



COMPTE RENDU IN EXTENSO

**QUINTA SESSIONE STRASURDINARIA DI U 2021
REUNIONE DI I 16 È 17 DI DICEMBRE DI U 2021
5^{ÈME} SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2021
REUNION DES 16 ET 17 DECEMBRE 2021**

(1^{ÈRE} JOURNÉE)





QUINTA SESSIONE STRASURDINARIA DI U 2021
16 È 17 DI DICEMBRE
5^{ÈME} SESSION EXTRAORDINAIRE POUR 2021
16 ET 17 DÉCEMBRE

SOMMAIRE JOURNÉE DU JEUDI 16 DÉCEMBRE

Ouverture de la séance des questions orales à 10 h 30

QUISTIONE ORALE / QUESTIONS ORALES

- Question n° 2021/E5/049 - Situation de la Fédération ADMR de Corse-du-Sud**, posée par M. Laurent MARCANGELI au nom du groupe « Un Soffiu Novu / Un nouveau souffle pour la Corse » 22
- Réponse de **Mme Bianca FAZI**, Conseillère exécutive en charge du social 23
- Question n° 2021/E5/052 - Divagation animale**, posée par Mme Vanina LE BOMIN au nom du groupe « Avanzemu » 26
- Réponse de **M. Dominique LIVRELLI**, Président de l'ODARC 26
- Question n° 2021/E5/051 - Pour une meilleure rationalisation des forestiers-sapeurs dans le Fium'Orbu**, posée par Mme Marie-Claude BRANCA au nom du groupe « Core in Fronte » 28
- Réponse de **M. Gilles SIMEONI**, Président du Conseil exécutif de la Corse 30
- Question n° 2021/E5/050 - Quel modèle de gestion pour la desserte maritime de la Corse** posée par M. Jean-Michel SAVELLI au nom du groupe « Un Soffiu Novu / Un nouveau souffle pour la Corse » 33

Réponse de Mme Flora MATTEI , Présidente de l'Office des Transports	35
Question n° 2021/E5/053 - Lingua corsa , posée par M. Saveriu LUCIANI au nom du groupe « Avanzemu »	39
Réponse de M. Gilles SIMEONI , Président du Conseil exécutif de la Corse	41
Question n° 2021/E5/054 - Situation de la route de la Plaine du Nebbiu , posée par M. Jean-Baptiste ARENA au nom du groupe « Corse in Fronte »	43
Réponse de M. Gilles SIMEONI , Président du Conseil exécutif de la Corse	44
Ouverture de la séance à 11h30	
Appel nominal des conseillers par M. Don Joseph LUCCIONI , secrétaire de séance	
Le quorum est atteint	
Discours de Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS , Présidente de l'Assemblée de Corse	47
Discours de M. Gilles SIMEONI , Président du Conseil exécutif de Corse	50

RAPORTI DI A PRESIDENTE DI L'ASSEMBLEA DI CORSICA / RAPPORTS DE LA PRÉSIDENTE DE L'ASSEMBLÉE DE CORSE

Raportu n° 446 : Ripartizioni di i membri di l'Assemblea di Corsica in i cullegghji incaricati di l'allizioni di i sinatori

Rapport n° 446 : Répartition des membres de l'Assemblée de Corse au sein des collèges chargés de l'élection des sénateurs

Présentation du rapport de l'Assemblée de Corse par Mme Marie-Antoinette **EXAMEN REPORTE EN FIN DE SESSION** 57

Raportu n° 451 : Disignazioni di i raprisintanti di l'Assemblea di Corsica in e cummissioni è urganisimi esterni

Rapport n° 451 : Désignation des représentants de l'Assemblée de Corse au sein des commissions et organismes extérieurs

Présentation du rapport de l'Assemblée de Corse par Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Présidente de l'Assemblée de Corse 57

L'Assemblée de Corse a pris acte de ces désignations 60

Raportu n° 452 : Mudificazione di a deliberazione chì porta designazione di i raprisentanti di l'Assemblea di Corsica in varii urganisimi

Rapport n° 452 : Modification de la délibération portant désignations des représentants de l'Assemblée de Corse au sein de divers organismes

Présentation du rapport de l'Assemblée de Corse par Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Présidente de l'Assemblée de Corse 60

L'Assemblée de Corse a pris acte de ces modifications 61

Raportu n° 454 : Mudificazione d'un raprisintante d'un sindicatu à u titulu di u culleghju di i sindicati di l'Assemblea di a giuventù.

Rapport n° 454 : Modification d'un représentant d'un syndicat au titre du collège des syndicats de l'Assemblea di a giuventù

Présentation du rapport de l'Assemblée de Corse par Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Présidente de l'Assemblée de Corse 61

L'Assemblée de Corse a pris acte de ces modifications 61

**INNUVAZIONE - CUNTROLU - VALUTAZIONE / INNOVATION - CONTRÔLE –
ÉVALUATION**

EXAMEN REPORTÉ

Raportu n° 455 : Raportu relativu à e seguite date à u raportu d'osservazione definitive di a camera Regionale di i Conti in quantu à u cuntrollu di i conti è di a gisione di a Cullettività di Corsica nantu à e cundizione d'impiegu di i resti di a dutazione di cuntinuità territoriale (DCT)

Rapport n° 455 : Rapport relatif aux suites réservées au rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes relatif au contrôle des comptes et de la gestion de

la Collectivité de Corse sur les conditions d'utilisation des reliquats de la dotation de continuité territoriale (DCT) pour les exercices 2016 et suivants

AMMINISTRAZIONE GENERALE / ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Raportu n° 432 : Parmissu d'andà in tribunali in u quattru di a lagnanza davanti à a Cummissioni Aurupea (Cartulari 21REC106 - CORSICA FERRIES)

Rapport n° 432 : Autorisation d'agir en justice dans le cadre de la plainte devant la Commission Européenne (Dossier 21REC106 - CORSICA FERRIES)

Présentation du rapport du Conseil exécutif par M. Gilles SIMEONI, Président du Conseil exécutif de Corse 62

Lecture du rapport de la Commission des Finances et de la Fiscalité (n° 2021/E5/058) par M. Joseph SAVELLI, *rapporteur* 64

Prise(s) de parole : 65

M. Laurent MARCANGELI

M. Jean BIANCUCCI

M. Jean-Christophe ANGELINI

M. Paul-Félix BENEDETTI

M. Gilles SIMEONI en réponse aux interventions 71

VOTE : RAPPORT N° 432 ADOPTE 77

Fà Populu Inseme : POUR

Un Soffiu Novu : CONTRE

Avanzemu : POUR Absence de Josepha GIACOMETTI

Core in Fronte : POUR

Suspension de la séance à 13H02

Reprise de la séance à 15h

SUCIALE E SALUTE / SOCIAL ET SANTÉ

Raportu n° 429 : Aduzzione di u schema di l'autunomia 2022-2026 di a Cullettività di Corsica à prò di l'anziani o di e persone svantaghjate

Rapport n° 429 : Adoption du schéma de l'autonomie 2022-2026 de la Collectivité de Corse, en faveur des personnes âgées et des personnes en situation de handicap

Présentation du rapport du Conseil exécutif par Mme Bianca FAZI, Conseillère exécutive en charge de la Santé et du Social 78

Lecture du rapport de la Commission de l'Éducation, de la Culture, de la Cohésion Sociale et de la Santé (n° 2021/E5/068) par Mme Frédérique DENSARI, *rapporteuse* 81

Lecture du rapport de la Commission des Finances et de la Fiscalité (n° 2021/E5/054) par M. Joseph SAVELLI, *rapporteur* 82

Prise(s) de parole : 83

Mme Catherine COGNETTI TURCHINI
Pierre GHIONGA
Muriel FAGNI

Mme Bianca FAZI en réponse 87

VOTE : RAPPORT N° 429 ADOPTE A L'UNANIMITE 90

**FA POPULI INSEMU / POUR
CORE IN FRONTE / POUR
AVANZEMU / POUR
UN SOFFIU NOVU / POUR
NP DE PIERRE GHIONGA**

Raportu n° 404 : Attribuzioni di una suvvinzioni eccizzionali d'invistimentu a « Fraternité du partage » pà a custruzzioni di un locu di vita à prò di i parsoni scantati nantu à u tarritoriu di Aiacciu è circondu

Rapport n° 404 : Attribution d'une subvention exceptionnelle d'investissement à la « Fraternité du partage » pour la construction d'un lieu de vie innovant à destination des personnes en situation de grande marginalité sur le territoire du grand Aiacciu

Présentation du rapport du Conseil exécutif par Mme Bianca FAZI, Conseillère exécutive en charge de la Santé et du Social	90
Lecture du rapport de la Commission de l'Éducation, de la Culture, de la Cohésion Sociale et de la Santé (n° 2021/E5/070) par Mme Frédérique DENSARI, <i>rapporteuse</i>	91
Lecture du rapport de la Commission des Finances et de la Fiscalité (n° 2021/E5/051) par M. Joseph SAVELLI, <i>rapporteur</i>	92
<u>Prise(s) de parole :</u> Mme Frédérique DENSARI	93
Réponse de Mme Bianca FAZI	94
VOTE : RAPPORT N° 404 ADOPTE A L'UNANIMITE	95
FA POPULU INSEMU / POUR CORE IN FRONTE / POUR AVANZEMU / POUR UN SOFFIU NOVU / POUR	
Raportu n° 419 : Lanciu di una chjama à prughjetti pà a missa in anda d'azzioni di sustegnu à prò di i parenti è familiari aiutanti in Corsica, pà u periodu 2022-2023	
Rapport n° 419 : Lancement d'un appel à projets visant à la mise en place d'actions de soutien au bénéfice des proches aidants en Corse, pour la période 2022-2023	
Présentation du rapport du Conseil exécutif par Mme Bianca FAZI, Conseillère exécutive en charge de la Santé et du Social	96
Lecture du rapport de la Commission de l'Éducation, de la Culture, de la Cohésion Sociale et de la Santé (n° 2021/E5/069) par Mme Frédérique DENSARI, <i>rapporteuse</i>	98
Lecture du rapport de la Commission des Finances et de la Fiscalité (n° 2021/E5/052) par M. Joseph SAVELLI, <i>rapporteur</i>	99
<u>Prise(s) de parole :</u> Mme Catherine COGNETTI TURCHINI	100
Réponse de Mme Bianca FAZI	101
VOTE : RAPPORT N° 419 ADOPTE A L'UNANIMITE	102

**FA POPULU INSEMU : POUR
CORE IN FRONTE : POUR
AVANZEMU : POUR
UN SOFFIU NOVU : POUR**

**RAPORTI DI A PRESIDENTE DI L'ASSEMBLEA DI CORSICA / RAPPORTS DE
LA PRÉSIDENTE DE L'ASSEMBLÉE DE CORSE**

Raportu n° 447 : Raportu di a Signora Presidente di l'Assemblea di Corsica relativu à a revisione di u regulamentu internu di l'Assemblea.

Rapport n° 447 : Rapport de Mme la Présidente de l'Assemblée de Corse relatif à la révision du règlement intérieur de l'Assemblée.

Présentation par Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Présidente de l'Assemblée de Corse 103

Suspension de séance à 16H00

Reprise à 16H45

M. Hyacinthe VANNI préside la séance

AMBIENTE / ENVIRONNEMENT

Rapport n° 427 : Avis di l'Assemblea di Corsica in quantu à u prugettu di dicretu rilativu à e cumpetenze di u Presidente di u Cunsigliu esecutivu di Corsica in materia di privenzione di l'intruduzione è di a sparghjera di e spezie esotiche invadente è chì mudificheghja u Codice di l'ambiente

Rapport n° 427 : Avis de l'Assemblée de Corse portant sur le projet de décret relatif aux compétences du Président du Conseil exécutif de Corse en matière de prévention de l'introduction et de la propagation des espèces exotiques envahissantes et modifiant le Code de l'environnement

Présentation du rapport du Conseil exécutif par M. Guy ARMANET, Président de l'Office de l'Environnement de la Corse 109

Lecture du rapport de la Commission du Développement Économique, du Numérique, de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement (n° 2021/E5/058) par Mme Vannina CHIARELLI-LUZI, *rapporteuse* 111

Lecture du rapport de la Commission des Compétences Législatives et Réglementaires (n° 2021/E5/001) par Mme Anna Maria COLOMBANI, *rapporteuse* 111

Prise(s) de parole : 111

M. Romain COLONNA

M. Pierre GHIONGA

M. Jean-Félix ACQUAVIVA

M. Guy ARMANET en réponse aux interventions 115

VOTE : RAPPORT N° 427 ADOPTE A L'UNANIMITE 116

FA POPULU INSEMU / POUR

CORE IN FRONTE / POUR

AVANZEMU / POUR

UN SOFFIU NOVU / POUR

**INSIGNAMENTU - FURMAZIONE - RICERCA / ENSEIGNEMENT -FORMATION
– RECHERCHE**

Raportu n° 420 : Dispositivu di l'aiuti à a furmazioni in massochinesiterapia di i studianti isciuti da l'Università di Corsica : cunvinzioni quattru tripartita 2021-2025 trà a Righjoni Sud-Provence Alpes Côte d'Azur, l'Istitutu di Furmazioni in Massochinesiterapia nizzardu (stabilimentu chì faci parti di l'Università Côte d'Azur) è a Cullittività di Corsica è i so cunvinzioni anninchi d'appiigazioni

Rapport n° 420 : Dispositif d'aides à la formation en masso-kinésithérapie des étudiants issus de l'Université de Corse : convention-cadre tripartite 2021-2025 entre la Région Sud - Provence Alpes Côte d'Azur, l'Institut de Formation en Masso-Kinésithérapie Niçois (établissement composante de l'Université Côte d'Azur) et la Collectivité de Corse, et ses conventions annuelles d'application

Présentation du rapport du Conseil exécutif par Mme Antonia LUCIANI, Conseillère exécutive en charge de l'Enseignement, de la Formation et de la Recherche 117

Lecture du rapport de la Commission de l'Éducation, de la Culture, de la Cohésion Sociale et de la Santé (n° 2021/E5/066) par Mme Frédérique DENSARI, *rapporteuse* 119

Lecture de l'avis favorable de la Commission des Finances par M. Joseph SAVELLI, *rapporteur* 120

Prise(s) de parole : 120

M. Pierre GHIONGA

Mme Eveline GALLONI D'ISTRIA

Réponse Mme Antonia LUCIANI 122

VOTE : RAPPORT N° 420 ADOPTE A L'UNANIMITE 123

**FA POPULU INSEMU / POUR
CORE IN FRONTE / POUR
AVANZEMU / POUR
UN SOFFIU NOVU / POUR**

Raportu n° 428 : Chjama à candidature annincu « Feminiscienza, a vucazione scientifica à u femminile »

Rapport n° 428 : Appel à candidature annuel « Femiscienza, la vocation scientifique corse au féminin »

Présentation du rapport du Conseil exécutif par Mme Antonia LUCIANI, Conseillère exécutive en charge de l'Enseignement, de la Formation et de la Recherche 123

Lecture du rapport de la Commission de l'Éducation, de la Culture, de la Cohésion Sociale et de la Santé (n° 2021/E5/065) par Mme Frédérique DENSARI, *rapporteuse* 125

Lecture du rapport de la Commission des Finances et de la Fiscalité (n° 2021/E5/057) par M. Joseph SAVELLI, *rapporteur* 126

Prise(s) de parole : 128

Mme. Marie-Claude BRANCA

Mme Anne Laure SANTUCCI

Mme Cathy COGNETTI-TURCHINI

Mme Danielle ANTONINI

M. Jean-Martin MONDOLONI

Mme Vannina LE BOMIN

Réponse de Mme Antonia LUCIANI 136

VOTE : RAPPORT N° 428 ADOPTE 139

**FA POPULU INSEMU / POUR
CORE IN FRONTE / NP
AVANZEMU / NP
UN SOFFIU NOVU / POUR**

**Raportu n° 436 : Pattu Regionale d'Investimentu in e Cumpetenze (PRIC) Corsica
2019-2022 - Bilanciu à mezu andà**

**Rapport n° 436 : Pacte Régional d'Investissement dans les Compétences (PRIC) Corse
2019-2022 - Bilan à mi-parcours**

Présentation du rapport du Conseil exécutif par Mme Antonia LUCIANI, Conseillère
exécutive en charge de l'Enseignement, de la Formation et de la Recherche 139

Lecture du rapport de la Commission de l'Éducation, de la Culture, de la Cohésion Sociale
et de la Santé (n° 2021/E5/073) par Mme Frédérique DENSARI, *rapporteuse* 144

**Mme Catherine COGNETTI TURCHINI et Mme Nadine NIVAGGIONI sont
absentes**

Prise(s) de parole : 145

Mme Françoise CAMPANA
M. Pierre GHIONGA

Mme Antonia LUCIANI en réponse aux interventions 149

VOTE : RAPPORT N°436 ADOPTE A L'UNANIMITE 150

**FA POPULU INSEMU / POUR
CORE IN FRONTE / POUR
AVANZEMU / POUR
UN SOFFIU NOVU / POUR**

Absentes : Mme Cathy COGNETTI – TURCHINI et Mme Nadine NIVAGGIONI

AMMINISTRAZIONE GENERALE / ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Raportu n° 435 : Ripresa nantu à pruvisione per risicu cuntenziosu**Rapport n° 435 : Reprise sur provisions pour risque contentieux**

Présentation du rapport du Conseil exécutif par Mme Bianca FAZI, 150

Lecture de l'avis favorable de la CF par M. Joseph SAVELLI 151

Prise(s) de parole : 151

M. Jean-Martin MONDOLONI

M. Hyacinthe VANNI

Mme Flora MATTEI 153

VOTE : RAPPORT N° 435 ADOPTE 153

FA POPULU INSEMU : POUR
CORE IN FRONTE : ABSTENTION
AVANZEMU : ABSTENTION
UN SOFFIU NOVU : NP

Raportu n° 441 : Integrazione ind'è a cuntabilità di a Culletività di Corsica di e ricette nant'à l'impresti cunclusi per u Fondu di Sulidarità per l'alloghju**Rapport n° 441 : Intégration dans la comptabilité de la Collectivité de Corse des recettes sur prêts conclus au titre du Fonds de Solidarité pour le Logement**

Présentation du rapport du Conseil exécutif par Mme Bianca FAZI, 154

Lecture de l'avis de la CECCSS 155

Lecture favorable de la Commission des Finances 155

Prise(s) de parole : 155

M. Pierre GHIONGA

Mme Bianca FAZI en réponse aux interventions 155

VOTE : RAPPORT N° 441 ADOPTE A L'UNANIMITE 155

FA POPULU INSEMU : POUR
CORE IN FRONTE : POUR

**AVANZEMU : POUR
UN SOFFIU NOVU : POUR**

BUGETTU - FINANZE - FISCALITÀ / BUDGET - FINANCES –FISCALITÉ

Raportu n° 431 : Ripresa è custituzioni di svalutazioni di cridenzi

Rapport n° 431 : Reprise et constitution de dépréciations de créances

Présentation du rapport du Conseil exécutif par M. Guy ARMANET 156

Lecture de l’avis favorable de la Commission des Finances 157

Prise(s) de parole : 157

M. Jean-Martin MONDOLONI

M. Jean-Christophe ANGELINI

M. Guy ARMANET en réponse aux interventions 158

VOTE : RAPPORT N° 431 ADOPTE A L’UNANIMITE 160

FA POPULU INSEMU : POUR

CORE IN FRONTE : POUR

AVANZEMU : POUR

UN SOFFIU NOVU : POUR

Raportu n° 434 : Ammissione da non valore è cridenze spinte

Rapport n° 434 : Admissions en non-valeur et créances éteintes

Présentation du rapport du Conseil exécutif par M. Guy ARMANET 160

Lecture du rapport de la Commission des Finances et de la Fiscalité (n° 2021/E5/050) par
M. Joseph SAVELLI, *rapporteur* 161

VOTE : RAPPORT N°434 ADOPTE A L’UNANIMITE 162

FA POPULU INSEMU : POUR

CORE IN FRONTE : POUR

AVANZEMU : POUR

UN SOFFIU NOVU : POUR

Intervention de Mme Lauda GUIDICELLI en réponse à l'observation de M. Jean-Martin MONDOLONI 162

ACCONCIU DI U TERRITORIU / AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Raportu n° 453 : Individualizzazione di una suvvenzione à ghjuvure di u SMAC pè a presa in carica di i sopracosti cagunati da a crisa sanitaria

Rapport n° 453 : Individualisation d'une subvention au bénéfice du Syndicat Mixte de l'Abattage en Corse (SMAC) pour la prise en charge de surcoûts induits par la crise sanitaire

Présentation du rapport du Conseil exécutif par M. Dominique LIVRELLI, Président de l'Office du Développement Agricole et Rural de la Corse 164

Lecture du rapport de la Commission du Développement Économique, du Numérique, de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement (n° 2021/E5/059) par Mme Vannina CHIARELLI-LUZI, *rapporteuse* 167

Lecture du rapport de la Commission des Finances et de la Fiscalité (n° 2021/E5/058) par M. Joseph SAVELLI, *rapporteur* 167

Prise(s) de parole : 168

M. Xavier LACOMBE

Mme Vannina LE BOMIN

Mme Catherine COGNETTI TURCHINI

M. Jean BIANCUCCI

M. Dominique LIVRELLI, Président de l'ODARC en réponse aux différents intervenants. 172

VOTE : RAPPORT N° 453 ADOPTE A L'UNANIMITE 175

FA POPULU INSEMU : POUR

UN SOFFIU NOVU : POUR

AVANZEMU : POUR

CORE IN FRONTE : POUR

Absence de M. P J CAITUCOLI

19h10 La présidente MAUPERTUIS préside

RISORSE UMANE / RESSOURCES HUMAINES

Raportu n° 449 : Presentazione di u raportu suciale unicu relativu à u persunale di a Cullettività di Corsica

Rapport n° 449 : Présentation du rapport social unique relatif au personnel de la Collectivité de Corse

Présentation du rapport du Conseil exécutif par M. Gilles SIMEONI, Président du Conseil exécutif de Corse 176

Prise(s) de parole : 181

M. Jean-Martin MONDOLONI

M. Paul-Félix BENEDETTI

M. Jean-Christophe ANGELINI

Mme Catherine COGNETTI-TURCHINI

M. Hyacinthe VANNI

Le président du Conseil exécutif de Corse en réponse aux intervenants. 188

Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

L'ASSEMBLEE DE CORSE A PRIS ACTE DE LA PRESENTATION DE CE RAPPORT N° 449 A L'UNANIMITE 192

La présidente Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS demande à l'Assemblée de Corse de se prononcer sur la dérogation de dépassement du temps horaire des agents du SGAC. 193

VOTE POUR A L'UNANIMITE 193

Raportu n° 430 : Ditarminazioni di i parcintuali appiighevuli par l'avanzamentu di gradu à a Cullittività di Corsica pà u 2021

Rapport n° 430 : Détermination des ratios d'avancement de grade au sein de la Collectivité de Corse pour l'année 2021

Présentation du rapport du Conseil exécutif par M. Gilles SIMEONI, Président du Conseil exécutif de Corse 193

Prise(s) de parole : 194
M. Paul-Félix BENEDETTI

Le président du Conseil exécutif de Corse en réponse. 198

VOTE : RAPPORT N° 430 ADOPTE A L'UNANIMITE 200

FA POPULU INSEMU : POUR
UN SOFFIU NOVU : NPPV
AVANZEMU : NPPV
CORE IN FRONTE : POUR

20 h 25 M. Hyacinthe VANNI préside la séance

RISORSE UMANE / RESSOURCES HUMAINES

Rapport n° 425 : Mudifica di u tavulellu di l'effettivi di a Cullettività di Corsica

Rapport n° 425 : Modification du tableau des effectifs de la Collectivité de Corse

Présentation du rapport du Conseil exécutif par M. Gilles SIMEONI, Président du Conseil exécutif de Corse 201

M. Joseph SAVELLI : avis favorable de la commission des Finances 203

VOTE : RAPPORT N° 425 ADOPTE A L'UNANIMITE 205

FA POPULU INSEMU : POUR
UN SOFFIU NOVU : NPPV
AVANZEMU : NPPV
CORE IN FRONTE : POUR

20 h 34 Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS préside la séance

**RAPORTI DI A PRESIDENTE DI L'ASSEMBLEA DI CORSICA / RAPPORTS DE
LA PRÉSIDENTE DE L'ASSEMBLÉE DE CORSE**

Raportu n° 447 : Raportu di a Signora Presidente di l'Assemblea di Corsica relativu à a revisione di u regulamentu internu di l'Assemblea

Rapport n° 447 : Rapport de Mme la Présidente de l'Assemblée de Corse relatif à la révision du règlement intérieur de l'Assemblée

Présentation du rapport de l'Assemblée de Corse par Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Présidente de l'Assemblée de Corse 205

Examen et vote des amendements 206

Synthèse des modifications adoptées.

Vote des amendements :

N° 15 206

Présentation par la présidente MAUPERTUIS

SOUS AMENDEMENT 207

FA POPULU INSEMU : POUR

UN SOFFIU NOVU : POUR

AVANZEMU : POUR

CORE IN FRONTE : POUR

AMENDEMENT SOUS AMENDE 207

FA POPULU INSEMU : POUR

UN SOFFIU NOVU : POUR

AVANZEMU : POUR

CORE IN FRONTE : POUR

AMENDEMENT N° 15 : ADOPTE A L'UNANIMITE 207

N° 14

Présentation par M. Romain COLONNA

FA POPULU INSEMU : POUR

UN SOFFIU NOVU : POUR

AVANZEMU : POUR CORE IN FRONTE : POUR AMENDEMENT N° 14 : ADOPTE A L'UNANIMITE	208
N° 10	208
Présentation par M. Xavier LUCIANI	
FA POPULU INSEMU : CONTRE UN SOFFIU NOVU : POUR AVANZEMU : POUR CORE IN FRONTE : POUR AMENDEMENT N° 10 : REJETE	209
N° 10 BIS	209
Présentation par Mme MA MAUPERTUIS	
FA POPULU INSEMU : POUR UN SOFFIU NOVU : POUR AVANZEMU : POUR CORE IN FRONTE : POUR AMENDEMENT N° 10 BIS : ADOPTE A L'UNANIMITE	210
N° 18	210
Présentation par M. Paul Félix BENEDETTI	
FA POPULU INSEMU : CONTRE UN SOFFIU NOVU : POUR AVANZEMU : POUR CORE IN FRONTE : POUR AMENDEMENT N° 10 : REJETE	211
N° 1	211
Présentation par Mme MA MAUPERTUIS	
FA POPULU INSEMU : POUR UN SOFFIU NOVU : POUR AVANZEMU : POUR CORE IN FRONTE : POUR AMENDEMENT N° 1 : ADOPTE A L'UNANIMITE	212
N° 6 : RETIRE	212
N° 19	212
Présentation par M. Paul Félix BENEDETTI	
FA POPULU INSEMU : POUR	

UN SOFFIU NOVU : POUR AVANZEMU : POUR CORE IN FRONTE : POUR AMENDEMENT N° 19 : ADOPTE A L'UNANIMITE	213
N° 20	
Présentation par M. Paul Félix BENEDETTI	213
FA POPULU INSEMU : CONTRE UN SOFFIU NOVU : POUR AVANZEMU : POUR CORE IN FRONTE : POUR AMENDEMENT N° 20 : REJETE	215
N° 11 :	
Présentation par M. Xavier LUCIANI	215
FA POPULU INSEMU :CONTRE UN SOFFIU NOVU : POUR AVANZEMU : POUR CORE IN FRONTE : POUR AMENDEMENT N° 11 : REJETE	216
N° 16 :	
Présentation par Mme MA MAUPERTUIS	216
FA POPULU INSEMU : POUR UN SOFFIU NOVU : POUR AVANZEMU : POUR CORE IN FRONTE : POUR AMENDEMENT N° 16 : ADOPTE A L'UNANIMITE	217
N° 7 : RETIRE	217
N° 2 :	
Présentation par Mme MA MAUPERTUIS	217
FA POPULU INSEMU : POUR UN SOFFIU NOVU : POUR AVANZEMU : POUR CORE IN FRONTE : POUR AMENDEMENT N° 2 : ADOPTE A L'UNANIMITE	218
N° 12 :	
Présentation par M. Xavier LUCIANI	218

FA POPULU INSEMU : CONTRE UN SOFFIU NOVU : POUR AVANZEMU : POUR CORE IN FRONTE : POUR AMENDEMENT N° 12 : REJETE	219
N° 13 :	
Présentation par M. Xavier LUCIANI	219
FA POPULU INSEMU : CONTRE UN SOFFIU NOVU : CONTRE AVANZEMU : POUR CORE IN FRONTE : CONTRE AMENDEMENT N° 13 : REJETE	220
N° 3 :	
Présentation par Mme MA MAUPERTUIS	220
FA POPULU INSEMU : POUR UN SOFFIU NOVU : POUR AVANZEMU : POUR CORE IN FRONTE : POUR AMENDEMENT N° 3 : ADOPTE A L'UNANIMITE	221
N°8 : RETIRE	221
N° 8 bis :	
Présentation par Mme MA MAUPERTUIS	221
FA POPULU INSEMU : POUR UN SOFFIU NOVU : POUR AVANZEMU : POUR CORE IN FRONTE : POUR AMENDEMENT N° 8 bis: ADOPTE A L'UNANIMITE	223
N° 4 :	
Présentation par Mme MA MAUPERTUIS	223
FA POPULU INSEMU : POUR UN SOFFIU NOVU : POUR AVANZEMU : POUR CORE IN FRONTE : POUR AMENDEMENT N° 4 : ADOPTE A L'UNANIMITE	223

N° 23 :	
Présentation par Mme MA MAUPERTUIS	224
FA POPULU INSEMU : POUR	
UN SOFFIU NOVU : POUR	
AVANZEMU : POUR	
CORE IN FRONTE : POUR	
AMENDEMENT N° 23 : ADOPTE A L'UNANIMITE	224
N° 5 :	
Présentation par Mme MA MAUPERTUIS	224
FA POPULU INSEMU : POUR	
UN SOFFIU NOVU : POUR	
AVANZEMU : POUR	
CORE IN FRONTE : POUR	
AMENDEMENT N° 5 : ADOPTE A L'UNANIMITE	225
N° 9 : RETIRE	225
N° 21 : RETIRE	225
N°9 bis :	
Présentation par Mme MA MAUPERTUIS	226
FA POPULU INSEMU : POUR	
UN SOFFIU NOVU : POUR	
AVANZEMU : POUR	
CORE IN FRONTE : POUR	
AMENDEMENT N° 9 BIS : ADOPTE A L'UNANIMITE	227
N° 22 :	
Présentation par M. Paul-Félix BENEDETTI	227
FA POPULU INSEMU POUR	
UN SOFFIU NOVU : POUR	
AVANZEMU : POUR	
CORE IN FRONTE : POUR	
AMENDEMENT N° 22 : ADOPTE A L'UNANIMITE	228
N° 17 :	
Présentation par Mme MA MAUPERTUIS	228
FA POPULU INSEMU : POUR	
UN SOFFIU NOVU : POUR	
AVANZEMU : POUR	

CORE IN FRONTE : POUR
AMENDEMENT N° 17 : ADOPTE UNANIMITE 229

La présidente MAUPERTUIS adresse ses remerciements aux différents groupes de travail qui ont conduit à la production du document.
Synthèse des modifications adoptées.

VOTE SUR LE RAPPORT AINSI AMENDE 233
FA POPULU INSEMU : POUR
UN SOFFIU NOVU : POUR
AVANZEMU : NPPV
CORE IN FRONTE : POUR

VOTE : RAPPORT N°447 AMENDE ADOPTE A L'UNANIMITE 233

Raportu n° 447 : Raportu di a Signora Presidente di l'Assemblea di Corsica relativu à a revisione di u regulamentu internu di l'Assemblea.

Rapport n° 447 : Rapport de Mme la Présidente de l'Assemblée de Corse relatif à la révision du règlement intérieur de l'Assemblée.

RAPPORT N° 447 est ADOPTE 233

Suspension à 21h25

Ouverture de la séance des questions orales à 10 h 40.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Per piacè, pigliate e vostre piazzze.

Je vous rappelle que nous sommes dans une situation sanitaire complexe, qui commence à se tendre, qu'il y a de plus de collègues qui sont en visio, donc merci de regagner vos places et d'éviter les attroupements.

QUISTIONE ORAL / QUESTIONS ORALES

* **Question n° 2021/E5/049 - Situation de la Fédération ADMR de Corse-du-Sud**, posée par M. Laurent MARCANGELI au nom du groupe « Un Soffiu Novu / Un nouveau souffle pour la Corse ».

Vous avez la parole, M. le Conseiller.

M. Laurent MARCANGELI

Merci, Mme la Présidente.

M. le Président du Conseil exécutif, à l'occasion de cette session, nous aborderons le schéma de l'autonomie 2022-2026, et je tenais à vous interpeler plus particulièrement sur la situation de la fédération de l'ADMR de Corse du Sud.

Dans le cadre de mes fonctions de Président de groupe, j'ai été amené à recevoir une délégation d'élus du Comité Social et Economique de la fédération qui m'ont fait part de leurs fortes inquiétudes sur leur devenir ainsi que le devenir des associations locales autonomes qui la composent.

Cette alerte porte évidemment sur le domaine de la gestion financière de la structure, la question comporte des chiffres.

Ces associations, comme d'autres, remplissent, vous le savez tous, un rôle essentiel dans le maintien à domicile des personnes âgées et handicapées sur l'ensemble de notre territoire et de manière encore plus importante, en territoire rural.

Notre Collectivité a une responsabilité particulière en ce domaine, et dans le cadre de notre politique de maintien à domicile, nous devons faire preuve de vigilance quant à la qualité des services apportés, nous devons être les garants afin que cette population fragile et leur famille disposent d'une présence à la hauteur de leurs attentes.

Aujourd'hui, si les interrogations posées par les élus au CSE portent sur les problèmes de vacances de poste, de difficulté de recrutement, de manque de reconnaissance des professions, et se traduisent par l'impossibilité de respecter les plans d'aide accordés par la Collectivité, il me paraît important qu'une attention particulière soit portée à cette fédération.

C'est pourquoi, M. le Président, je souhaite savoir, compte tenu de la situation évoquée, si notre Collectivité envisage de diligenter un audit de cette structure et des associations qui la composent, afin que, si les craintes et problèmes évoqués sont fondés, ce dont je ne doute pas, nous puissions nous donner les moyens d'agir, car comme je l'ai souligné, au-delà de la pérennité de ces associations et du maintien des emplois, c'est un pan entier de notre politique sociale qui est en jeu.

Je parlais en préambule du schéma autonomie. N'oublions pas non plus une de ses déclinaisons que nous verrons tout à l'heure qui est l'appel à projet concernant les proches aidants. Toutes ces personnes qui au titre de l'ADMR interviennent chez nos aînés ou chez des personnes handicapées y participent également soit en se substituant aux proches aidants, ceux issus de la famille de la personne dépendante, soit soulagent et soutiennent les aidants familiaux en les secondant ou en leur offrant des moments de répit.

Je vous remercie.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci, M. le Conseiller. Réponse de la conseillère en charge des affaires sociales.

Mme Bianca FAZI

Merci Mme la Présidente, merci cher collègue, M. le Conseiller, pour votre question.

L'attractivité des métiers de l'aide à domicile est un enjeu fondamental de notre Collectivité dans le cadre de la prise en charge de la perte d'autonomie.

Comme vous l'avez esquissé dans votre question, l'attractivité de ces métiers de l'aide à domicile traduit la reconnaissance de la société à l'égard de ces professions et elle conditionne le niveau de l'offre de travail et donc la capacité pour les employeurs de recruter du personnel formé.

Conformément à son prughjettu suciale, la Collectivité s'est employée, depuis 2018, à donner aux services d'aide à domicile les outils et moyens nécessaires pour servir une offre durable et de qualité aux personnes en situation de perte d'autonomie, avec le souci constant de ne pas augmenter le prix restant à la charge des bénéficiaires.

Avec le schéma directeur de l'autonomie qui sera examiné cet après-midi et qui porte sur les cinq prochaines années, la Collectivité amplifie son action, en diversifiant et en augmentant les solutions de maintien à domicile, ainsi qu'en expérimentant de nouvelles formes de financement et de travail.

Pour atteindre le triple objectif d'une offre d'aide à domicile de qualité, en volume suffisant et matérialisée par des emplois attractifs, la Collectivité mobilisera un effort financier inédit.

Au cours de l'examen du schéma, nous aurons l'occasion de débattre sur la nécessité d'une meilleure coordination des services d'aide à domicile et d'une démarche de contrôle qualité à renforcer. Le schéma prévoit également le lancement d'appels à projets afin de permettre à de nouveaux opérateurs de satisfaire les besoins non couverts, soit en termes de zone blanche d'intervention, soit en termes de besoins spécifiques des personnes accompagnées.

Je vous rappelle également l'effort de 6 M€ annuels consentis et mobilisés par la Collectivité pour concrétiser la revalorisation salariale des personnels d'aide à domicile au titre de l'avenant 43 de la convention collective leur assurant ainsi un traitement augmenté en moyenne de 245 € par mois et que votre Assemblée a validé en novembre dernier.

Enfin, au cours du premier semestre de l'année prochaine, la Collectivité conduira une vaste campagne de promotion valorisant le métier d'aide à domicile auprès de sa population. L'idée force est de rompre avec l'image d'un métier peu reconnu, en souffrance et sans perspective.

Une plateforme des métiers sera créée pour en faciliter la visibilité et la compréhension.

L'ensemble de ce travail considérable concerne tous les services d'aide à domicile de Corse et représente une première réponse structurelle aux besoins de la Fédération de l'ADMR 2A et des associations locales autonomes qui la composent.

Cet accompagnement doit leur donner dès à présent les outils d'une gestion financière et d'une gestion du personnel facilitée.

Concernant précisément la Fédération de l'ADMR 2A, nous avons également été alertés par différents canaux d'information, dont le comité social et économique de la fédération. Ces alertes ont renforcé depuis plusieurs mois notre conviction de la nécessité d'assurer un appui de ces services dans la modernisation de leur organisation, de leur gouvernance et de leur fonctionnement financier.

C'est pourquoi dès le 30 mars dernier, j'ai demandé que les fédérations ADMR 2A et ADMR 2B figurent parmi les bénéficiaires du plan d'audits et d'analyses financières 2021 des organismes associés à la Collectivité de Corse. Cette mission d'audit sera axée sur les volets organisationnels, financiers et juridiques.

De ces audits, pilotés par la direction des opérateurs et de l'évaluation des politiques publiques, en étroite liaison avec la direction de l'autonomie, est attendue une objectivation de la capacité des deux fédérations à assurer de façon efficiente et pérenne les missions qui leur sont dévolues.

Les difficultés seront précisément identifiées et des solutions pourront être élaborées en interne. Par ailleurs, les audits prévus esquisseront les pistes d'une gestion améliorée des rapports entre la Fédération ADMR 2A et les associations locales autonomes qui la composent.

Les prestations d'audit pour l'ADMR 2A et l'ADMR 2B débuteront dès la 3^{ème} semaine du mois de janvier pour une durée prévisionnelle de 8 à 10 semaines. Les fédérations en ont été informées par courrier.

Je ne manquerai pas de vous informer de leurs résultats et je puis vous assurer de ma vigilance sur cette démarche qui conditionne la mise en œuvre d'un service d'aide à domicile de qualité, auquel nous sommes tous particulièrement attachés. Je vous remercie.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci Mme la Conseillère. Question suivante :

* **Question n° 2021/E5/052 - Divagation animale**, posée par Mme Vanina LE BOMIN au nom du groupe « Avanzemu ».

Mme Vanina LE BOMIN

Merci, Mme la Présidente.

M. le Président du Conseil exécutif, M le Conseiller exécutif et Président de l'ODARC, la divagation animale est une problématique récurrente de notre territoire qui engendre de nombreuses nuisances et parfois même des drames, notamment sur nos routes et voies ferrées, et parfois même dans les lieux de résidence.

L'ancien président de l'ODARC s'était emparé de ce dossier et avait obtenu certaines avancées en la matière. Diverses pistes ont été évoquées et expérimentées.

Cependant, des associations nous alertent et s'inquiètent, à nouveau, sur le phénomène qui ne semble pas totalement endigué, loin de là. Un dialogue avec l'ensemble des acteurs semble urgent et nécessaire.

Dès lors, M. le Président du Conseil exécutif, M. le Conseiller Exécutif et Président de l'ODARC, quel plan proposez-vous afin d'éradiquer définitivement cette problématique importante de notre territoire ? Je vous remercie.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci Mme la conseillère. Donc, la parole est à l'Exécutif. M. le Président de l'ODARC, je vous en prie.

M. Dominique LIVRELLI

Merci Mme la conseillère, pour cette question à laquelle je vais essayer de répondre en apportant des éléments précis.

La société corse est confrontée à ce problème depuis plus de 40 ans et nous en connaissons tous les conséquences, qu'elles soient environnementales, sanitaires mais aussi humaines.

Dès ma prise de fonctions, j'ai souhaité organiser une réunion. Celle-ci s'est tenue le 2 août à Altiani, réunion à laquelle ont participé les professionnels représentés par la Chambre d'agriculture, l'État et les associations des maires du Cismonte et du Pumonti et l'ensemble des syndicats agricoles.

Cette rencontre avait pour objectif de mettre en place des propositions concrètes visant à appréhender, chacun au regard de ses prérogatives et de ses responsabilités, le difficile sujet de la divagation animale.

A l'issue de cette réunion, il a été décidé, unanimement, de mettre en place une commission composée des Chambres d'agriculture, des associations des maires et d'élus de chaque groupe du conseil d'administration de l'ODARC.

Cette commission, chargée d'élaborer des propositions et de mettre en œuvre collectivement les actions, sera amenée à se réunir au niveau des territoires, intercommunalités, afin de prendre en compte les priorités d'action collective par zone. Elle pourra, dès lors que cela s'avère nécessaire, solliciter les éleveurs du territoire concerné qui seront impliqués dans des actions visant à conforter la contention de leurs cheptels de même que les services routes de la CdC ou bien ceux des chemins de fer de la Corse, s'il s'avère que des aménagements les concernant sont à mobiliser.

Une première réunion de cette commission s'est tenue le 13 septembre. Quatre zones ont été définies : Balagna, Taravu, Alta Rocca et Niolu qui rencontrent des problèmes de divagation bovine et porcine et sur lesquels des actions pilotes vont être mises en place : recensement des problèmes rencontrés : animaux divagants (type, nombre, lieux) ; élaboration et chiffrage d'un plan d'actions en fonction des problématiques et du type de cheptel : clôtures exploitations, routes, retrait d'animaux ensauvagés ; coordination des actions.

Une personne au sein de l'Office a été missionnée pour suivre ce dossier, elle a déjà rencontré deux des quatre présidents des communautés de communes concernées afin de leur présenter la démarche en Balagna et en Centru di Corsica. Le démarrage effectif au sein de chaque territoire doit être effectif en janvier.

En parallèle, et afin de ne pas reproduire le système, l'ODARC a d'ores et déjà mobilisé des actions au regard de ses propres prérogatives, à savoir : une aide à la réforme bovine afin d'alléger les troupeaux des animaux qui ne sont plus productifs et ne pas risquer l'abandon de nouveaux cheptels ; le taux d'aide FEADER à la réalisation de clôtures a été augmenté passant de 50% à 60% pour les agriculteurs aînés et de 60% à 70% pour jeunes agriculteurs ; concernant l'ouverture des milieux, un plan d'investissement exceptionnel va être lancé début 2022 pour les machines-outils permettant d'ouvrir et d'entretenir les milieux et ce, sur fonds de relance européens FEADER EURI notamment ; dans le cadre du plan biosécurité élevage porcin, il a été acté un financement à 80 % des clôtures des parcs de rassemblement, là encore, opérationnel dès 2022 et auquel participe le fonds de relance État ; une expérimentation sur le bolus, à savoir une identification sécurisée, est en cours, elle est financée par l'État auprès du GDS Corse.

Comme vous le constatez, c'est avec pragmatisme mais également avec réalisme que je souhaite aborder la problématique de la divagation, en proposant des solutions concrètes et ce, dans le cadre des compétences de l'ODARC et de la CdC.

Certains problèmes et notamment celui de la gestion des animaux non bouclés qui n'ont plus de propriétaires et qui sont ensauvagés, ne relèvent pas de nos prérogatives ; nos moyens d'actions sont de ce fait très limités.

Soyez assurés que l'ODARC et la Collectivité de Corse prendront leur responsabilité et apporteront leur contribution afin d'éradiquer la divagation mais nous ne pourrons pas, à nous seuls et malgré notre bonne volonté et notre implication, tout résoudre ni au sein de cette commission divagation, ni au sein de l'ODARC, ni au sein de cette Assemblée.

Chacun doit prendre ses responsabilités et en tout premier lieu l'Etat, tant au niveau de la problématique des animaux ensauvagés que sur la gestion du premier pilier de la PAC, les maires dans les prérogatives qui sont les leurs mais également certains détenteurs d'animaux, qui par leurs pratiques dévoyées, jettent l'opprobre sur toute une profession.

« Ogni petra face muru », soyez certains que nous apporterons la nôtre. Vi ringraziau.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS.

A ringrazià O Sgio cunsiglieru.

La question suivante :

* **Question n° 2021/E5/051** - **Pour une meilleure rationalisation des forestiers-sapeurs dans le Fium'Orbu**, posée par Mme Marie-Claude BRANCA au nom du groupe « Corse in Fronte ».

Mme Marie-Claude BRANCA

Mma a Presidente di l'Assemblea, O Sgio Presidente, cari cunsiglieri, compris dans le pôle environnemental le corps des sapeurs forestiers a pour vocation : la prévention et lutte contre les incendies ; la gestion des espaces naturels sensibles et de l'espace rural ; l'aménagement du territoire.

Le corps des forestiers sapeurs qui précédemment était sous l'autorité des conseils généraux est depuis le 1^{er} janvier 2018, suite à la fusion des trois collectivités, sous l'autorité de la Collectivité de Corse et permet d'assurer une direction sur la forêt et une prévention des incendies normalement dotée de l'ensemble des compétences, des moyens matériels et humains dédiés à ces prérogatives.

L'importance est à souligner pour ce corps constitué, qui suppose un entretien, un suivi, une formation et surtout une politique générale pérenne quant à la protection et la surveillance de notre patrimoine naturel et à son articulation avec une approche de gestion et développement durable en la matière.

À ce titre, et dans un souci d'efficacité, la communauté des communes de « u Fium'Orbu Castellu », territoire pilote sur la protection des villages contre les incendies, n'a eu de cesse d'avertir et de relancer les autorités concernées quant à la mise en place réelle d'une politique adéquate impliquant une rénovation des locaux et du matériel ainsi qu'une présence effective des forestiers sapeurs dont l'utilité est à souligner dans le cadre du Plan Local de Prévention Incendies.

Doit-on rappeler ici la multiplicité des contacts téléphoniques et des envois de mails aux différents responsables au sein de la Collectivité et qui n'ont hélas pas été traités en conséquence ? À l'évidence malgré les engagements pris, et malgré une restructuration des forestiers sapeurs, ces derniers n'arrivent pratiquement plus, malgré leur bonne volonté, à assurer pleinement leur fonction, particulièrement dans le cadre de la défense des villages et hameaux contre les incendies.

Pour exemple, la politique qui consistait en une meilleure gestion du territoire compris ici entre Serra di u Fium'Orbu et Ventiseri n'a pu aboutir, particulièrement pour la gestion de la piste Défense des Forêts contre les Incendies et en matière de Zone d'Appui à la Lutte.

De facto, les missions des forestiers sapeurs dans le cadre du Plan Local de Prévention Incendies se heurtent à la faiblesse des moyens humains et matériels...

Les questions sont dès lors les suivantes :

Compte tenu des réalités incendiaires qui chaque année compromettent, sinon détruisent forêts et maquis, culture et élevage, au point de ruiner propriétaire terrien, agriculteur ou éleveur, quand comptez-vous concrètement par une audacieuse politique répondre décemment aux différentes communes et regroupements de communes, à l'instar de celui du Fium'Orbu Castellu quant à la mutualisation des intelligences, des services et des moyens pour y faire face ?

Quand entendez-vous mettre en place une politique rigoureuse et régulière de suivi, de vérification et de modernisation des moyens inhérents à l'activité des forestiers sapeurs ?

Sapendu chì u focu ùn hè micca una fatalità quandu mittareti tuttu in opera pà pruttegghjà sta ricchezza naturali chì i nosci anziani ci ani lacatu è chi no duvimu trasmetta à i nosci fiddoli ?

Vi ringraziau.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS.

A ringrazià vi, signora cunsigliera. Hà da risponde u Presidente di u Cunsigliu esecutivu. Avete a parolla.

M. le Président Gilles SIMEONI

Signora cunsigliera, a ringrazià vi per a vostra questione, siate assicurata ch'è no spartimu listessa ambizione è listessu prugettu pè una lotta efficiente contru à u fragellu di i fochi è e so cunsequenze.

Ringraziau l'attori d'issa lotta : i zappatori furestaghji è l'altri attori. Hè certa chì difendu l'idea di rinfurzà a mutualizzazione di tutti i mezi.

Je vais essayer de répondre dans les temps impartis, je vous rappelle quatre axes principaux pour les forestiers-sapeurs : l'entretien des ouvrages DFCI existants, deuxièmement : la création d'ouvrages DFCI neufs, troisièmement : le développement du pastoralisme et quatrièmement : la participation aux opérations de surveillance et de lutte contre les feux de forêts, étant précisé que les pratiques étaient hétérogènes entre le sud et le nord, puisque d'un côté, nous n'intervenons pas directement sur la lutte contre les feux de forêt, et de l'autre oui, et il y a là une vraie discussion à avoir, et une doctrine homogène à forger.

Alors, vous me demandez « quand mettrez-vous tout en œuvre » ? J'ai envie de vous dire que nous avons déjà commencé à le faire. Trois catégories de difficultés.

Première difficulté : les bâtiments qui accueillent les forestiers-sapeurs, on a souvent un parc qui a été vieillissant, avec des locaux techniques qui demandent à être remis aux normes en termes d'hygiène, de sécurité, de conditions de travail, c'est un travail qui est mené par la Collectivité de Corse en partenariat, et quelques fois, avec le soutien direct des communes et intercommunalité.

Deuxième enjeu, vous l'avez dit, les moyens matériels, il y avait un parc vieillissant qu'il s'agisse de l'équipement ou des moyens lourds. Je vous rappelle que nous avons voté un plan global jusqu'en 2026 qui va nous permettre de remplacer plus de 20 engins. D'ores et déjà cette année, deux engins de girobroyage sur chenilles ont été commandés, l'un est livré aujourd'hui, l'autre le sera au premier trimestre, et six engins supplémentaires sont prévus en 2022, et ça c'est en matière d'investissement.

Donc premier point les locaux techniques, deuxième point, les équipements, troisièmement : les ressources humaines. Alors, là aussi nous héritons d'une situation qui est ce qu'elle est, il y a eu la disparition d'un certain nombre de postes au fil des années, que ce soit au nord comme au sud. Je vous donne un exemple de difficulté à laquelle nous sommes confrontés : la remontée des besoins d'après la direction en charge des forestiers-sapeurs c'est 100 recrutements, 100 recrutements c'est la totalité pour toute la Collectivité de Corse de ce que nous nous fixons. Donc, à l'évidence, d'une part, on ne pourra jamais attendre un tel niveau de recrutement et, d'autre part et de toute évidence, y compris lorsque l'on aura réduit la voilure d'un point de vue des recrutements nouveaux, il faudra les lisser sur plusieurs exercices.

Et d'autre part, et je le dis avec force à votre Assemblée, et je souhaite que ce soit entendu aussi à l'extérieur : là comme ailleurs, aujourd'hui, accéder à un emploi de la Collectivité de Corse c'est une chance et cela crée des devoirs, et cela doit se faire dans une logique de transparence et d'équité dans l'accès à l'emploi public. C'est la raison pour laquelle, y compris pour les recrutements de forestiers-sapeurs, j'ai demandé à la direction des ressources humaines, qu'il y ait une forme d'examen, un dispositif qui permette d'identifier celles et ceux qui ont les compétences physiques et opérationnelles qui permettront de donner une lisibilité à notre politique de recrutement.

C'est difficile à faire en la matière, je souhaite aussi que cela se fasse dans des conditions totalement sécurisées et qui ne donneront pas prise à la contestation.

Je précise enfin, que si nous n'avons pas procédé à ces recrutements jusqu'à aujourd'hui c'est parce que, premièrement, il y avait ce dispositif à mettre en place, et deuxièmement, je ne voulais pas le faire dans un temps pré-électoral.

Donc les choses sont claires, je l'ai dit, il y a ces 15 emplois, il y en a également 17 dans le domaine des routes ; je suis appelé, vous l'êtes sûrement aussi, parce que l'on sait sur le terrain qu'il va y avoir des créations de postes.

Ces créations de postes sont aujourd'hui actées et les recrutements se feront dans les conditions que je viens d'évoquer.

Pour la deuxième partie de votre question qui concerne plus directement la démarche expérimentale portée par la communauté de communes du Fium'Orbu Castellu, vous savez que nous sommes pleinement impliqués dans cette démarche que je considère remarquable, qu'elle a été initiée bien sûr par les élus du territoire, qu'elle a été encouragée par la commission incendie de la Chambre des territoires dont le Président actuel est le maire de Ghisoni, notre ami Don-Marc ALBERTINI, et une expérimentation qui a également fait l'objet d'une motion de la part de l'Assemblée de Corse en décembre 2020.

Je vous rappelle, Mme la Conseillère, que j'étais personnellement présent lors du premier comité de pilotage le 1^{er} avril 2021, aux côtés du Président de la communauté de communes et des élus avec l'objectif partagé de parvenir à mettre en œuvre un outil d'analyse reproductible qui permettrait d'optimiser la protection des zones d'habitation face aux incendies qui se font de plus en plus destructeurs nous le savons, et ce, en toutes saisons.

C'est un partenariat exemplaire qui intègre également les modélisations numériques réalisées par l'Université de Corse ; l'expérimentation est en cours, la démarche avance, un principe de déclaration d'intérêt général pour permettre à la force publique d'intervenir sur les parcelles concernées, quel que soit leur statut foncier, pourrait voir le jour à l'issue de ce travail concerté.

Un travail dans lequel est aussi également investi particulièrement Guy ARMANET, la réalisation de ces obligations légales de débroussaillage par les communes aux abords des zones d'interface est un préalable à toute mise en œuvre de la force publique.

La réflexion est donc en cours à la Collectivité comme au sein des communes et intercommunalités pour mettre en place ces dispositifs avec le soutien de nos parlementaires.

En ce qui concerne les sapeurs-forestiers, je considère, pour toutes les raisons que je viens d'évoquer, et également parce que c'est un corps qui est pleinement impliqué dans la vie de l'intérieur et dans la ruralité de la montagne, que c'est un outil stratégique.

Il y a eu aussi un certain nombre de difficultés, notamment depuis la fusion, elles sont en voie de règlement et cela constitue, Mme la Conseillère, une préoccupation que nous partageons.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci, M. le Président. La question suivante :

* **Question n° 2021/E5/050 - Quel modèle de gestion pour la desserte maritime de la Corse** posée par M. Jean-Michel SAVELLI au nom du groupe « Un Soffiu Novu / Un nouveau souffle pour la Corse ».

M. Jean-Michel SAVELLI

Merci, Mme la Présidente. M. le Président, Mme la Présidente de l'office des transports, nous sommes en passe de sortir de l'épisode compliqué lié au contentieux maritime avec la Corsica Ferries. Heureusement, l'abondement ou plutôt la compensation de 50 millions d'euros de la part de l'État dans le cadre du PTIC va améliorer temporairement la capacité d'investissement de la Collectivité.

Mais cela ne doit pas occulter le fait que le modèle de gestion actuelle via des DSP est à bout de souffle et apparaît condamné puisque juridiquement indéfendable à Bruxelles.

Cet épisode risque d'en appeler d'autres avec la procédure en cours relative à la DSP maritime 2013-2016 dont le risque encouru est évalué à 40 M€ et d'autre part l'enquête pendante des instances européennes sur la DSP 2018-2020. Ces deux litiges posant d'ailleurs la question du provisionnement qu'il va falloir aborder.

Depuis 2018, les reliquats de la DCT sont en baisse. Je vous rappelle qu'en 2016 la suppression définitive du service complémentaire de l'aide sociale aurait dû générer mécaniquement un reliquat d'environ 50 M€ par an, c'est ce que dit le rapport définitif de la CRC.

La DSP maritime nous coûte désormais 93 M€ par an, mis à part le surcoût COVID de 20 M€ en 2020, et la DSP aérienne environ 84 M€, avec la baisse des tarifs résidents qu'il a fallu compenser, à juste titre.

Ce sont donc à minima 177 M€, hors effet COVID, sur les 187 M€ de la DCT qui sont utilisés chaque année, soit un reliquat annuel qui n'est plus que de 10 M€.

Tout ceci doit nous interpeller sur le double risque lié à la déspecialisation, à savoir le saupoudrage budgétaire et la remise en cause du bien-fondé de l'enveloppe de continuité territoriale versée à l'Office des transports.

Nous le savons tous, la DSP est une exception pour les instances européennes. Elle l'était déjà lors de l'approbation de la DSP de 2007-2013. En conséquence, cette situation doit amener la CdC à définir en urgence les contours d'un modèle innovant, plus équitable, mieux maîtrisé financièrement et surtout plus conforme à l'esprit du droit européen.

La tendance est de plus en plus favorable à la liberté de circulation et à la loi du marché.

Je précise que depuis la DSP 2001, la Corse a vu sa population augmentée de 84 000 habitants, et sa fréquentation touristique n'a cessé de croître et de s'étaler sur les saisons.

Dans ce contexte, la compagnie régionale que vous préconisez, via une SEMOP censée être opérationnelle le 1^{er} janvier 2023, a peu de chance de voir le jour puisqu'on serait dans un schéma encore plus éloigné du droit européen et des réalités du marché.

Comptez-vous malgré tout persévérer dans cette perspective ?

Il semblerait que oui si on se réfère aux sommes de prestations externes votées dernièrement par l'office des transports, d'un total de 1,2 M€ dont 550 000 d'AMO et jusqu'à 650 000 de réserve pour risque de contentieux.

Cette réflexion devrait nous inviter à rompre avec ce système dépassé, à nous pencher de façon prospective sur la question de la viabilité ligne par ligne, sur la mobilisation de la DCT au mètre linéaire transporté sans contrat de DSP, sur le recours aux OSP renforcées et compensées dans le respect des équilibres économiques et sociaux actuels.

M. le Président, nous ne sommes pas dans une opposition idéologique au principe de DSP, nous sommes surtout préoccupés par l'absence de plan b. Il est donc important que l'Assemblée connaisse votre position sur ce dossier crucial, ainsi que vos évolutions éventuelles par rapport à votre vision d'origine, jusqu'alors uniquement axée sur une compagnie publique. Je vous remercie.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci, M. le Conseiller. Donc, c'est Mme la Présidente de l'office des transports de la Corse qui va vous répondre. Vous avez la parole, Mme la Conseillère exécutive.

Mme Flora MATTEI

Merci, Mme la Présidente.

M. le Conseiller, je vous remercie pour cette question qui soulève de nombreux points auxquels le Conseil exécutif souhaite répondre avec méthode et précision devant cette Assemblée.

Ce que nous vivons en ce moment est loin d'être banal, cela ne se limite absolument pas à avoir réussi à maintenir un certain niveau d'investissement de la part de la Collectivité de Corse dans cette affaire, loin de là ! Refuser d'inscrire une dette, cette dette, à notre budget supplémentaire, a été un acte courageux et symbolique.

Un acte voté par l'Assemblée de Corse grâce au choix politique fort de « Fà populu in seme » et de « Core in fronte », et ce qui était d'ailleurs le seul choix à faire pour faire passer l'intérêt de la Corse avant même l'intérêt partisan.

Un acte auquel vous n'avez pas souscrit, vous, et qui a malgré tout porté ses fruits au prix d'âpres négociations et d'un impressionnant travail de fond dans la coopération entre les parlementaires et les exécutifs.

Rappelons-nous qu'il y a quelques semaines seulement, au pied du mur, il nous fallait payer, et l'on nous proposait alors des facilités d'étalement, pour s'acquitter intégralement de la dette.

Non, non : nous ne sommes pas en passe de sortir d'un contentieux compliqué, M. SAVELLI, nous arrachons une première victoire politique majeure dans un dossier au passif multigénérationnel avec un plus juste rééquilibrage des responsabilités.

Ceci étant rappelé, tant sur le fond que sur la forme, vous avez raison cela ne doit absolument pas occulter le fait que notre mission est désormais de préparer la desserte maritime de demain, de la sécuriser au plan juridique, en harmonisation des droits interne et communautaire.

Nous en sommes conscients, nous sommes au cœur de la Méditerranée donc au cœur de l'Europe, et à ce titre nous devons nous conformer à un certain nombre de règles.

Il nous faut également stabiliser cette desserte dans un temps long, plus long, un temps nécessaire pour anticiper les enjeux climatiques qui feront à eux seuls l'actualité de demain. Loin de la bataille navale qui se livre depuis des décennies en Méditerranée, et à laquelle la puissance publique assiste sans dire mot ; un temps plus long pour permettre

enfin l'émergence d'une vision d'ensemble de la desserte maritime de la Corse, en visant par exemple, et je parle d'exemple, l'exemplarité méditerranéenne pour mieux préparer le verdissement des flottes et mettre en place une stratégie environnementale et une régularisation maîtrisée de ce secteur particulièrement émetteur.

Repositionnons le curseur deux minutes au juste niveau de pragmatisme et de réflexion. La DSP est-elle à bout de souffle ? Ou est-ce le système global dans lequel elle est engluée depuis des années qui l'est ? La DSP ne semble pas être une exception ne confirmant pas la règle selon les instances européennes.

Pour preuve, l'Italie organise ses délégations de service public (DSP) entre ses îles et son continent de manière sereine, sécurisée, structurée.

Les lignes sous DSP et OSP cohabitent sans « touché-coulé ».

Je reformulerai peut-être donc en précisant que la DSP Corse-continent est une exception épineuse pour la Commission européenne.

Les DSP, en effet, sont parfaitement admises par le droit européen et ce qui ressort de cette analyse est un sentiment très ambivalent sur le traitement de ces questions hautement stratégiques pour le développement des territoires insulaires. Un traitement qui ne serait donc pas équitable d'un Etat membre à l'autre.

Aucune desserte comparable depuis 2020 n'est allée aussi loin dans l'approfondissement de la segmentation des marchés fret et passagers. Ceci répond donc pleinement aux observations de la Commission européenne mais aussi de l'Autorité de la concurrence française.

Alors la question est : la délégation de service public est-elle dépassée ?

Pouvez-vous dire, vous, moi, n'importe quelle personne résidente, Corse, de cette Assemblée qu'il ait manqué quoi que ce soit pendant les périodes de confinement strict, dans le contexte de pandémie mondiale dont nous ne sommes toujours pas sortis ?

Dans un silence généralisé le plus total, la continuité territoriale pour l'acheminement des marchandises, entre autres, a été assurée malgré les grandes difficultés de logistique de fret inerte et de passe sanitaire.

Mais là encore, et dans malheureusement beaucoup de domaines, les points positifs sont peut-être un peu trop tus ? Situations de conflits et situations de crises sont tellement plus tapageuses dans les médias !

Cette continuité de service public a pu se faire grâce aux conventions passées dans le cadre de cette délégation de service public. Cette continuité de service, soumise à l'impact du Covid-19, a pu être abondée grâce aux économies notamment réalisées depuis 2016, puisqu'il faut parler de dotation de continuité territoriale et de reliquat.

Pour information, avant 2015 aucune mention de reliquat n'apparaissait alors au compte administratif. Il faut désormais, je pense, cesser de regarder en arrière quand les signaux émis par une mandature actuelle font état d'une bien meilleure et plus saine gestion de cette enveloppe.

Mais, votre présentation dans cette question orale montre que nous avons une vision radicalement différente d'un modèle d'organisation et de gestion des transports maritimes pour la Corse ; elle caractérise un modèle remettant en cause le principe même d'un véritable service public dans le domaine maritime.

Je note d'ailleurs que vos positions sont en contradiction avec notamment les propos tenus en séance publique par le Président de votre groupe Laurent MARCANGELI, mais identiques à ceux de M. Jean-Martin MONDOLONI lors de la DSP passée. Il vous appartiendra donc en interne de clarifier vos positions.

Pour rappel, la dotation de continuité territoriale s'élève à 187 M€ par an et n'a jamais été indexée depuis 2009 ; en parallèle, trouvez-vous que le niveau de vie, lui, a stagné de manière similaire ? Je ne pense pas. C'est pourquoi, il a été mis en place par mes prédécesseurs, je ne sais pas s'ils sont présents, que je salue et que je respecte, Vanina BORROMEI et Jean-Félix ACQUAVIVA, dans l'aérien, une tarification résidente à partir de 2020, je ne rentrerai pas dans le détail des différents tarifs, et dans le maritime, des baisses respectives du tarif fret, et tout cela grâce à une contractualisation et une renégociation précise de la couverture carburant.

De plus, la mise en place d'une tarification incitative à la production locale et à l'export, bénéficie également aux entreprises insulaires. Ainsi donc, grâce à ce conventionnement dans le cadre de la DSP, mécaniquement, le coût de la vie est atténué en allégeant le budget de consommation et de transports des ménages corses.

L'ensemble de ces baisses a été pratiqué à budget constant, soit 187 M€, et correspond au principe de continuité territoriale de meilleur tarif pour les résidents pour que nous puissions, nous, Corses, franchir et affranchir cet obstacle géographique naturel majeur qu'est ce bras de mer entre la Corse et le continent pour pouvoir vivre, se soigner, aller travailler et se déplacer librement comme le ferait n'importe quel citoyen d'Europe continentale.

Je ne rentrerai pas dans les chiffres, juste une petite correction au passage : le montant de 93 M€ par an que vous mentionnez dans votre question est erroné du simple fait qu'il s'agit d'une période de 17 mois et non d'un an.

La compensation totale en termes de montant de crédit annuel est d'environ 171 M€, 166 M€ dédié à la compensation prévisionnelle allouée aux compagnies délégataires, 2 M€ au titre de tarif export matières premières et 3 M€ de crédit de fonctionnement.

Cet état des dépenses générant un reliquat de 15 M€ environ que nous pouvons réaffecter dans les infrastructures portuaires et aéroportuaires, notamment.

J'en profite pour dire qu'une étude de besoins de service public a été lancée depuis début décembre et a pour objectif d'évaluer l'éventuel besoin de service public pour la desserte maritime entre la Corse et le Continent.

Trois étapes successives, processus exigeant, bien entendu, et éprouvé par l'union européenne, a considéré notamment l'analyse de la situation en cours qui est l'analyse du marché, l'analyse d'une éventuelle carence sur les marchés définis précédemment en deuxième phase et enfin en troisième phase la façon dont la puissance publique pourra identifier et traiter une éventuelle carence de marché.

Cette procédure découle à la fois de l'encadrement communautaire et de la jurisprudence consacrée, dite « test SNCM ».

Par ailleurs, les questionnaires mis en œuvre ont été inspirés de méthodes déployées par l'Italie et par la Commission européenne elle-même dans le cadre d'opérations de concentration de transports aériens.

Alors oui, nous sommes en lien avec le Secrétariat général des affaires européennes et la Commission européenne. Pensez-vous que cette étude initiale que l'office des transports a lancée et qui caractérisera le besoin de service public, débouchera par la suite sur un cahier des charges exigeant en cohérence et juridiquement indéfendable à Bruxelles ? Alors même que ces méthodes ont été éprouvées par la Commission ?

Je terminerai sur le quid de la compagnie « régionale » et les différentes conclusions que nous pourrions en tirer.

Nous continuerons à défendre auprès du gouvernement français et des instances européennes, notre choix d'une compagnie territoriale à capital majoritairement public dans le domaine maritime.

En ce qui concerne l'exploitation, et l'option d'une SEM d'investissement en ce qui concerne tout ou partie de l'outil naval, nous demanderons à la Commission européenne de nous dire en quoi ce modèle qu'elle avait dans un premier temps accepté en son principe pourrait contrevenir aux règles de droit européen.

Nous sommes prêts à améliorer notre position afin de trouver la solution qui permettra de mettre fin aux risques que font peser les contentieux successifs sur la Corse, et plus largement à une situation dont notre île souffre depuis trop longtemps.

Compte-tenu de l'importance de cette question et de l'avenir de notre île, nous souhaitons proposer la mise en place d'un espace de dialogue entre le Conseil exécutif et les groupes politiques de l'Assemblée de Corse, par exemple, dans le cadre de la Commission du développement économique qui puisse permettre à chacun de pouvoir s'exprimer sur la vision du modèle de gestion de la desserte maritime à mettre en œuvre en Corse durablement. Je vous remercie.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci, Mme la Conseillère, une réponse très dynamique, très précise, mais un peu longue.

La question suivante :

* **Question n° 2021/E5/053 - Lingua corsa**, posée par M. Saveriu LUCIANI au nom du groupe « Avanzemu ».

Avetà a parola, O Sgio cunsiglieru.

M. Xavier LUCIANI.

A ringrazià vi, Mma a Presidente.

O sgiò Presidente, Dipoi cinque belli mesi site voi in respunsabbilità per u cartulare di a lingua.

Bisogna prima à fà u custattu chì dapoi a fine di lugliu scorsu, di lingua ùn si n'hè più intesu parlà in locu o pocu à pocu.

Presentamente, a mo dumanda purterà nantu à a quistione di a lingua in l'educazione, principalmente nantu à u bilinguisimu sculare.

Ùn parleraghju quì di a signatura di u CPER 2021-2028, ch'averebbe da intervenere in logica prima chè a fine di st'annu, nè di u CAT ch'ùn si riunisce più, nè mancu di u rapportu di i deputati Kerlogot è Euzet chì ci propone un « cunsigliu naziunale » di e lingue cusì dette regiunale chì, per contu nostru, ùn anderà in locu.

Ind'a mandatura scorsa, avemu sceltu di finanzia, à l'unanimità, un metudu bislingu d'amparera di a lettura è di a scrittura per u corsu preparatoriu, « Girà u mondu À cavallu à duie lingue », di modu catalanu, per un ingaggiamentu di 130 000 € versati à Canopé.

A direzione di st'organismu, per quale avemu sceltu, a vi ricordu, di cresce u nostru sustegnu di 25% ind'un primu tempu, per passà à 50% avanti a fine di a mandatura 2015-21, s'era ingaggiata à distribbuì u materiale pedagogicu in tutte e scole per a rientrata di settembre.

Attempu, prumettia di mette in ligna nant'à internet parechji attrazzi d'accompagnamentu, è frà quelli u libru di u maestru, indispensabile per pudessi serve di u metudu.

Quandu a squatra di l'autore, à l'epica, travagliava nantu à u prugettu, a retrice è l'anzianu DASEN avianu lasciatu sente ch'ellu ùn era micca un metudu sillabicu è chì dunque ùn pudia cuppià cù e ricummandazione di u ministeru. Fendu cusì, vultavanu e spalle, incù u ministru Blanquer, à u principiu di a libertà pedagogica, enunziatu per a prima volta da... Jules Ferry.

Ma ci hè ancu megliu chè cusì : anu dinù impostu un sperimentu, ind'una sola scola di l'isula, ciò ch'ùn s'era mai vistu per nisun' documenti pruduttu da Canopé, in francese o in corsu ch'ella fussi. Un solu corsu preparatoriu nantu à più di 560 classe primarie bislingue in l'isula.

Ma induve simu ?

À l'ora d'oghje, hè stata mandata una lettera à e scole cù solu una piccula parte di u metudu. Leghjendusi stu fogliu è scuprendune u cuntenutu guasi chè vulpinu, si capisce chì u materiale ùn serà distribbuitu sanu, è forse ch'ellu si puderebbe firmà un bellu pezzu in li dipositi di Canopé.

In più di quessa, cuntrariamente dunque à l'ingaggiamenti pigliati, u situ internet ùn sò ancu à mettelu in ligna.

O sgiò Presidente, hè a prima volta chì un documentu, un metudu, finzatu cù i soldi di a Corsica, hè messu da cantu in ssa manera, chì ci pare à noi à minimu di poca curtesia è, perchè ùn dilla, in d'un certu modu ripressiva.

Chì cuntate di fà per purtà rimediù à sta situazione ?

Sempre in filu cù u capatoghju di u bislinguisimu sculare, a rettrice ricuserebbe attualmente di publicà una chjama à l'apertura di scole materne immersive pubbliche per un'antru annu. Per quistannu, si sà, apertura ùn ci n'hè statu, vulemu sperà chì e duie scole d'iniziativu privatu ùn sò ghjuvate da argumentu per mette e dumande per a scola publica da cantu. Parterebbimu dunque per risicundà sta mancanza à a prossima rientrata. Fendu cusì a rettrice rimette in causa l'ingaggiamenti di a ministra di l'epica, Madama Vallaud-Belkacem, è di u cuntrattu di pianu 2015-21.

Vi dumandu dunque, o sgiò Presidente, ciò ch'ellu vi pare necessariu di fà per ùn dalla vinta à quelli chì anu trovanu a scusa d'un qualunque ritardu ma ch'in fatti ùn rispettanu tantu a parolla di u Statu.

Oghje ghjornu, u grande pianu di furmazione di i maestri cuntinueghja è quellu di u secondu gradu s'hè principiatu. Avanzemu, omancu à stu livellu.

Parleremu forse di ghjennaghju di u cunsigliu accademicu territoriale, acquistu scrittu à l'articulu 11 di a cunvenzione 2015-2021, ch'ùn si riunisce più, è chì custituisce macaru l'organu di cuncertazione permanente trà u Statu è a Cullettività.

Eccu, militente di a lingua in i scola è in a sucetà, di sta lingua di tutti ma soprattutto d'una lingua per tutti, aspettemu da voi è da u vostru Cunsigliu i schiariscimenti necessari.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

A ringrazià vi, O Sgio Cunsiglieru, a risposta ha da esse fatta da u Presidente da l'Esecutivu.

M. le Président Gilles SIMEONI.

Vi ringraziu per sta quistione, una quistione ch'è vo cunniscite bè.

Tocca à e nostre ambizione sempre mantenute in fattu di pulitica linguistica. Ùn sò cambiati i nostri scopi è ci emu da dà di manu tutti insieme per rinfurzalli torna. Hè puru oghje più cumplessa ch'è prima a situazione.

In quantu à a vostra dumanda, a sapete, ùn n'hè ancu firmatu u cuntrattu di pianu. Ci tocca à rammintà ch'avemu dumandatu à u Statu di duppià a so cuntribuzione pè a nostra lingua. Aviamu fattu issa scelta di primura tutti inseme.

In quantu à a furmazione, a sapete, avemu cunclusu un pattu per cuntinuà u pianu di furmazione di u primu gradu (è dumandemu dinù una valutazione di i risultati ottenuti). Ci tocca oramai à fà listessa pè u secondu gradu.

In quantu à i mettudi d'amparera, vi ne arricurdate, avemu fattu un sforzu nantu à trè anni per finanzià u prugramma di pruduzione. Travagliemu stretti à u ritale CANOPE.

Impittemu nantu à dui genari d'ostaculi :

- tecnici, à u livellu di l'infurmatica (avemu sei mesi di ritardu)
- pulitichi, u retturatu ùn avendu fattu u sforzu aspettatu.

A sapete, parte a Rettrice, certu ùn eramu micca sempre d'accunsentu è ne puderemu parlà prestu cù u novu Rettore Jean-Philippe AGRESTI, prufessore di dirittu, corsu è bellu à capu di l'affari isulani. Spergu chì i nostri scambii seranu fruttuosi è di qualità. Piglieraghju cuntattu senza tricà.

In quantu à l'immersione : quì torna, u nostru parè ùn n'hè listessu à quellu di u governu. Rammentu quantunque ch'è no avemu ottenutu belle avanzate, arrimbenduci nantu à u ritale di e lingue regiunale. Avemu travagliatu di manera cullettiva è cullaburativa. Ci anu ricevutu u Primu Ministru Jean Castex è u Ministru Jean-Michel Blanquer cù Antonia Luciani è unipochi d'associ. Stu travagliu cullettivu duveria sbuccà nantu à una circolare specifica in e settimane à vene. L'andatura hè bona. À u mese di ghjennaghju puderemu presentà a nostra vulintà cumuna di rinfurzà a nostra pulitica à prò di a nostra lingua, lingua chì face populu. N'avemu bisognu più ch'è mai.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS.

A ringrazià vi, O Sgio presidente, l'ultima dumanda à bocca :

* **Question n° 2021/E5/054** - **Situation de la route de la Plaine du Nebbiu**, posée par M. Jean-Baptiste ARENA au nom du groupe « Corse in Fronte ».

M. Jean-Baptiste ARENA

A ringrazià vi. Salute a tutti.

Depuis plusieurs années, la région du Nebbiu connaît de nombreuses difficultés sur son réseau routier, comme, d'ailleurs, l'ensemble du rural ou de l'intérieur de la Corse.

Le 10 novembre dernier, une partie de la RD 62 s'est effondrée entre les villages de San Gavinu di Tenda et Santu Petru di Tenda, suite à un éboulement provenant d'une falaise au lieu-dit U Lontru. Après la visite, sur site, le 15 novembre, d'un géotechnicien et des services de l'ingénierie de la CdC, le délai de reconstruction de la portion endommagée est estimé à 6 mois minimum, en attendant le retour des carottages effectués pour vérifier s'il n'y a pas d'amiante sur le lieu.

C'est la quatrième fois, en 30 ans, qu'une partie de la RD 62 s'effondre sur un axe de 4 km entre Soriu di Tenda, San Gavinu di Tenda et Santu Petru di Tenda. À cela s'ajoute, toujours sur la RD 62, de multiples arrêtés de fermeture, en raison de la présence de rochers instables. Cela est notamment le cas, côté est, dans le défilé du Lancone et, côté ouest, pour rejoindre la RD 81 et San Fiurenu, Casta ou la Balagna. Sur ce dernier côté de la RD 62, la situation dure depuis maintenant une quinzaine d'années en raison de risques d'éboulements au lieu-dit Ponte à Murellu.

L'accès au village de Santu Petru di Tenda devient donc difficile et se fait, essentiellement aujourd'hui, par la route dite de la plaine qui va de la RD 62, au lieu-dit Bocca di a Ghjunca, à la RD 82, au lieu-dit E Croce, entre Oletta et San Fiurenu.

Cette route de la plaine était à l'origine une piste qui a été ouverte dans les années 1960. Elle a progressivement permis de désenclaver une partie du Haut-Nebbiu et de sécuriser les déplacements en évitant, en hiver, le brouillard ou le verglas sur la RD 62.

Or, cette route de la plaine, longue de 7,1 km, connaît cependant une situation régulièrement chaotique. En effet, d'une part, son statut n'est pas homogène : 4,7 km sont classés en route RD 262 et 2,4 km sont des portions de routes communales sur les territoires d'Oletta et d'Olmata di Tuda voire des passages sur des terrains privés. D'autre part, il y a deux endroits contraignants et fortement soumis aux intempéries de l'hiver : ce sont les deux "ponts" de la rivière Alisgiu et de son affluent U Salinelle. En cas de fortes pluies, ces deux ponts, construits il y a près de 60 ans par les rapatriés d'Algérie, sont régulièrement submergés par la crue des rivières. Cette situation rend le passage dangereux et impossible.

La route de la plaine est aujourd'hui pour les villages de San Gavinu di Tenda et Santu Petru di Tenda, d'un intérêt vital en termes de circulation des populations, de passage pour le corps médical, pour le ramassage scolaire ou pour le maintien d'activité économique.

La gestion de la route de la plaine fait partie des compétences optionnelles actuelles de la ComCom Nebbiu-Conca d'Oru, comme elle faisait partie, jusqu'en 2016, de celles de l'ancienne ComCom du Nebbiu.

Les moyens des intercommunalités sont limités et ne permettent pas une éventuelle gestion efficiente de la route. Les difficultés régulières sur cet axe routier deviennent lassantes pour les populations. Pour Core in fronte, la Collectivité de Corse doit reprendre la main sur ce dossier.

O Sgio Presidente, que comptez-vous faire, d'une part, pour permettre le classement de la totalité de la route de la plaine du Nebbiu en RD 262 et, d'autre part, quelles solutions pouvez-vous envisager pour la sécuriser à travers, notamment, la construction de deux ponts plus conformes pour franchir les rivières Alisgiu et Salinelle ?

A ringrazià vi.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS.

A ringrazià vi. U Presidente vi hà risponde.

M. le Président Gilles SIMEONI

O sgio cunsiglieru territoriale, a ringrazià vi par a vostra quistione, vegu chì Babbu Natale ùn starà tantu à affacà in Patrimoniu è in altrò. Di sicura, m'intirugate nantu à una problematica chì hè cunisciuta assai, ch'hè anziana, di sicura a sapeta, n'avia parlatu à parechje riprese cù e ghjente di u rughjoni, di i paesani, Juliette PONZEVERA, qui est également élue, les maires concernés.

Je vais essayer de vous répondre de façon précise d'un point de vue technique et d'un point de vue aussi de la problématique globale puisqu'évidemment, chacune et chacun d'entre nous a un ancrage local et territorial, et donc, est au fait, très directement, de ce qui se passe dans sa région, mais nous essayons, une fois que nous sommes ici, à la fois d'être préoccupés par ces questions et d'apporter une réponse dans un cadre global qui se fonde aussi sur une équité, et une lisibilité.

Alors, vous dire que ce problème est ancien, je reviens un instant sur le fait que l'on a, à l'évidence un problème structurel de fond notamment sur les ex-réseaux départementaux, pour des raisons de vétusté, pour des raisons aussi de contraintes, par exemple géologiques, notamment dans le Cismonte.

Et, j'attire vraiment l'attention de l'Assemblée de Corse sur le fait que, dans l'état actuel de nos discussions, avec les différents dispositifs qui sont prévus, nous allons avoir un gap considérable entre les besoins en termes d'investissements routiers, et les ressources dont nous pouvons disposer de façon prévisible. Il y a donc une négociation forte à avoir de ce côté-là, ça c'est la première chose.

Deuxièmement, je veux rendre hommage aux services des routes parce qu'ils sont réactifs, ils sont sur le terrain, vous avez vu, notamment avec ces périodes d'intempéries qui se renforcent, nous avons de plus en plus de difficultés ; la dernière en date, significative, a été la route à Piana, l'éboulement considérable, avec bien entendu les maires qui m'ont interrogé, avec les populations qui vivent sur place, ou encore les gens qui sont amenés à se rendre sur place, qui sont très pénalisés, on a donc conscience de tout ça.

Je reviens sur votre problématique, il y a plusieurs niveaux de problèmes différents. Très rapidement, sur l'ex-RD 62, trois endroits différents sont actuellement fermés du fait d'éboulements : la première zone correspond à une fermeture qui date de 2018, le chiffrage des travaux est d'environ 250.000 euros, l'intervention est programmée au premier trimestre 2022, je parle là du pont de Puraghja.

La seconde zone concerne la route du Lancone, une fermeture administrative qui date de mai 2021 avec un itinéraire alternatif par l'ex-route départementale 82.

Donc là, en juin 2021 on a terminé les études, le chiffrage des travaux va être bouclé à la fin de l'année et on programmera une intervention en juin ou plus probablement en septembre 2022.

La troisième zone correspond à l'éboulement entre San Gavinu di Tenda et San Petru di Tenda, cela s'est passé les 10 et 11 novembre 2021 ; cela implique des travaux beaucoup plus importants, les études ont insisté sur la nécessité d'un minage des blocs, d'une purge, la mise en place et la pose de barrières dynamiques pour l'amont et la réalisation d'un mur poids ; le chiffrage des travaux est en cours, avec une enveloppe prévisionnelle d'environ 1,6 M€ euros qui sera certainement majoré du fait de la présence très probable d'amiante. L'opération est programmée pour début 2022, et il y aura très probablement 8 à 10 mois de travaux.

Deuxième point, il y a une route de liaison entre les ex-RD 62 et 82, la fameuse route alternative actuelle à propos de laquelle on m'a souvent interrogé, notamment le maire de San Petru di Tenda, car c'est la route de la plaine. A ce sujet, je voudrais vous dire, bien sûr, que les travaux à faire sont trop lourds pour les communes et intercommunalités, c'est une évidence, mais on ne peut pas procéder à une intégration de ces portions de route au coup par coup.

Il y a un diagnostic qui a été posé au niveau de la Corse tout entière pour voir si on va récupérer ces routes et comment on va les récupérer selon quelle programmation et quel est l'état des travaux, parce que dès lors que la Collectivité de Corse récupère, elle est ensuite tenue administrativement et juridiquement à des travaux ; je prends l'exemple de la route de la plaine : il y a deux passages à gué, qui ne sont pas des ponts actuellement, mais qui sont systématiquement submergés lorsqu'il y a des fortes pluies, il y a donc une demande du maire et de la population de reprendre le réseau, de l'intégrer au réseau territorial et de faire les travaux.

Là il faudrait faire, par application des règles qui régissent le réseau routier territorial, deux ouvrages de 40 mètres de portée, de 5 mètres de largeur donc un coût qui va être probablement de 3 ou 4 millions et qui peut être majoré par la présence d'amiante, pouvant conduire à une augmentation de 50% du devis initial.

Si on le fait dans le Nebbiu, il faut le faire ailleurs ; je ne sais pas si les élus de la région sont présents, je vois Hervé VALDRICHI ; il y a toute la route du réseau de la Marana, sur laquelle se pose la problématique de la récupération par la Collectivité de Corse, donc on travaille là-dessus.

Je vous rappelle que le travail d'inventaire a conduit à des opérations d'ouvrages d'urgence importante, des investigations sur les ponts et ouvrages d'art qui nous ont amenés, dans certains cas, à fermer les ponts et diligenter des travaux d'urgence pour éviter tout risque d'effondrement. Ce travail on l'avait fait en amont de la catastrophe de Gênes.

Donc, je vous remercie pour votre question ; préoccupation majeure de ce dossier, je vous propose que l'on rentre dans le détail technique et là aussi, au début de l'année 2022, je ferai à l'Assemblée de Corse des propositions pour que l'on puisse avoir un suivi régulier au niveau des territoires et les remontées qui permettent aux élus concernés d'être informés et de faire passer l'information auprès des citoyens.

Je vous remercie.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi, o Sgiò Presidente.

Eccu. Emu compiu tutta a pertita di e dumande à bocce è avà emu da fà l'appelu. U nostru secretariu hè ghjuntu. Avete a parolla.

M. Don Joseph LUCCIONI procède à l'appel des conseillers.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Le quorum est atteint. La séance est ouverte.

Ouverture de la séance à 11 H 30.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Sgiò Presidente di l'Esecutivu,
Signore è signori cunsiglieri esecutivi
Signore è signori i cunsiglieri à l'Assemblea di Corsica.
Care tutte, cari tutti,

Prima di tuttu, vulerebbe chè no fessimu un minutu di silenziu pà Anne ALESSANDRI è Fanfan DOMINICI.

Fanfan Dominici en 1997 a relevé le défi de remettre la CADEC sur les rails. Il a présidé à la nouvelle destinée de cette institution essentielle au bon développement économique de la Corse jusqu'en 2016, date à laquelle Alexandre VINCIGUERRA avait pris sa relève.

Nous avons tous manifesté notre soutien à sa famille. Je sais aussi à quel point ce décès a marqué Monsieur MARCANGELI et les élus de la CAPA et de la région Ajaccienne où il était impliqué et aimé.

Nous garderons en mémoire la détermination, le grand professionnalisme et le travail immense d'Anne ALESSANDRI, qui ont permis de constituer en Corse un fond d'art contemporain exceptionnel. Egon Schiele disait : « *L'art ne peut pas être moderne, l'art est éternel.* » Anne aura offert à la Corse une part d'éternité.

Nous avons bien-sûr une pensée pour sa famille nous n'oublions pas, bien-sûr ses collaborateurs et collaboratrices directs ayant travaillé avec elle au rayonnement de l'Art Contemporain en Corse.

Depuis notre dernière session, l'actualité politique a été très dense.

Jeudi 9 décembre, vous le savez, nous étions à Paris, avec le Président de l'exécutif, le collectif de défense des prisonniers, les présidents de groupes de l'Assemblea di Corsica, pour défendre auprès de la représentation nationale la résolution solennelle votée dans cet hémicycle le 22 octobre dernier relative au rapprochement de Pierre ALESSANDRI, Alain FERRANDI et Yvan COLONNA.

Nous avons rencontré tour à tour des présidents et des membres des différents groupes politiques du Palais Bourbon qui se sont tous, sans exception, montrés très sensibles tant à la non-application évidente du droit français qu'au sort des justiciables et aux conséquences pour leurs familles.

Ces échanges nous ont permis de confirmer une chose : nous sommes plus que jamais du côté de la justice, du côté du droit et du côté de la démocratie.

Tout démocrate, tout défenseur de l'application du droit, a le devoir aujourd'hui de s'engager à nos côtés pour demander la levée du statut de DPS avant le 31 décembre prochain, car ce statut n'est autre que le dernier stratagème trouvé pour empêcher que ces hommes ne rentrent à Borgu. J'appelle donc à nouveau tous les députés, y compris ceux de la majorité gouvernementale, à nous soutenir au nom du respect de la loi.

Je tiens à remercier Jean-Jacques FERRARA qui était à nos côtés. Je remercie bien-sûr tous les parlementaires qui nous ont écoutés et qui, parmi les obédiences politiques les plus diverses, nous ont affirmé leur soutien. Un grand merci bien-sûr aux députés nationalistes et leurs collaborateurs pour leur travail de préparation. Cela montre bien que l'opiniâtreté du collectif Unità Strategica et le travail que nous avons réalisé ici tous ensemble n'est pas sans effet. Pour autant, le temps presse et rien ne garantit aujourd'hui que le Gouvernement donnera un avis favorable avant la fin de ce mois.

Notre discours porte car c'est un discours crédible et surtout, de vérité, à l'instar de celui d'ailleurs que nous avons tenu, sans qu'il n'y ait lieu de faire comparaison, sur l'affaire dite de la Corsica Ferries. En effet, l'État abonde dans notre sens en ajoutant 50 millions d'euros au PTIC pour prendre en charge une partie de l'amende. Il reconnaît donc à demi-mots et par un subterfuge financier dont il a seul le secret, que nous avons raison et que cette dette est en grande partie la sienne.

Eloignée géographiquement mais proche dans ses aspirations à l'autodétermination, la Kanaky a connu il y a quelques jours un simulacre de referendum dont le résultat semble satisfaire l'Elysée. L'avenir de l'archipel dans toutes ses composantes politiques et sociales ne saurait pourtant se résumer au résultat d'un

referendum que ne reconnaît pas le peuple Kanak. Je souhaite lui apporter ici tout mon soutien. Accepter le résultat de ce referendum revient à nier l'existence de ce peuple et fait peser une hypothèque lourde sur les équilibres sociaux et politiques de la Kanaky.

Concomitamment, la Guadeloupe, la Martinique et les Outre-Mer ont connu des émeutes violentes, portant de nouveau aux yeux de la métropole les inégalités sociales sidérantes dont leurs populations sont victimes. Nous avons tous vu passer sur les réseaux sociaux notamment, les écarts scandaleux de prix entre l'Outre-Mer et la métropole.

C'est un problème que nous connaissons aussi, dans d'autres proportions en Corse où la vie est bien plus chère que sur le continent. Nous en avons débattu au moment des conférences sur les coûts du carburant et le prix des biens de consommation courante en 2019, mais la crise est passée par là et l'inflation actuelle pèse d'autant plus sur les coûts de production de nos TPE, sur les salariés, encore davantage sur les plus familles les plus précaires.

J'ai échangé à ce propos hier avec les élus communistes que j'ai reçus et je salue le Président BUCCHINI qui était le 4 décembre encore devant les grilles de la Préfecture pour dénoncer la perte du pouvoir d'achat des Corses.

Pour donner suite à l'expression intense et légitime du malaise ultramarin, à cette révolte qui gronde depuis des années sans être entendue ; la Guadeloupe obtient de son ministre de tutelle que la question de son autonomie soit, je cite, « évoquée ».

Proposer au pied levé, avec une mansuétude presque sincère, l'autonomie à la Guadeloupe alors que la revendication d'origine est essentiellement d'ordre économique et sociale, en tout cas dans les dernières semaines, relève à mon sens du pur sophisme.

Stratagèmes, subterfuges, simulacres, sophismes. S'agit-il ici des piliers méthodologiques sur lesquels le gouvernement actuel souhaite fonder une politique de développement équilibré en faveur des territoires insulaires et ultramarins dans un contexte de COVID. Un contexte économique, social et sanitaire difficile mais aussi d'enjeux écologiques et environnementaux centraux dans les années à venir ?

Le Gouvernement doit impérativement clarifier sa position sur l'autonomie et l'autodétermination de nos territoires à l'heure où les députés débattent autour de la loi 3DS qui a bien du mal à convaincre, y compris parmi les élus des régions métropolitaines.

Per contu nostru, à l'Assemblea di Corsica, cuntinuemu à travaglià inde a cumissione di e cumpetenze legislative è di l'evoluzione istituzionale. Sottu a presidenza di Romain Colonna, a cumissione s'hè addunita lunedì scorsu per stà à sente a Professora

Wanda Mastor chî ci hà prisintatu u so raportu cummandatu dà l'eseutivu. Les débats s'amorcent très positivement par une approche transpartisane et multidimensionnelle de la notion d'autonomie qui ne manquera pas d'ailleurs de s'enrichir dans les semaines qui viennent.

Enfin, je conclurai sur deux points :

Tout d'abord, je souhaite saluer l'arrivée du nouveau recteur, le Professeur Jean-Christophe AGRESTI, qui est chancelier des universités et pour ma part un collègue. Je souhaite aussi saluer la professeure BENETTI qui quittera bientôt son poste de rectrice de Corse et à laquelle je souhaite le meilleur pour la suite de sa carrière.

Et puis, en rappelant que mardi, l'Assemblea di a Giuventù a été installée. Elle compte désormais 5 groupes politiques : trois groupes nationalistes, un groupe de droite et pour la première fois depuis sa création, un groupe de gauche et écologiste. Je me félicite et avec le jury qui a travaillé avec moi de cette diversité d'opinions qui j'en suis sûre apportera beaucoup à nos débats et fera entendre non pas la voix, mais les voix de la jeunesse insulaire y compris d'ailleurs sur les questions institutionnelles.

À ringrazià vi.

Caru Presidente di l'eseutivu, sè vo vulete intervene, a parolla hè vostra.

M. le Président Gilles SIMEONI

Merci, Mme la Présidente de l'Assemblée de Corse.

Mme la Présidente, Mesdames et Messieurs les élus, chers collègues, je voudrais à mon tour évoquer rapidement la mémoire de celles et ceux qui nous ont quittés. Certains sont des proches d'agents de la Collectivité de Corse. Et puis il y a eu deux personnalités qui ont marqué incontestablement les dernières décennies en Corse.

D'abord, je fais référence à Fanfan DOMINICI. Fanfan DOMINICI, certains ici ou certaines sont sans doute mieux placés que moi pour évoquer son action, son engagement. Ce que je peux dire pour l'avoir côtoyé, avoir eu la chance de le côtoyer depuis plusieurs années, c'est que, y compris dans nos différences politiques qui étaient quelquefois profondes, je lui ai trouvé, comme toutes celles et ceux qui l'ont côtoyé et qui ont travaillé avec lui, toujours cette capacité d'écoute, cette passion pour l'intérêt général, cette humanité profonde qui faisait qu'il n'avait que des amis.

Parler de l'élus, parler de celui qui a redressé la CADEC, parler de celui qui a été le président du SIS 2A, parler de celui qui est resté présent au conseil d'administration d'Air Corsica, je crois qu'il était tout cela. Il était aussi un enfant de Bastia, de la rue droite, un passionné du Sporting et de football en général. Fidel en amitié, prêt à des parties de pêche, nous pensons bien sûr à lui, nous pensons à sa famille, toute sa famille, un peu plus encore à Carlu DOMINICI puisqu'il est l'un de ses fils qui est un fonctionnaire de la Collectivité de Corse, actuellement en détachement au sein de la commune d'Aiacciu.

A travers ces quelques mots trop pauvres pour restituer la richesse d'une vie et d'un parcours politique et professionnel, je souhaitais rendre cet hommage public à Fanfan DOMINICI avec un clin d'œil, il avait commencé comme fonctionnaire à Morosaglia, le maire de l'époque s'appelait FERRANDI et Fanfan avait contribué à l'ouverture du musée. Il a fini sa vie prématurément à Alata aux côtés d'un autre maire, Etienne FERRANDI, de façon aussi, en forme de clin d'œil, de montrer la fidélité et la rectitude d'un parcours.

Je ne peux pas ne pas évoquer comme l'a fait avec des mots très justes la Présidente de l'Assemblée de Corse, la mémoire d'Anne ALESSANDRI. La nouvelle de son décès nous a surpris, elle nous a profondément attristés.

Il y a quelques mois encore, alors qu'elle partait à la retraite, elle avait insisté pour pouvoir continuer à participer à la réflexion sur l'évolution du FRAC. C'est bien volontiers que nous avons accédé à cette demande tant elle apportait beaucoup et notamment, elle a été, il faut le dire là aussi publiquement, une actrice majeure du développement de ce fonds régional d'art contemporain Corsica qui constitue et gère aujourd'hui une collection d'art contemporain international qui comporte 638 œuvres et qui est la deuxième collection publique d'art en Corse après celle du palais Fesch à Aiacciu.

Le FRAC Corsica, grâce à Anne ALESSANDRI et à Jean BAGGIONI aussi qui avait à l'époque en qualité de Président du Conseil exécutif décidé de lui faire confiance, transformant la structure jusque-là associative en établissement public, grâce à Anne ALESSANDRI donc et à Jean BAGGIONI, cette institution est devenue un vecteur remarquable d'accès à l'art contemporain pour le grand public, un art contemporain qui a longtemps été considéré comme élitiste, inaccessible. Or, la conviction profonde d'Anne ALESSANDRI, elle l'avait exposée notamment dans un catalogue paru en 2011 et qui retraçait des œuvres qui jusque-là n'avaient jamais été vues en Corse, Anne ALESSANDRI disait « l'idée, l'objectif, c'est de proposer des œuvres qui obligent à la

réflexion et montrer que l'art contemporain n'est pas un luxe, mais qu'il s'adresse à tout le monde ».

Elle l'a fait avec talent, elle l'a fait avec passion. Elle a permis également à une vingtaine d'artistes insulaires de rejoindre les collections internationales du FRAC. Pour tout cela, elle va terriblement nous manquer. Nous adressons nos plus sincères condoléances à sa famille et à ses amis.

Un dernier mot aussi pour évoquer la mémoire de quelqu'un qui a marqué des générations et notamment nos générations, c'est Jacques ZIMACO. Jacques ZIMACO, ailier droit de génie au Sporting club de Bastia, qui a participé à quelques-unes des plus belles victoires, des plus belles aventures. Jacques ZIMACO qui, même lorsqu'il était dans des équipes adverses, n'oubliait pas son attachement à l'équipe. Je pense notamment à ce reportage que nous avons pu voir il y a quelques semaines où il expliquait, on va le dire comme ça, il n'avait pas été à 100 % avec Saint Etienne pendant la finale du 13 juin 1981. Mais Jacques ZIMACO au-delà du fait qu'il incarnait avec d'autres cette légende du Sporting, c'est important aujourd'hui d'évoquer sa mémoire, parce qu'il à la fois Corse, nous considérons qu'il l'était devenu puisqu'il avait choisi de faire sa vie ici, d'abord à Ville de Pietrabugno, ensuite à Sartène, il était Kanak et profondément Kanak, engagé pour la décolonisation de son peuple.

Je voudrais dire tout simplement, peut-être aurons-nous les uns et les autres les occasions de nous exprimer, je vais faire tout simplement miens ces mots du comité stratégique indépendantiste de non-participation, parce que je crois qu'en fait, ils peuvent être ceux de tous démocrates, y compris au-delà du débat sur l'indépendance ou toute autre forme statuaire en Kanaky, je cite : « les indépendantistes regroupés sous la bannière du CSINP (comité stratégique indépendantiste de non-participation) ne reconnaissent pas la légitimité et la validité de ce scrutin qui leur a été confisqué. Ce référendum n'est pas conforme à l'esprit et à la lettre de l'accord de Nouméa, processus de décolonisation et pas conforme également aux résolutions de l'ONU qui a inscrit la Nouvelle Calédonie sur la liste des pays à décoloniser ». Fin de citation.

Je crois qu'une phrase est importante également, c'est qu'à l'occasion de ce passage en force sur ce troisième référendum qui à mon sens ne peut pas clore, ni juridiquement, ni politiquement la séquence ouverte par les accords de Nouméa, je pense qu'à travers ce passage en force, la France s'est jusqu'à aujourd'hui en tout cas montrée incapable de, je cite : « concilier ses intérêts géostratégiques dans le pacifique et son obligation de décoloniser la Kanaky ».

J'espère que ce point d'équilibre qui est souhaité par tous et par toutes et qui est souhaitable sera trouvé dans les semaines et dans les mois à venir. Soutien donc au peuple kanak.

Quelques mots pour terminer sur notre actualité politique qui, comme l'a dit la Présidente de l'Assemblée de Corse, se rattache plus ou moins directement à tous ces soubresauts et notamment à ceux qu'ont connus, même s'ils sont d'intensité, d'origine et de portée différente, par exemple, ces dernières semaines, la Guadeloupe, la Martinique, la Réunion ou la Guyane.

Je pense comme beaucoup que la France continue d'avoir un problème avec ce que Thierry MICHALON, professeur de droit constitutionnel à l'université de Corse, appelait « les confettis de l'empire ». Je crois que ce problème politique-là n'est pas encore résolu malgré la bonne volonté d'un certain nombre d'acteurs politiques en France de premier plan. Je crois que la question corse participe aussi globalement de cette nécessité de faire évoluer le regard de l'État sur un certain nombre de territoires, d'îles, de peuples qui aspirent, selon des modalités et des degrés différents, à la reconnaissance et à la prise en compte de leurs intérêts dans un cadre juridique constitutionnel qui est certainement à reformuler et à réinventer. C'est en tout cas dans ce sens que le Conseil exécutif, la majorité territoriale propose de travailler à l'ensemble des groupes qui composent cette Assemblée de Corse et au-delà, vous le savez, à l'ensemble des forces vives.

Ce que je voudrais dire, c'est d'abord que le conflit politique sur la question du paiement de la somme due au titre du contentieux du service complémentaire a connu une première forme d'épilogue. Ça a été rappelé par la Présidente de l'office des transports.

Je rappelle que cette question, certes importante et même décisive au plan politique et budgétaire, n'est qu'un des éléments de la problématique globale de l'organisation de la desserte maritime de la Corse et plus largement encore, de l'organisation de la desserte maritime et aérienne de la Corse.

J'ai toujours dit en notre nom à toutes et à tous, parce que c'est ainsi que nous avons posé la problématique, qu'il fallait impérativement à la fois apurer le passif hérité des décennies antérieures et construire une solution juridique sécurisée avec l'État et avec la Commission européenne, une solution juridique sécurisée aussi bien dans le domaine du maritime et de l'aérien qui nous permette de considérer que les intérêts fondamentaux de la Corse et des Corses sont garantis, y compris en termes de service public avec les dimensions économique, environnementale, sociale que nous considérons non négociables.

Nous allons continuer à faire ce travail et comme l'a dit la présidente de l'office des transports, parce que le moment est charnière, décisif, parce que nous aurons dès le début de l'année 2022 à aller ensemble avec l'État probablement, devant la Commission européenne, nous allons vous proposer, Mesdames et Messieurs les membres de l'Assemblée de Corse, de travailler ensemble sur ce que sera notre proposition concernant l'organisation de la desserte maritime de la Corse et l'organisation de la desserte aérienne. C'est un chantier que nous considérons comme prioritaire.

Je ne reviens pas sur la question des 50 millions. Un mot quand même. Nous aurions aimé que l'issue soit différente, par exemple à travers le versement, qui aurait été plus clair, d'une somme au titre du fonctionnement qui serait venu abonder directement, pourquoi pas en totalité, le remboursement de la somme due à la Corsica Ferries au titre de la condamnation intervenue en droit interne français. Ce n'est pas le point d'atterrissage qui finalement a été choisi par le Gouvernement.

Il n'empêche que premièrement, fut-ce de façon implicite mais en toute hypothèse de façon nécessaire, le principe de la coresponsabilité de l'État dans la situation actuelle et notamment dans la mise en œuvre de la convention de délégation de service public qui a débouché sur une condamnation, le principe de la responsabilité de l'État est aujourd'hui acquis pour tout le monde.

Deuxièmement, une responsabilité qui est supérieure à celle de la Collectivité de Corse puisque sur un principal de 86,3 millions d'euros, l'État paye 50 millions d'euros, donc plus de 60 %. Nous assumons une part de ce paiement, parce qu'au titre de la continuité des affaires publiques, nous qui sommes les responsables d'aujourd'hui, devons aussi assumer, au moins en partie, un certain nombre d'erreurs qui ont pu être commises par nos prédécesseurs. Nous allons le faire.

Troisième et dernier point, nous allons le faire dans des conditions, et c'était essentiel, qui outre que la responsabilité juridique, politique et morale de l'État dans cette affaire qui est une responsabilité première et reconnue, nous allons le faire dans des conditions qui ne vont pas obérer nos capacités d'investissement. Nous souhaitons tous, surtout en ce début de mandature qui doit être une mandature de transformation profonde et d'acquis irréversibles pour la Corse, nous souhaitons donc que la Collectivité de Corse puisse continuer à investir. C'est ce que nous allons faire puisque c'est essentiel. Cela a été précisé au banc par M. DUSSOPT, Ministre des Comptes publics, au nom du Gouvernement. Cette dotation de 50 millions d'euros est une dotation qui sera utilisée librement en pleine souveraineté par la Collectivité de Corse pour financer ses investissements.

Cette opération est globalement une opération qui se termine en tenant compte des intérêts de la Corse.

Je pense que dans le cadre d'une mobilisation qui s'est étalée sur plusieurs années, un élément décisif a été le choix de ne pas inscrire au budget supplémentaire le paiement des 90 M.€ Je tiens à remercier chaleureusement, parce que je crois que leur choix a été déterminant, aussi bien le groupe de la majorité territoriale « Fà populu in seme » que le groupe « Core in fronte » d'avoir considéré que le message politique envoyé, à travers le vote du budget supplémentaire, était celui de la détermination des votants, mais au-delà de la détermination des Corses, à ce que Paris entende notre argumentation. Je crois que ça a été un moment décisif.

Je rappelle aussi que cela n'était pas gagné. Tout le monde a en mémoire, quelques jours après le vote de cette Assemblée qui exprime la voix légitime du peuple corse et de la représentation élue de la Corse, il s'est trouvé un préfet représentant de l'État en Corse pour dire publiquement qu'il fallait, je cite « que cessent les palabres et les gesticulations », les palabres, c'était donc les discussions entre la représentation élue de la Corse et le Gouvernement ; les gesticulations, c'était donc le vote souverain de l'Assemblée de Corse dépositaire et gardienne des intérêts matériels et moraux de la Corse et du peuple corse. Je pense que cette provocation visait à dessein à nous entraîner sur des logiques de conflit que nous avons su éviter. Nous avons bien fait de le faire. Nous avons choisi de continuer avec la même sérénité, mais également la même détermination à faire valoir nos arguments qui sont fondés en droit et qui sont fondés au regard de l'éthique.

Finalement, l'histoire nous a donné raison, elle a donné raison particulièrement à celles et ceux qui ont choisi de voter la non-inscription de cette somme au budget supplémentaire. La victoire que nous avons obtenue ensemble de façon générale, c'est une victoire au profit de la Corse.

Un dernier mot sur ce qui sera notre préoccupation majeure d'ici au 31 décembre 2021. Nous l'avons dit et répété, nous l'avons écrit ensemble, nous l'avons voté ensemble à l'unanimité : nous considérons qu'il faut que le Premier ministre en application du droit décide, conformément aux décisions répétées jusqu'à ce jour des commissions administratives qui ont eu à donner leur avis, il faut que le Premier ministre lève le statut de détenu particulièrement surveillé qui continue d'être imposé à Pierre ALESSANDRI, Alain FERRANDI et Yvan COLONNA, parce que ce statut relève aujourd'hui, cela a été dit par la Présidente de l'Assemblée de Corse et cela est partagé par nous toutes et nous tous, d'un stratagème pour contourner l'application du droit, le droit au rapprochement.

Pour nous, cet objectif est vital. Il est vital parce que l'application du droit est une nécessité absolue, il est vital parce que ces hommes ont droit à être rapprochés. Il est

vital aussi parce que c'est un signe fort et public que doit donner le Gouvernement et que doit donner l'État, que nous sortons d'une logique de conflit et de vengeance pour rentrer dans une logique d'application du droit. La logique de l'application du droit, elle est celle qui permet ensuite de construire des relations nouvelles basées sous le signe de la réciprocité et de la confiance partagée.

Nous avons vécu, je parle de la délégation reçue au Palais Bourbon, un moment important et peut-être décisif. Ceux qui n'étaient pas là étaient soit représentés, soit excusés, je pense notamment à Laurent MARCANGELI et Jean-Jacques PANUNZI, avaient fait savoir que nous portions ensemble la même voix et les mêmes arguments. Nous avons été reçus par tous les groupes de l'Assemblée nationale. Première victoire.

Deuxième victoire, tous les élus qui étaient là ont dit au nom de leur groupe ou à leur nom personnel mais représentant de nombreux élus de leur groupe, que notre combat était juste, que notre combat pour l'application du droit tel que voté à l'unanimité par l'Assemblée de Corse avec le soutien des anciens présidents de conseils exécutifs, anciens présidents de l'Assemblée de Corse, le soutien des communes, des intercommunalités, le soutien de l'ensemble des forces vives, toutes et tous ont dit que ce combat était juste. Enfin, toutes et tous se sont engagés à dire publiquement, avant la décision du Premier ministre, que la seule décision conforme au droit et à l'équité, c'est celle de la mainlevée du statut de DPS et son corollaire, le rapprochement à très bref délai des trois personnes concernées.

Ce combat est essentiel. Il est essentiel pour les trois condamnés. Il respecte, je le redis encore publiquement, totalement la douleur de la partie civile. Je ne crois pas qu'aujourd'hui il y ait en France des citoyens ou des élus qui puissent prendre ombrage de ce que le droit au rapprochement soit appliqué, au contraire. Il nous a été dit par les députés français, dans la diversité de leurs convictions que pour eux, les valeurs de la République et le respect de l'état de droit sont indissociables. Je le crois volontiers.

A mon avis, il est essentiel que nous obtenions cela sans détour et sans différé. C'est maintenant, c'est dans les heures et dans les jours à venir que le Premier ministre va prendre sa décision. S'il applique le droit, elle sera conforme cette décision à ce que nous avons voté. Si d'autres considérations viennent s'insinuer et notamment, des considérations que l'on ne peut pas exprimer et que l'on ne peut pas justifier, cela voudra dire qu'on s'est éloignés d'une solution, pour ces trois hommes et plus globalement d'une solution beaucoup plus large, d'une solution qui est aujourd'hui à portée de main.

Ce que je voudrais vous demander de façon très solennelle parce que je sais que voter la motion que nous avons votée à l'unanimité a été, pour celles et ceux qui l'ont fait,

l'aboutissement d'un cheminement, d'une réflexion et d'une décision qui a été librement portée, quelle que soit la diversité de nos convictions.

Je vous demande vraiment, y compris tout à l'heure, peut-être, aurons-nous à nous voir, que nous nous donnions les moyens dans les heures à venir, de faire respecter le vote à l'unanimité de l'Assemblée de Corse, de faire respecter le droit et de nous joindre dans un dernier effort commun qui doit nous permettre d'obtenir une décision positive avant le 31 décembre 2021.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi o Sgiò Presidente.

Les allocutions officielles sont terminées.

Nous avons décidé hier en commission permanente organisationnelle de faire passer quelques rapports de désignations qui m'incombent, sachant que le rapport relatif au collège pour l'élection des sénateurs, ce rapport-là est reporté parce que les groupes doivent s'entendre au préalable. J'espère que vous allez avancer dans ce sens, je parle sous le contrôle de Jean BIANCUCCI, des autres présidents de groupes aussi. Donc, entendez-vous pour la question des collèges chargés de l'élection des sénateurs avant la fin de la session, s'il vous plait. Merci.

Je passe sans transition au rapport n° 451. J'espère qu'en 2022, nous aurons fini parchì oramai, 2021 hè compiu !

RAPORTI DI A PRESIDENTE DI L'ASSEMBLEA DI CORSICA / RAPPORTS DE LA PRÉSIDENTE DE L'ASSEMBLÉE DE CORSE

* **Raportu n°451 : Disignazioni di i raprisintanti di l'Assemblea di Corsica in e cummissioni è urganisimi esterni.**

* **Rapport n° 451 : Désignation des représentants de l'Assemblée de Corse au sein des commissions et organismes extérieurs.**

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Je vais vous énoncer quelles sont les propositions. Il nous manque encore des éléments pour le conseil de l'aménagement et de l'urbanisme pour ce qui concerne les

suppléants et des titulaires pour quasiment tous les groupes. Réfléchissez à cela avant que j'arrive à cet organisme-là.

Je précise aussi parce que nous sommes en situation sanitaire difficile qui nous impose d'utiliser TEAMS, que pour les modalités de vote, je le dis pour les nouveaux, en fait le président de groupe doit prendre la parole et donner la position du groupe sur le vote et énumérer les personnes votantes pour les dossiers les plus importants, droit d'ester en justice, le dossier Corsica Ferries, etc., il faut absolument que l'on procède au vote de cette manière-là, de manière très formelle.

Concernant la décision au sein de l'association interprofessionnelle de la forêt et du bois « Legnu vivu » : Nadine NIVAGGIONI est titulaire, c'est la proposition qui est faite.

Concernant le comité de gestion des poissons migrateurs, il y a comme titulaires : François SORBA et Pierre GHIONGA. Cela a été validé.

Concernant la commission de concertation en matière d'enseignement privé, le dispositif est complet : il y a Françoise CAMPANA, Anne-Laure SANTUCCI, Cathie COGNETTI-TURCHINI, comme titulaires. Comme suppléants : Paola MOSCA, Petr'Antone FILIPPI et Jean-Michel SAVELLI.

Au conseil d'administration de l'association « Bastia Corsica 2028 », titulaires : Joseph SAVELLI, Anna-Maria COLOMBANI, Jean-Martin MONDOLONI. Suppléants : Anne-Laure SANTUCCI, Juliette PONZEVERA et Jean-Michel SAVELLI.

Concernant le conseil de l'aménagement et de l'urbanisme de Corse, titulaire : Jean BIANCUCCI. Il nous faudrait un suppléant : Paul-Jo CAITUCOLI.

Pour « Un soffiu novu », titulaire : Marie-Thérèse MARIOTTI ; suppléant : Xavier LACOMBE.

Il me faut un titulaire et un suppléant pour « Avanzemu ». Pareil pour « Core in fronte ».

M. Paul-Félix BENEDETTI

Pour « Core in fronte » : titulaire : Serena BATTESTINI. Suppléant : moi-même.

M. Jean-Christophe ANGELINI

Pour « Avanzemu », moi-même et Saveriu LUCIANI.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Nous prenons acte de ces désignations. Merci.

L'Assemblée de Corse a pris acte de ces désignations¹

Nous passons au rapport n° 452 qui est simplement une modification d'une désignation que nous avons faite qui concerne la commission de l'aménagement foncier de Corse.

*** Rapport n° 452 : Mudificazione di a deliberazione ch'è porta designazione di i raprisentanti di l'Assemblea di Corsica in varii urganisimi.**

*** Rapport n° 452 : Modification de la délibération portant désignations des représentants de l'Assemblée de Corse au sein de divers organismes.**

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Pour « Un soffiu novu », nous avons Charlotte TERRIGHI et Marie-Anne PIERI et les suppléants sont : Marie-Thérèse MARIOTTI, et Xavier LACOMBE.

Pour « Core in fronte », il nous faut un suppléant de Serena BATTESTINI pour la commission de l'aménagement foncier de Corse.

M. Paul-Félix BENEDETTI

Je me mets.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Concernant maintenant le conseil territorial de santé de Haute-Corse et de Corse-du-Sud.

Pour le Cismonte, 2 titulaires et 2 suppléants. Titulaire, il y a déjà Jean-Marc BORRI, il faudrait un suppléant pour « Fà populu » à Jean-Marc BORRI. Donc, Frédérique DENSARI.

¹ Délibération N°21/215 AC

Nous avons comme titulaire proposé pour « Un soffiu novu » Pierre GHIONGA et Cathie COGNETTI-TURCHINI. Cela est validé.

Ensuite, pour le conseil territorial de santé du Pumonte : Danièle ANTONINI titulaire, il nous faut un suppléant : Eveline GALLONI D'ISTRIA.

Nous aurons pour « Un soffiu novu », Chantal PEDINIELLI et Georges MELA comme suppléants.

Je vous demande aussi de prendre acte de ces compléments.²

Concernant le rapport n° 454, c'est une modification d'un représentant d'un syndicat au titre de collègue des syndicats de l'Assemblea di à ghjuventù.

* **Raportu n° 454 : Mudificazione d'un raprisintante d'un sindicatu à u titulu di u cullegju di i sindicati di l'Assemblea di a giuventù.**

* **Rapport n° 454 : Modification d'un représentant d'un syndicat au titre du collègue des syndicats de l'Assemblea di a giuventù.**

Vous savez qu'il y a les jeunes actifs qui sont représentés. Ce sont les syndicats professionnels qui désignent les jeunes actifs. En l'occurrence, le STC avait désigné Pierre-Adrien NATIVI, mais pour des raisons professionnelles, M. NATIVI abandonne son mandat et la proposition qui nous est faite par le STC est celle de Lisandru CARROLAGGI.

Il y a dans le collège « étudiants », une coquille. Il était évoqué un collège des étudiants de 24 et en fait, c'est 15. Il faut corriger la coquille. Cela n'a pas empêché l'Assemblea di a ghjuventù d'être installée avant-hier et de s'exprimer d'ailleurs. Donc, c'est bon.

L'Assemblée de Corse prend acte de ces modifications.³

Per contu meiu, aghju fattu u mo travagliu. Ùn avemu micca u tempu di passà u regulimentu internu è serà fatta dopu meziornu. Mi ghjirgu versu l'executivu. Si l'executivu vole passà u raportu d'amministrazione generale, raportu 432.

² Délibération N°21/216 AC

³ Délibération N°21/217 AC

M. le Président, si vous en êtes d'accord, vous pouvez passer le rapport 432 qui est la demande d'autorisation d'ester en justice dans le cadre de la plainte devant la Commission européenne pour l'affaire Corsica Ferries.

AMMINISTRAZIONE GENERALE / ADMINISTRATION GÉNÉRALE

* **Raportu n° 432** : Parmissu d'andà in tribunali in u quattru di a lagnanza davanti à a Cummissioni Aurupea (Cartulari 21REC106 - CORSICA FERRIES).

* **Rapport n° 432** : Autorisation d'agir en justice dans le cadre de la plainte devant la Commission Européenne (Dossier 21REC106 - CORSICA FERRIES).

M. le Président Gilles SIMEONI

Je présente le rapport.

C'est une instance que nous avons introduite à titre conservatoire avec des moyens de droit, me semble-t-il, très intéressants, je les évoque pour mémoire.

Premièrement, le Conseil d'état a utilisé la possibilité qui lui est donnée par le texte interne de rejeter le recours que nous avons introduit sans examen au fond des moyens de droit que nous avons développés et notamment de la question préjudicielle que nous avons posée. Je rappelle qu'une question préjudicielle est question par laquelle un requérant demande à une juridiction nationale de surseoir à statuer dans l'attente de la réponse de la Cour de justice de communauté européenne, un problème de droit qui relève du droit européen.

Donc, nous avons posé deux types de questions préjudicielles qui sont liées. D'abord, là où le droit européen prévoit comme seule sanction d'une distorsion de concurrence, la récupération des aides illégales d'un dû, le droit interne peut-il ajouter sur le principe une action en réparation ? Première question.

Deuxième question, dès lors qu'il y a un véritable problème sur le quantum de la somme allouée puisque je rappelle, pour mémoire, que les juges du fonds ont considéré qu'ils pouvaient allouer une somme à la Corsica Ferries qui représente un taux de rentabilité de 90 %. Nous considérons donc qu'au-delà de la discussion sur le principe de l'indemnisation, le quantum de la somme est surévalué. Dès lors qu'il y a une discussion sur une surévaluation du quantum, est-ce que le fait de payer cette somme, a fortiori 10 ou

15 ans après, dès lors qu'elle est surévaluée, ne constitue pas une nouvelle distorsion de concurrence au profit de l'opérateur qui bénéficie de ce versement ?

En gros et très concrètement, si ce versement intervient aujourd'hui, dès lors qu'il est surévalué, surtout que l'on n'a pas accepté de discuter au fond de la question de la surévaluation, eh bien donner 90 millions d'euros à la Corsica Ferries dans le contexte de concurrence de la desserte maritime notamment en Corse, ça peut être susceptible de créer un avantage indu. En tout cas, c'est la question que nous voulions poser à la Cour de justice des communautés européennes.

Le problème, c'est que le Conseil d'état n'a pas répondu à ces questions, n'a pas sursis à statuer, n'a même pas examiné notre recours au fond. Or, il y a une jurisprudence très claire, y compris confortée par un arrêt de la Cour de justice des communautés européennes qui est intervenue en septembre dernier et qui dit qu'en pareil cas, la juridiction nationale a, soit l'obligation de répondre en disant : voilà pourquoi nous considérons qu'il y n'a pas matière à saisir la Cour de justice des communautés européennes, par exemple parce que la question préjudicielle a déjà été traitée ; soit, doit sursoir à statuer.

A notre avis, le fait de ne pas avoir transmis et de ne pas avoir statué au fond, est constitutif d'un manquement aux règles opposées par le droit européen. C'est le fondement principal du recours que nous avons introduit contre l'État, à travers sa juridiction suprême, le Conseil d'état, devant la Commission européenne et sous le contrôle des praticiens du droit qui siègent à l'Assemblée, je pense que c'est un problème de droit intéressant.

Entre-temps, est intervenue la décision du Gouvernement de contribuer à concurrence de 50 millions d'euros, la dotation dont nous parlions tout à l'heure. La contrepartie qui a été demandée à la Collectivité de Corse, c'est de se désister de l'action engagée devant la Commission européenne. J'ai dit que c'était tout à fait envisageable et que nous le ferions dès lors que, concernant le contentieux Corsica Ferries, les modalités auraient été définitivement arrêtées. L'essentiel a été fait à travers le vote à l'Assemblée nationale de la disposition qui est intervenue vendredi dernier.

Je souhaitais quand même que ce rapport soit présenté devant votre Assemblée pour que vous connaissiez la nature des arguments de droit qui nous ont servis à introduire un recours qui, en son principe, a contribué à démontrer qu'au plan juridique, notre dossier était sérieux.

Premier point, il était important que votre Assemblée soit saisie de ce rapport.

Deuxièmement, je pense qu'il est prématuré de le retirer. Je souhaite que vous me donniez l'autorisation d'ester en justice.

Troisièmement, je reviendrai devant vous pour vous faire acter définitivement le contenu de la décision qui a été prise par le Gouvernement. À ce moment-là, je proposerai très probablement, en tout cas, c'est l'esprit des discussions que nous avons eues, que ce recours soit retiré. Et si nous le retirons, nous n'aurons pas la réponse à la question de droit que nous avons posée, mais nous aurons obtenu, et je pense que le recours aura contribué à cette issue, nous aurons réussi à obtenir de l'État qu'il contribue à concurrence de 50 M€ de la somme due.

Donc, je vous propose de m'autoriser à ester en justice dans le cadre de cette procédure, avec les éléments d'explication complémentaires que je viens de vous donner.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci, M. le Président.

D'abord je crois qu'il y a un rapport de la commission des finances, et ensuite je passerai la parole à qui veut la prendre.

M. Joseph SAVELLI

M. Jean BIANCUCCI, tout en rappelant que ce dossier était « brûlant » et qu'il fait l'objet de discussions et d'interprétations, a estimé que la CdC doit épuiser toutes les possibilités de recours, y compris au niveau européen.

Il a souhaité que tous les groupes politiques de l'Assemblée puissent s'associer à la volonté de la CdC d'essayer d'apurer ce problème concernant la Corsica Ferries en essayant de trouver les voies et moyens juridiques et ce, afin que la CdC ait gain de cause dans cette affaire.

M. Jean BIANCUCCI a par ailleurs fait observer que ce dossier n'était pas uniquement juridique mais également politique. Il a argumenté son observation en disant que la CdC ne peut pas payer cette dette en lieu et place de l'État, de même qu'à la place des carences de certains hommes politiques.

Il a souligné que le groupe « Fà Populu Inseme » soutient le Conseil exécutif dans cette démarche.

La Commission des Finances a émis un avis favorable sur ce rapport.

Non-participation des groupes « Un Soffiu Novu » et « Core in Fronte »

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci, M. le rapporteur. La parole est à Laurent MARCANGELI.

M. Laurent MARCANGELI

Merci, Mme la Présidente.

Deux sujets effectivement, ça a été dit par le Président de l'Exécutif et ça a été dit en commission des finances : un sujet d'ordre juridique intéressant qui a été rappelé par M. le Président, mais un sujet aussi politique, éminemment politique.

Pour le sujet juridique, la réponse, peut-être ne verrons-nous jamais la couleur, ni la saveur puisque, comme vous l'avez rappelé, M. le Président, il y a quand même un fait nouveau qui s'est invité dans cette affaire : c'est ce qui a été décidé à l'Assemblée nationale il y a peu ; à savoir, le fait que le Gouvernement inscrive cette somme de 50 M€ qui, même si elle prend la forme qu'elle prend, qui peut ne pas convenir à tout le monde, sera une réponse non négligeable au solutionnement de cette affaire pour la Corse et pour les investissements que vous entendez mener pour nos infrastructures, le fonctionnement de notre assemblée et de notre institution.

J'avoue être dubitatif quant à l'introduction de ce recours, et je ne parle pas de droit parce que, je vous le disais encore, il y a quand même pas mal de questionnements, mais sur le domaine politique.

Vous avez obtenu, et donc la Corse à travers vous, je le pense, et c'est une bonne chose, un signe. Une part de chemin a été accomplie par le Gouvernement en reconnaissant de manière implicite, que je qualifierai peut-être même d'explicite, je me permets de le dire, sa part de responsabilité en venant abonder de 50 M€ le budget de la Collectivité. Et là je me permets, en tant que membre de cette assemblée, d'émettre un avis stratégique : avons-nous intérêt à voter aujourd'hui la poursuite de cette instance ? Dès lors même que, nous le savons M. le Président, sur ce sujet comme sur d'autres des négociations sont en cours. Puisque vous l'avez rappelé, il s'agit ni plus ni moins que d'intenter un recours devant la Commission européenne contre la France, même si c'est contre une décision du Conseil d'État, j'avoue aujourd'hui me demander si la temporalité est politiquement et stratégiquement la meilleure.

Pourquoi ? D'abord, parce que des négociations sont en cours sur d'autres sujets, vous les avez rappelées tout à l'heure, c'est un premier point.

Le deuxième, vous l'avez rappelé également, sur ce sujet précis, un pas non négligeable a été effectué. Ce n'était pas gagné d'avance, vous l'avez rappelé, la Présidente l'a rappelé, que d'aller obtenir cette somme dans le cadre d'un litige ancien, très ancien, mais néanmoins aujourd'hui particulièrement difficile à gérer pour votre majorité et pour l'Assemblée dans son ensemble.

Donc, aujourd'hui, j'avoue, au nom du groupe que je préside, que nous sommes plutôt défavorables et nous serons défavorables à cette autorisation d'ester en justice pour les raisons que je viens d'énumérer.

Ceci étant dit, encore une fois, et j'ai eu l'occasion de le dire à la presse dans le cadre des échanges que j'ai pu avoir sur ce qu'il s'est passé la semaine dernière, avec les différents échanges que vous avez eus avec l'ensemble de la délégation à Paris, à l'Assemblée nationale mais également au Sénat, vous avez été désignés par les Corses pour gérer les affaires de la Corse, ça ne souffre d'aucune contestation. Donc, les décisions que vous devez prendre, vous les prenez avec cette légitimité qui est la vôtre, qui est celle de celles et ceux qui siègent dans le groupe majoritaire. Nous, nous sommes là pour porter contradiction quand nous considérons qu'elle doit être portée et émettre les avis que nous inspirent les rapports que vous présentez.

Mais, je vais aller plus loin, encore une fois. Moi, je n'ai pas été désigné par les électeurs afin de porter la voix de la Corse à Paris ou ailleurs, à Bruxelles par exemple, c'est vous qui l'avez été. C'est la raison pour laquelle, si d'aventure demain des décisions sont prises par le Président du Conseil exécutif, avec l'accord de son conseil exécutif et de sa majorité, personne n'a rien à redire, et je le dis pour ouvrir des perspectives futures. Je saisis l'occasion que cette délibération, ou que ce rapport nous donne.

Nous participerons sur les débats à venir, nous l'avons dit depuis le début de cette mandature, mais je considère qu'aujourd'hui, c'est au Président de l'Exécutif et à l'Exécutif de porter sa voix parce qu'elle a été ratifiée, ratifiée par l'élection. Ensuite, nous pouvons diverger sur un certain nombre de sujets et nous le ferons savoir, mais en ce qui me concerne, je ne participerai pas de manière permanente à cette volonté de monter en délégation à Paris ou à Bruxelles, parce que je considère que c'est de votre responsabilité, de votre légitimité dont il s'agit.

Pour conclure sur cette instance, je crois qu'il ne faut pas voter aujourd'hui ce rapport parce que la temporalité ne me semble pas la meilleure. Par ailleurs, vous allez avoir, et vous l'avez dit tout à l'heure dans vos propos introductifs, des discussions à mener à Bruxelles aux côtés de la France, du Gouvernement de la France pour aller convaincre du bienfondé de votre vision en matière de délégation de service public sur les

transports maritimes. Et aujourd'hui, vous proposez d'aller saisir la Commission européenne contre la France sur un sujet qui est quand même intrinsèquement lié.

Je pense aujourd'hui que voter ce rapport n'est pas stratégiquement approprié, c'est la raison pour laquelle nous voterons contre ce rapport. Mais, comme je l'ai dit tout à l'heure, je ne doute pas que vous bénéficierez d'une majorité vous autorisant à ester en justice, puisque c'est la volonté populaire qui s'est exprimée. Mais en tout état de cause, je vous le dis, je crois qu'il y a aujourd'hui des possibilités pour vous et votre majorité, pour la Corse dans son ensemble au-delà des différences partisans, d'aller saisir un certain nombre de sujets et d'aller imposer certains points de vue. Ce sera une marche qui sera longue, qui sera parfois parsemée d'embûches, je sais que vous le pratiquez maintenant depuis plusieurs années. Mais je pense que, et sans jeux de mots aucun, jeter l'ancre toujours plus loin peut parfois avoir des effets négatifs, sur ce sujet comme sur d'autres.

Donc, nous ne voterons pas ce rapport.

Je vous remercie.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Bien. Qui souhaite intervenir ? Jean BIANCUCCI, pour « Fà populu in seme ».

M. Jean BIANCUCCI

Je ne vais pas reprendre ce que j'ai dit en commission des finances, chacun l'a bien compris, il s'agissait de l'analyse que nous faisons de ce problème.

Pour rentrer d'une manière un peu plus précise dans le débat, puisqu'il y a effectivement des propositions qui ont été faites par le Président de l'Exécutif et que nous faisons nôtres, il n'y a rien d'étonnant à cela, mais au-delà, je voudrais insister sur une chose : c'est qu'en matière politique, on n'est jamais sûr de rien. On n'est jamais sûr de rien.

Il y a effectivement aujourd'hui un frémissement qui nous permet de penser qu'il peut y avoir des évolutions dans un certain nombre de domaines, c'est un acquis général. Mais, pour autant, il faut que nous soyons extrêmement prudents. La prudence, en politique, c'est une règle et ce qui a été proposé par le Président de l'Exécutif, si j'ai bien compris, c'est à la fois de pouvoir donner cette possibilité d'intervenir au niveau européen et puis, en même temps, de lui donner la possibilité de se désister. Il y a les deux à la fois.

C'est donc une mesure que l'on pourrait qualifier de conservatoire qui n'aliénerait pas l'avenir du tout, mais qui nous permettra au cas où, parce qu'en politique il y a toujours des hasards, comme-ça, qui font que la politique est toujours pleine d'interrogations et je ne pense pas, honnêtement, parce que si on pouvait le penser, à ce moment-là, il faudrait agir effectivement autrement, que cela puisse aliéner de quelque manière que ce soit, notre stratégie et les résultats éventuels que l'on peut attendre de cette stratégie politique. Du tout.

C'est pour cela que nous sommes favorables, avec le bémol qu'a introduit le Président de l'Exécutif, cela n'a rien d'étonnant, et donc nous souscrivons à cette démarche et à ce rapport.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

A ringrazià vi, o Sgiò cunsiglieru.

Jean-Christophe ANGELINI per « Avanzemu ».

M. Jean-Christophe ANGELINI

Merci, Mme la Présidente.

Mmes et MM., Chers collègues,

Rapidement. Le débat a déjà eu lieu au plan juridique, au plan politique. Il est riche, il est dense et loin de moi l'idée à ce stade, on y reviendra peut-être durant la session, d'alourdir encore les discussions engagées. Simplement poser une question au Conseil exécutif.

J'ai lu, bien sûr, comme chacune et chacun d'entre vous, le rapport proposé. S'agit-il dans votre esprit de conditionner la capacité à ester en justice à l'évolution des discussions ? Ou bien votre décision est-elle déjà prise ?

Je ne vous cache pas, pour ce qui nous concerne, que c'est cette réponse qui va déterminer notre attitude.

S'il s'agit, je cite, d'« une mesure conservatoire », comme cela a été dit à l'instant même par Jean BIANCUCCI, nous pourrions y souscrire, parce qu'elle vient élargir le champ des hypothèses et le panel des moyens dont nous pourrions collectivement nous doter pour affronter une situation.

Si votre décision est prise et qu'il s'agit pour vous, et en tout hypothèse, d'ester, je ne vous cache pas que nous partageons des réserves qui ont été émises et que nous voyons mal la cohérence d'ensemble du dispositif.

Comparaison n'est pas raison, mais nous étions la semaine dernière à Paris ensemble et nous avons vu effectivement un certain nombre de députés, et nous avons pu mesurer ensemble également, de manière globalement positive, un certain nombre de propos, d'attitudes et, de manière malheureusement moins positive, un certain nombre d'autres gestes.

Je crois qu'aujourd'hui, même si on n'est pas dans les mêmes temporalités, dans les mêmes niveaux d'enjeux, dans les mêmes niveaux d'interlocution, il faut effectivement que l'on reste prudents, je reprendrai le terme à mon compte, et que l'on développe une attitude qui ne nous pose pas de difficultés alors même que nous délibérons pour l'adopter.

Donc, si vous pensez qu'il faut aujourd'hui rajouter ce moyen supplémentaire au panel des moyens mobilisables, nous pourrions vous suivre.

Si à l'inverse, votre attitude est d'ores et déjà arrêtée et qu'il s'agit pour vous d'ester en justice, alors même que des négociations ont été engagées, nous ne vous suivrons pas de la même manière et avec le respect de cette logique d'ensemble.

Merci.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Paul-Félix BENEDETTI pour « Core in fronte ».

M. Paul-Félix BENEDETTI

On peut se réjouir dans ce dossier qu'il y ait une soulte étatique pour alléger la charge de la Collectivité territoriale. Mais on ne peut pas s'en contenter sur le fond, ni sur la forme, parce qu'il restera quand même 45 M€ sur les fonds propres de la CdC à engager pour solder ce premier litige et il y a l'hypothèque des litiges en cours, dont on connaît la teneur : ce sera probablement une condamnation qui va être entre 30 et 40 M€. On ne peut pas continuer comme cela.

Aujourd'hui, je l'ai dit dans ma précédente intervention, il y a un problème dans le mécanisme de la construction de la compensation financière. C'est vrai que ça a été validé par des pôles judiciaires pertinents, la Cour administrative d'appel et le Conseil d'État. Mais ni l'un, ni l'autre n'est l'État. Ce sont des organismes de contrôle et

d'assistance, ce sont les garants des équilibres entre autres des politiques publiques, mais ils ne sont pas les politiques. Et je pense qu'attaquer indirectement, par le droit européen, sur une distorsion de concurrence à venir contraire au principe du traité de fonctionnement de l'Union européenne, avec les articles 107, 108 et autres qui disent qu'on ne peut pas aider si on crée une distorsion économique, ce n'est pas attaquer l'État, moi je pense que c'est sauver la Corse, c'est se défendre. C'est essayer de retrouver une voie judiciaire équilibrée, avec peut-être des juges qui prendront la mesure de ce que représente une soule de 90 M€ sur un marché captif dont le chiffre d'affaires total n'est que légèrement supérieur en termes de quantité.

C'est-à-dire qu'on va discuter sur une compagnie qui va faire 200 M€ de chiffre d'affaires annuel sur des lignes de transport maritime, entre la Corse, l'Italie et Toulon, et de l'autre côté on va donner la capacité à être non-concurrentiel, à être un destructeur économique, à pouvoir faire du zapping, soit à faire des billets 0 €, et à faire des remorques, pendant un an ou deux à 500 ou 600 € pour simplement expliquer qu'il n'y a plus besoin de DSP. Soit de continuer le train-train actuel et de les garder comme un capital et un bénéfice qui permettront entre autres à ses actionnaires de se racheter.

Moi, je crois qu'aujourd'hui, on ne peut pas ne pas continuer à attaquer. C'est la seule solution : passer devant un tribunal européen. Je pense qu'il y a très peu de chance, que c'est presque une mesure qui arrive trop tard. Mais il faut quand même la faire, ne serait-ce que parce qu'on respecte les Corses. On leur a tout le temps dit que les 100 M€ étaient indus et aujourd'hui, parce que l'État ; nous donne 50, on dit « c'est bon, on donne les 45 », on ferme notre gueule et on continue comme ça.

Je dis qu'on ne peut pas, on doit continuer et s'il y avait d'autres moyens, s'il y avait une cour économique internationale, peut-être qu'il faudrait aller même là.

Je ne suis pas de ceux qui pensent qu'on fait semblant. Président, il faut déposer, il ne faut pas faire semblant. On ne joue pas aux billes ! On ne fait pas cela pour faire un petit chantage ou pour essayer de mieux négocier. Le Conseil d'État n'est pas l'État. Point.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Qualchissia vole piglià a parolla ? Nò. Allora passu a parolla à u Presidente di l'Esecutivu.

M. le Président Gilles SIMEONI

Merci pour ces différentes interventions, aussi bien la majorité que l'opposition, qui montrent bien, a fortiori lorsqu'on les croise, lorsqu'on les ajoute, qu'il y avait nécessité de présenter ce rapport pour permettre déjà le débat tel qu'il vient de se cristalliser.

Je vais essayer de répondre de façon très précise à vos interrogations, à vos remarques.

D'abord, en ce qui concerne l'intervention de Laurent MARCANGELI. Je rends hommage publiquement, je ne l'ai pas fait peut-être suffisamment clairement tout à l'heure, au fait que concernant la question du rapprochement des prisonniers, vous avez pris une position claire à travers le vote de votre groupe, mais au-delà du vote, dans la façon de la défendre et de l'expliquer, y compris à celles et ceux au sein de votre famille politique, notamment à Paris, sur le Continent, qui n'avez peut-être pas pris toute la mesure de ce dossier ou qui restez sur des positions très hostiles. Vous avez fait un travail de pédagogie, d'explication qui, à mon avis, est essentiel, comme l'ont fait d'ailleurs d'autres élus, de gauche ou de droite ; je pense notamment à Jean-Charles ORSUCCI.

Je voulais le dire quand même, que ce soit dit très clairement. Cela n'empêche pas les désaccords sur un certain nombre d'autres points.

Sur votre intervention, il y a deux points.

Premier point : une question de méthode de méthodologie.

Deuxième point : c'est plus directement corrélé à la question du contentieux maritime.

Donc, je vous remercie sur le premier point pour, vous l'aviez déjà fait mais vous l'avez dit encore clairement, vous considérez que les Corses se sont exprimés, que le suffrage universel a parlé et que nous avons, en ce qui concerne la majorité territoriale, à exercer les prérogatives qui nous sont conférées par la loi et qui découlent aussi de la volonté souveraine des Corses. Dont acte. Merci. Cela n'empêche pas un profond respect, vous le savez, des droits de l'opposition.

En ce qui concerne le fonctionnement de nos institutions, le Conseil exécutif a vocation à exercer pleinement les attributions qui lui sont conférées, comme l'Assemblée de Corse doit exercer les siennes. Donc, à un moment donné, on a pu, y compris du côté de certaines forces nationalistes, faire le reproche de discuter. Je considère que lorsque je

discute en qualité de Président du Conseil exécutif, dans le cadre des prérogatives qui sont les miennes, je dois le faire. Pas seulement je peux le faire, je dois le faire.

Mais ceci étant, et j'atténue un peu ou je complète ce que vous avez indiqué, je considère qu'il y a un certain nombre de dossiers stratégiques sur lesquels nous avons vocation à discuter, non pas pour essayer d'harmoniser aux forceps les positions qui seraient ou qui resteraient différentes, mais pour voir si à un moment donné, nous pouvons trouver le plus petit dénominateur commun qui nous permet de parler ensemble et ensuite d'agir ensemble sur des modalités qui peuvent être différentes. On ne va pas demander à l'Assemblée de Corse de faire à la place du Conseil exécutif ou au Conseil exécutif de faire à la place de l'Assemblée de Corse.

Donc, moi, c'est cette philosophie là que je vous propose de mettre en œuvre selon des modalités dont nous aurons à convenir ensemble.

Sur la question plus directe de ce recours et de l'intégration de ce recours dans notre stratégie globale, je laisse de côté les discussions d'ensemble avec l'État. Il y a globalement aujourd'hui un dialogue. On aimerait qu'il aille plus vite, on aimerait qu'il aille plus loin, on aimerait qu'il soit plus précis sur un certain nombre d'options, mais je laisse de côté, je parle simplement du contentieux maritime et cela me permet de répondre à la fois à Laurent MARCANGELI, à Jean-Christophe ANGELINI et à Paul-Félix BENEDETTI.

Très clairement, en notre nom à toutes et à tous, parce que je l'avais dit en amont, lorsque j'ai discuté le Gouvernement sur la question du contentieux maritime, j'ai considéré, comme vous, qu'il y a un problème global à traiter et à traiter de façon urgente, et que ce problème global peut se décomposer en 3 volets distincts, mais nécessairement articulés.

Le premier volet, c'est le contentieux du service complémentaire avec la condamnation définitive à 86,3 M€, en droit interne.

De ce côté-là, je réponds à Paul-Félix, nous avons considéré que l'État avait une responsabilité essentielle. On peut, dans la rigueur de l'exposé, considérer que c'est l'État qui doit payer la totalité, mais nous savons aussi que, aussi bien au plan politique qu'au plan juridique, il restera très probablement, au terme de la négociation, même si celle-ci continue d'évoluer, une part incompressible, ne serait-ce qu'au titre de la continuité de l'action publique qui va rester à la charge de la Collectivité de Corse, qui à ce jour est considérée comme la seule personne publique juridiquement responsable des conventions de délégation de service public qui ont été passées. Donc, ça c'est une réalité.

Donc premier volet, il y avait le contentieux service complémentaire.

Il y a un deuxième contentieux qui est en cours et qui n'est pas soldé, c'est celui de la DSP 2010-2014. En première instance, Corsica Ferries a eu gain de cause sur le principe et a obtenu une condamnation de la Collectivité de Corse au paiement de la somme de 300 000 €, correspondant en gros aux frais de dossier, au frais d'éviction. En appel, on semble aller vers une issue qui pourrait être différente et particulièrement défavorable, si cela était confirmé, puisque nous avons les mêmes juges, nous avons le même expert, nous avons la même méthode expertale et nous avons en l'état un rapport d'expertise qui conclut ou qui pré-conclut à un préjudice qui pourrait être 25, 30 M€ ou plus.

Ce que j'ai toujours dit à l'État, c'est que ce dossier, qui n'est pas achevé juridiquement, doit être intégré dans la discussion globale. Cela participe d'un passif d'ensemble auquel l'État a contribué de façon importante, voire décisive, et donc il faut qu'il soit soldé.

Donc, le premier étage de la fusée, c'était le contentieux service complémentaire.

Le deuxième étage de la fusée, c'est le contentieux en cours DSP 2010-2014.

Le troisième étage, c'est la discussion par rapport à ce qui pèse sur nous. Ce qui pèse sur nous, c'est quoi ? Vous le savez, j'y reviens un instant. C'est la procédure d'enquête formelle qui a été ouverte par la commission sur la DSP 2018-2020. La Commission européenne avait été pré-informée, à travers une pré-notification de la DSP, de ce que nous comptions faire, elle n'y avait trouvé rien à redire.

Nous avons voté la DSP 2018-2020, elle a été notifiée à la Commission européenne, alors qu'auparavant les contrats DSP ne l'étaient pas. Cela pèse normalement sur l'État. Nous, nous l'avons fait. La Commission européenne n'a rien trouvé à redire.

Et puis dans un troisième temps, sous la pression et à la demande de la Corsica Ferries, la Commission européenne a ouvert une enquête formelle contre cette DSP qui était parfaitement balisée au plan juridique, qu'elle avait pré-validée, puis validée. Une DSP qui a été validée par les juridictions administratives françaises pour le coup et définitivement. Donc, nous sommes dans une situation radicalement inverse à la DSP complémentaire. Et là, de façon fort curieuse, la Commission européenne nous a informés qu'elle allait ouvrir une enquête formelle ; c'était lors de la précédente mandature, vous en avez été informés.

Depuis plus d'un an, c'était Vanina BORROMEI qui était en charge de ce dossier à l'époque, c'est désormais Flora MATTEI, nous avons essayé de discuter avec la Commission européenne qui ne nous écrit rien, mais qui nous indique, dans ses réunions successives, qu'il y a une possibilité d'abandon de la procédure formelle si nous acceptons de réduire de façon drastique le périmètre du service public. Il y a donc une forme de pression forte sur la Collectivité de Corse. Donc, de deux choses l'une, et là on est dans le cœur de la discussion, et cette discussion-là, elle n'est pas tranchée, même si elle a été posée avec l'État.

Moi, ce que j'ai dit à l'État : si nous ne trouvons pas d'accord avec la Commission européenne et que nous allons vers ce que nous considérons aujourd'hui, sans même parler de la compagnie régionale, la compagnie territoriale, de la compagnie corse qui a été votée par cette assemblée, et qui est un projet auquel nous croyons et continuons de croire. Sans même parler de cela, si nous restons dans un dispositif de service public dans le périmètre tel qu'il est actuellement, ce que nous dit clairement la Commission européenne, sans jamais nous l'écrire, c'est que nous serons, premièrement, condamnés au titre de la procédure d'enquête formelle 2018-2020 et, deuxièmement, qu'en cas de recours d'un tiers, et on sait qu'il interviendra de façon quasi nécessaire, nous aurons encore une condamnation.

Alors, moi, je ne veux pas être le Président du Conseil exécutif et je pense que vous ne voulez pas être l'Assemblée de Corse qui prend une décision de passage en force, au risque de se retrouver avec des condamnations qui vont encore peser dans les années à venir à concurrence de plusieurs dizaines ou plusieurs centaines de millions d'euros sur la Collectivité de Corse et donc sur les Corses. Ça serait le contraire d'une attitude responsable.

Donc, l'enjeu qui est face à nous et ça commence en janvier... C'est pour ça que je souhaite qu'on discute ensemble, même si on doit acter un constat de désaccord.

Moi, ce que j'ai dit à l'État :

Premièrement, il y a ce service complémentaire, il faut le purger. On a connu un premier épilogue à travers la décision qui a été prise vendredi dernier.

Il y a un deuxième volet : quid de la DSP 2010-2014 à la fin du procès ?

Troisièmement, j'ai dit à l'État que nous, nous avons une position sur la vision du service public et les modalités de sa mise en œuvre. Nous voulons travailler avec vous, nous souhaitons vous convaincre, nous sommes prêts à entendre éventuellement les arguments et les critiques. Nous sommes prêts à faire évoluer notre position, sous réserve

qu'elle reste compatible, cette évolution, avec ce que nous pensons être fondamental. Et nous souhaitons aller ensemble à Bruxelles pour faire défendre cette vision partagée, parce que nous avons besoin, à compter de 2023, de savoir où nous allons aller et nous ne voulons pas d'une condamnation dans le cadre de la procédure d'enquête formelle qui a été ouverte très curieusement sur 2018-2021. Parce qu'une condamnation sur 2018-2021 par la Commission, ça voudrait dire très clairement quoi ? Cela voudrait dire obligation pour la Collectivité de Corse de recouvrer les 80 M€ par an qui ont été versés au titre de la dotation de continuité territoriale. Ce qui signifie très probablement la liquidation et la disparition des emplois des compagnies maritimes délégataires. Donc, c'est une situation qui politiquement, socialement et économiquement est inenvisageable.

Donc, nous sommes en l'état de cette discussion. Et je reviens : pourquoi on vous demande de voter ? Et je réponds à Jean-Christophe ANGELINI. Il ne s'agit pas de dire « nous allons aller dans ce contentieux », c'est même aujourd'hui plutôt le contraire qui semble se profiler, puisque l'État nous a dit clairement, dans le cadre de la discussion : si nous avançons et si nous acceptons, premièrement, de contribuer au service complémentaire ; deuxièmement, d'envisager ce qui pourrait se passer sur la deuxième condamnation ; troisièmement, d'aller ensemble à Bruxelles, la contrepartie, c'est que vous renoncez à votre recours. Et je pense que c'est une contrepartie qu'il est normal de demander.

Mais j'ai envie de vous dire, pour que nous puissions renoncer à notre recours, il faut d'abord que vous m'ayez autorisé à l'introduire. Aussi non, c'est un recours qui est mort-né.

Moi, j'ai dit très clairement à mes interlocuteurs que, oui, on était dans un état d'esprit où il y avait un premier geste très significatif qui a été fait sur le premier étage de la fusée. Il y a des formalisations d'accord à prendre sur le deuxième et sur le troisième étage, et le corollaire de cet accord global sur le transport maritime que nous sommes en train de construire sera bien évidemment de nous désister du contentieux que nous avons introduit par rapport à la décision du Conseil d'État sur le service complémentaire.

Mais en l'état d'une mesure conservatoire, il est normal que l'Assemblée de Corse m'autorise à introduire cette action, ne serait-ce que pour que je puisse la retirer selon les formes requises.

Et c'est en cet état que je vous demande donc de la voter, au bénéfice des explications qui ne laissent rien dans l'ombre, qui ne laissent rien dans l'ombre et qui reprennent in extenso ce qui a été dit et ce à quoi nous pouvions nous engager avec l'État, en disant : si nous avançons sur un dossier où nous voulons trouver un point d'accord, bien

évidemment une des contreparties consenties par la Collectivité de Corse librement sera de renoncer à ce recours.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci, M. le Président de l'Exécutif pour vos réponses.

Nous allons procéder au vote, comme je l'ai indiqué tout à l'heure.

Je demande aux présidents de groupes d'intervenir et de dire quels sont les votants du groupe. Il faut être très clair.

M. Hyacinthe VANNI

Pour les élus du groupe « **Fà populu in seme** », présents et représentés : ACQUAVIVA Jean-Félix, ANTONINI Danielle, ARRIGHI Véronique, BIANCUCCI Jean, BORRI Jean-Marc, CAITUCOLI Paul-Joseph, CAMPANA Françoise, CASANOVA-SERVAS Marie-Hélène, CHIARELLI-LUZI Vannina, COLOMBANI Anna Maria, COLONNA Romain, DENSARI Frédérique, FAGNI Muriel, FILIPPI Petr'Antone, GALLONI-D'ISTRIA Eveline, GIABICONI Jean-Charles, FRANCISCI Lisa, LE MAHO Ghjuvan'Santu, LUCCHINI Jean-Jacques, LUCCIONI Don Joseph, MARCHETTI Sandra, MOSCA Paola, NIVAGGIONI Nadine, PANZANI Jean-Paul, PONZEVERA Juliette, POZZO di BORGO Louis, SANTUCCI Anne-Laure, SAVELLI Joseph, SORBA François, VALDRIGHI Hervé, VANNI Hyacinthe et sans oublier la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS, votons **POUR**.

Mme Marie Anne PIERI

Pour les élus du groupe « **Un soffiu novu** » présents et représentés dont les noms suivent : BOZZI Valérie, COGNETTI TURCHINI Catherine, COMBETTE Christelle, DUVAL Santa, MARIOTTI Marie-Thérèse, PEDINIELLI Chantal, TERRIGHI Charlotte, BICCHIERAY, GHIONGA Pierre, GUIDONI Pierre, LACOMBE Xavier, MARCANGELI Laurent, MELA Georges, MONDOLONI Jean-Martin, SAVELLI Jean-Michel, SEATELLI Jean-Louis et moi-même, nous votons **CONTRE**. Merci.

M. Jean-Christophe ANGELINI

Pour les élus du groupe « **Avanzemu** » présents : Vanina LE BOMIN, Tony POLI, Saveriu LUCIANI, moi-même et les quatre absents ou représentés : Pierre POLI, Julia TIBERI, Vanina BORROMEI et Josepha GIACOMETTI élue apparentée, nous votons **POUR**.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

On me signale que Josépha GIACOMETTI n'a pas donné de pourvoir.

M. Jean-Christophe ANGELINI

Au temps pour moi ! Je pensais qu'elle l'avait fait. Donc, 7.

Elle sera là cet après-midi.

M. Paul-Félix BENEDETTI

Pour les 6 élus présents du groupe « **Core in fronte** » : QUASTANA Paul, PIETRI Véronique, BATTESTINI Serena, BRANCA Marie-Claude, ARENA Jean-Baptiste et BENEDETTI Paul-Félix, le vote est **FAVORABLE**.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Le rapport N° 432 est ADOPTE. ⁴

Le Président est donc autorisé à ester en justice avec une majorité de voix pour.

La séance est suspendue. Nous nous retrouvons à 14 h 30.

M. le Président Gilles SIMEONI

Juste un mot d'information : un des députés qui nous a reçus à Paris, notre ami Jean LASSALLE, est présent dans le Salon vert pour celles et ceux qui voudraient le saluer.

La séance est suspendue à 13 h 03 et reprise à 15 h 10.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Per piacè, vi dumandu di ritruvà a vostra piazza !

Nous avons beaucoup de travail cet après-midi.

Je vous prie de mettre vos masques, de respecter les distanciations sociales et de vous concentrer sur les débats.

⁴ Délibération N°21/218 AC

Je donne la parole à la conseillère exécutive en charge des affaires sociales, qui va nous présenter le rapport 429.

SUCIALE E SALUTE / SOCIAL ET SANTÉ

* **Raportu n° 429** : Aduzzione di u schema di l'autunumia 2022-2026 di a Cullettività di Corsica à prò di l'anziani o di e persone svantaghjate

* **Rapport n° 429** : Adoption du schéma de l'autonomie 2022-2026 de la Collectivité de Corse, en faveur des personnes âgées et des personnes en situation de handicap

Mme Bianca FAZI

Merci, Mme la Présidente.

Le présent rapport a pour objet de présenter le schéma directeur de l'autonomie 2022-2026 de la Collectivité de Corse, en faveur des personnes âgées et des personnes en situation de handicap.

C'est une nouvelle étape importante qui est franchie.

Le respect, le soutien et l'accompagnement de nos aînés sont des valeurs fondamentales, constitutives de ce que nous sommes en tant que peuple. Ce schéma en est la déclinaison opérationnelle.

Les politiques de l'autonomie se trouvent aujourd'hui au cœur de transformations majeures, tant du point de vue de l'évolution des besoins et attentes des usagers, que de la nécessaire adaptation des dispositifs d'accompagnement.

La Corse est un territoire particulièrement marqué par le phénomène de vieillissement, avec environ 29 % de personnes âgées de plus de 60 ans actuellement ; soit 94 000 personnes et ce chiffre atteindrait 128 000 à l'horizon 2030 selon des projections de l'INSEE (soit + 38 %).

Au-delà des chiffres, il y a derrière le phénomène de vieillissement un véritable enjeu de société, celui de la place que l'on souhaite donner à nos anciens et de la qualité de l'accompagnement que l'on se doit de leur proposer.

Avec la mise en œuvre de son schéma de l'autonomie, **la Collectivité de Corse entend marquer un tournant important pour affronter ce qui a longtemps été considéré comme « le risque de dépendance à venir », et qui est aujourd'hui face à nous.** Cette prise de conscience collective est nécessaire.

L'enjeu de l'inclusion des personnes en situation de handicap est également au cœur du plan d'action.

Sur la période 2022-2026, le plan d'action représente un impact financier de l'ordre de 52 M€ en mesures nouvelles pour la Collectivité de Corse. Il s'agit d'un effort budgétaire nécessaire compte tenu des objectifs que la Collectivité de Corse se donne afin de répondre au « choc » démographique.

Le schéma, dont l'ambition première est de relever le défi du vieillissement de la population Corse et de l'inclusion, **concerne toutes les familles et chaque Corse à titre personnel.** Aussi, il s'est agi de construire une stratégie qui vienne consolider nos fondamentaux, notamment le maintien à domicile, sans faire l'économie d'une interrogation des dispositifs actuels à des fins d'adaptation, d'amélioration et d'innovation.

La Collectivité a fait le choix d'une méthode concertée et participative d'élaboration du schéma.

La gouvernance du projet donc a été structurée autour d'un comité de pilotage rassemblant des représentants de l'ensemble des acteurs. **Le Conseil de la Citoyenneté et de l'Autonomie (CCA) de Corse a par ailleurs été étroitement consulté et associé à l'ensemble des travaux et a émis un avis favorable sur le schéma** lors de la séance plénière du 14 octobre 2021. Il a formulé des propositions visant notamment à renforcer certains dispositifs et à créer une commission spécialisée du CCA dédiée au suivi du schéma.

Le CESEC a par ailleurs pris acte du schéma et a émis des observations, notamment sur l'équilibre de l'offre à préserver sur le domicile.

L'Agence régionale de la santé a également émis un avis favorable sur le schéma et a formulé des observations et recommandations dont les principales visent à un renforcement de la démarche de co-construction entre l'ARS et la Collectivité de Corse et à prévoir une possibilité de révision de schéma dans les mois à venir, en fonction des évolutions législatives attendues.

Le cadrage stratégique des travaux d'élaboration du schéma de l'autonomie a été proposé par la Collectivité autour de 5 principes fondateurs transverses à l'ensemble des actions à mettre en œuvre.

- repenser les dispositifs,
- améliorer la qualité du service rendu,
- simplifier l'accès à l'offre et aux droits,
- anticiper et s'inscrire dans une démarche prospective,
- consolider et renforcer la territorialisation de l'offre vis-à-vis des usagers,
- laisser place à l'innovation et l'expérimentation.

Les orientations stratégiques du schéma de la Collectivité que je vais vous décliner s'inscrivent clairement dans le cadre d'une approche systémique afin d'agir rapidement et simultanément sur l'ensemble des secteurs et des problématiques identifiés.

Etabli pour une durée de 5 ans,

Etabli pour une durée de 5 ans, **ce schéma est structuré autour de cinq orientations stratégiques suivantes :**

- « Invechjà bè in casa soia »,
- Impulser et accompagner la structuration d'une offre intermédiaire inclusive,
- Transformer l'offre médico-sociale existante,
- Fonder un nouveau pacte social autour de la citoyenneté pour une société corse plus inclusive,
- Renforcer l'ancrage territorial des politiques de l'autonomie et améliorer leur gouvernance.

Chacune des orientations stratégiques fait l'objet d'une déclinaison à travers des « fiches actions », lesquelles sont au nombre de 22. Chacune des « fiches actions » a fait l'objet d'un travail précis et contient le détail du contexte, des objectifs opérationnels à atteindre, des modalités de mise en œuvre, du public cible ainsi que des critères d'évaluation, du calendrier et du financement.

Quatre des cinq orientations stratégiques sont transversales entre les politiques du vieillissement et celles du handicap, qu'il s'agisse de l'évolution de l'offre médico-sociale, de la citoyenneté, ou encore de la gouvernance et de la territorialisation. Cette approche transversale n'empêche pas, pour autant, la prise en compte de spécificités liées à l'accompagnement des publics lorsque cela s'avère nécessaire.

Une des orientations stratégiques est ainsi dédiée exclusivement au « bien vieillir chez soi / invecchjà bè in casa soia », au regard de l'axe fort que représente le maintien à domicile et de la vision du parcours des personnes âgées qu'elle traduit.

La logique de parcours de vie des personnes âgées et des personnes en situation de handicap est au cœur de la stratégie globale, avec pour objectif de permettre en premier lieu un maintien à domicile pour tous ceux qui le souhaitent, mais aussi de prévoir une gradation de l'offre entre le domicile et l'établissement en développant notamment des habitats intermédiaires et inclusifs.

Le plan d'action du schéma est résolument ancré dans la logique de proximité et de maillage territorial. Il intègre les spécificités du territoire corse qui nécessitent une adaptation de certains dispositifs, notamment afin de garantir l'accessibilité à une offre médico-sociale en zone rurale et provoque une véritable démarche du « aller vers » ou encore des actions visant à lutter contre l'isolement.

Deux expérimentations seront par ailleurs menées en milieu rural avec pour objectif de positionner des EHPAD existants comme tiers lieux et plateformes de service pour la population des territoires concernés.

L'innovation fait également partie intégrante du plan d'action du schéma, avec à titre d'exemple la création du « Living Lab autonomie ».

La poursuite de l'expérimentation de la Technicothèque en vue d'une généralisation.

La participation à l'expérimentation ICOPE sur le repérage de la fragilité.

Une démarche de « design de service » centrée autour de l'utilisateur avec l'appui de Corsica Lab de la Collectivité va être également menée.

La création d'un observatoire de l'autonomie fait également partie des actions nouvelles.

La volonté d'améliorer la qualité du service rendu et de simplifier l'accès à la formation et au dispositif est également au cœur de la stratégie. L'ensemble des actions y contribuent et la refonte du guichet des séniors, avec la création d'un guichet unique au sein de la Collectivité traduit cette ambition.

La qualité du service rendu s'entend également au sens de la qualité de la prise en charge dans les établissements médico-sociaux, notamment en EHPAD. C'est à ce titre

que la Collectivité va notamment lancer un premier plan massif de soutien à l'investissement à hauteur de 15 M€ sur la durée du schéma, afin d'accompagner la modernisation des établissements.

L'avete capitu, i nostri vechji, cum'è i nostri zitelli, sò à u core de e nostre pulitiche pulitiche è di a nostra sucietà, ùn pudemu mai smenticà e so radiche.

Vi ringraziau.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci, Mme la Conseillère.

Il y a des rapports de commissions. Mme DENSARI pour la commission des affaires sociales.

Mme Frédérique DENSARI

Merci, Mme la Présidente.

Ce rapport n'a fait l'objet d'aucune observation ; avec une non-participation des groupes « Avanzemu », « Core in fronte » è « Un soffiu novu ».

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

M. SAVELLI.

M. Joseph SAVELLI

M. Hyacinthe VANNI s'est félicité de la revalorisation des salaires des agents du secteur de l'aide à domicile puisque sur les 34 M€ prévus dans le Schéma de l'autonomie, 30 M€ sont consacrés à la revalorisation des salaires.

Il a souhaité qu'à l'avenir, on puisse consacrer des moyens financiers afin d'aider directement les personnes âgées dépendantes et il espère que ce volet fera l'objet d'autres rapports découlant de ce schéma pour l'autonomie.

M. Hyacinthe VANNI a estimé que la CdC se doit de faire un effort en faveur de nos aînés afin qu'ils puissent vieillir sereinement dans de bonnes conditions.

M. Pascal DARRIET, Directeur adjoint de l'Autonomie, a souligné que la réflexion de M. VANNI était à corréliser avec le rapport élaboré par Maître SPADONI, à la

demande du Conseil exécutif, sur la proposition de réforme législative pour une fiscalité incitative de transmission du patrimoine, afin de lutter contre la dépossession et la spéculation.

La Commission des Finances a émis un avis favorable sur ce rapport.

Non-participation du groupe « Un Soffiu Novu »

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci, M. le rapporteur.

Je donne la parole à qui veut la prendre. Mme COGNETTI, pour « Un soffiu novu ».

Vous avez la parole, Mme la Conseillère.

Mme Catherine COGNETTI-TURCHINI

C'est une réponse que l'on fera à deux voix avec M. Pierre GHIONGA.

Le schéma de l'autonomie, vous l'avez dit, va définir pour les années à venir les orientations permettant de répondre de la façon la plus adaptée et pertinente aux besoins de nos personnes âgées et des personnes en situation de handicap, afin de leur offrir un réel choix de vie grâce au déploiement de nouvelles modalités d'accompagnement et de prise en charge visant à l'inclusion des personnes.

L'évolution des besoins et des souhaits des personnes en situation de handicap, comme des personnes âgées, incite au sein de cette collectivité à une réflexion globale sur les problématiques de la perte d'autonomie, pour répondre de la façon la plus adaptée et la plus pertinente aux besoins.

A cet égard, des objectifs ont été identifiés :

Proposer un accompagnement pour aider les personnes âgées en situation de handicap ou en situation de handicap dans un contexte législatif en perpétuel évolution, tout en optimisant les moyens existants.

Bien sûr, il faut faire évoluer l'offre d'accompagnement pour l'adapter aux besoins de ces personnes. Le monde rural souffre actuellement, et depuis longtemps, de ce manque d'accompagnement. On a déjà travaillé au sein de cette collectivité, on a mis en

place des formations qui vont peut-être arriver aussi à apporter une solution un peu plus pérenne.

Il faut prévenir la perte ou la diminution de l'autonomie, mais aussi limiter cette perte et ses conséquences sur la vie sociale, la vie quotidienne, l'état de santé ou autres.

Il faut faire le lien avec d'autres outils de planification (médico-social et autres...).

La CdC se doit d'être garante de nos anciens, vous l'avez dit, Mme la Conseillère, pour la protection et le bien-être de nos populations âgées. Mais moi, je pense que pour revenir aussi sur les propos qu'a tenus le CESEC, il faut arrêter de saupoudrer et vraiment faire des projets multi-partenariaux, avec les différentes intercommunalités ou mairies, ou groupements qui le souhaitent, afin d'avoir vraiment une réponse adaptée pour nos personnes âgées.

Comme vous l'avez dit, invehjà bè in casa soia, ghjè u nostru suettu à tutti.

Vi ringraziau.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

A ringrazià vi. Avà a parolla ghjè à Pierre GHIONGA, d'apressu à ciò ch'aghju capitu.

M. Pierre GHIONGA

Je voulais parler à la fin parce que je serai le seul à m'élever contre ce rapport. Il faut toujours que je me démarque et je vais en donner les raisons.

Si je ne peux que partager les principes édictés dans le rapport, il y a des points précis qui me font craindre que l'on arrive à une ghettoïsation, une marchandisation des personnes âgées, « l'or gris ».

Je m'explique. Quand j'entends parler de « maison d'autonomie », ça me fait peur, pour deux raisons :

Premièrement, je pense que les Corses n'ont pas l'argent pour y aller, donc on va attirer une clientèle venant d'ailleurs. Moi, ça ne me gêne pas...

Deuxièmement, ces maisons ont déjà existé il y a trente ans sous un autre nom « foyers-logements » et ça ne marche pas ; au bout d'un an, il faut faire rentrer des

personnes handicapées dedans. Et la jauge pour qu'une structure soit rentable, ce n'est pas 25, c'est 50.

Donc, je pense que l'on aggravera, à mon sens, les finances de la Collectivité avec ces structures.

Autre point, le maintien à domicile. J'y suis favorable à 200 %, mais là aussi je regrette que des gens comme moi n'aient pas été consultés pour établir ce rapport, parce que même si je faisais partie d'une majorité que l'on appelle clientéliste, j'ai été quand même responsable du schéma départemental des personnes âgées de la Haute-Corse et j'ai quand même travaillé sur ces sujets. Et il y a une idée qui me tient particulièrement à cœur, c'est que dans notre parc de logements locatifs, on ait 20 % des logements qui aient une chambre en plus aménagée pour recevoir des personnes âgées et les maintenir dans nos familles. Ce qui, à mon avis, correspond à notre culture.

Voilà, Mme la Conseillère, je n'ai rien contre le rapport, mais pourquoi je ne vais pas participer au vote.

Merci.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Qui souhaite parler ? Mme FAGNI, pour « Fà populu in seme ».

Mme Muriel FAGNI

Merci, Mme la Présidente.

Chers collègues en vos fonctions et qualités respectives,

Mme la Conseillère exécutive, vous nous avez présenté au cours de ces deux derniers mois des rapports conséquents : en octobre, celui du schéma territorial de l'enfance et de la famille ; en novembre, celui concernant la revalorisation des salaires des assistantes de vie.

Et aujourd'hui, un autre, tout aussi important et très attendu puisqu'il s'agit du schéma de l'autonomie en faveur des personnes âgées et des personnes en situation de handicap pour les années à venir 2022-2026.

Si je reviens sur les précédentes sessions, c'est pour démontrer la cohérence et la complémentarité des actions engagées par la Collectivité de Corse.

Nous savons tous aujourd'hui que la fusion de la CTC et des deux départements en une collectivité unique a eu comme conséquence le transfert de la compétence « action sanitaire et sociale ».

Au vu des chantiers engagés depuis 2018, nous ne pouvons que constater et souligner l'écoute dont font preuve vos services et le travail exécuté. Alors, oui, la CdC s'organise autour des principes de solidarité, puisque dès son élection en 2015, il faut rappeler que la majorité territoriale a érigé la lutte contre la précarité et la pauvreté comme un objectif prioritaire avec un impératif d'entre-aide et de solidarité. Et les rapports à chaque session le démontrent avec des avancées majeures qui positionnent vraiment la CdC comme un chef de file de l'action sociale.

Et aujourd'hui, ce schéma de l'autonomie, dont l'ambition première est de relever le défi du vieillissement de la population Corse et de l'inclusion, concerne toutes les familles et chaque Corse à titre individuel. Une société inclusive comme nous le voulons, ne laissera personne à l'écart, et nous devons œuvrer tous ensemble pour atteindre ce but.

L'enjeu est ici de s'engager dans une logique de prévention qui doit être la plus précoce possible, afin de retarder au maximum la perte d'autonomie et l'entrée en dépendance de nos seniors. Il faut être vigilant en famille, en voisinage, très attentif.

Pour cela, il a fallu construire une stratégie qui vienne consolider nos fondamentaux, notamment le maintien à domicile, mais tout cela vous l'avez fait sans faire l'économie d'un questionnement ; un questionnement apparu au travers de vos ateliers, et le travail de concertation était conséquent sur les dispositifs actuels, et certains ont été rectifiés afin de les améliorer, et aussi de l'innovation.

Tous ces travaux sont vraiment à souligner, de même que l'effort financier sans précédent de la CdC sur cette période 2022-2026.

Vous l'avez dit, cela représente 52 M€ en mesures nouvelles pour la Collectivité de Corse.

Ce schéma est la déclinaison opérationnelle de cette ambition :

Vous avez présenté cette offre, je ne vais pas reprendre toutes les actions que l'on retrouve dans les 22 fiches, qui sont d'ailleurs très pédagogiques et la compréhension très facile, mais je retiendrai :

- invehjà bè in casa soia,

- le nouveau pacte social autour de la citoyenneté pour œuvrer pour une société corse plus inclusive. Car quand on parle d'approche inclusive, fondamentalement elle est participative.

Tout cela avec un renforcement de la gouvernance.

Tous ces éléments traduisent une volonté politique forte de répondre aux enjeux sociétaux du bien vieillir et de l'inclusion des personnes en situation de handicap. Le processus est vraiment à l'échelle du territoire, avec une équité de traitement sur l'ensemble de la Corse.

Le schéma est ambitieux, on l'a dit, je le redis.

Tous ensembles, nous allons réussir la mise en œuvre. Mais aussi, pour faire suite à la question orale de M. Laurent MARCANGELI, il y a l'inquiétude de la profession, mais aussi aux préconisations du CESEC et peut-être à l'intervention aussi de mon collègue Pierre GHIONGA, nous allons réussir avec toutes les précautions et la vigilance nécessaires, comme vous l'avez aussi précisé, Mme la Conseillère.

A ringrazià vi.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci, Mme la Conseillère.

Y a-t-il d'autres interventions ? Non. Donc, je vais demander à la Conseillère exécutive, Bianca FAZI, de réagir à vos propos.

Mme Bianca FAZI

Merci, Mme la Présidente.

Merci Muriel, pour vos encouragements et vos félicitations.

Je répondrai à Cathy concernant un des avis du CESEC, ce n'est pas un saupoudrage justement, mais le schéma implique vraiment, après un travail collaboratif entre les intercos et ce que nous voulons faire et que nous avons déjà commencé à faire d'ailleurs, la Collectivité et les acteurs du territoire.

Et pour répondre à Pierre, je pense qu'il y a une confusion, mon Cher Pierre, la résidence autonomie n'est pas un foyer-logement, la résidence autonomie n'est pas une résidence sénior.

Quand nous avons fait l'appel à projets, nous avons bien spécifié qu'il y avait le côté social et pour vous répondre, c'est une demande de certaines intercos qui remontait du terrain et de la part du milieu associatif également. Il n'y avait pas de résidences autonomie en Corse, et c'est une demande forte qui a émané des territoires. Et pour tout vous dire, on ne peut même pas réussir à contenter tout le monde.

Donc, j'espère que le schéma permettra également d'affiner par la suite, mais on va essayer vraiment de faire en sorte que personne ne soit déposséder de quoi que ce soit et surtout qu'il n'y ait pas de conflits entre le privé et le public, ni entre le maintien à domicile, ni les EHPAD, avec des offres intermédiaires.

J'espère avoir répondu à votre question.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Si tout le monde s'est exprimé... Pas d'autres interventions du côté de l'Exécutif, donc nous allons soumettre au vote le rapport.

Évidemment, selon les mêmes modalités que ce matin : chaque président de groupe me fait part du vote des membres de son groupe en citant nominativement les votants.

On me signale qu'il y a 3 absences sans que pouvoir ait été donné.

Nous allons donc procéder au vote.

M. Hyacinthe VANNI

Pour les élus du groupe « **Fà populu in seme** », présents et représentés : ACQUAVIVA Jean-Félix, ANTONINI Danielle, ARRIGHI Véronique, BIANCUCCI Jean, BORRI Jean-Marc, CAITUCOLI Paul-Joseph, CAMPANA Françoise, CASANOVA-SERVAS Marie-Hélène, CHIARELLI-LUZI Vannina, COLOMBANI Anna Maria, COLONNA Romain, DENSARI Frédérique, FAGNI Muriel, FILIPPI Petr'Antone, GALLONI-D'ISTRIA Eveline, GIABICONI Jean-Charles, FRANCISCI Lisa, LE MAHO Ghjuvan'Santu, LUCCHINI Jean-Jacques, LUCCIONI Don Joseph, MARCHETTI Sandra, MOSCA Paola, NIVAGGIONI Nadine, PANZANI Jean-Paul, PONZEVERA Juliette, POZZO di BORGO Louis, SANTUCCI Anne-Laure, SAVELLI Joseph, SORBA François, VALDRIGHI Hervé, VANNI Hyacinthe et sans oublier la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS, votons **POUR**.

M. Saveriu LUCIANI

Pour les élus du groupe « **Avanzemu** » présents : Vanina LE BOMIN, Tony POLI, Saveriu LUCIANI, moi-même et les quatre absents ou représentés : Pierre POLI, Julia TIBERI, Vanina BORROMEI et Josepha GIACOMETTI élue apparentée, nous votons **POUR**.

La Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Je passe à « **Un soffiu novu** », si vous êtes prêts ?

M. Laurent MARCANGELI

Non-participation de M. GHIONGA.

Laurent MARCANGELI, Mme Valérie BOZZI, M. Jean-Martin MONDOLONI, Mme Charlotte TERRIGHI, M. Georges MELA, Mme COMBETTE, M. Xavier LACOMBE, M. Didier BICCHIERAY, Mme Santa DUVAL, Mme Catherine COGNETTI-TURCHINI, Mme Marie-Anne PIERI, M. Jean-Michel SAVELLI, M. Jean-Louis SEATTELI, M. Pierre GUIDONI, Mme Marie-Thérèse MARIOTTI, Mme Chantal PEDINIELLI votons **POUR**.

Donc, le groupe « **Un soffiu novu** » : **16 POUR** et **1 non-participation**.

M. Paul-Félix BENEDETTI

Pour le groupe « **Core in Fronte** » : les conseillers présents ou représentés, QUASTANA Paul dont j'ai la procuration, PIETRI Véronique, BATTESTINI Serena, BRANCA Marie-Claude, ARENA Jean-Baptiste, Paul-Félix BENEDETTI votons **POUR**.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Nous n'avons pas la procuration de Paul QUASTANA.

M. Paul-Félix BENEDETTI

Il a envoyé le mail, la procuration est posée sur le bureau, on la descend.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

A qui il l'a envoyée ? Là, c'est un vote, il nous faut la procuration.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Le rapport N° 429 est ADOPTE à l'unanimité.⁵

Non-participation : M. Pierre GHIONGA.

C'est un peu particulier, j'ai l'impression de recueillir les avis des différentes délégations internationales des concours internationaux, c'est un peu bizarre, en fait, mais c'est comme cela qu'on doit procéder.

Le pouvoir de M. QUASTANA est bien arrivé.

Nous passons au rapport suivant :

*** Rapport n° 404 : Attribuzioni di una suvvinzioni eccizzionali d'invistimentu a « Fraternité du partage » pà a custruzzioni di un locu di vita à prò di i parsoni scantati nantu à u tarritoriu di Aiacciu è circondu**

*** Rapport n° 404 : Attribution d'une subvention exceptionnelle d'investissement à la « Fraternité du partage » pour la construction d'un lieu de vie innovant à destination des personnes en situation de grande marginalité sur le territoire du grand Aiacciu.**

Mme Bianca FAZI

Merci, Mme la Présidente.

Il s'agit de l'attribution d'une subvention exceptionnelle d'investissement à la « Fraternité du partage » pour la construction d'un lieu de vie innovant à destination des personnes en situation de grande marginalité sur le territoire du grand Aiacciu.

Le projet « Paese di legnu » porté par la « Fraternité du partage » entend proposer un lieu de vie innovant sous forme d'habitat alternatif composé de chalets en bois, en pin Laricio d'ailleurs, organisé autour d'un jardin et comprenant des habitations individuelles, des locaux pour les activités communes et des locaux à usage administratif.

La structure offrira un accueil et une prise en charge pluridisciplinaires, centrés sur l'aller vers et adaptable aux problématiques rencontrées par les personnes accueillies.

⁵ Délibération N°21/219 AC

L'objectif de cette démarche est de favoriser progressivement une adaptation à la vie en communauté, une resocialisation et une adhésion aux accompagnements proposés.

Le projet retenu dans le cadre d'un appel à manifestation d'intérêt national, va bénéficier pour la partie investissement, de crédits mobilisés par le plan France relance, d'un montant de 312 000 euros, sera également soutenu par la commune d'Aiacciu à hauteur de 50 000 euros. Le coût global de l'opération est estimé à 537 546 euros.

Du fait de son caractère exceptionnel et de l'intérêt qu'il revêt tant sur le plan social que sur le développement local insulaire, il convient pour la Collectivité de soutenir le projet « Paese di Legnu », en contribuant au financement de la construction des chalets, par l'attribution d'une subvention exceptionnelle d'investissement à hauteur de 101 139 euros.

Je vous remercie.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci, Mme la Conseillère.

Il y a un rapport de la commission des affaires sociales.

Mme Frédérique DENSARI

Merci, Mme la Présidente.

Ce rapport a été présenté par Mme Marie-Antoinette MANENTI, mission coordination des politiques de l'insertion et du logement.

Mme Muriel FAGNI a estimé qu'il s'agissait d'un rapport « précieux » à plus d'un titre, en premier lieu car il avait vocation à aider les personnes les plus vulnérables et aussi par l'innovation de ce nouveau dispositif.

J'ai moi-même salué ce projet novateur et expérimental. J'ai toutefois déploré que malheureusement, la question de l'aide aux plus démunis, soit de plus en plus d'actualité. Sur le projet lui-même, j'ai interrogé les services quant à la capacité d'accueil de ce nouveau site et sur la temporalité de son ouverture.

Les services ont précisé que la capacité d'accueil était de 20 personnes et que les chalets seraient disponibles toute l'année et cela pendant trois ans. L'ouverture contrairement aux centres d'hébergement d'urgence, étant H24.

Mme Santa DUVAL a demandé où seraient situés ces hébergements et s'il s'agissait de chalets individuels.

Les services ont confirmé qu'il s'agissait de chalets individuels où les personnes pourront rester le temps nécessaire même si certaines retourneraient à la rue par période. Le terrain de ce lieu étant mis à disposition par la CPAM, derrière leurs locaux, à proximité de la rocade.

La commission a émis un avis favorable

Non-participation des groupes « Core in fronte » et « Un soffiu novu ».

Merci, Mme la Présidente.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci, Mme la rapporteure.

Nous avons maintenant un rapport de la commission des finances et c'est Joseph SAVELLI qui va rapporter.

M. Joseph SAVELLI

Mme Serena BATTESTINI s'est interrogée sur le caractère innovant de ce projet d'hébergement de personnes en situation de grande marginalité dans la mesure où est évoquée, dans le rapport, la construction d'un bâtiment, ainsi que sur le nombre de personnes accueillies dans cette structure, le nombre de salariés employés dans cette structure spécialement créée pour des grands marginaux.

Mme Marie-Antoinette MANENTI, chargée de mission pour la coordination des politiques d'insertion et de logement au sein de la direction « insertion et logement », a précisé que le caractère innovant du projet se situe dans le mode d'accueil ainsi que dans le fonctionnement de la structure.

Elle a rappelé que l'appel à manifestation d'intérêt concernait un projet innovant avec un volet « fonctionnement » sur lequel la CdC n'intervient pas et qui sera pris en charge par des financements de l'État et un volet « investissement ».

L'innovation se situe également sur l'installation de chalets en ressources locales, construits par une entreprise locale, tout cela constituant une valeur ajoutée au projet.

Mme Marie-Antoinette MANENTI a fait observer que les personnes en situation de grande marginalité vivent dans la rue depuis très longtemps, éloignées des services sociaux, des centres d'hébergement habituels et par conséquent de toute socialisation.

Elle a précisé que la structure est prévue pour accueillir une vingtaine de personnes.

Mme Serena BATTESTINI a regretté qu'il n'y ait aucune mutualisation avec d'autres services dans la mesure où l'on construit un bâtiment, d'un coût de 578 000 € auxquels s'ajoutent des frais de fonctionnement.

Mme Marie-Antoinette MANENTI a rappelé que le projet est porté par la Fraternité du Partage pour lequel une partie du personnel existant va travailler dans la nouvelle structure, qu'un réseau de partenaires va intervenir ainsi que d'autres associations avec lesquelles la Fraternité du Partage a l'habitude de travailler.

Mme Serena BATTESTINI a souhaité savoir si la Fraternité du Partage était une association religieuse ; interrogation à laquelle il a été répondu par la négative.

La Commission des finances a émis un avis favorable sur ce rapport.

Non-participation des groupes « Un Soffiu novu » et « Core in fronte ».

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci, M. le rapporteur.

Donc, les rapports ont été lus, je demande aux groupes s'ils souhaitent intervenir. Mme DENSARI pour « Fà populu ».

Mme Frédérique DENSARI

Merci Mme la Présidente.

Mme la Conseillère exécutive, je souhaitais saluer ce projet novateur et expérimental porté par l'association « la Fraternité du partage », association qui œuvre dans l'accompagnement des personnes en situation de grande précarité et d'exclusion.

Projet innovant du fait de son caractère exceptionnel et de l'intérêt qu'il revêt sur le plan social : « Paese di Legnu » est la première expérimentation en France d'un lieu d'accueil pour les personnes en grande marginalité. Structure d'accueil avec une prise en charge pluridisciplinaire qui permettra de s'adapter à différentes situations.

Un projet, Mme la Conseillère exécutive, chers collègues, qui malheureusement ou heureusement a le mérite d'exister et qui correspond à une triste réalité. Projet qui nous rappelle combien la pauvreté et la précarité sont prégnantes. Phénomène qui s'est accentué avec cette crise sanitaire que nous traversons depuis maintenant deux ans.

Vous l'aurez compris, Mme la Conseillère exécutive, le groupe « Fà populu in seme » votera en faveur de ce rapport portant sur l'attribution de cette subvention exceptionnelle pour soutenir ce projet « Paese di Legnu ».

Vi ringraziau.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

A ringrazià vi.

Est-ce qu'il y a d'autres interventions ? Non pas d'intervention dans les autres groupes. Mme la Conseillère, est-ce que vous voulez prendre la parole ?

Mme Bianca FAZI

Remercier Frédérique DENSARI pour son intervention. Effectivement, c'est un projet innovant. D'ailleurs la mairie d'Ajaccio ne s'y est pas trompée non plus dans la présentation qui nous a été faite par la « Fraternité du partage », avec un cabinet d'architectes, je tiens à la souligner, de jeunes qui ont monté ce projet que j'ai vu, qui est très beau et qui est fait en bois Laricio par une entreprise du Centre Corse. Je trouve que ce projet est très beau et ces publics effectivement n'ont jamais eu vraiment d'hébergement qu'on leur proposait, à part des foyers, n'ont jamais eu d'hébergement pour eux-mêmes et je tiens à le souligner, également pour leurs animaux parce que souvent, ces gens qui vivent dans la rue, ont également des animaux. C'est un très beau projet. Merci.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Donc la discussion générale est terminée sur ce rapport. Je vais soumettre au vote ledit rapport, selon les mêmes modalités que précédemment.

M. Hyacinthe VANNI

Pour le groupe « **Fà populu in seme** », dont les noms suivent, présents ou représentés : Jean-Félix ACQUAVIVA, Danielle ANTONINI, Véronique ARRIGHI, Jean BIANCUCCI, Jean-Marc BORRI, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Vannina CHIARELLI LUZI, Anna Maria COLOMBANI, Romain COLONNA, Frédérique DENSARI, Muriel FAGNI, Lisa FRANCISCI, Petru Antone FILIPPI, Eveline GALLONI d'ISTRIA, Jean-Charles GIABICONI, Ghjuvan'Santu LE MAO, Jean-Jacques LUCCHINI, Don Joseph LUCCIONI, Sandra MARCHETTI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Paula MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Jean-Paul PANZANI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO DI BORGO, Anne-Laure SANTUCCI, François SORBA, Joseph SAVELLI, Hervé VALDRIGHI, Hyacinthe VANNI, votent **POUR**.

M. Laurent MARCANGELI

Pour le groupe « **Un soffiu novu** », présents ou représentés, dont les noms suivent : Didier BICCHIERAY, Valérie BOZZI, Cathy COGNETTI-TURCHINI, Christelle COMBETTE, Santa DUVAL, Pierre GHIONGA, Pierre GUIDONI, Xavier LACOMBE, Marie-Thérèse MARIOTTI, Georges MELA, Jean-Martin MONDOLONI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Jean-Michel SAVELLI, Jean-Louis SEATELLI Charlotte TERRIGHI et Laurent MARCANGELI, votent **POUR**.

M. Jean-Christophe ANGELINI

Pour le groupe « **Avanzemu** », présents ou représentés, dont les noms suivent : Vanina BORROMEI, Vanina LE BOMIN, Saveriu LUCIANI, Antoine POLI, Pierre POLI, Julia TIBERI, Jean-Christophe ANGELINI, Josepha GIACOMETTI-PIREDDA en tant qu'apparentée, votent **POUR**.

M. Paul-Félix BENEDETTI

Pour le groupe « **Core in fronte** », présents ou représentés, dont les noms suivent : Jean-Baptiste ARENA, Serena BATTESTINI, Marie-Claude BRANCA, Véronique PIETRI, Paul QUASTANA et Paul-Félix BENEDETTI, votent **POUR**.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Le rapport n° 404 est ADOPTE à l'unanimité.⁶

⁶ Délibération N°21/220 AC

Rapport suivant :

* **Rapport n° 419** : Lanciu di una chjama à prughjetti pà a missa in anda d'azzioni di sustegnu à prò di i parenti è familiari aiutanti in Corsica, pà u periudu 2022-2023.

* **Rapport n° 419** : Lancement d'un appel à projets visant à la mise en place d'actions de soutien au bénéfice des proches aidants en Corse, pour la période 2022-2023.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Mme la Conseillère, si vous voulez bien.

Mme Bianca FAZI

Merci, Mme la Présidente.

Il s'agit du lancement d'un appel à projets visant à la mise en place d'actions de soutien au bénéfice des proches aidants en Corse.

Ce rapport est la première déclinaison opérationnelle du schéma de l'autonomie que nous venons d'adopter.

Il s'agit là de lancer un appel à projets pour la mise en place d'actions de soutien au bénéfice des proches aidants pour la période 2022-2023. Cette orientation est un axe fort de notre politique. La Corse, au regard de ses caractéristiques à la fois démographiques et sociétales, est particulièrement concernée par l'enjeu d'accompagnement des aidants.

Les aidants familiaux, qui assument une charge mentale élevée, sont bien souvent la clef de voûte du parcours de la personne aidée et leur implication est, la plupart du temps, indispensable afin de permettre un maintien à domicile dans de bonnes conditions.

Il existe un enjeu fort de soutien des aidants et d'inscription dans une logique de parcours de l'aidant, et non seulement du parcours de la personne aidée.

Ainsi, dans la continuité du programme coordonné de la Conférence des Financeurs et dans la perspective du futur Schéma de l'Autonomie, la Collectivité de Corse lance aujourd'hui un nouvel appel à projets territorial pour poursuivre l'offre

d'accompagnement et de soutien au bénéfice des proches aidants sur le territoire de la Corse, sur fond de maillage entre bassins de vie.

L'appel à projets vise à permettre l'amélioration de l'accompagnement des proches aidants sur le territoire de la Corse, et à s'inscrire dans une logique de parcours de l'aidant.

Son objectif est triple : renouveler et renforcer l'offre d'actions d'accompagnement et de soutien des proches aidants ; organiser la couverture du territoire ; prévoir les moyens d'assurer la visibilité de l'ensemble des actions.

Les actions éligibles à l'appel à projets, sont de quatre natures différentes, afin de permettre un accompagnement global des aidants.

Il s'agit premièrement, d'actions de formation destinées aux proches aidants devant leur permettre d'acquérir des compétences sur les pathologies ou le handicap de leur proche et ainsi renforcer leur capacité à agir et à s'orienter vers les dispositifs adéquats ; d'actions d'information et de sensibilisation collectives ponctuelles ; mais aussi d'actions de soutien psychosocial collectives visant le partage d'expérience pour rompre l'isolement et favoriser les échanges afin de prévenir les risques d'épuisement ; et enfin les actions de soutien psychosocial individuelles qui seront également proposées.

L'appel à projets sera lancé le 22 décembre 2021, avec une date limite de dépôt des candidatures fixée au 7 février 2022 à 12 h 00.

Leurs financements seront attribués par la Collectivité seront compensés par un concours financier annuel de la CNSA, la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie.

Les conventions pourraient être signées entre la Collectivité de Corse et les porteurs retenus dès la fin du mois de février 2022.

Le montant financier global annuel maximum pour ces projets s'établira à 100 000 €.

En conséquence, il vous est proposé d'approuver le cahier des charges de l'appel à projets et d'autoriser le lancement de cet appel à projets.

Je vous remercie.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci, Mme la Conseillère.

Il y a un rapport de la commission affaires sociales.

Mme Frédérique DENSARI.

Merci, Mme la Présidente.

Ce rapport a été présenté par Mme Marie CIANELLI, directrice de l'autonomie.

Mme Muriel FAGNI a relevé l'importance de ce rapport dans la continuité du Schéma de l'Autonomie. La problématique des aidants étant diverse, tant dans la difficulté de leur tâche que dans celle du maintien à domicile, surtout dans le rural.

Ayant vécu cette dimension familiale de 2015 à 2022 et les difficultés s'y afférant, Mme Marie-Claude BRANCA a souligné cette belle initiative.

Elle a souhaité connaître la composition de la commission consultative ainsi que l'entité qui prenait la décision finale

Mme Marie CIANELLI a indiqué que les candidatures pouvaient être déposées jusqu'au 7 février, elles font l'objet d'une instruction administrative par les services de la direction de l'autonomie sur la base des critères du cahier des charges et enfin présentation de ces projets à la commission consultative.

Cette instance est composée de membres de la Conférence des Financeurs, les CARSAT, la MSA, l'ARS, de la Conseillère en charge du social, Mme Bianca FAZI mais cette commission ne peut être décisionnaire car ne possédant pas d'assise législative ou réglementaire.

La commission effectue une analyse générale des dossiers, dès lors où les projets répondent aux exigences du cahier des charges, ils ne sont pas rejetés.

In fine le Président du Conseil exécutif signe l'ensemble des conventions.

Mme Eveline GALLONI D'ISTRIA a estimé que cette première action était très importante car dès lors où les aidants ne peuvent plus faire face, on tend inévitablement vers l'institutionnalisation.

Le principal enjeu, afin d'éviter le plus longtemps possible ces situations pour les personnes âgées ou en situation de handicap, selon Mme GALLONI, était de mettre en place ces actions dont l'objectif est d'aider les aidants.

Mme Vanina le BOMIN s'est interrogée sur la date limite du dépôt des candidatures compte tenu du calendrier des sessions de l'Assemblée de Corse et de l'adoption du rapport qui était assujéti au contrôle de légalité.

Elle a estimé que ce délai était très court pour les porteurs de projets, y compris sur un maillage du territoire pertinent.

Mme Marie CIANELLI a précisé que ce délai entre 6 et 8 semaines était court mais que la procédure administrative simplifiée était un atout. Compte tenu de ce léger inconvénient les services se rendaient disponibles dans cet accompagnement en facilitant l'exercice.

Elle a souligné qu'une dizaine de porteurs de projet intervenaient déjà sur ce secteur ce qui leur simplifiait cette démarche.

Au vu de l'importance de ce rapport, Mme Cathy COGNETTI TURCHINI a indiqué que le groupe « Un soffiu novu » a demandé le report de ce dossier en session de l'Assemblée de Corse.

La commission a émis un avis favorable.

Non-participation des groupes « Avanzemu » et « U soffiu novu ».

Je vous remercie, Mme la Présidente.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci. Il y a également un rapport de la commission des finances. Je passe la parole à Joseph SAVELLI, rapporteur.

M. Joseph SAVELLI

Mme Anne-Laure SANTUCCI a souligné l'importance de cet appel à projets en faisant observer que les actions en faveur des proches aidants sont primordiales si notre Collectivité veut accompagner les personnes âgées, plus particulièrement dans le rural.

Elle a souhaité que de nombreux acteurs répondent à cet appel à projets.

M. Pascal DARRIET, Directeur adjoint de l'Autonomie, a précisé qu'en 2020, lors du lancement de l'appel à projets, 19 candidats se sont positionnés, 12 ont été retenus ; au final, 41 actions ont été concrétisées pour un ensemble de 547 ateliers sur le territoire de 25 communes.

Pour 2022 et 2023, il espère une densification de la portée de ce dispositif, un meilleur maillage des territoires afin que davantage de communes soient concernées.

La commission des finances a émis un avis favorable sur ce rapport.

Non-participation du groupe « Un soffiu novu ».

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci, M. le rapporteur.

Je donne la parole à qui veut la prendre au sein de l'hémicycle. Mme COGNETTI-TURCHINI pour « Un soffiu novu ».

Mme Catherine COGNETTI-TURCHINI

Merci, Mme la Présidente.

Tout un chacun peut devenir aidant familial. Un enfant, un conjoint, un parent, un proche peut basculer dans une situation de handicap, de perte d'autonomie ou de maladie.

Les contraintes qui s'imposent alors, matérielle, temporelle, financière, psychologique, restent rarement, on voudrait le souligner, à l'extérieur des entreprises.

Aujourd'hui 4 millions de salariés sont des aidants familiaux. En 2050, un tiers de la population aura plus de 60 ans, ils seront donc bien plus nombreux.

Le constat est le suivant : la question des aidants familiaux et des proches aidants, implique de repenser les relations entre les entreprises, les collectivités, les organismes publics, les groupes de protection sociale, mais aussi les acteurs de la société civile.

C'est tout le propre du concept de responsabilité sociétale, les entreprises, que de penser les relations entre les acteurs publics et les acteurs privés autour de démarches de coopération et de partenariat.

Les entreprises doivent pouvoir aussi s'inscrire dans les objectifs de performance ou de rentabilité, tout en reconnaissant que les individus qui composent l'organisation puissent s'inscrire de manière ponctuelle ou durable dans des situations de vulnérabilité.

Il est important pour notre Collectivité de s'inscrire dans cette logique du parcours de l'aidant.

Nous sommes favorables à ce projet qui montre une collectivité engagée et solidaire.

Je vous remercie.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci, Mme la Conseillère.

Y a-t-il une autre intervention sur ce rapport ? Non. Je propose à la Conseillère exécutive d'intervenir, si elle le souhaite ?

Mme Bianca FAZI

Merci, Mme COGNETTI pour vos encouragements et j'espère que cet appel à projets trouvera très vite des réponses. Merci.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Donc, nous passons on vote selon les modalités évoquées tout à l'heure.

M. Hyacinthe VANNI

Pour le groupe « **Fà populu in seme** », présents ou représentés, dont les noms suivent : Jean-Félix ACQUAVIVA, Danielle ANTONINI, Véronique ARRIGHI, Jean BIANCUCCI, Jean-Marc BORRI, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Vannina CHIARELLI LUZI, Anna Maria COLOMBANI, Romain COLONNA, Frédérique DENSARI, Muriel FAGNI, Lisa FRANCISCI, Petru Antone FILIPPI, Eveline GALLONI d'ISTRIA, Jean-Charles GIABICONI, Ghjuvan'Santu LE MAO, Jean-Jacques LUCCHINI, Don Joseph LUCCIONI, Sandra MARCHETTI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Paula MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Jean-Paul PANZANI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO DI

BORGO, Anne-Laure SANTUCCI, François SORBA, Joseph SAVELLI, Hervé VALDRIGHI, Hyacinthe VANNI, votent **POUR**.

Mme Marie-Anne PIERI

Pour le groupe « **Un soffiu novu** », présents ou représentés, dont les noms suivent : Didier BICCHIERAY, Valérie BOZZI, Cathy COGNETTI-TURCHINI, Christelle COMBETTE, Santa DUVAL, Pierre GHIONGA, Pierre GUIDONI, Xavier LACOMBE, Laurent MARCANGELI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Georges MELA, Jean-Martin MONDOLONI, Chantal PEDINIELLI, Jean-Michel SAVELLI, Jean-Louis SEATELLI, Charlotte TERRIGHI et Marie-Anne PIERI, votent **POUR**.

M. Jean-Christophe ANGELINI

Pour le groupe « **Avanzemu** », présents ou représentés, dont les noms suivent : Vanina BORROMEI, Vanina LE BOMIN, Saveriu LUCIANI, Antoine POLI, Pierre POLI, Julia TIBERI, Jean-Christophe ANGELINI, Josepha GIACOMETTI-PIREDDA en tant qu'apparentée, votent **POUR**.

M. Paul-Félix BENEDETTI

Pour le groupe « **Core in fronte** », présents ou représentés, dont les noms suivent : Jean-Baptiste ARENA, Serena BATTESTINI, Marie-Claude BRANCA, Véronique PIETRI, Paul QUASTANA et Paul-Félix BENEDETTI, votent **POUR**.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Le rapport N° 419 est ADOPTE à l'unanimité.⁷

Bravo, Mme la Conseillère, félicitations. Donc, je crois que vous avez terminé la présentation de vos rapports.

Nous allons passer au rapport sur le règlement intérieur, sachant qu'il y a des amendements qui sont arrivés en séance, qui vont vous être transmis, les services sont en train d'y travailler.

Ce que je vais faire, c'est vous présenter en quelques minutes la démarche qui est la nôtre au sein du groupe de travail, vous en présenter les principaux résultats et ensuite, les amendements entre-temps seront arrivés, peut-être d'autres d'ailleurs aussi seront déposés. C'est bien pour ça qu'il faut réguler le flux des amendements dans le futur.

⁷ Délibération N°21/221 AC

Nous irons en commission permanente instructive pour traiter de ces amendements qui sont arrivés.

**RAPORTI DI A PRESIDENTE DI L'ASSEMBLEA DI CORSICA / RAPPORTS DE
LA PRÉSIDENTE DE L'ASSEMBLÉE DE CORSE**

* **Raportu n^u 447** : Raportu di a Signora Presidente di l'Assemblea di Corsica relativu à a revisione di u regulamentu internu di l'Assemblea.

* **Rapport n^o 447** : Rapport de Mme la Présidente de l'Assemblée de Corse relatif à la révision du règlement intérieur de l'Assemblée.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

L'Assemblée de Corse, lors de sa session des 22 et 23 juillet, a adopté son règlement intérieur, conformément au code général des collectivités territoriales, qui lui prescrit de prendre cette décision dans un délai d'un mois après son élection.

L'option qui a été retenue a ce montant-là, a été, comme à l'accoutumé, de reconduire le règlement intérieur en vigueur et de se donner un laps de temps pour convenir d'une révision qui a pour vocation de mettre les contenus du règlement en adéquation avec les orientations de modernisation, les équilibres politiques et les pratiques de fonctionnement de cette nouvelle mandature.

Nous nous étions fixés un objectif de fin d'année, nous y sommes.

Dans cette perspective, nous avons donc créé un groupe de travail qui a associé d'une part la conférence des présidents, en présence donc de l'exécutif, mais également le secrétariat général de l'Assemblée de Corse, le secrétariat général du Conseil exécutif.

Ce groupe de travail s'est réuni à cinq reprises. Les membres du groupe de travail ont également produit un certain de propositions qui ont été envoyées par écrit.

Nous avons eu pour objectif collectif commun d'abord, évidemment, de rester dans les clous juridiques en respectant le CGCT. Nous avons voulu rappeler les attributions de l'Assemblée de Corse, nous avons fait en sorte, dans la mesure du possible et dans la diversité de nos opinions, mais nous avons voulu quand même mettre en exergue l'importance des nouveaux équilibres politiques de cette mandature. Nous avons voulu également doter notre organe délibérant d'un cadre règlementaire partagé, permettant de

mieux rationaliser nos procédures, tout en donnant à la fois un nouveau souffle au travail en commission, au sein de la CP, au sein de l'hémicycle, comme dans les relations avec le Conseil exécutif.

Nous avons également opté, et je remercie les membres du groupe de travail, de m'avoir fait confiance sur ce sujet, nous avons opté pour deux partis-pris.

Le premier c'est de renvoyer dans les annexes techniques un certain nombre de dispositifs de développement spécifique, comme par exemple les moyens qui sont attribués à un groupe, parce qu'il nécessitait des avis d'experts, qui nécessitait plusieurs réunions avec les services, qui n'ont pas pu se tenir entre le mois de septembre et aujourd'hui, enfin elles n'ont pas pu toutes se tenir, nous avons quand même bien avancé. Ces annexes techniques d'une part permettront, et vite, d'alourdir le corps du texte et seront du coup bien précisées pour bien correspondre aux besoins du fonctionnement de notre Assemblée. Ces annexes techniques vous seront proposées dans les semaines qui viennent.

La deuxième chose pour laquelle nous avons opté méthodologiquement, c'est de considérer qu'il fallait aussi attendre le déroulé des travaux de la commission des compétences législatives règlementaires, qui désormais grâce à ce règlement, je l'espère dans quelques minutes, deviendra aussi celle de l'évolution statutaire, puisqu'une des propositions c'est de fusionner ces deux commissions.

Attendre les travaux, donc, de cette commission sur les implications du rapport Mastor, la façon dont on se l'approprie, la façon dont on réfléchit avec le Conseil exécutif aux potentialités de ce rapport qui, je vous le rappelle, a deux parties : une première partie qui concerne le fonctionnement de l'Assemblée de Corse et du coup forcément, ça aura un impact sur notre règlement intérieur. Et par ailleurs, une deuxième partie qui concerne, vous le savez, la réflexion sur l'évolution statutaire.

Donc deux 2 partis-pris qui nous ont permis du coup de bien avancer, parce que sinon il eut été difficile de boucler, sachant que c'est un travail quand même qui est aussi un travail quelque peu âpre et rébarbatif.

Le rapport qui vous a été présenté et le document en lui-même, qui vous a été présenté, effectuée en grande majorité la synthèse des positions qui ont été majoritairement acceptées, d'une part sur les attributions de l'Assemblée, sur la composition et l'organisation de notre instance, sur son fonctionnement, c'est-à-dire on a beaucoup discuté, notamment au cours de ces réunions du rythme et la question du temps. Le concept de temps a été toujours présent dans l'ensemble de nos discussions, que ce soit d'un point de vue macro, le rythme de la programmation parlementaire et d'autre part,

aussi des aspects beaucoup plus micros, tel que les temps de parole des groupes ou encore les délais de dépôt des amendements.

Donc, une dimension temporelle qui impacte fortement la question du fonctionnement global de notre institution.

Nous avons également travaillé sur les rapports entre l'Assemblée de Corse et le Conseil exécutif.

Nous avons complété les articles, les chapitres relatifs aux organes consultatifs parce qu'il y avait, de ce point de vue-là, un manque.

Je vous rappelle que le précédent règlement intérieur adopté en 2018 n'évoquait pas complètement la question de la chambre des territoires par exemple, le comité d'évaluation des politiques publiques et qu'il était nécessaire que ces organes consultatifs puissent apparaître de manière claire dans le règlement intérieur.

Nous avons également traité de la gestion des conflits d'intérêt et de l'évaluation des politiques publiques. Là, nous avons fait œuvre de complétude sur cet aspect-là.

Et puis un dernier, comme il était prévu dans le règlement en vigueur précédent, la relation avec le représentant de l'Etat.

Alors, je ne vais entrer dans le détail. Nous avons travaillé dans ces groupes de travail d'une part, avec cinq réunions, comme je le dis, et pas mal d'interactions par ailleurs par internet. Mais nous avons aussi travaillé dans une séance très dense en commission permanente instructive lundi après-midi, avec un débat de pratiquement quatre heures, d'ailleurs un débat serein, très ouvert, avec quand même une convergence de vue importante sur des propositions que j'avais faites dans un document martyr. L'essentiel de ces propositions ont été retenues, mais il nous reste aujourd'hui un certain nombre de points de divergence.

Ces points de divergence tiennent, comme je le disais tout à l'heure, surtout à des questions de temporalité, les modalités notamment d'organisation du temps consacré à une question orale particulière, avec deux groupes qui demandent la possibilité de répliquer une fois que le Conseil exécutif a répondu à la question orale posée par le groupe.

La question du temps de parole de chaque groupe aussi fait encore l'objet de discussions, mais on est pratiquement arrivés à un accord sur la proposition que j'ai faite.

Et puis par ailleurs, là où il n'y a pas d'accord, mais en fait ce n'est même pas une question d'accord, c'est que la demande ne correspond pas à la loi, n'est pas compatible avec la loi en vigueur et le code général des collectivités territoriales, à savoir les modalités de désignation à la CP. Je sais que cet aspect-là des choses tient beaucoup à cœur aux deux groupes à effectif les plus réduits au sein de l'hémicycle, pour qu'on change le mode de désignation au sein de la CP, ça avait été évoqué d'ailleurs par « Core in fronte » dès le mois de juillet pour demander un vote au plus fort reste, non pas à la plus forte moyenne.

Donc, encore quelques points de désaccord pour lesquels je ne doute pas que nous arriverons à converger.

Alors, il y a encore des amendements qui ont été reconduits par « Avanzemu », qui n'ont pas trouvé d'écho positif au sein de la commission permanente instructive. Il y a de plus des amendements qui ont été reconduits également par « Un soffiu novu ». Il y a, je sais, un ou deux amendements de « Fà populu », je parle sous votre contrôle, puisque les choses sont arrivées au moment même où nous passons les rapports sur le social. Moi-même, j'aurai une ou deux propositions nouvelles à faire.

Alors pour autant, quand bien il y a encore des amendements, et c'est bien normal pour un règlement intérieur qui va accompagner l'intégralité de nos débats, rien ne me paraît, bien sûr, insurmontable, loin de là.

Je suis très confiante parce que d'abord on a eu un véritable apprentissage collectif, moi je suis nouvelle dans la fonction de Présidente de l'Assemblée de Corse et dans le titre, mais beaucoup d'autres étaient de nouveaux élus, il y a eu, de ce point de vue-là, un apprentissage collectif qui a eu lieu et, je crois qu'il sera très utile continuer à travailler ensemble au cours de la commission de tout à l'heure, mais aussi dans le futur, y compris d'ailleurs dans la commission des compétences législatives règlementaires et de l'évolution statutaire. On y reviendra certainement au cours des sessions prochaines.

Ça, c'est la première chose.

La deuxième, là où je me satisfais aussi, c'est qu'on a quand même respecté les délais, que nous arrivons, je parlais de temps tout à l'heure, nous arrivons à la vieille des fêtes, en cette fin d'année, nous avons dit que nous aurions un règlement intérieur en fin d'année. Je ne désespère pas que dans les quelques minutes qui viennent, nous en aurons un.

Je précise aussi que les rôles de chacun ont été bien respectés au sein des différentes composantes, mais aussi entre l'Assemblée de Corse et le Conseil exécutif.

Je tiens à remercier également les personnes qui ont contribué fortement à la modification du document initial, la contribution de tous a été remarquable tant sur le plan de l'écrit que de l'oral, toutes tendances confondues, si j'ose dire. Je remercie donc les membres du groupe de travail, bien sûr, je remercie particulièrement le secrétariat général de l'Assemblée de Corse, M. TOMI le secrétaire général en particulier, le secrétariat général du Conseil exécutif, Norbert PANCRAZI, qui a également beaucoup travaillé, et les membres de la CPI, de la commission paritaire, qui se sont exprimés et qui m'ont accompagnée, qui m'ont aidée dans ce rapport pour lequel il y a encore des points de divergence, mais je considère que c'est notre rapport collectif, bien sûr.

Je conclurai avant de nous réunir en commission permanente instructive. Je voudrais vous dire, je ne sais pas si vous avez lu le rapport MASTOR, l'interview que j'avais donnée, comme beaucoup d'élus ou d'anciens élus, j'avais dit à Wanda MASTOR la chose suivante : pour qu'une institution comme toute organisation fonctionne et produise efficacement le service pour lequel elle a été créée, elle doit s'affranchir du contingent, y compris parfois du débat politicien. La Corse a besoin d'institutions qui permettront de produire des décisions qui amélioreront le bien-être de ceux vivant sur cette terre, aujourd'hui mais aussi dans les années à venir.

Je n'ai pas pour habitude de me citer, mais en relisant, pour la commission présidée par Romain COLONNA l'autre jour, je me suis dit que quand même on n'avancait pas trop mal, et je crois qu'on commence aujourd'hui avec ce règlement intérieur, quelle que soit ensuite l'issue évidemment des débats que nous aurons concernant les amendements qui seront déposés par les uns et par les autres.

Alors, il y a 17 amendements encore, mais il y a quand même dans le document 109 articles, et peut-être 110 dans quelques minutes, donc finalement ce n'est pas grand-chose. 17 amendements ont été enregistrés, déjà il y en a 5, ce sont que les amendements de la CP, c'est-à-dire ceux qu'on a arrêtés collectivement. Donc, ceux-là, c'est plutôt consensuel, il y en a 5.

Ensuite, il y en a 4 de « Un soffiu novu », je ne l'ai pas encore lus, puisque c'est tombé au fur et à mesure, je pense que pour la majorité d'entre eux, c'est une reconduction des amendements que vous aviez déjà proposés.

Ensuite, nous avons des amendements de « Avanzemu » qui sont très certainement, mais je vous laisserai vous exprimer, des amendements qui avaient déjà été proposés dans les réunions de travail et au sein de la commission permanente.

Il y a un amendement de « Fà populu », également et trois amendements de moi-même.

Alors, comme nous sommes en période de fêtes et qu'opulence ne nuit point, nous avons 10 amendements de « Core on fronte ». 10 c'est bien cela ? 8.

Donc, je vous propose la chose suivante, sur un plan organisationnel, que nous allions en commission permanente. Est-ce que vous présentez vos amendements ici et nous partons en commission permanente, juste les présenter, il n'y a pas de débat, c'est du domaine du possible ? Et ensuite, nous partons les discuter en commission permanente voir si nous tombons sur des accords ou pas. Première option. Ou nous partons tout de suite en commission permanente, ce qui me paraît être le mieux, et nous permettons peut-être à l'Assemblée de continuer à présider soit sous l'autorité de Hyacinthe VANNI, et vous pouvez continuer à analyser les rapports suivants. Ça me paraît être une bonne solution pour gagner du temps.

Donc, on va recalculer les pouvoirs parce que sortir de la salle exige, avec les collaborateurs qui nous écoutent, que nous recalculions et les quorums et que nous vérifions bien pour cela qu'il y ait tous les pouvoirs. Je vais demander quelques minutes. Nous partons, pour les autres, en commission permanente en salle 5.

Je précise qu'il y aura une connexion en Teams en salle 5 pour les membres de la commission permanente qui ne sont pas en présentiel sur Ajaccio. Donc, vous allez vous reconnecter, il y a un lien particulier qui va vous être transmis. J'espère que tout le monde a bien compris. Merci.

Donc, il y a quelques petites minutes de recalcul, vous pouvez faire une petite pause technique, si vous le souhaitez, mais revenez vite.

Je laisse la présidence de l'Assemblée de Corse à Hyacinthe VANNI.

On va dire 5 minutes de pause parce qu'on est en train de recalculer les pouvoirs, à la sonnerie vous revenez en plénière. Le premier rapport qui sera présenté, c'est celui de l'office de l'environnement.

La séance suspendue à 16 h 20 est reprise à 16 h 45.

M. Hyacinthe VANNI préside la séance.

M. Hyacinthe VANNI

La séance est reprise.

Je vous propose que l'on examine le rapport 427.

AMBIENTE / ENVIRONNEMENT

*** Rapport n° 427 : Avisu di l'Assemblea di Corsica in quantu à u prugettu di dicretu rilativu à e competenze di u Presidente di u Cunsigliu esecutivu di Corsica in materia di privenzione di l'intruduzione è di a sparghjera di e spezie esotiche invadente è chì mudifichighja u Codice di l'ambiente.**

*** Rapport n° 427 : Avis de l'Assemblée de Corse portant sur le projet de décret relatif aux compétences du Président du Conseil exécutif de Corse en matière de prévention de l'introduction et de la propagation des espèces exotiques envahissantes et modifiant le Code de l'environnement.**

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

M. le Président de l'office de l'environnement, vous avez la parole.

M. Guy ARMANET

Merci, Président.

Juste en préambule, dommage qu'on ne soit pas complet dans l'Assemblée, mais quoi qu'il en soit, c'est un rapport extrêmement important, et je dois le dire et le préciser, un rapport qui a déjà fait l'objet d'une intervention de nos députés du côté de l'Assemblée nationale, qui a été porté par Jean-Félix ACQUAVIVA, et nous avons obtenu, de haute lutte, puisque je crois que ça c'est joué à deux voix de mémoire.

Donc, un grand merci afin que le Président de l'exécutif puisse avoir une compétence pleine et entière, puisqu'il s'agit d'un rapport qui donne au Président de l'exécutif en matière de prévention de l'introduction et de la propagation des espèces exotiques envahissantes et modifiant le Code de l'environnement. C'est un rapport extrêmement important.

Il s'agit de l'article 8 de la loi n° 2019-773 du 24 juillet 2019 portant création de l'office français de la biodiversité a modifié les articles L.411-5 et L. 411-6 du Code de l'environnement en conférant une responsabilité administrative au Président du Conseil exécutif de Corse pour la délivrance d'autorisations concernant des actions menées, ayant pour objet des spécimens d'espèces exotiques envahissantes (introduction dans le milieu naturel, importation, détention, transport, utilisation,...) et pour l'établissement des listes

d'espèces correspondantes. Là notamment on peut faire référence à la Xylella et à bien d'autres espèces qui nous ont posé problème à terme en Corse.

Il s'agit là d'un problème sanitaire de plusieurs ordres, génétique et même économique. Et, je rappellerai aussi le cas du cynips du châtaignier par exemple.

Donc, l'office de l'environnement de Corse travaille sur cette problématique depuis plusieurs années à travers le Conservatoire botanique national, le CBNC. Il s'agit de biodiversités terrestres. Je viens de le préciser, il s'agit d'un amendement de l'article 8. Ces articles du code de l'environnement permettent au Président du Conseil exécutif, d'établir la liste des espèces animales et végétales successivement interdites d'introduction dans le milieu naturel et interdites d'introduction sur le territoire insulaire, ce n'est pas rien.

A l'heure actuelle où l'Etat continu d'exercer cette compétence faute de décret d'application de cette loi, l'Assemblée de Corse a donc été sollicitée pour le projet dudit décret et elle a été entérinée par l'Assemblée nationale, il n'y a pas si longtemps.

Bien évidemment et bien entendu, il sera inévitable de mettre en place des groupes de travail qui devront proposer sur la base d'une méthodologie claire et validée scientifiquement, une liste cohérente d'espèces invasives devant être interdites sur notre territoire.

Ces listes devront aussi et également être validées par le Conseil scientifique régional du Patrimoine naturel et plus largement, une fois mis en place, ces outils juridiques pourront être actionnés de manière transversale avec l'ensemble des acteurs, notamment le Conseil des sites, afin de répondre à cette problématique de manière efficiente.

Donc, il est effectivement proposé à l'Assemblée de Corse d'émettre un avis favorable sur ce projet de décret.

Je vous remercie, Président.

M. Hyacinthe VANNI

Merci M. le Président de l'office de l'environnement.

Il y a un rapport de la CDENATE.

Mme Vannina CHIARELLI-LUZI

Mme Marie-Thérèse MARIOTTI a souhaité se voir confirmer que le périmètre des espèces invasives avait bien été défini. Elle a souhaité savoir, par ailleurs, si les dispositions du décret s'appliquaient aussi bien à l'importation qu'à l'exportation.

M. Maël TOSTAIN-LEONETTI, conseiller juridique, a précisé que la liste des espèces exotiques envahissantes était établie par le Président du Conseil exécutif de Corse après avis du Conseil scientifique régional du patrimoine naturel, les dispositions s'appliquant aussi bien à l'import - export qu'à la détention.

La commission a émis un avis favorable sur ce rapport.

Non-participation du groupe « Un Soffiu novu ».

Absence du groupe « Core in fronte » et de Mme Josepha GIACOMETTI-PIREDDA (Apparentée).

Merci, M. le Président.

M. Hyacinthe VANNI

Merci. Il y a un avis de la commission des compétences législatives et règlementaires.

M. Romain COLONNA

Favorable, M. le Président.

M. Hyacinthe VANNI

J'ouvre le débat. M. COLONNA a demandé la parole.

M. Romain COLONNA

Merci, M. Le Président.

J'attirais votre attention sur le fait que dans la tablette, mais ça pourrait presque apparaître comme quelque chose d'anodin, mais en fait ça ne l'aît pas, dans la tablette, le rapport apparaissait à la rubrique « vie des institutions de la Collectivité de Corse » ; ici dans l'ordre du jour de l'Assemblée, il apparaît à la rubrique « environnement ». C'est normal, je crois, puisque ce rapport concerne les deux volets, à savoir un volet

environnemental, bien évidemment, mais aussi un volet relatif aux institutions de la Corse. Vous aurez sans doute compris, je vais davantage intervenir sur ce second volet, conformément à l'esprit du classement de la tablette.

Ce rapport pourrait paraître anodin a priori, c'est le fait de pouvoir édicter des listes contre les espèces invasives. Je vais seulement vous lire une phrase du décret qui me semble importante, sans doute la phrase principale de l'ensemble du décret : « le décret dispose que dans la Collectivité de Corse, les compétences attribuées au ministre de la protection de la nature ou au Préfet, sont exercées par le Président du Conseil exécutif ».

Je crois finalement que l'on a là, à travers cette phrase, pour la première fois depuis des années, de manière aussi claire, un transfert de compétences qui va de l'Etat, et notamment du Préfet, vers le Président du Conseil exécutif et, plus largement, vers la Collectivité de Corse.

Je crois que cette simple phrase, on ne peut pas simplement rentrer dans cet hémicycle et dire que ce décret nous permet de dresser la liste des espèces invasives, non ! Ce décret traduit pour la première fois depuis des années, un transfert de compétences du Préfet vers le Président du Conseil exécutif, même si en termes d'espèces invasives, il y a quelque chose là d'assez cocasse. Mais, trêve de plaisanterie.

Nous, nous disons simplement dans cet hémicycle, c'est ce aussi pourquoi on a été élus, c'est qu'à chaque fois qu'il y a un transfert de compétences, nous de ce côté-ci de l'hémicycle, nous nous en réjouissons.

Je voudrais dire aussi que c'est la seule demande, et ça aussi c'est un point politique fondamental, c'est la seule demande depuis des années, qui aboutit en termes de transfert de compétences, d'adaptations législatives, d'adaptations réglementaires, qui aboutit positivement. Vous savez que la Collectivité de Corse a procédé à plus d'une trentaine de demandes, je n'ai plus les chiffres exacts, mais on est à-peu-près de l'ordre de deux ou trois réponses négatives, tout le reste c'est des non-réponses. C'est la première fois qu'il y a une réponse positive.

Mais on pourrait croire finalement que c'est une réponse positive directe à l'Assemblée de Corse. Ce n'est pas le cas, puisque c'est une réponse positive qui intervient par voie d'amendement à l'Assemblée nationale à Paris, et notamment par le fait des députés corses et de celui qui est ici présent dans l'hémicycle.

Donc, il a fallu un dépôt d'amendement par le biais du législateur pour qu'enfin, on aboutisse à une demande qui était formulée par l'Assemblée de Corse, et non pas à une demande le mois dernier, à plusieurs demandes. Je crois que les Corses, par le biais de

différentes instances, se sont prononcés depuis 2007 sur cette question, le conservatoire notamment, que l'Assemblée de Corse, depuis 2010, a pris par le biais de délibérations, de motions, des positions concernant ce transfert de compétences, et que l'Assemblée de Corse, très récemment au cours de la dernière mandature et de l'avant-dernière mandature, s'est prononcée à plusieurs reprises.

Moi je dis simplement, sur cette question-là comme sur tant d'autres, que d'énergie dépensée, que d'énergie dépensée, alors qu'on aurait pu aller bien plus vite et bien plus rapidement.

Bien évidemment que nous vous suivrons dans l'avis qui est émis parce qu'il concerne aussi bien la protection de la biodiversité, une sécurisation du périmètre environnemental, la protection de nos agriculteurs en luttant contre des espèces invasives.

Donc, pour toutes ces raisons, pour le transfert de compétences que j'ai évoqué, aussi bien pour des raisons environnementales ou agricoles, nous devons aller dans le sens de l'avis qui est proposé.

Je vous remercie.

M. Hyacinthe VANNI

Merci, cher collègue.

Pierre GHIONGA, vous avez la parole.

M. Pierre GHIONGA

Merci de me donner la parole.

Je me réjouis, bien entendu, de la possibilité qui est offerte à notre Assemblée et au Président de l'exécutif d'établir une liste d'espèces envahissantes. Mais ce qui m'intéresse le plus, c'est le contrôle effectif de ces décisions. Qui va contrôler sur les ports l'interdiction d'importation de ces espèces ? Et est-ce que, par exemple, un olivier venant de Sardaigne est une espèce envahissante ?

On avait créé « Rana Corsa », pour faire des plans locaux, je ne pense pas que ça été très bien accepté par tous les pépiniéristes de Corse. C'est là qu'il y a le vrai enjeu, à mon avis. La liste c'est bien, mais l'effectivité de contrôle, c'est beaucoup plus important.

Alors, est-ce que on pourra plus tard avoir cette possibilité de contrôler, M. le Député ?

Voilà ce que j'avais à poser comme question.

M. Hyacinthe VANNI

Merci, est-ce qu'il y a d'autres demandes de prise de parole ?

M. Jean-Félix ACQUAVIVA

Très simplement parce que tout a été dit.

Premièrement, effectivement je crois qu'il faut au moins prendre la mesure de ce qui est en train de se jouer. C'est un transfert de compétence qui n'est pas une compétence annexe, c'est une compétence importante, par ces temps de pandémie, avec tout l'historique que l'on a connu ici déjà, sur le cynips, sur la *Xylella Fastidiosa*, et puis dans une autre mesure la question de la fièvre Catarrhale qui revient.

Donc, on sait très bien aujourd'hui que plus on va aller, pour des raisons de changement climatique, plus la maîtrise de cette capacité va jouer un rôle important.

Elle pose d'autres questions bien sûr, évidemment, mais il faut se réjouir d'un transfert de compétences qui va donner de la cohérence aux institutions de la Corse, qui par ailleurs interagissent en financement, je pense à l'ODARC, je pense à l'environnement, et il est normal qu'en termes administratifs, finalement ça soit le Président du Conseil exécutif, en vertu de ses financements, de ses compétences déjà de renforcement des filières, qu'il puisse être celui qui fixe la liste en accord avec cette Assemblée et en accord avec un décret qui le précise. Donc, ça c'est un acquis qui me paraît important de degré de maîtrise dans un contexte qui est souvent un contexte d'urgence quand on le voit et que l'on subit a posteriori. Là, ça va nous poser la question de la maturité de réflexion nécessaire pour l'anticipation rationnelle de ce que l'on a déjà vécu et qui risque de se reproduire.

L'autre élément, ça a été précisé, on peut regretter que ça n'avait pas fait l'objet d'une discussion avec le Gouvernement comme ça aurait dû être le cas dans les prérogatives du statut 2002. Cet amendement, je rappelle qu'il a été adopté à 2 voix et d'ailleurs de mémoire, contre l'avis de la commission et du Gouvernement. Je dois aussi dire que sur cet amendement, par la suite, j'ai collaboré avec Jean-Jacques PANUNZI, a permis de faire en sorte que le Sénat ne fasse pas sauter cet amendement. En deuxième lecture, quand le projet de loi est revenu, le Gouvernement n'a pas eu l'audace par

opportunité de revenir. Ça aurait été fait trop pour lui et donc, les choses sont passées. Voilà comment ça s'est passé.

Dans ceux qui ont voté, ça allait aussi bien de « la République en marche », pour ceux qui ont voté pour nous, aux Républicains. Donc, il y a une convergence qui s'est établie contre l'avis du Gouvernement. D'un côté, c'est bien, ça prouve l'utilité des choses, au moins de notre présence à l'Assemblée ; de l'autre, on peut le regretter parce que sur ces deux choses évidentes ou de bon sens, il devrait y avoir une fluidité de discussion beaucoup plus forte avec l'exécutif lorsque l'assemblée délibère, motive ses délibérations, a un historique et transmet à un exécutif, d'où la nécessité, mais on le verra plus tard peut-être avec la motion de Romain COLONNA d'avancer sur la question, avant de parler de l'autonomie qui viendra en son temps, d'avancer sur les procédures d'expérimentation et de différenciation, c'était le cas de la loi 3DS. Mais on en parlera après.

Je me réjouis donc et je rejoins le questionnement de Pierre GHIONGA. Mais en même temps, vu le contexte de pandémie, je crois qu'on y est obligés et pour le coup, si on travaille bien, on fera de l'insularité un avantage et pas un défaut dans le domaine.

M. Hyacinthe VANNI

Merci, M. le Député. Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ? S'il n'y en a pas, M. le Président de l'office, vous avez la parole.

M. Guy ARMANET

Merci, Président.

Juste pour compléter vos propos.

Effectivement, le contrôle doit être maintenant l'étape d'après. Mais je voudrais revenir sur quelque chose que vous venez de dire de très important à mon sens.

Vous avez reparlé de grana corsa. Je tiens à vous dire très tranquillement que nous avons réactivé le sujet. Effectivement, je pense qu'il est important que l'on puisse développer ce genre de chose et notamment sur les espèces envahissantes. Pour vous donner un exemple concret, aujourd'hui toutes les revues nationales, botaniques et autres envoient des sachets de graines à leur lecteur de ci, de là. La Corse doit reprendre la main et il ne doit y avoir sur notre territoire que les espèces endémiques que nous pouvons cultiver, d'ailleurs ça fait un lien direct avec l'apiculture. Ce matin, nous avons eu des échanges importants, il faut véritablement qu'on reste dans ce cadre de biodiversité qui est le nôtre. Voilà ce que je voulais vous dire.

Oui, à grana corsa, on va relever le défi, en tous les cas, ce que vous aviez initié en son temps est d'actualité à nouveau aujourd'hui et j'espère qu'on pourra le construire et aller encore plus loin.

Voilà ce que je voulais vous dire.

M. Hyacinthe VANNI

Merci, M. le Conseiller exécutif.

Je vais mettre aux voix ce rapport. On va voter par groupe, chaque président de groupe ou son représentant donne l'avis du groupe sans lire les noms.

M. Jean-Félix ACQUAVIVA

Pour le groupe « Fà populu in seme » à prò.

Mme Marie-Anne PIERI

Pour le groupe « Un soffiu novu », pour.

M. Jean-Christophe ANGELINI

Pour le groupe « Avanzemu », pour.

M. Paul-Félix BENEDETTI

Pour le groupe « Core in fronte », pour.

M. Hyacinthe VANNI

Merci.

Le rapport N° 427 est ADOPTE à l'unanimité.⁸

**INSIGNAMENTU - FURMAZIONE - RICERCA / ENSEIGNEMENT –
FORMATION - RECHERCHE**

⁸ Délibération N°21/222 AC

* **Raportu n^u 420** : Dispositivu di l'aiuti à a furmazioni in massochinesiterapia di i studianti isciuti da l'Università di Corsica : cunvinzioni quattru tripartita 2021-2025 trà a Righjoni Sud-Provence Alpes Côte d'Azur, l'Istitutu di Furmazioni in Massochinesiterapia nizzardu (stabilimentu chì faci parti di l'Università Côte d'Azur) è a Cullittività di Corsica è i so cunvinzioni anninchi d'appiigazioni.

* **Rapport n° 420** : Dispositif d'aides à la formation en masso-kinésithérapie des étudiants issus de l'Université de Corse : convention-cadre tripartite 2021-2025 entre la Région Sud - Provence Alpes Côte d'Azur, l'Institut de Formation en Masso-Kinésithérapie Niçois (établissement composante de l'Université Côte d'Azur) et la Collectivité de Corse, et ses conventions annuelles d'application

Mme Antonia LUCIANI

Merci, M. le Président.

Chères conseillères, chers conseillers,

Le fondement de cette convention repose sur l'existence de la première année des études de santé au sein de l'université de Corse qui concernait initialement en 2004 l'accès aux formations de médecine, pharmacie d'odontologie et maïeutique. Mais propose à partir de 2010 un accès à la formation de masso kinésithérapie.

Les étudiants issus des parcours santé de l'université de Corse, souhaitant suivre une formation de masso-kinésithérapie sont accueillis au sein de l'institut de formation de masso-kinésithérapie niçois puisque la taille de notre territoire ne permet pas d'y implanter un institut.

Durant le temps de cette formation qui est d'une durée de 4 ans, le coût de leur bourse et de leurs frais de stage réalisé à l'occasion de leur formation, c'est-à-dire les indemnités, les frais de déplacement ou d'hébergement, sont pris en charge par la région sud. Une convention tripartite qui avait été signée en 2015 organisait le remboursement de ces frais par la Collectivité de Corse.

Il se trouve que la région sud a par ailleurs mis en place, dès la rentrée 2020, une politique volontariste de prise en charge des frais pédagogiques de cette formation qui est donc payante, allouant ainsi une aide calculée permettant un reste à charge de 2500 euros. Du coup, cette politique excluait les étudiants issus de l'université de Corse.

La Collectivité de Corse a souhaité s'engager en faveur du quota des trois étudiants de Corse de manière à ne pas rompre l'égalité de traitement entre l'ensemble des étudiants de l'institut de Nice, en prenant à sa charge, dans les mêmes proportions que le fait la région sud pour ses étudiants, une partie des frais pédagogiques.

Signée le 16 décembre 2020, la convention annuelle d'objectifs et de moyens liant la Collectivité de Corse et l'institut de formation de masso-kinésithérapie niçois organise ces fameuses modalités de versement.

Il se trouve qu'en vue de la rentrée 2021, tous les partenaires concernés, Collectivité de Corse, l'università di Corsica et l'institut niçois ont décidé de s'associer dans le respect des prérogatives propres à leurs missions, afin de contribuer à organiser au mieux la formation des étudiants en masso-kinésithérapie.

La convention-cadre qui est l'objet du présent rapport englobe l'intégralité du dispositif d'aide en faveur des étudiants qui s'accroît déjà cette année, en abaissant le tarif et le reste à charge étant de 2350 euros et pourrait connaître une augmentation graduelle au cours des 4 prochaines années.

La convention-cadre sera accompagnée de conventions type d'application avec chacun des deux partenaires que sont la région sud et d'autre part, l'institut de Nice.

Ce dispositif tient également compte du nouveau quota, c'est ce qu'il faut aussi souligner. En effet, par arrêté du ministère des solidarités de la santé datant du 6 mai 2021, le nouveau quota d'étudiants issus de l'università di Corsica autorisait à s'inscrire à l'issue de l'examen en PASS et LAS est de 6, donc une augmentation de 50 % puisqu'on est passé de 3 à 6 étudiants. L'ensemble des partenaires (la Collectivité de Corse, l'università, l'ARS) ont fait remonter, avec l'aval de l'institut niçois, auprès du ministère des solidarités de la santé et du ministère de l'enseignement supérieur de la recherche et de l'innovation, une proposition d'augmentation qui a été étudiée sur la base des besoins de notre territoire.

Afin de permettre la prise en charge des frais pédagogiques au titre de l'année 2021 dans les meilleurs délais, la convention d'application annuelle liant la Collectivité à l'institut pour l'année 2021/2022, ainsi que l'affectation d'un montant de 31 950 euros doivent être approuvés par le biais de ce présent rapport.

En termes d'aspect financier, le coût total de ce projet couvre 4 rentrées universitaires pour un total de 600 000 euros, 336 000 euros affectés à l'institut de formation masso-kinésithérapie niçois et 264 000 euros affectés à la région sud dans le

cadre des fameuses compensations visant à prendre en charge les frais pour limiter le reste à charge des étudiants.

À ringrazià vi.

M. Hyacinthe VANNI

Merci, Mme la Conseillère exécutive.

Il y a un rapport de la commission sociale.

Mme Frédérique DENSARI

Ce rapport a été présenté par Mme Pascale VALLE, cheffe de service de l'enseignement supérieur.

Mmes ANTONINI et GALLONI D'ISTRIA se sont interrogées sur « le retour sur investissement » de ce dispositif d'aide. Au regard de la somme importante engagée par la CdC, leur questionnement s'est surtout porté sur l'obligation d'installation pour ces étudiants sur le territoire Corse comme, par exemple les étudiants infirmiers qui doivent 3 ans au CH d'Ajaccio.

Mme Pascale VALLE a souligné que ces étudiants devaient partir faire leur étude ailleurs par manque de formation en Corse et n'avaient aucune obligation de retour. Cependant d'après les échanges nombreux avec l'IFKM, il est apparu que ces jeunes souhaitent pouvoir faire leur stage en Corse. Il semblerait que ces étudiants veuillent revenir.

Dans le cas où, ce dispositif pourrait connaître une augmentation des prises en charge, il sera envisagé de s'orienter sur l'obligation d'un mi-temps comme retour sur investissement sur certaines zones. Des travaux de réflexion et des pistes sont en cours pour améliorer ce dispositif.

Nonobstant l'obligation de retour, Mme Muriel FAGNI a estimé qu'il serait judicieux d'inciter ces étudiants à revenir travailler en Corse.

M. Jean-Marc BORRI a estimé que la problématique « du retour » concerne toutes les professions médicales de 1ère année à Corte.

Son interrogation s'est portée sur la différence entre cette formation et celles des autres professions médicales qui génèrent aussi des frais supplémentaires.

Mme Pascale VALLE a indiqué que les formations de masseur kinésithérapeute n'étaient pas forcément rattachées à un système universitaire.

Les instituts étant privés à but lucratif ou non lucratif et publics plus rarement.

Les frais annuels pouvant variés entre 4 000 € et 9 800 €.

L'IFKM avait un cout de 4800 € par an, elle a souligné que depuis 2004 les régions avaient la charge des formations sanitaires et sociales, une politique volontariste était menée pour la prise en charge de ces instituts par certaines régions dont la CdC.

La commission a émis un avis favorable.

Non-participation des groupes Avanzemu et Un soffiu novu.

M. Hyacinthe VANNI

Merci. Il y a un avis favorable du CESEC. Pour 51, contre 1 voix.

Qui veut prendre la parole sur ce dossier ?

M. Joseph SAVELLI

Il y a aussi un avis favorable de la commission des finances, M. le Président, avec la non-participation des groupes : « Un soffiu novu » et « Core in fronte ».

M. Hyacinthe VANNI

Merci. M. GHIONGA et Mme GALLONI D'ISTRIA.

M. Pierre GHIONGA

Merci, M. le Président.

Quelques précisions. Est-ce que la somme de 600 000 euros couvre simplement la scolarité de la première année ou les 4 ans de la formation ou il faut 600 000 par année ?

Sur Marseille il n'y a pas de formation kinésithérapie ? A mon avis oui. Je pense qu'il y a des Corses qui partent après la première année à Marseille, mais je pense que c'est une formation publique, la différence est là.

Ensuite, comment est fixé, vous avez parlé des besoins estimés, on a eu l'augmentation de 6, sachant que personnellement, et je pense que je ne suis pas le seul, je connais au moins 10 Corses qui sont en formation à Bruxelles. Donc, comment est faite cette estimation, sachant que ces 10 vont sûrement s'installer tous en Corse ?

C'est tout ce que je voulais comme précisions.

M. Hyacinthe VANNI

Très bien. La conseillère exécutive répondra après.

Mme GALLONI D'ISTRIA.

Mme Eveline GALLONI D'ISTRIA

Merci, M. le Président.

Pour faire écho, Mme la Conseillère exécutive, et en cohérence avec le projet de schéma de l'autonomie présenté précédemment, nous savons que les masseurs-kinésithérapeutes sont des acteurs essentiels et incontournables dans la prise en charge de la personne âgée dans les hôpitaux, au domicile, ainsi que pour la prévention et la promotion de la santé et de l'autonomie.

Au-delà du soin et de la prévention, les masseurs-kinésithérapeutes jouent également un rôle important pour améliorer la qualité de vie de nos anciens en retardant l'entrée dans la dépendance.

Au regard du vieillissement de la population insulaire et de l'accroissement des besoins en soins, ce dispositif d'aide permettant à des jeunes Corses étudiants de l'università di Corsica de s'engager dans une formation diplômante répond à l'un des besoins les plus importants de nos territoires, en espérant toutefois, Mme la Conseillère exécutive, que ces jeunes diplômés reviennent à l'issue de leur formation s'installer en Corse.

Ainsi ce dispositif d'aide aux élèves en masso-kinésithérapie permet de former des professionnels de santé précieux au service du handicap, de l'autonomie, des sportifs, mais avant tout de notre territoire. Merci.

M. Hyacinthe VANNI

Merci. Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ? S'il n'y en a pas, je donne la parole à la conseillère exécutive.

Mme Antonia LUCIANI

M. GHIONGA, il s'agit de 600 000 euros pour les 4 ans, première réponse apportée.

La deuxième, le quota se fait avec les partenaires dont je vous parlais (l'ARS, l'université, la Collectivité) et donc, ça émane d'un certain nombre de demandes d'inscriptions et de besoins à l'université de Corse. Effectivement, nous échappent de nombreux étudiants qui font le choix personnel d'aller se former en Belgique ou ailleurs. On fait donc remonter le besoin de l'université, c'est-à-dire les étudiants qui vont vouloir s'inscrire à l'université et dont on prend à notre charge le financement de cette formation. Après, on ne peut pas empêcher ceux qui ont envie d'aller en Belgique ou ailleurs de le faire, mais sachez également que dans notre schéma d'aide à la vie étudiante, nous avons des aides à la mobilité et certains d'entre eux bénéficient également d'un accompagnement, qui n'est pas une prise en charge de la formation, c'est clair, ça n'a rien à voir, mais il y a quand même des accompagnements possibles sur la mobilité.

Chère conseillère Eveline, merci pour votre intervention. Vous dire qu'effectivement le retour, on le souhaite. On a fait le choix qu'il n'y ait pas d'obligation, que ce soit incitatif. Je pense que c'est très important déjà de pouvoir donner le message qu'il y a des places qui sont ouvertes avec une prise en charge de formation pour les jeunes par la Collectivité. C'est déjà un message qui est fort quand on sort de 4 ans de formation, sachant que c'est la Collectivité qui l'a pris en charge, je pense que c'est déjà quelque chose qui est important. Après, c'est à nous aussi de travailler et de faire en sorte que les jeunes aient envie de revenir travailler ici pour tout un tas de raisons, la qualité de vie, le salaire et on sait que ce sont des métiers en tension qui recrutent. Donc, on ne peut qu'espérer qu'ils fassent le choix d'un retour en Corse.

À ringrazià vi.

M. Hyacinthe VANNI

Merci. Je vais mettre aux voix ce rapport.

M. Hyacinthe VANNI

Pour le groupe « **Fà populu in seme** », **POUR.**

Mme Marie-Anne PIERI

Pour le groupe « **Un soffiu novu** », **POUR.**

M. Jean-Christophe ANGELINI

Pour le groupe « **Avanzemu** », **POUR.**

M. Paul-Félix BENEDETTI

Pour le groupe « **Core in fronte** », **POUR.**

M. Hyacinthe VANNI

Le rapport N° 420 est ADOPTE à l'unanimité.⁹

Le rapport est voté à l'unanimité.

On peut passer au rapport n° 428. Vous avez la parole, Mme la Conseillère exécutive.

* **Raportu n° 428 : Chjama à candidature annincu « Feminiscienza, a vucazione scientifica à u femminile ».**

* **Rapport n° 428 : Appel à candidature annuel « Femiscienza, la vocation scientifique corse au féminin ».**

Mme Antonia LUCIANI

Je vous remercie.

Ce rapport est une réponse à la fois au plan égalité femme-homme un petit peu dans la continuité du rapport que j'avais présenté la dernière fois sur la précarité menstruelle, l'idée étant que la Collectivité de Corse se mette en ordre de marche sur un certain nombre de sujets. Ça fait aussi écho à la fête de la science que nous avons célébrée il y a peu de temps et où nous avons pu faire le constat, et ce rapport le fait, que les jeunes

⁹ Délibération N°21/223 AC

filles et les jeunes femmes, bien qu'étant assez performantes dans les filières scientifiques post-BAC, ne faisaient pas le choix d'une inscription universitaire ou dans des écoles d'ingénieur ou autres avec moins de 30 % des étudiants qui représentent ces effectifs aujourd'hui.

Nous avons donc considéré qu'il était important de proposer un dispositif incitatif. On a bien conscience que ce n'est pas forcément uniquement par cet appel à projets qu'on résoudra la totalité d'un problème qui souvent résulte de divers facteurs, facteurs culturels, une forme d'autocensure aussi qui peut l'emporter sur des choix et des envies de carrières. Aussi, à nous d'intéresser les jeunes femmes à des carrières qui peuvent être porteuses dans des métiers qui, pour le moment, sont majoritairement masculins et pratiqués par des hommes.

Le cadre de cet appel à candidatures est donc un cadre annuel. Il faut savoir que dans la plupart des pays de l'Union européenne, le constat est identique, ce n'est pas uniquement un constat que l'on fait à l'échelle française. En effet, les enseignements secondaires à la vie professionnelle, les femmes sont moins présentes dans les secteurs scientifiques, malgré leurs meilleures réussites scolaires.

Il s'agit bien souvent d'un choix d'orientations qui se fait par défaut et où on se cantonne à certains secteurs qui sont aussi moins porteurs économiquement. C'est d'autant plus important que souvent, on pointe du doigt une précarité économique des femmes et ça peut être aussi une manière pour elles d'avoir des salaires plus importants et une autonomie qui soit favorisée.

Le dispositif Femiscienza est un prix à destination des jeunes filles pour les encourager à faire le choix de s'orienter vers des formations scientifiques et techniques. Il contribuera, on l'espère, à favoriser la diffusion d'une culture de l'égalité, tant en matière de choix de parcours de formations et d'études qu'en matière d'égalité professionnelle.

Il s'inscrit dans l'un des trois axes visant à développer et promouvoir une véritable culture de l'égalité, mais également concernant la partie scientifique, nous considérons qu'il remplit complètement les objectifs à travers la culture scientifique, technique et industrielle que nous essayons de diffuser notamment à travers notre schéma.

Il est destiné à toutes les élèves de classe de terminale des lycées d'enseignement général, technologique, professionnel et agricole du secteur public et privé sous contrat de l'académie de Corse, lorsque les jeunes filles s'orientent vers des filières scientifiques ou technologiques de l'enseignement supérieur et pas exclusivement de l'enseignement supérieur français. Ça peut être dans un pays étranger, également.

Tous les ans, les jeunes filles seront autorisées à concourir pour l'obtention du prix dès la publication de l'appel à candidature. On prévoit un montant de 1 000 euros qui leur sera attribué, l'idée étant qu'elles candidatent l'année où elles passent leur BAC quand elles sont inscrites dans une filière générale ou technologique, professionnelle, agricole, mais dans une filière scientifique et surtout, qu'elles aient un projet d'inscription en première année d'études supérieures scientifiques.

Il y aura un certain nombre de critères à remplir, un jury qui vous est proposé également dans le rapport pour évaluer les 20 jeunes filles qui bénéficieront de ce soutien financier de la Collectivité de Corse. L'idée également, ce n'est pas uniquement une aide financière, sinon on aurait tout simplement pu l'ajouter dans un schéma quelconque d'aides, c'est véritablement aussi de faire la promotion et la valorisation de ces jeunes filles qui font ce choix de s'orienter vers une filière scientifique, d'en faire le suivi également pour voir s'il y a eu vraiment un intérêt, si ceci a permis un appel d'air et une augmentation d'inscriptions dans les filières scientifiques avec une remise aussi des prix qui soit faite de manière forte et symbolique pour montrer à quel point notre Collectivité est attachée au fait que des jeunes femmes s'orientent vers des filières scientifiques si elles le souhaitent, si elles en ont envie. En tout cas, on les encourage dans cette voie.

À ringrazià vi.

M. Hyacinthe VANNI

Merci, Mme la conseillère exécutive.

Il y a un rapport de la commission sociale.

Mme Frédérique DENSARI

Ce rapport a été présenté par Mme Jessica COLONNA CESARI, cheffe de service de la culture scientifique.

Mme Danielle ANTONINI a souligné le cas particulier de la Médecine, où les femmes de moins de 40 ans représentent 65% des praticiens. Elle s'est également interrogée sur l'échelon auquel était calculé le différentiel entre le nombre de jeunes filles passant un bac scientifique et celui poursuivant des études scientifiques.

Les services ont précisé qu'il s'agissait d'une statistique nationale.

Mme Marie-Claude BRANCA a tenu à remarquer que l'enquête prévue sur les raisons de la défection des bachelières scientifiques dans les études post-bac aurait dû être

menée avant la mise en place du concours. D'autre part, elle a estimé que la date de février pour le concours arrivait à un moment où la plupart des élèves avait déjà réfléchi à leur orientation et qu'il fallait agir sur celle-ci, dès le collège. Enfin, elle a estimé que ce concours relevait de la discrimination positive et non pas de l'égalité.

Et donc inversement, elle s'est interrogée sur l'existence d'un concours réservé aux garçons, afin que ceux-ci choisissent la filière de « l'Aide à la Personne » au sortir du bac pro.

M. Saveriu LUCIANI a estimé que ce concours s'inscrivait dans une « grande croisade ». Par ailleurs, il a souligné que c'était l'ensemble de l'orientation qui était en panne, par rapport aux enjeux à venir. Il a également regretté l'absence de statistiques propres à la Corse ainsi que l'absence d'enseignants du secondaire dans la composition du jury.

Mme Muriel FAGNI a estimé que la composition du jury pouvait éventuellement être modifiée.

Mme Catherine COGNETTI a souligné à son tour, le manque de chiffres et plus généralement le manque de visibilité sur les parcours d'études des femmes en Corse.

Mme Danielle ANTONINI s'est interrogée sur la possibilité d'avoir des chiffres.

Les services ont précisé qu'ils les auraient certainement très prochainement.

Mme Françoise CAMPANA s'est interrogée sur les critères retenus lors de la sélection.

Les services ont précisé que ceux-ci n'étaient pas encore totalement définis et qu'un travail était en cours avec les membres du jury.

La commission a émis un avis.

M. Hyacinthe VANNI

Merci. Rapport de la commission des finances.

M. Joseph SAVELLI

Mme Serena BATTESTINI a souhaité savoir pour quelles raisons les sciences économiques ne faisaient pas partie des matières de spécialité, éligibles au dépôt d'un

dossier de candidature et demandé à ce qu'elles puissent être ajoutées aux autres matières mentionnées dans le rapport.

Mme Jessica COLONNA CESARI, Cheffe du service de la culture scientifique, a répondu que le dispositif concernait toutes les lycéennes inscrites en classe de terminale, qu'il s'agisse de l'enseignement général, technologique ou professionnel.

Aussi, elle a précisé qu'une étudiante en sciences économiques pourra tout à fait candidater, à la condition qu'elle suive par la suite, un enseignement scientifique.

Je précise qu'en fait, c'est un in extenso qui relate l'intégralité des échanges et que ce propos a été démenti par la suite, je vais vous en faire la lecture au sujet, des sciences économiques.

Tout en félicitant l'initiative portée par ce rapport, Mme Anne-Laure SANTUCCI, s'est dit en désaccord avec les observations précédentes. En effet, elle a indiqué qu'à la lecture du rapport, il apparaissait que seules les matières purement scientifiques étaient concernées par le dispositif.

A ce titre, elle a émis des réserves quant à la possibilité d'y inclure les sciences économiques et demandé à ce que cela fasse l'objet de vérifications.

Par ailleurs, elle a sollicité des précisions quant à la composition du jury et des critères de sélection retenus.

Concernant les critères de recevabilité de la demande, Mme Jessica COLONNA CESARI a indiqué qu'il était demandé d'une part, une domiciliation en Corse et d'autre part, pour les lycées généraux, de poursuivre deux enseignements de spécialité scientifique et pour les lycées technologiques, professionnels et agricoles, de suivre l'année de la demande, une filière scientifique ou technique.

Sur ces explications, Mme Anne-Laure SANTUCCI a fait observer que son interrogation portait sur les critères de sélection.

Sur ce point, Mme Jessica COLONNA CESARI a indiqué qu'ils n'avaient pas été définis, précisant que la sélection s'effectuerait au regard de la présentation du projet de l'élève dans le cadre du comité de sélection.

Mme Anne-Laure SANTUCCI a demandé que ces critères puissent faire l'objet d'une rédaction et portés à la connaissance des commissaires.

Au regard des différentes interventions, Mme Serena BATTESTINI a demandé que lui soit confirmé, la possibilité ou non, d'inscrire les sciences économiques dans le rapport.

Après vérification des éléments constitutifs de l'appel à candidature, Mme Jessica COLONNA CESARI a répondu par la négative.

Aussi, jugeant le rapport trop restrictif quant aux matières retenues, Mme Serena BATTESTINI a proposé une modification du nombre de matières, à savoir inscrire 2 matières scientifiques sur 3 dans la filière générale en classe de terminale.

En conclusion, le Président Louis POZZO DI BORGIO a demandé aux services de vérifier la recevabilité de la demande de Mme Serena BATTESTINI et proposé que cette question fasse l'objet d'une intervention en séance publique.

La Commission des Finances a émis un avis favorable sur ce rapport.

Vote favorable du groupe « Core in fronte », sous réserve de la prise en compte de la demande de modification

Non-participation du groupe « Un soffiu novu ».

Merci. Je ne voulais pas embrouiller la lecture, mais il y a eu deux positions différentes au cours des échanges.

M. Hyacinthe VANNI

Merci. L'avis du CESEC est favorable. J'ouvre la discussion.

Mme Marie-Claude BRANCA

Nous nous félicitons que l'égalité fille-garçon soit un des soucis majeurs de l'éducation nationale et également de la CdC. Cependant, un certain nombre de points nous interpellent dans ce rapport. Il s'agit d'un concours mis en place à partir de chiffres relevés au niveau de la France. Nous nous demandons s'il n'aurait pas été plus judicieux de faire une étude sur le choix des filières auprès des collégiennes et lycéennes de Corse avant la mise en place de ce concours.

En effet, nous devons apprendre à innover et à adapter nos actions à la réalité de la Corse sans les calquer sur ce qui nous est présenté par l'Etat.

De plus, en terminale, la plupart des élèves ont fait leur choix. Ce concours pourra-t-il vraiment avoir un impact ?

Par ailleurs, le danger de ce concours est de remplacer des discriminations et des idées reçues par d'autres discriminations et idées reçues. En effet, d'une part, cela sous-entend que seules les filières scientifiques sont des filières d'excellence ; d'autre part, cela favoriserait les filles au détriment des garçons. Là, on entre dans une discrimination positive et de l'élitisme.

Filles et garçons pour nous ont le droit à l'excellence quels que soient la filière et le métier qu'ils choisissent. Notre rôle est de les accompagner dans leur choix depuis le collège sans décider pour eux de ce qui peut représenter l'excellence.

Duvimu fà veri sforzi annantu à l'orientazioni è a furmazioni pà dà un avvene d'iccilienza à a noscia ghjuventù à a noscia isula.

Vi ringraziau.

M. Hyacinthe VANNI

À ringrazià vi. Anne-Laure SANTUCCI hà a parolla.

Mme Anne-Laure SANTUCCI

À ringrazià vi.

(Début de l'intervention en Teams inaudible : Duie parole per... u travagliu di a cunsigliera esecutive. Antonia LUCIANI... à favore di l'equalanza trà e donne è l'omi è a messa in piazza di e pulitiche publiche...custi.)

Donc, saluer le dispositif spécifique qui est celui de diffuser une culture d'égalité dans le parcours de la formation, dans le parcours d'études de l'individu et de sa formation.

Quelques mots, dans la majorité des pays développés, les différences en matière d'éducation entre les sexes ont complètement disparu, en tout cas ont évolué. Il y a une différence importance qui demeure dans le domaine des sciences de la nature et des sciences formelles, des sciences exactes que d'aucun appelle sciences dures, mais c'est un peu un terme qui depuis a été mis de côté parce qu'il existerait donc d'autres sciences qui ne seraient pas les sciences dures.

Les études montrent que les écarts de salaires, aujourd'hui, dans les pays développés entre les hommes et les femmes s'expliquent par la sous-représentation des femmes dans les études scientifiques. Ça prouve que ce sujet est important.

Quelques paramètres, on sait après étude, qu'il n'y a pas de discrimination au niveau des principes de l'égalité des chances, cette égalité des chances est respectée. Que l'on soit une femme ou un homme, lorsqu'on candidate, on est considéré de la même manière.

On sait aujourd'hui à travers des études également qu'il n'y a pas de différence d'aptitude. Il y a des aptitudes différenciées, les études Pisa que tout le monde connaît montrent qu'en termes de réussite scolaire, les filles ont un meilleur niveau en lettres que les garçons, peut-être un peu moins bons en mathématiques, mais que globalement, il n'y a aucune différence existante en matière de sciences en général.

Donc, en fait, on se rend compte par les études que les choix individuels dépendent des représentations sociales qui entourent les personnes qui vont faire ces choix. C'est là où l'action politique est importante et la politique publique.

On se rend compte que les stéréotypes ont une influence sur le choix des jeunes femmes. Il faut faire à travers les politiques publiques, c'est pour cela que je salue ces premiers rapports en espérant qu'il y en aura d'autres, je suis sûre qu'il y en aura d'autres d'ailleurs, il faut rendre moins stéréotypé l'environnement socioculturel dans lequel les jeunes femmes et les jeunes hommes, surtout les jeunes femmes vont prendre leurs décisions. Il faut donc valoriser les métiers et leurs activités, c'est un petit peu le projet et l'objectif de ce premier rapport.

Je réitère les questionnements que j'ai posés à la commission des finances sur les critères. Nous souhaitons vraiment avoir des critères de sélection... On ne peut pas les arrêter après la réception des dossiers, ce n'est pas possible.

Je partage l'avis de certains commissaires qui ont fait référence à la pertinence du jury et la représentation de personnalités, d'enseignants de l'enseignement secondaire, il me semble que c'est quand même essentiel.

Voilà en quelques mots ce que je voulais dire sur ce rapport.

Je vous remercie, Président.

Mme Cathy COGNETTI-TURCHINI

Monsieur le Président, chers collègues, Madame la Présidente,

Sur le fondement des compétences de la Collectivité en matière de culture scientifique, l'initiative que vous prenez en lançant cet appel à candidature annuel *Femiscienza* peut être un vecteur favorable pour encourager les jeunes filles corses à s'engager dans des parcours scientifiques. Nous voterons favorablement ce rapport, mais je veux en profiter pour mettre la lumière sur la situation des femmes insulaires, notamment en milieu rural, à l'aune d'une étude réalisée par le Labomix et qui a le mérite d'être connue par notre Assemblée.

Elle comprend des indicateurs pertinents comme la durée du travail, les différences salariales, la surreprésentation des femmes dans la précarité, le chômage ou l'inactivité, la conciliation entre les vies familiales et professionnelles.

Assorties à l'étude, 47 propositions concrètes formulées pour tendre vers plus d'égalité dans tous les domaines. Cette étude a 20 ans. Et les travaux n'ont pas pu être poursuivis faute de financements et d'accompagnement.

Je vous encourage, Mme la Présidente, à accompagner ce genre de structures qui ont une expertise précieuse de la situation des femmes en Corse, de l'évolution de leur condition et des perspectives d'amélioration à mettre en œuvre.

Récemment, avec la Présidente Lauda GUIDICELLI, nous avons assisté à La 5ème édition de l'Université de l'égalité et de la mixité professionnelle qui s'est tenue du 17 au 19 novembre 2021, organisée par l'ANACT, la Collectivité de Corse, et l'État.

Différents ateliers ont été présentés, entre autres la santé des femmes dans le monde du travail, l'articulation des temps de vie, l'aménagement territorial, l'action pour l'égalité professionnelle et la qualité de vie au travail dans l'Économie Sociale et Solidaire.

Nous avons pu apprécier le travail fourni par le Labomix et les différents intervenants. La Collectivité a donné une délégation à une conseillère et a souligné régulièrement les enjeux auxquels vous croyez.

Le dossier présenté aujourd'hui, s'inscrit dans cette continuité. Cependant, il ne prend pas en compte les réelles difficultés notamment des femmes en milieu rural. Le RURAL a un effet amplificateur sur les difficultés de retour ou d'accès à l'emploi pour les femmes

Le postulat de départ est le suivant, les violences et discriminations sexistes n'ont ni âge, ni classe sociale et n'appartiennent à aucun territoire. Cependant le milieu de vie permet d'offrir ou pas des opportunités de formation, de travail ou encore de mode de garde.

Ce territoire, majoritairement rural qui est en Corse, il semble opportun de réduire ces inégalités.

Quelles solutions apporter aux inégalités femmes-hommes propres à ces territoires ?

Vous le savez, les hommes ont laissé peu de place aux femmes. On parle toujours de Sampiero, on en oublie Vannina. On évoque volontiers Pascal PAOLI, mais on ne se soucie guère des femmes qui l'ont entouré.

Dites-nous de quels moyens dispose cette délégation, tant pour ses propres démarches afin de soutenir notamment l'égalité professionnelle dans notre institution, mais également du fait de son rattachement aux questions d'innovation sociale.

Il est important de mobiliser des fonds qui puissent servir à soutenir des initiatives, expérimenter des nouvelles organisations, réaliser de la prospection sur les transformations actuelles du travail et la place des femmes dans la société, mais aussi piloter les données genrées qu'il faut désormais agréger pour soutenir une politique de transformation de notre société.

A mon sens, la Collectivité de Corse peut participer au développement de ces derniers. Pour ce qui est de la connaissance des besoins des femmes en milieu rural, la Collectivité à ce jour dispose de peu de données statistiques et vous l'avez évoqué.

Ainsi, si les inégalités entre les femmes et les hommes sont présentes sur tous les territoires, elles sont vraiment accentuées dans nos territoires ruraux.

Les pactes régionaux d'investissement pourraient peut-être constituer une des solutions.

Alors, avec Monsieur le Président du Conseil exécutif, serait-il possible de développer en Corse les quatre axes présentés dans le rapport Femmes et ruralité ?

En complément pourrions-nous envisager la tenue d'assises sur le thème des femmes et de la ruralité et inviter des partenaires investis comme le cidf, le labomix, l'anact et bien d'autres.

J'aimerais conclure sur une poésie qui a été écrite par une jeune femme corse qui s'appelle Laetizia COSIMI : *a filetticia : calata annantu à su carrione, cum'elli penseri paisani, ella dava a so struzione per tramandà cume terci.*

À ringrazià vi pè a seguida.

M. Hyacinthe VANNI

À ringrazià vi, cara cunsigliera. Tutt'u mondu sà in Corsica chè sò e donne chì cumandanu.

La parole est à Danielle ANTONINI.

Mme Danielle ANTONINI

Merci.

Le cerveau comme les neurones n'a pas de sexe et il n'existe pas de cerveau rose à opposer à un cerveau bleu, pas de prééminence de l'inné sur l'acquis : rien n'est programmé à la naissance.

Cependant près de sept Européens sur dix (67 %) considèrent que les femmes n'ont pas les capacités pour « devenir des scientifiques de haut niveau ». Tel était en effet le résultat d'un sondage réalisé par l'institut français OpinionWay pour la fondation L'Oréal en 2015 démontrant que les préjugés sur les femmes et la science « sont tenaces ».

L'étude avait été réalisée auprès d'un échantillon représentatif de 5 032 personnes adultes en Allemagne, au Royaume-Uni, en Espagne, en France et en Italie.

Les jeunes filles, lorsqu'elles terminent leurs études, représentent 47 % à 50 % des effectifs dans les filières scientifiques. Lorsqu'on se penche sur les filières scientifiques d'engagement (ou orientation) professionnel(le), ce chiffre passe à peine les 15 % dans les métiers IT (technologies de l'informatique), atteint les 26 % pour les carrières d'ingénieur et 30 % dans les métiers scientifiques.

Plus diplômées et plus nombreuses à poursuivre des études longues, meilleures élèves que les garçons, les filles réussissent en moyenne mieux que les garçons mais s'engagent moins vers des études ou des filières scientifiques qui leur assureraient pourtant une insertion professionnelle plus valorisante.

Ces choix prédéterminés et conditionnés entretiennent des inégalités professionnelles et salariales et contribuent à faire de la science un monde dominé par les hommes, fait par eux et pour eux, un monde souvent sexiste, paternaliste et machiste.

Comment expliquer ces divergences et les causes de cette sous-représentation des femmes dans le monde scientifique ou les métiers techniques ? Quels sont les rapports que les femmes entretiennent aujourd'hui avec la science ?

Sans doute nous faudra-t-il lutter d'arrache-pied contre les normes sociales qui encouragent plus ou moins implicitement les femmes à se tenir loin des sciences, pour véritablement combattre et détruire le « plafond de verre » ainsi créé.

De la même façon, il sera primordial d'envisager les perspectives d'action, remédiations et autres axes d'amélioration efficaces afin de construire une culture scientifique égalitaire, fondée sur une société mixte et paritaire et une culture qui promeut véritablement les valeurs de neutralité et d'objectivité inhérentes à la science.

Nous sommes dans une société de la connaissance, une économie du savoir, qui nécessite la mobilisation de l'ensemble des talents pour progresser, c'est-à-dire les hommes et les femmes. En n'augmentant pas le nombre de femmes, on se prive en réalité d'une partie des talents qui nous permettraient d'être plus efficaces et créatifs dans cette économie du savoir.

C'est donc un fait avéré : les femmes sont minoritaires dans les postes à responsabilité dans les sciences, les techniques, l'innovation et l'ingénierie, le domaine scientifique demeurant aujourd'hui une culture au masculin qui pénalise l'égalité, culture dans laquelle il est difficile pour une femme de se faire une place aux postes de haut niveau où pouvoir rime avec décision.

Il faut donc véritablement leur donner toute leur place dans la science car elles sont tout à fait aptes à mener de front carrière professionnelle et vie personnelle et sont porteuses de valeurs certes différentes mais complémentaires à celles de l'homme.

Il est aussi nécessaire d'instaurer une véritable égalité dans les postes scientifiques de haut niveau. N'oublions pas qu'on ne naît pas scientifique mais qu'on le devient, que l'esprit n'a pas de sexe et que la science n'est surtout pas une histoire de genres.

Il existe cependant une exception et elle se situe au niveau médical : en effet parmi les jeunes médecins généralistes de moins de 40 ans, les femmes représentent 65 % et cette proportion ne cesse d'augmenter. Chez les spécialistes médicaux (hors médecine

générale), elle est de 62 % et chez les spécialistes chirurgicaux de 48 %. Il apparaît qu'elles pratiquent davantage le travail à temps partiel que les hommes, la médecine étant un métier qui leur permet de concilier à la fois leur rôle de mère et celui de femme active.

Les perspectives à 2040 : une population plus jeune, plus féminisée et plus souvent salariée. Cette féminisation pourrait malheureusement contribuer à la déstabilisation de l'offre médicale.

Alors bien sûr, que nous allons voter ce rapport, mais je proposerais, en forme de clin d'œil, que le prix soit également accordé aux garçons qui veulent commencer des études de médecine et cela sera à mon sens une véritable discrimination positive ;

Pour conclure, une petite réflexion sur cette grande femme qu'était Marie Curie et dont Einstein disait qu'elle était le plus grand scientifique (au masculin) qu'il connaissait. Je mesure que le chemin est encore long à parcourir quand l'on sait qu'elle est encore aujourd'hui la seule femme scientifique dont les cendres reposent au Panthéon pour d'autres raisons que celle d'être «l'épouse de», ceci en référence à Sophie Berthelot, 1ère femme au Panthéon en raison de son statut de femme du chimiste Marcellin Berthelot.

Je vous remercie.

M. Hyacinthe VANNI

Merci. Est-ce qu'il y a d'autres demandes d'intervention ? M. MONDOLONI.

M. Jean-Martin MONDOLONI

Merci, M. le Président.

Nous partageons l'esprit du dossier.

Simplement une réserve d'ordre très formelle, Mme la Conseillère exécutive. L'enjeu, c'est de changer les représentations. On ne change pas les représentations en quelques mois mais en quelques années.

Or, si j'ai bien compris, ce concours se destine aux élèves de terminale. Vous avez un problème, c'est qu'en terminale, l'orientation est déjà quasi aboutie, d'abord avec la réforme parcours Sup puisqu'ils n'ont pas trois trimestres pour choisir mais seulement deux. C'est-à-dire que concrètement, le 29 mars, les élèves ont choisi définitivement, après c'est une moulinette qui décide, de leur affectation.

La deuxième chose, c'est que la réforme du lycée introduit en première et en terminale des enseignements de spécialités. Donc, l'orientation vers les métiers scientifiques ou autres, désormais ne se joue ni en classe de première, ni en classe de terminale, elle se joue au dernier trimestre de la classe de seconde.

Je vous invite à terme à réfléchir à cette nouvelle disposition, aux structurations de l'orientation, c'est un petit bouleversement parce que c'est quasiment donner un coup d'épée dans l'eau, d'autant qu'en classe de terminale, les élèves sont doublement mobilisés, et par l'orientation proprement dite qui est déjà acquise par l'enchaînement de spécialités et par l'obtention du BAC, ils ont assez peu de temps en termes de mobilisation pour participer à ces concours.

Je vous invite à réfléchir à cette nouvelle configuration des procédures d'orientation au lycée.

Mme Vanina LE BOMIN

Merci, M. le Président.

Sur le fond, tout a été dit ou à peu près. Sur la forme, une remarque que nous avons fait remonter en commission concernant les statistiques. Ce qui nous gênait un petit peu sur ce rapport, c'est que c'était un rapport basé et motivé sur des statistiques uniquement françaises. Du coup, sur la réalité corse, il n'y avait aucun chiffre et nous avons demandé aux services s'il était possible, entre la tenue de la commission et la session, d'avoir ces chiffres.

Donc, notre position dépendra effectivement ou pas de ces chiffres qui reflèteraient plus la réalité de notre île.

Je vous remercie.

M. Hyacinthe VANNI

Est-ce qu'il y a d'autres demandes d'intervention ? Non. Mme la Conseillère exécutive, vous pouvez répondre.

Mme Antonia LUCIANI

Merci.

Déjà, je voudrais remercier l'ensemble des intervenantes puisqu'il ne me semble pas que... Ah si, il y a Jean-Martin qui a sauvé le débat !

M. Jean-Martin MONDOLONI

Je n'ai toujours pas pratiqué la vaginoplastie !

Mme Antonia LUCIANI

C'est vrai, c'était pour que tu le redises en fait, ça nous avait manqué !

Mme BRANCA, qui font aussi écho à la demande de la réalité corse par rapport à la réalité française. Effectivement, on n'a pas de chiffres qui concernent la région, mais l'idée, c'est bien d'y travailler et de les avoir. C'est impossible à obtenir entre une séance de commission et aujourd'hui, encore moins entre le moment où je demande aux services de travailler à cet appel à projets et le moment où il est mis en place. Donc, l'idée, c'est vraiment de travailler chemin faisant.

Cela dit, à ma connaissance, il n'y a pas de différence fondamentale entre ce qui se passe en Corse et ce qui se passe dans d'autres régions, comme ce qui se passe en France n'est pas très différent de ce qui se passe dans les autres pays européens. On est là sur des problèmes structurels liés à des stéréotypes qui ne se combattent pas uniquement avec un appel à projets en terminale. On est bien là tout à fait d'accord sur le fait qu'il faut travailler sur des questions beaucoup plus profondes et qui se travaillent beaucoup plus jeunes et aussi au niveau de l'orientation et des choix d'orientation qui démarrent comme vous le rappeliez, Jean-Martin MONDOLONI, bien avant la terminale.

Anne-Laure SANTUCCI, je la remercie pour les éléments statistiques qu'elle a pu fournir, notamment sur les représentations sociales que cela pouvait induire et les raisons pour lesquelles ça pouvait conduire à de telles différences.

L'intervention de Cathy COGNETTI, je vais la replacer dans son contexte, enfin je vais replacer l'appel à projets dans son contexte, le prix en tout cas qui n'est finalement qu'une proposition d'actions qui déclinent le plan égalité femmes-hommes qui, lui, est dans le portefeuille de ma collègue Lauda GUIDICELLI qui n'est pas là aujourd'hui, mais qui nous suit et qui nous écoute, et qui elle, pour le coup, à la pleine responsabilité à la fois de la mise en oeuvre du plan et de son extension sur le rural, la collaboration avec le labomix qui a déjà commencé. Donc, un panel de possibilités d'actions qui trouveront un écho favorable auprès de ma collègue, à n'en pas douter.

Pour revenir à votre question plus précisément sur le rural, sachez que ce prix est ouvert à tout le monde et que l'idée, c'est que le jury trouve un équilibre et qu'on ait aussi des jeunes filles issues du rural qui puissent être soutenues dans leur démarche.

Je vous rejoins d'autant plus que les études pour le coup montrent que plus on est dans le milieu rural, plus les stéréotypes demeurent. Plus on est dans des milieux urbains, plus les facilités pour les jeunes filles d'avoir accès à des filières scientifiques ou plus masculines et inversement aussi pour que les garçons puissent s'orienter vers des métiers dits « plus féminins » comme les métiers autour de la personne ou comme le disait Danielle ANTONINI, la médecine.

Pour la procédure qui était rappelée par M. MONDOLONI, en effet, les choix sont faits en amont, mais l'idée, c'est de se référer au fait qu'on a près de 50 % de jeunes filles qui passent un BAS S et après, on en a moins de 30 qui sont inscrites dans des filières scientifiques. On analysera, s'il faut démarrer avant. Là, on est aussi dans un temps un peu contraint dans la mesure où j'ai fait cette demande d'appel à projets notamment depuis mon arrivée en ce début de mandature. On est dans un délai qui est un petit peu resserré avec des candidatures qui ne tombent pas au bon moment. Mais il faut qu'on lance ce premier prix cette année. Peut-être que l'année prochaine, on demandera à ce que les candidatures nous remontent avant pour que ça corresponde aussi à la procédure des choix pour qu'on ne soit pas en décalage par rapport à ça.

Je pense avoir répondu à l'ensemble de vos questions et remarques. Je vous remercie.

M. Hyacinthe VANNI

Merci, Mme la Conseillère exécutive.

Je vais mettre ce dossier aux voix.

M. Hyacinthe VANNI

Pour le groupe « **Fà populu in seme** », **POUR.**

Mme Marie-AnnePIERI

Pour le groupe « **Un soffiù novu** », **POUR.**

M. Jean-Christophe ANGELINI

Pour le groupe « Avanzemu », **Non-participation.**

M. Paul-Félix BENEDETTI

Pour le groupe « Core in fronte », **Non-participation.**

M. Hyacinthe VANNI

Le rapport N° 428 est ADOPTE.¹⁰

On peut passer au dossier 436.

Mme la Conseillère exécutive, vous avez la parole.

* **Raportu n° 436 : Pattu Regionale d'Investimentu in e Cumpetenzze (PRIC) Corsica 2019-2022 - Bilanciu à mezu andà.**

* **Rapport n° 436 : Pacte Régional d'Investissement dans les Compétences (PRIC) Corse 2019-2022 - Bilan à mi-parcours.**

Mme Antonia LUCIANI

Je vais me lancer dans un exercice un peu fastidieux, je vous prie de m'en excuser.

A la session d'octobre, j'avais présenté un appel à projets dans le cadre du PRIC (plan régional d'investissement dans les compétences) qui avait ouvert un débat plus large que le simple appel à projets sur la manière dont était plus globalement utilisé et à quoi le fonds et les fonds du plan régional d'investissement dans les compétences étaient attribués.

L'objectif, ça avait été demandé notamment par un certain nombre de conseillers, était qu'on puisse revenir devant vous pour vous faire un point d'étape à mi-parcours de ce plan régional d'investissement dans les compétences.

Donc, petit rappel, le 3 juillet 2019 le Président de l'exécutif de Corse et le Premier ministre ont signé le PRIC. Aujourd'hui, la proposition c'est de vous faire un bilan à mi-parcours de sa mise en oeuvre.

¹⁰ Délibération N°21/224 AC

Ce rapport vous présente dans un premier temps les objectifs, les moyens et les enjeux du PRIC et dans un deuxième temps, il précise les actions engagées et les résultats que nous avons obtenus.

Plus généralement, l'objectif du PRIC, c'est d'accompagner et d'accélérer la transformation des parcours de formation, des contenus pédagogiques et des pratiques d'acquisition des compétences au service des entreprises et des personnes peu qualifiées à la recherche d'un emploi et ce, en adéquation avec les besoins identifiés du territoire.

Il est important de noter que dès son élaboration, le PRIC a été considéré comme une opportunité permettant à la Collectivité de mettre en place des actions innovantes dans le cadre de sa politique de formation et d'orientation professionnelle telle que définie dans le Contrat de Plan régional de développement et de formation de l'orientation professionnelle en Corse 2017/2022 qui donc, lui-même, a vocation à être renouvelé à partir de l'année prochaine.

De ce fait, l'Etat et la Collectivité de Corse se sont engagés à soutenir financièrement la mise en oeuvre du PRIC.

Comment ça se passe ? La Collectivité de Corse s'est engagée à investir un minimum d'un peu plus 13 M€, ce qu'on appelle le socle financier annuel, sur la période 2019/2022, soit un total de près de 53 millions d'euros sur la totalité de la période.

Ce socle, à quoi sert-il ? Il permet de financer des actions structurantes, notamment les programmes annuels de formations de l'AFPA, les marchés de formations professionnelles, les formations sanitaires et sociales, la formation des détenus, la rémunération des stagiaires, les bourses et l'ensemble des aides.

Par ailleurs, pour chaque année de ces quatre ans, l'Etat s'engage quant à lui à financer à travers une recette dédiée toutes les dépenses supplémentaires engagées par la CdC au socle financier annuel à hauteur de 8 millions d'euros pour 2020 et 2021. Le PRIC est ainsi complété chaque année par une convention financière qui est dédiée.

De plus, nous devons signaler que dans le cadre de ses compétences, la Collectivité de Corse a la responsabilité de mettre en place un programme de formations professionnelles destinées aux demandeurs d'emploi et répondant au mieux aux besoins de l'économie des territoires.

A ce titre, deux axes principaux d'investissement sont déployés : d'une part, une programmation mise en place par l'AFPA et d'autre part, une programmation mise en

place dans le cadre d'une commande publique qui est élaborée afin de satisfaire au mieux les besoins de l'économie des publics et des territoires.

L'ensemble de ces actions constituent ce qui est communément appelé le Programme régional de formations.

Les enjeux qui guident la réflexion d'élaboration de cette programmation sont de trois types. D'abord, les besoins qui sont exprimés par les entreprises, notamment concernant certains métiers qui peuvent être considérés comme en tension ; la typologie des publics auxquels forcément on s'adapte et le maillage du territoire pour qu'on puisse apporter une offre de proximité et palier les grandes difficultés liées à la mobilité des stagiaires, ce qui a fait d'ailleurs l'objet d'une présentation d'un rapport à la session précédente.

Deux types d'actions sont principalement mises en oeuvre : des actions qui sont certifiantes ou qualifiantes ou des formations insertionnelles. Là encore, en fonction du public.

Les stagiaires sont orientées dans des formations par des prescripteurs qui sont Pôle emploi, les missions locales, Cap emploi corse.

Un travail de partenariat est également mis en place avec Pôle Emploi afin de cibler plus spécifiquement les besoins des territoires.

De ce fait, les premiers résultats se sont fait grandement sentir. D'abord, nous avons connu une augmentation des effectifs de 6 % du programme régional de formation entre 2019 et 2020 ; 1 822 stagiaires ont été formés en 2019 ; 2 272 en 2020, soit une augmentation de près de 25 %.

Ainsi, plus de 4000 demandeurs d'emploi ont été formés. De plus en 2019, 211 actions de formation ont été mises en place dans le cadre du PRF et 238 en 2020, soit une hausse de près de 30 %, et ce, malgré le contexte et les difficultés de crise sanitaire.

Parmi ces actions, 7 ont reçu le label « action remarquable du PRIC corse » et ont figuré dans le catalogue national des pactes. L'une d'elles a été présentée au forum des pactes à Paris au 16 janvier 2020. Il s'agit de l'expérimentation CLEA.

Les 6 autres actions vous sont présentées dans le rapport et elles concernent notamment les ambassadeurs du territoire, la préparation au code de la route, des dispositifs inter consulaires de collecte des besoins en compétences, etc.

En 2020, malgré la crise sanitaire, d'autres formations ont été qualifiées de remarquables comme les ambassadeurs du tri, les salariés saisonniers, les modules écoresponsables en entreprise ou les compétences entrepreneuriales.

Je souhaite apporter aussi votre regard sur une action en particulier. Il faut savoir que depuis le 1^{er} janvier 2019, la loi préconise aux organismes de formations la mise en place en leur sein d'un référent handicap, ce qui n'est pas sans poser de soucis. Il est l'interlocuteur privilégié des personnes en situation de handicap et il est là pour apporter des réponses personnalisées et adaptées à leurs besoins et à leur situation.

Nous avons mis en place un module « devenir référent handicap » qui a permis aux bénéficiaires salariés des organismes de formations, d'acquérir un premier niveau de culture sur le handicap et de comprendre les attendus du rôle du référent handicap.

Cette action s'est déroulée en 2020. Elle mérite une attention particulière au regard de son caractère innovant et unique. D'ailleurs, il a été salué par la haute commissaire aux compétences de la formation qui est donc venue en Corse récemment et qui nous l'a rappelé.

En 2021, il est apparu important de recentrer l'action de la Collectivité de Corse sur quelques axes prioritaires et stratégiques tout en proposant des formations adaptées aux besoins des territoires et des entreprises. Je vais en citer quelques-unes.

D'abord, développer le « Mix-Learning », c'est-à-dire dispenser à la fois un enseignement en présentiel mais aussi un enseignement à distance. C'est une priorité parce que c'est un des enseignements aussi de la crise sanitaire. Elle apparaît également adaptée à une réalité insulaire et parfois à une difficulté de mobilité des publics et également au contexte de ruralité.

Permettre également la création de tiers lieux qui soient dédiés à la formation dans les régions, en particulier celles qui sont le plus éloignées des bassins d'emplois pour améliorer la territorialisation et la formation professionnelle également dans le rural.

Enfin, accompagner les organismes de formation dans la transition numérique en termes d'équipement et d'ingénierie pédagogique puisque finalement pour pouvoir répondre à ces exigences de reterritorialisation de tiers lieux de mix Learning, il faut effectivement que les organismes de formation soient dotés de tous les équipements nécessaires.

Deux projets du domaine sanitaire et social témoignent de cette volonté, à savoir l'ouverture en septembre 2021 d'une formation d'aides-soignants à Sartène puis en janvier

2022 qui sera ouverte à Corti, en ayant 12 places sur chaque site. Puis, le projet de développement de formation sociale délocalisée au plus près des territoires qui a été présenté au mois de novembre dernier.

En 2022, les grandes orientations définies dans le PRIC seront poursuivies. De plus, nous avons appris, par un courrier adressé par la ministre du travail, de l'emploi et de l'insertion au Président de l'exécutif, que cette contractualisation pourra être abondée et prolongée en 2023.

Les objectifs sont de permettre aux bénéficiaires du RSA, aux jeunes invisibles, aux personnes en situation de handicap, aux résidents des quartiers prioritaires des politiques de la ville, aux demandeurs d'emploi de longue durée d'atteindre les prérequis et les compétences nécessaires à leur autonomie et à la conduite de leur projet professionnel afin de favoriser leur retour à l'emploi à moyen terme.

Puis, véritablement, de privilégier des formations qui impliquent fortement les entreprises en partant de leurs besoins, afin de construire une offre de formation adaptée à l'ensemble des territoires et à leurs différences.

Pour conclure, vous dire que la mise en œuvre du PRIC s'intègre dans une réflexion et une stratégie plus générales de la Collectivité de Corse dans le domaine de la formation et de l'insertion professionnelles.

Il apparaissait important d'insister et de signaler ces différents points.

Vous rappeler aussi que nous avons su déployer rapidement le PRIC grâce à l'identification de besoins, puis l'organisation et la mise en place de nouvelles formations.

Il faut aussi remercier les organismes de formation pour leur réactivité, leur inventivité.

Notre système de formation a aussi su résister pendant la crise sanitaire, c'est aussi à souligner.

Remercier également l'ensemble des services de la Collectivité, qui ont été réactifs et qui ont permis donc de mobiliser et de collaborer avec l'ensemble des acteurs, les prescripteurs, les organismes de formation et les institutions diverses.

Aujourd'hui, le PRIC a permis d'actionner des leviers divers, notamment sur la territorialisation des formations, le développement de l'enseignement à distance, mais

aussi l'hybridation des formats d'apprentissage et finalement, la transformation des pratiques pédagogiques qui sont une avancée majeure.

Puis, pour finir, en se focalisant pas uniquement sur le nombre d'entrées, considérant le faible nombre d'habitants, mais également sur le côté qualitatif de ce que nous pouvions proposer en termes de formation. Cela a permis, effectivement, de faire un saut qualitatif et d'avoir une mise en place de formations qui soient innovantes et reconnues.

Je vous remercie.

Mme Catherine COGNETTI-TURCHINI

M. le Président, vous pouvez noter que je quitte l'hémicycle. Je ne prends pas part au vote.

M. Hyacinthe VANNI

Je note. Mme COGNETTI absente.

Merci, Mme la Conseillère exécutive. Il y a un rapport de la commission sociale.

Mme Nadine NIVAGGIONI ne participe pas au vote.

Mme Frédérique DENSARI

Ce rapport a été présenté par Mme Andrée GAFFORY, directrice de la formation tout au long de la vie

Mme Catherine COGNETTI, se référant à la création des tiers lieux et à l'Université de légalité et de la mixité professionnelle, s'est interrogée sur les moyens de favoriser la montée en compétences des femmes, surtout en milieu rural.

Mme Danielle ANTONINI s'est interrogée sur l'existence de données permettant de dire combien de personnes avaient effectivement trouvé un emploi dans le cadre de ce Plan, même s'il s'agissait que d'un bilan d'étape.

Les services ont précisé qu'un premier état des lieux serait fait en 2022, sur la base des 4 000 stagiaires formés, tout en soulignant que beaucoup des formations proposées ne menaient pas directement à l'emploi mais s'inscrivaient dans la continuité et le renforcement des qualifications et des compétences au sein d'un parcours de formation.

Mme Catherine COGNETTI a demandé des précisions sur la date de mise en place des formations sanitaires et sociales et sur les autres formations possibles

Les services ont précisé qu'elles seront mises en place au 1^{er} trimestre 2022, mais qu'il y aurait d'autres appels à projets pour d'autres formations.

M. Saveriu LUCIANI, au regard du budget important pour l'ensemble du Plan, s'est interrogé, d'une part, sur la prise en compte de la problématique des transports, dans le cadre des formations, notamment dans les territoires ruraux et, d'autre part, sur la dimension culturelle et linguistique qui devrait y figurer.

Les services ont précisé que des aides à la mobilité étaient mises en place, qui permettaient de dédommager les personnes qui se déplaçaient au-delà de 20 km de leur lieu de résidence, dans le cadre de leur formation. Concernant la problématique linguistique, ils ont indiqué qu'une obligation de 60 heures de langue corse figurait dans toutes les formations.

Mme Marie-Claude BRANCA, tout en soulignant l'aspect extrêmement positif du Plan, a estimé qu'il fallait se concentrer tout autant sur les formations initiales, à savoir dans les collèges et lycées afin d'éviter que les publics soient initialement mal orientés et qu'il faille créer ensuite d'autres formations, en urgence.

La commission a émis un avis favorable

Non-participation des groupes « AVANZEMU », « CORE IN FRONTE » et UN « SOFFIU NOVU ».

M. Hyacinthe VANNI

Merci, Chère collègue. Est-ce qu'il y a des demandes d'intervention ?

Mme Françoise CAMPANA a demandé la parole.

Mme Françoise CAMPANA

Bonjour à tous !

Mme la Conseillère exécutive, Mmes et MM. les conseillers,

L'enveloppe financière annuelle dédiée à la formation professionnelle par la CdC à travers la convention AFPA, le Plan régional de formation, les appels à projets, est une part très importante du budget général.

La CdC affecte, suit et vérifie son programme et lui offre les moyens de le faire évoluer chaque année grâce à une enveloppe d'ingénierie de formation.

A ce socle conséquent, est venue s'ajouter depuis juillet 2019, l'enveloppe PRIC (pacte régional d'investissement pour les compétences de Corse).

Dans l'axe 2, les objectifs étaient de former des jeunes peu qualifiés et des demandeurs d'emploi de longue durée, et d'accélérer la formation du système de formation professionnelle.

A mi-parcours, nous pouvons déjà nous poser quelques questions :

D'abord, la transition économique, l'évolution des compétences, l'innovation et le numérique, ont-ils apporté un bénéfice à l'offre de formation existante ?

Ensuite, est-ce que les cibles de publics initialement visés ont-elles été atteintes ? A savoir : les jeunes, les personnes en reconversion professionnelle, les femmes.

Après, nous pouvons-nous interroger aussi sur les modalités pédagogiques : ont-elles été impactées par la crise sanitaire ? Ont-elles évolué grâce à l'innovation ? Comment cela s'est-il passé ?

Les territoires en dehors de Bastia, Corti, Aïacciu ont-ils vu leur offre s'étoffer ? Peut-on parler d'un ancrage plus fort des offres de formation sur les territoires excentrés ?

Et enfin, l'insertion professionnelle, l'accompagnement dans le retour à l'emploi a-t-il été facilité, notamment pour les publics loin de l'emploi ?

Déjà, à ce stade-là du programme, nous pouvons dire que la formation professionnelle a engagé une vraie refonte dans son fonctionnement.

Les acteurs ont partagé des projets innovants, travaillé ensemble et porté des dispositifs communs dans l'intérêt des stagiaires et dans la prise globale des problématiques rencontrées par ceux-ci en matière de mobilité, de santé, de logement, d'accompagnement vers l'emploi, de compétences.

Le fonctionnement en tuyaux d'orgue, au détriment du bénéficiaire, laisse la place désormais à des dispositifs coordonnés et collaboratifs : DICAP, – FLE. Il y a plus de cohésion.

Les politiques de chacun sont mises au pot commun, confrontées et nécessairement modifiées.

Cela n'a pas été sans peine. Il a fallu modifier les cadres habituels de consultation. L'administration a dû s'adapter à des propositions de fonctionnement nouveau sur des dispositifs portés par plusieurs partenaires. Elle a dû réfléchir à de nouveaux moyens de prises en charge financière - ce qui n'est pas simple quand on connaît les règles des marchés publics - dans la complémentarité de l'offre et en tenant compte de ce qui se fait en dehors du segment de la formation professionnelle à l'université, mais aussi dans les lycées et collèges. L'offre maintenant s'articule, s'imbrique mieux.

Au plan pédagogique, la simultanéité du COVID et du PRIC a considérablement accéléré la modification des démarches, des méthodes et des outils pédagogiques.

Aujourd'hui, les plateformes d'apprentissage partagées entre les formateurs et les stagiaires ont même intégré les métiers techniques.

Une action de vulgarisation de la plateforme METIS est lancée au sein de tous les organismes de formation, de manière à enrichir les pratiques à partir d'un outil commun à tous. L'alternance du travail à distance/présentiel est extrêmement facilitée grâce à cet outil notamment.

Le numérique, par ce biais, intègre plus qu'avant les produits de formation.

Ces nouvelles organisations participent à gommer la fracture numérique. Selon les produits de formation, le stagiaire n'a plus besoin de se déplacer tous les jours dans les organismes de formation, mais peut travailler à distance, participant à des classes virtuelles, à des MOOC. Et les résultats des premières sessions d'épreuves démontrent leur efficacité. Le stagiaire, de Levie, Piedicroce, Zalana ou Quasquara, n'a plus besoin de faire des dizaines de kilomètres 5/5 jours pour assister à certaines formations.

Le PRIC aura contribué considérablement à cette nouvelle approche.

L'offre elle-même a été enrichie dans des secteurs nouveaux : celui des déchets, de l'eau, du génie écologique, du numérique et nous avons pu en appréhender tous les contours à la session du mois d'octobre.

Cette offre est toujours présente dans les secteurs plus traditionnels, comme celui de l'hôtellerie, la restauration, le tourisme, les langues, dont la langue corse où des organisations systémiques sont proposées à des demandeurs d'emploi à l'issue des saisons

touristiques, avec des parcours qui se complètent, s'élèvent en qualification d'années en années, et validées par des open badges. Une façon de consolider les compétences entre les deux saisons estivales et qui doivent être expérimentées avec le CDI 4 saisons ou le CDI du tourisme.

La langue et la connaissance du patrimoine et de la culture corses ont une place prépondérante dans la formation. Tous les organismes de formation ont compris désormais que les touristes ont besoin de découvrir un pays différent d'ailleurs, à forte identité, où la langue fait partie intégrante de cette particularité. L'ingénierie PRIC a servi à tout ceci.

Dans le bilan, il aurait été intéressant de placer aussi physiquement sur une carte l'ancrage territorial, avec les nouvelles formations professionnelles conçues et déployées, et nous aurions pu mesurer que désormais une translation est en train de s'opérer vers des territoires de l'intérieur (Livia, Pumont, I Fulelli, Ghisonaccia, a Balagna).

Bastia, Aiacciu, Corti ne sont plus les uniques centres catalyseurs.

A l'AFPA, aujourd'hui, le produit de formation plurilingue (Lingue è Stantu) corse, anglais, allemand, italien, est devenue une marque. Il a fait l'objet d'une méthode qui intègre tous les actes liés au bilinguisme.

C'est une méthode d'apprentissage originale, éprouvée, performante, d'un contenu, d'une structure qui s'est considérablement enrichie grâce au financement PRIC, avec un examen final et pour qui la prochaine étape attendue doit être une labellisation régionale à l'estampille de la Collectivité de Corse.

Toutes ces évolutions pédagogiques, ces externalisations vers des nouveaux territoires, ces produits en cohérence avec les besoins professionnels, les accompagnements coordonnés entre les différents partenaires et au bénéfice des stagiaires facilitent l'insertion vers l'emploi.

Ce sont des centaines de jeunes, des personnes très loin de l'emploi, des femmes peu qualifiées, des demandeurs d'emploi en reconversion qui ont suivi, bénéficié de ces nouvelles approches et qui ont trouvé un emploi. Des perspectives de développement très intéressantes s'annoncent encore sur la seconde tranche du programme, et nous félicitons tous les partenaires de la formation professionnelle, et ils sont très nombreux, pour cette inventivité, cette efficacité recherchée et refonte entamée.

Il serait intéressant aussi qu'une réunion soit dédiée à une présentation rapide de la nouvelle ère de la formation professionnelle et qu'un suivi, une analyse soient réalisés

en fin de formation, comme le souhaite le CESEC pour connaître les reprises d'activité éventuelles.

A ringrazià vi.

M. Hyacinthe VANNI

A ringrazià vi. Est-ce qu'il y a d'autres demandes d'intervention ? Pierre GHIONGA.

M. Pierre GHIONGA

Président, la demande que je renouvelle depuis dix ans, une simple forme, c'est sur l'acronyme : la Corse n'est pas une région normative, mais une collectivité territoriale, quand va-t-on avoir un PTIC ? Et cela se répète pour d'autres. Et plus un PRIC !

M. Hyacinthe VANNI

Réflexion pertinente !

Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ? S'il n'y en a pas, je donne la parole à la Conseillère exécutive.

Mme Antonia LUCIANI

Mme CAMPANA, merci pour vos remarques qui ont été nombreuses et diverses ; certaines pour saluer les évolutions en cours et le bond qualitatif qui a été fait grâce malheureusement au plan régional, que l'on aurait préféré appeler « plan territorial d'investissement dans les compétences ». On essaiera de faire mieux pour la prochaine convention.

Juste une dernière remarque à Mme CAMPANA par rapport à l'analyse du suivi des sorties de formation. J'ai justement présenté un rapport récemment permettant l'analyse de cohortes sur des années supplémentaires, parce que justement on se rendait compte que c'était difficile de faire une analyse uniquement un an ou six mois après, mais que c'était aussi important de continuer à faire un suivi de cohorte plus long dans le temps pour vérifier justement, notamment au regard de l'investissement qui est quand même conséquent, quand on voit le budget que ça représente pour le nombre de stagiaires, même s'il y a des prises en charge de frais de déplacement, etc., d'hébergement, c'est quand même assez lourd, déjà parce qu'on a une démographie qui est faible, ce qui fait que parfois on met en œuvre des formations pour très peu de stagiaires et donc, ça coûte la

même chose, à peu de choses près, que s'il y avait le double ou le triple de stagiaires. Donc, ça il faut le prendre en compte. Mais effectivement, on est extrêmement vigilant à ce que les formations que l'on met en place répondent à la fois aux besoins et permettent une insertion professionnelle.

Donc, je vous remercie et je souscris à votre requête.

M. Hyacinthe VANNI

Merci. Je vais mettre le rapport aux voix :

Fà populu in seme : POUR

Core in fronte : POUR

Avanzemu : POUR

Un soffiu novu : POUR

(Absentes : Cathy COGNETTI-TURCHINI, Nadine NIVAGGIONI)

Le rapport N° 436 est ADOPTE à l'unanimité.¹¹

Rapport suivant, Mme FAZI.

AMMINISTRAZIONE GENERALE / ADMINISTRATION GÉNÉRALE

*** Raportu n^u 435 : Ripresa nantu à pruvisione per risicu cuntenziosu**

*** Rapport n° 435 : Reprise sur provisions pour risque contentieux**

Mme Bianca FAZI

Merci, M. le Président.

La délibération n° 18/364 AC de l'Assemblée de Corse décide la constitution d'une provision semi-budgétaire pour risque et charge en application des articles L 4321-1-11, L 4422-1 et suivants et D 4321-2 du Code général des collectivités territoriales.

La réalisation du risque contentieux résultant de l'exécution d'un jugement impose la reprise des provisions afférentes.

¹¹ Délibération N°21/225 AC

Ainsi doivent être reprises les provisions intervenues dans l'instance suivante.

Dans le cadre de l'annulation d'un marché public de travaux publics en vue d'un aménagement du carrefour de Furiani, la Collectivité de Corse avait été condamnée à verser à la société 20REC50, le 18 juillet 2014 en première instance et le 18 novembre 2019 par un arrêt en appel de la Cour Administrative d'Appel de Marseille, à verser la somme de 1 747 818 € portant intérêts au taux légal à compter du 18 août 2014, et de leur capitalisation à compter du 18 août 2015.

Cet arrêt a été rendu définitif suite au rejet du pourvoi le 23 octobre 2020 par le Conseil d'Etat.

La Collectivité, par conséquent, procèdera au mandatement de la somme correspondante.

Je vous remercie.

M. Hyacinthe VANNI

Merci. Donc il y a un rapport de la commission des finances.

M. Joseph SAVELLI

Avis favorable.

M. Hyacinthe VANNI

Merci. Y a-t-il des demandes d'intervention ? M. MONDOLONI.

M. Jean-Martin MONDOLONI

M. le Président, je voudrais revenir, puisqu'il s'agit d'un contentieux, -et ça s'adresse moins à Mme FAZI qu'à Mme MATTEI- et qu'on a longuement parlé ce matin du contentieux Corsica Ferries, je voudrais savoir : dans le temps qui nous sépare du règlement définitif de ce contentieux, est-ce que des amendes de 14 000 € par jour continuent à courir ? Première question.

Deuxième question, si c'est le cas, et puisqu'on se dirige vers une sortie à l'amiable, une sortie négociée, consensuelle, pourquoi est-ce qu'on ne fait pas diligence ?

Troisième observation, Mme la Présidente. Relativement à votre intervention, Mme MATTEI, a parlé d'une intervention longue, dense et dynamique. Elle est peut-être

longue, dense et dynamique, le problème, c'est qu'elle ne répondait pas totalement à la question posée, donc on pourrait se servir de ce dossier, en marge de ce dossier, pour y répondre.

Nous, ce qu'on a voulu vous dire, très clairement et rapidement, c'est que nous restons très attachés au principe de la délégation de service public. Vous pointez une prétendue divergence dans le groupe entre ce qu'auraient dit M. MARCANGELI et moi-même, et ce qu'a dit ce matin M. SAVELLI. On y reste très attachés, simplement les chances d'aboutir à une délégation de service public, à quel niveau vous les estimez ? Et si oui, pour autant que ce soit 50/50. Nous, on considère que c'est plus 20/80 que 50/50.

Nous, ce qu'on vous demandait tout simplement, Mme MATTEI, c'est le plan B.

Ce matin, dans la question clairement formulée, et à l'écrit et à l'oral d'ailleurs (on parle de questions orales alors qu'elles sont écrites), il n'y avait pas de réponse à cette question, donc on continue à attendre cette réponse. Je ne suis pas très éloigné du sujet... Un peu, mais c'est une façon aussi de rebondir, puisque c'est la gestion des contentieux, parce que vous avez dit dans votre intervention que vous avez beaucoup de courage... A 15 000 € par jour, le courage, nous on y associerait plutôt la responsabilité.

Donc, on veut savoir, puisqu'il est question de risque, de contentieux et, dans ce rapport précisément, de la façon dont généralement vous appréciez les risques et donc, l'argent public qui s'attache à ces risques, comment est-ce que vous gérez la période qui court, d'une façon générale, en responsabilité et je ne doute pas que vous donnerez une réponse, courte, dense et dynamique.

M. Hyacinthe VANNI

Est-ce qu'il y a d'autres demandes d'intervention, mais sur le sujet ? Là, on était un peu hors sujet, mais ce n'est pas trop grave...

Alors, pour continuer hors sujet, je ne voulais pas intervenir ce matin et j'aurais bien aimé parce qu'il y aurait tant à dire sur un modèle social qu'on a toujours combattu et qu'on continuera à combattre. C'est peut-être le plan B. En tout cas, en ce qui nous concerne à « Fà populu in seme », le modèle social que vous essayez de nous présenter, sans délégation de service public, on le combattrait, comme on l'a toujours fait.

Et personnellement, le plan B, c'est quoi ? Mettre 400 ou 500 personnes dans la rue ? Au chômage ?

Le plan B, c'est quoi ? C'est le modèle social d'une compagnie aujourd'hui qui a mis les Corses presque à genoux ? Alors, celui-là le modèle social, vous nous trouverez toujours en face.

M. Jean-Martin MONDOLONI

C'est lequel votre plan B ?

M. Hyacinthe VANNI

On vous le dira, Jean-Martin ! En tout cas, soyez sûr que ce n'est pas celui-là qu'on veut !

Mme la Conseillère exécutive, si vous voulez répondre, sur le sujet ou hors sujet, mais je préférerais qu'on reste dans le sujet.

Mme Flora MATTEI

Cela ne sert à rien de répondre, étant donné que le règlement intérieur ne prévoit pas de réponse à la question orale. Votre question est complètement hors sujet par rapport au rapport présenté, M. MONDOLONI, je suis désolée de vous dire que je ne peux pas vous répondre.

M. Jean-Martin MONDOLONI

C'est votre appréciation que de dire qu'il est hors sujet !

M. Hyacinthe VANNI

Je vais mettre aux voix le rapport.

Fà populu in seme : POUR

Core in fronte : abstention

Avanzemu : Abstention

Un soffiu novu : Non-participation

Le rapport N° 435 est ADOPTE.¹²

Rapport suivant :

¹² Délibération N°21/226 AC

*** Raportu n^u 441 : Integrazione ind'è a cuntabilità di a Cullettività di Corsica di e ricette nant'à l'impresti cunclusi per u Fondu di Sulidarità per l'alloghju**

*** Rapport n^o 441 : Intégration dans la comptabilité de la Collectivité de Corse des recettes sur prêts conclus au titre du Fonds de Solidarité pour le Logement**

Mme Bianca FAZI

Merci, M. le Président.

Vous vous rappelez que nous avons intégré le fonds de solidarité pour le logement, qui était auparavant géré par les caisses d'allocations familiales.

Il convient donc d'autoriser le comptable public à reprendre au bilan de la Collectivité de Corse le capital restant dû au titre des prêts consentis par les Caisses d'Allocations Familiales, mandataires, pour le compte de la Collectivité de Corse, mandante, et à passer les écritures suivantes :

-Caisse d'Allocations Familiales du Cismonte : débit de 110 907,39 €

-Caisse d'Allocations Familiales du Pumonte : débit de 9 273,86 €

En conséquence, il vous est proposé :

-d'autoriser le comptable public à reprendre au bilan de la Collectivité de Corse les écritures.

-d'autoriser le Président du Conseil exécutif à signer l'ensemble des actes à intervenir.

Je vous rappelle que le FSL (fonds de solidarité pour le logement) attribue des aides sous forme de subventions ou de prêts à des ménages précaires, pour leur permettre l'accès à un logement, le maintien dans le logement ou la prise en charge de dettes locatives et d'impayés de fournitures d'énergie ou d'eau.

Je vous remercie.

M. Hyacinthe VANNI

Il y a un avis favorable de la commission sociale, je pense ?

Mme Frédérique DENSARI

Avis favorable, M. le Président.

M. Joseph SAVELLI

Avis favorable de la commission des finances, avec non-participation du groupe « Un soffiu novu ».

M. Hyacinthe VANNI

Y a-t-il des demandes d'intervention ? M. GHIONGA.

M. Pierre GHIONGA

Simplement pour comprendre un peu : donc, le FSL est territorialisé maintenant ? Quel est le montant du budget annuel du FSL ? C'est ce que je veux savoir.

M. Hyacinthe VANNI

D'autres demandes d'intervention ? Il n'y en a pas. Vous avez la parole, Mme la Conseillère exécutive.

Mme Bianca FAZI

J'allais répondre à Pierre. En fait, je ne connais plus le montant, mais je me renseignerai auprès des services et vous le dirai demain.

Effectivement, il est territorialisé et surtout, il a été intégré à la Collectivité, ce qui nous permet de mieux gérer en fait.

M. Hyacinthe VANNI

Merci. Je vais mettre le rapport aux voix.

Fà populu in seme : POUR

Core in fronte : POUR

Avanzemu : POUR

Un soffiu novu : POUR

Le rapport N° 441 est ADOPTE à l'unanimité.¹³

A ringrazià vi. Rapport suivant, M. ARMANET présente le rapport.

BUGETTU - FINANZE - FISCALITÀ
BUDGET - FINANCES –FISCALITÉ

*** Raportu n^u 431 : Ripresa è custituzioni di svalutazioni di cridenzi**

*** Rapport n° 431 : Reprise et constitution de dépréciations de créances**

M. Guy ARMANET

Merci, M. le Président.

Il s'agit d'un rapport de M. le Président du Conseil exécutif de Corse.

Les dépréciations de créances ont pour objet de constater la potentielle irrécouvrabilité, totale ou partielle, de titres de recettes.

Ce mécanisme comptable qui relève du principe de prudence permet d'ajuster le résultat de l'exercice au regard de la charge latente. En effet, si le risque d'irrécouvrabilité est avéré, cela signifie que la valeur des titres est supérieure au produit qui sera perçu.

Ce risque d'irrécouvrabilité fait l'objet d'un ajustement annuel.

A ce titre, les dépréciations précédemment comptabilisées peuvent faire l'objet d'une reprise. Cette reprise qui se traduit par l'émission d'un titre, s'effectue quand le risque d'irrécouvrabilité a disparu ou s'est réalisé.

Lors de la création de la Collectivité de Corse, l'intégralité des comptes de 3 collectivités a été reprise dans les comptes de la nouvelle entité.

Il s'avère que le Conseil départemental de Haute-Corse avait comptabilisé des dépréciations de créances. L'essentiel de ces dépréciations est devenu sans objet.

Aussi, dans une volonté de clarté et en accord avec le Payeur de Corse, il est proposé :

¹³ Délibération N°21/227 AC

- De reprendre l'ensemble des dépréciations de créances initialement constituées par le Conseil départemental de Haute-Corse pour un montant de 486 108,18 €.

- De constituer des dépréciations de créances pour l'ensemble des risques d'irrecouvrabilité identifiés pour un montant total de 2 253 245,96 €.

Le montant des dépréciations à constituer est arrêté au regard d'une méthode statistique tenant compte de la nature de la créance :

- 15 % de la valeur des créances antérieures à 2020 est retenu, soit 245 281,74 €.

- 100 % de la valeur de la créance est retenu, tout exercice confondu, au regard d'un risque manifeste d'insolvabilité (indus RMI/RSA notamment), soit 2 007 964,22 €.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

M. Hyacinthe VANNI

Merci. Il y a un avis de la commission des finances.

M. Joseph SAVELLI

Avis favorable avec non-participation des groupes « Un soffiu novu » et « Core in fronte ».

M. Hyacinthe VANNI

A ringrazià vi. Qual'hè chì vole chjappà a parolla ? Jean-Martin.

M. Jean-Martin MONDOLONI

Au risque d'être encore hors sujet et je m'en excuse par avance, je saisis l'opportunité d'un rapport indirectement lié au budget pour vous faire part de l'inquiétude de certains organismes sportifs qui, vous le savez, il y a maintenant plus de trois mois, la commission territoriale du sport a statué sur les montants à verser aux clubs et organismes.

Le BS que nous avons adopté, que vous avez adopté, avait avancé la date de la session pour permettre ces versements en temps et en heure. Or, nous sommes destinataires d'un certain nombre de clubs tourmentés parce que, à ce jour, les mandatements liés aux décisions qui ont précédés ne seraient pas exécutés.

Ce n'est peut-être pas au pied levé que vous pouvez me répondre, mais il serait bien qu'on puisse, avant demain, avoir des éléments de réponse sur ce sujet, parce que ça concerne beaucoup de clubs sportifs, notamment les ligues placées, sinon sous l'autorité, en tout cas sous la bienveillance du CROS qui s'en inquiète.

M. Hyacinthe VANNI

Merci. Est-ce qu'il y a d'autres demandes d'intervention ? Jean-Christophe.

M. Jean-Christophe ANGELINI

Merci, Hyacinthe.

Rapidement. Donc, je vois la mécanique globale, j'en perçois l'intérêt et le caractère un peu contraint.

Sur la méthode statistique qui est retenue donc sur le montant des dépréciations, est-ce que vous êtes sûr que les pourcentages avancés correspondent à la structure des budgets concernés ? En d'autres termes, est-ce qu'il n'y a pas de décalage, du point de vue des structures comptables, etc. ? Vous êtes persuadé du bienfondé de la méthode ?

M. Hyacinthe VANNI

Est-ce qu'il y a d'autres demandes d'intervention ? Il n'y en a pas. Je donne la parole à M. ARMANET pour qu'ils répondent.

M. Guy ARMANET

Sur le premier point, bien évidemment qu'on avait, au BS, considéré qu'il y avait urgence en la matière et qu'on avait passé ces ajustements pour permettre aux clubs sportifs de faire le nécessaire.

Sur la subvention versée au CROS, je ne m'aventurerai pas, je crois comprendre qu'il y a quelques soucis qui doivent être clarifiés. Mais si vous souhaitez en savoir plus, peut-être que demain le Président pourra vous donner des éléments complémentaires. Premier point.

Sur le deuxième point, ce que dit M. ANGELINI, je pense que les services financiers ont fait le travail. Oui, c'est la méthode retenue, il s'agit bien d'un montant de dépréciation qui consiste à avoir une méthode statistique de 15 % dans un premier temps et de 100 % sur un deuxième temps.

Mais, oui, ça fait partie des choses que l'on doit faire dans les règles financières qui doivent s'approuver à la Collectivité de Corse.

M. Hyacinthe VANNI

Je vais mettre aux voix le rapport et je vais demander à M. ACQUAVIVA de lire les votants de son groupe.

M. Jean-Félix ACQUAVIVA

Pour les élus du groupe « **Fà populu in seme** », présents et représentés : ACQUAVIVA Jean-Félix, ANTONINI Danielle, ARRIGHI Véronique, BIANCUCCI Jean, BORRI Jean-Marc, CAITUCOLI Paul-Joseph, CAMPANA Françoise, CASANOVA-SERVAS Marie-Hélène, CHIARELLI-LUZI Vannina, COLOMBANI Anna Maria, COLONNA Romain, DENSARI Frédérique, FAGNI Muriel, FILIPPI Petr'Antone, GALLONI-D'ISTRIA Eveline, GIABICONI Jean-Charles, FRANCISCI Lisa, LE MAHO Ghjuvan'Santu, LUCCHINI Jean-Jacques, LUCCIONI Don Joseph, MARCHETTI Sandra, MOSCA Paola, NIVAGGIONI Nadine, PANZANI Jean-Paul, PONZEVERA Juliette, POZZO di BORGO Louis, SANTUCCI Anne-Laure, SAVELLI Joseph, SORBA François, VALDRIGHI Hervé, VANNI Hyacinthe, MAUPERTUIS Marie-Antoinette MAUPERTUIS, **A PRÒ !**

Mme Marie-Anne PIERI

Pour les élus du groupe « **Un soffiu novu** » présents et représentés dont les noms suivent : BOZZI Valérie, COGNETTI TURCHINI Catherine, COMBETTE Christelle, DUVAL Santa, MARIOTTI Marie-Thérèse, PEDINIELLI Chantal, TERRIGHI Charlotte, BICCHIERAY Didier, GHIONGA Pierre, GUIDONI Pierre, LACOMBE Xavier, MARCANGELI Laurent, MELA Georges, MONDOLONI Jean-Martin, SAVELLI Jean-Michel, SEATELLI Jean-Louis et moi-même, nous votons **POUR**.

M. Jean-Christophe ANGELINI

Pour les élus du **groupe** « **Avanzemu** » présents : Vanina LE BOMIN, Tony POLI, Saveriu LUCIANI, moi-même et les quatre absents ou représentés : Pierre POLI, Julia TIBERI, Vanina BORROMEI et Josepha GIACOMETTI élue apparentée, nous votons **POUR**.

Mme Véronique PIETRI

Pour les élus du groupe « **Core in fronte** » présents et représentés : BENEDETTI Paul-Félix, QUASTANA Paul, BRANCA Marie-Claude, BATTESTINI Serena, ARENA Jean-Baptiste et moi-même votons **POUR**.

M. Hyacinthe VANNI

A ringrazià vi.

Le rapport N° 431 est ADOPTE à l'unanimité.¹⁴

Rapport suivant, N° 434, M. ARMANET a la parole.

*** Raportu n° 434 : Ammissione da non valore è cridenze spinte**

*** Rapport n° 434 : Admissions en non-valeur et créances éteintes**

M. Guy ARMANET

Merci, Président.

Il s'agit d'un rapport technique, de la même tenue que le précédent.

Par bordereau de transmission, Mme le Payeur de Corse fait état de créances devenues définitivement irrécouvrables pour un montant de 152 567,07 € et sollicite à ce titre la comptabilisation d'admission en non-valeur ou de créances éteintes, en fonction du motif d'irrécouvrabilité.

L'admission en non-valeur est demandée par le comptable lorsqu'il rapporte les éléments propres à démontrer que malgré toutes les diligences qu'il a effectuées, il ne peut pas en obtenir le recouvrement.

Cette procédure correspond à un seul apurement comptable.

Les créances éteintes sont, quant à elles, des créances qui restent valides juridiquement en la forme et au fond, mais dont l'irrécouvrabilité résulte d'une décision juridique extérieure définitive qui s'impose à la collectivité créancière et qui s'oppose à toute action en recouvrement.

¹⁴ Délibération N°21/228 AC

Ces décisions relèvent de l'Assemblée de Corse dans l'exercice de sa compétence budgétaire.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

M. Hyacinthe VANNI

A ringrazià vi. Il y a un rapport de la commission des finances, M. SAVELLI.

M. Joseph SAVELLI

Mme Serena BATTESTINI a souhaité savoir qu'elle était le rang de la Collectivité de Corse en sa qualité de créancier, dans le cas de la survenance d'une liquidation judiciaire.

M. Fabrice OLIVIERI, Directeur de la programmation financière, a répondu que les collectivités étaient des créanciers chirographaires, c'est-à-dire de rang ordinaire ne disposant pas de privilèges spécifiques.

La Commission des Finances a émis un avis favorable sur ce rapport.

Non-participation du groupe « Un Soffiu Novu »

M. Hyacinthe VANNI

Merci. Est-ce qu'il y a des demandes de prise de parole ? Il n'y en a pas. Je vais mettre aux voix le rapport.

M. Jean-Félix ACQUAVIVA

Pour les élus du groupe « **Fà populu in seme** », présents et représentés : ACQUAVIVA Jean-Félix, ANTONINI Danielle, ARRIGHI Véronique, BIANCUCCI Jean, BORRI Jean-Marc, CAITUCOLI Paul-Joseph, CAMPANA Françoise, CASANOVA-SERVAS Marie-Hélène, CHIARELLI-LUZI Vannina, COLOMBANI Anna Maria, COLONNA Romain, DENSARI Frédérique, FAGNI Muriel, FILIPPI Petr'Antone, GALLONI-D'ISTRIA Eveline, GIABICONI Jean-Charles, FRANCISCI Lisa, LE MAHO Ghjuvan'Santu, LUCCHINI Jean-Jacques, LUCCIONI Don Joseph, MARCHETTI Sandra, MOSCA Paola, NIVAGGIONI Nadine, PANZANI Jean-Paul, PONZEVERA Juliette, POZZO di BORGO Louis, SANTUCCI Anne-Laure, SAVELLI Joseph, SORBA François, VALDRIGHI Hervé, VANNI Hyacinthe, MAUPERTUIS Marie-Antoinette MAUPERTUIS, **A PRÒ !**

Mme Marie Anne PIERI

Pour les élus du groupe « **Un soffiu novu** » présents et représentés dont les noms suivent : BOZZI Valérie, COGNETTI TURCHINI Catherine, COMBETTE Christelle, DUVAL Santa, MARIOTTI Marie-Thérèse, PEDINIELLI Chantal, TERRIGHI Charlotte, BICCHIERAY Didier, GHIONGA Pierre, GUIDONI Pierre, LACOMBE Xavier, MARCANGELI Laurent, MELA Georges, MONDOLONI Jean-Martin, SAVELLI Jean-Michel, SEATELLI Jean-Louis et moi-même, nous votons **POUR**.

M. Jean-Christophe ANGELINI

Pour les élus du groupe « **Avanzemu** » présents : Vanina LE BOMIN, Tony POLI, Saveriu LUCIANI, moi-même et les quatre absents ou représentés : Pierre POLI, Julia TIBERI, Vanina BORROMEI et Josepha GIACOMETTI élue apparentée, nous votons **POUR**.

Mme Véronique PIETRI

Pour les élus du groupe « **Core in fronte** » présents et représentés : BENEDETTI Paul-Félix, QUASTANA Paul, BRANCA Marie-Claude, BATTESTINI Serena, ARENA Jean-Baptiste et moi-même votons **POUR**.

M. Hyacinthe VANNI

A ringrazià vi.

Le rapport N°434 est ADOPTE à l'unanimité.¹⁵

Mme Lauda GUIDICELLI peut apporter un petit complément d'information sur le CROS, elle est en visio.

Vous avez la parole.

Intervention de Mme Lauda GUIDICELLI en réponse à l'observation de M. Jean-Martin MONDOLONI

¹⁵ Délibération N°21/229 AC

Mme Lauda GUIDICELLI

Merci, M. le Président.

Je me suis entretenue avec Jean-Martin, que j'ai appelé. Juste pour rassurer tout le monde.

Concernant les associations sportives, les aides ont bien été individualisées, notamment sur les fonds ANS (les rapports qui sont passés en session il y a quelques mois).

Quant au CROS, il sera reçu dans les jours à venir par le Président et moi-même pour faire état d'un audit qui a été diligenté par la Collectivité. Je ne manquerai pas de vous tenir informés si vous souhaitez avoir des précisions.

Je vous remercie en tout cas, M. le Président, de m'avoir permis de pouvoir apporter ces éléments.

M. Hyacinthe VANNI

Merci, Lauda GUIDICELLI. Jean-Martin, un mot.

M. Jean-Martin MONDOLONI

Simplement pour saluer la réactivité avec laquelle nous avons obtenu cette réponse dense et courte.

M. Hyacinthe VANNI

A giuventù di Lauda, dynamique, toujours à l'écoute.

A ringrazià vi.

Nous pouvons passer le rapport du « SMAC », mais Paul-Jo CAITUCOLI souhaitait écouter les débats.

M. Jean BIANCUCCI

Si je peux me permettre, Président, Paul-Jo restera à l'extérieur, c'est un rapport qui le concerne directement. Donc, nous pouvons commencer si vous êtes d'accord et si l'Exécutif est prêt.

M. Hyacinthe VANNI

J'en suis d'accord et je donne la parole à M. LIVRELLI.

ACCONCIU DI U TERRITORIU / AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

*** Raportu n° 453 : Individualizzazione di una suvvenzione à ghjuvure di u SMAC pè a presa in carica di i sopracosti cagiunati da a crisa sanitaria**

*** Rapport n° 453 : Individualisation d'une subvention au bénéfice du Syndicat Mixte de l'Abattage en Corse (SMAC) pour la prise en charge de surcoûts induits par la crise sanitaire**

M. Dominique LIVRELLI

Je vous remercie.

Le présent rapport a pour objet d'individualiser une subvention au bénéfice du SMAC pour la prise en charge de surcoûts induits par la crise sanitaire pour un montant de 350 000 € se décomposant ainsi :

- 200 000 € pour la prise en charge partielle des surcoûts liés au dispositif de gratuité mis en place pour la période de novembre et décembre 2020.
- 150 000 € pour la prise en charge des surcoûts liés à la gestion de la crise de l'abattoir de Ponte Leccia de décembre 2021 et janvier 2022.

Concernant la prise en charge partielle des surcoûts liés au dispositif de gratuité mis en place pour la période de novembre et décembre 2020 :

L'Assemblée de Corse, par délibération n° 20/075 AC en date du 30 avril 2020, avait mis en place un dispositif de gratuité de l'abattage en raison de la crise sanitaire pour les mois d'avril à juin 2020.

La délibération n° 20/171 AC a prévu la reconduction de ce dispositif pour les mois de novembre et décembre 2020.

Ce dispositif, en induisant des effets d'opportunité, a causé une augmentation significative des tonnages des abattoirs allant au-delà des volumes contractualisés dans le cadre des DSP.

Ces dépassements n'ont donc pas pu être accompagnés financièrement, et le « reste à charge » versé n'a pu assurer la couverture des coûts de production engagés par les exploitants.

Le SMAC sollicite de la Collectivité de Corse le financement partiel de ces surcoûts liés à la gratuité de l'abattage.

Calculé sur les coûts de production issus de l'analyse de chaque site, réalisée par le SMAC, le décompte des coûts de production de chaque site, pour la période, représente un coût total engagé et non couvert de 608 357,06 € se décomposant ainsi :

<input type="checkbox"/>	Régie de Merusaglia :	317 279,40 €
<input type="checkbox"/>	Régie de Portivecchju :	39 651,72 €
<input type="checkbox"/>	DSP Bastelica :	187 020,94 €
<input type="checkbox"/>	Régie de Cuzza :	64 405,00 €

Dans le cadre de ses relations avec les exploitants, le SMAC a défini une prise en charge maximale équivalente aux reliquats constatés à la liquidation des arrêtés relatifs à la gratuité, soit 200 000 €.

Le SMAC reversera une compensation à chaque abattoir concerné (Merusaglia, Bastelica, Cuzzà et Portivecchju) par le biais d'une clé de répartition représentant la part de chacun dans le volume supplémentaire constaté durant la campagne 2020, soit :

- Merusaglia, 51 % de l'enveloppe spécifique affectée au BS de la CdC,
- Portivecchju, 7 %,
- Bastelica, 32 %,
- Cuzza, 10 %.

Concernant Prise en charge des surcoûts liés à la gestion de la crise de l'abattoir de Ponte Leccia de novembre 2021 pour un montant de 150 000 € :

Durant la semaine du 22 novembre 2021, il a été observé de nombreux cas positifs au Covid-19 à l'abattoir de Ponte-Leccia. L'ensemble du personnel de la direction de l'abattoir, quelques opérateurs et une personne du service d'inspection vétérinaire ont été détectés positifs et mis immédiatement à l'isolement. Ce qui a entraîné une période de fermeture.

De nombreux usagers, notamment des éleveurs porcins, se sont retrouvés en difficulté pour faire abattre leurs bêtes et le SMAC a alors sollicité l'aide des autres structures d'abattage insulaires.

De plus, afin de répondre aux demandes inhérentes à la période de fin d'année, le SMAC a missionné une entreprise de prestation de service pour renforcer les équipes d'abattage et soutenir les filières pour le mois de décembre 2021 et celui de janvier 2022.

Pour ces raisons, le SMAC sollicite l'accompagnement de la Collectivité de Corse, pour un montant de 150 000 €, une prise en charge des coûts d'abattage :

- Abattage : 17 100 €
- Transport des carcasses en froid pour les éleveurs qui ont fait le déplacement vers d'autres abattoirs en activité : 26 600 €
- Une entreprise de prestation pour renforcer les équipes : 106 000 €

Dans le cadre de son budget primitif, et conformément à la réglementation en vigueur, la Collectivité de Corse a voté 5 M€ d'Autorisations d'Engagement de dépenses imprévues.

Au vu du caractère exceptionnel et imprévisible des événements dont il est question ici, l'aide sollicitée cadre parfaitement dans ce dispositif.

En conséquence, il vous est proposé :

- D'approuver une aide complémentaire au bénéfice du SMAC visant à contribuer à la prise en charge des surcoûts d'abattage liés à l'accroissement des volumes de chaque abattoir induit par les mesures de gratuité de novembre et décembre 2020 pour un montant de 200 000 €,
 - D'approuver une aide complémentaire au bénéfice du SMAC visant à contribuer à la prise en charge des surcoûts liés à la gestion de la crise de Ponte-Leccia de novembre 2021 pour un montant de 150 000 €,
 - De procéder au virement des AE de dépenses imprévues rattachées au programme 6132, chapitre 952, à hauteur de 150 000 € sur le programme 2116 chapitre 936,
 - D'individualiser la somme de 350 000 € sur le programme 2116 chapitre 936, « SMAC »,
 - D'autoriser le Président du Conseil exécutif de Corse à signer les arrêtés de subventions.

Merci.

M. Hyacinthe VANNI

Merci, M. le Conseiller exécutif. Il y a un rapport de la CDENATE.

Mme Vannina CHIARELLI-LUZI

M. Jean-Michel SAVELLI a indiqué qu'il ne voyait pas d'obstacle à venir en aide au Syndicat Mixte d'Abattage de la Corse (SMAC).

Pour autant, dans la présentation du rapport, il a fait observer que le calcul du montant de la subvention portait à interrogation.

En réponse, **M. Pasquin CRISTOFARI**, *Directeur des dynamiques territoriales, de l'habitat et du logement*, a rappelé que la première partie de l'aide concernait une prise en charge partielle dont le montant est précisé.

Sur la question du surcoût lié à l'abattage et au transport en froid, ayant par ailleurs salué le travail d'évaluation des services du SMAC, il a indiqué que le montant, sur lequel l'Assemblée de Corse est invitée à se prononcer, est une évaluation et un plafond maximum, le versement de la subvention intervenant après vérification par la CDC de la réalité des dépenses.

La commission a émis un avis favorable sur ce rapport.

Non-participations des groupes « Un Soffiu Novu », « Avanzemu », et de Paul-Joseph CAITUCOLI en tant que Président du SMAC.

Absence du groupe « Core in fronte » et de Mme Josépha GIACOMETTI-PIREDDA.

Merci, M. le Président.

M. Hyacinthe VANNI

Merci. Un avis de la commission des finances ?

M. Joseph SAVELLI

Avis favorable de la commission des finances, avec la non-participation du groupe « Avanzemu », l'absence des groupes « Un soffiu novu » et « Core in fronte ».

Merci.

M. Hyacinthe VANNI

A ringrazià vi. Est-ce qu'il y a des demandes de prise de parole ? M. LACOMBE et Mme LE BOMIN.

M. Xavier LACOMBE

Très rapidement, M. le Vice-Président.

On va réitérer nos propos et nos interrogations, même si nous avons eu une réponse en commission, sur la méthode d'évaluation qui est plus qu'estimative, avec un montant maximal qui pourra être évidemment ajusté au cours du temps.

Il aurait été préférable, dans le principe et la façon de travailler, d'avoir une véritable évaluation, avec des montants précis. Parce que là, on nous demande de voter quand même des subventions en deux fois, sur des évaluations et des approximations. Même si on peut saluer le travail des services du SMAC, il y a réellement une imprécision. On est quand même dans quelque chose avec un gap, un delta qui n'est pas mesuré, ni évalué aujourd'hui. C'est en ce sens-là qu'on s'interroge toujours.

Subvention exceptionnelle : je crois que certains se sont offusqués des subventions exceptionnelles, même si on reconnaît l'intérêt évidemment des abattoirs, et moi-même, j'étais administrateur au SMAC et je pense avoir contribué au développement de certains abattoirs ou du moins de certains travaux. Je parle plus précisément de celui de Cuttoli, où j'ai toujours accompagné nos agriculteurs et nos produits.

Mais, il aurait été souhaitable d'avoir quelque chose de plus précis, de manière à ce qu'on vote sur des montants définis et définitifs. Premier point.

Sur la subvention exceptionnelle, je crois que de subventions exceptionnelles en subventions exceptionnelles, on en arrive à des subventions qui ne sont plus des exceptions. Donc, cette fois-ci, et peut-être pour la dernière fois, nous voterons ce rapport et bien sûr l'aide, d'autant plus dans un contexte particulier. Mais si cela devait se reproduire, encore une fois, ce ne serait plus exceptionnel.

M. Hyacinthe VANNI

Merci, M. LACOMBE. Mme LE BOMIN.

Mme Vanina LE BOMIN

Merci, M. le Président.

Plus qu'une subvention exceptionnelle, je pense que là on peut parler d'une aide d'urgence au vu de la situation, notamment de l'abattoir de Ponte Leccia ; une situation très compliquée à gérer du fait des contraintes sanitaires qui impactent fortement tous les secteurs de l'économie, et donc plus spécifiquement le fonctionnement de l'abattoir de Ponte Leccia.

Cependant, le problème conjoncturel ne doit pas masquer les problèmes structurels qui étaient déjà présents avant la fermeture administrative, et ce sont ces problèmes que j'avais évoqués lors de ma question orale à ce sujet.

A ce jour, les éleveurs sont toujours soumis à des quotas, des quotas d'abattage. C'est-à-dire qu'un éleveur qui, par exemple, a 10 porcs à abattre, ne va être autorisé à en abattre que 6, 7, voire parfois moins, voire pas du tout. Donc, là on est toujours sur le problème du quota.

Un effort a certes été fait sur l'abattoir de Ponte Leccia, avec un renforcement des équipes et donc, un allongement des plages horaires sur l'abattage spécifique des porcs, mais derrière il y a le problème des services vétérinaires qui ne suivent pas. C'est-à-dire que les horaires des services vétérinaires sont en décalage avec les horaires d'abattage, ce qui rajoute encore du retard à la production de nos éleveurs.

On sait aussi qu'en période de Noël, priorité va être donnée aux petits ruminants. Cette semaine, par exemple, des éleveurs sont obligés de descendre en Corse-du-Sud parce que la semaine est réservée aux petits ruminants.

Donc, le retard sur la saison pour la filière porcine risque d'impacter lourdement les exploitations.

On le voit, on est face à des problèmes structurels qui nécessitent de façon urgente un état des lieux et des réponses adaptées. Manifestement, l'abattoir de Ponte Leccia ne répond pas aux besoins actuels et encore moins à ceux de demain.

Donc, j'aurais plusieurs questions, même si on a déjà échangé avec M. LIVRELLI à ce sujet.

Je vais d'abord formuler ma première question : l'exploitation en régie est-elle pertinente ? C'est une question et un débat que l'on doit avoir à court et à moyen termes.

Est-ce qu'il est prévu, par exemple, une évaluation au terme d'une, de deux ou trois années, avec un comparatif sur les abattoirs en DSP, par exemple ?

Deuxième question. Le problème de la main d'œuvre et de la difficulté à en trouver a été soulevé pour expliquer les retards qui s'accumulent. Pourquoi un tel manque de main d'œuvre ? Est-ce un problème de formation ? Est-ce un problème de rémunération ? Il faut se poser la question de comment attirer les jeunes corses et leur permettre de vivre et de travailler dans le rural. Si l'on veut soutenir cet axe, il ne faudra pas hésiter à créer des filières de formation spécifique et à réévaluer de façon importante les rémunérations pour un travail qui est, il faut le reconnaître, parfois pénible.

Troisième question. Un abattoir multiraces sur la Haute-Corse, est-ce pertinent ? Et est-ce suffisant ?

Quatrième question. Qu'en est-il du projet d'abattoir des petits ruminants qui avaient été envisagés sur la commune de Vescovato ? Une structure qui aurait permis, d'une part, de désengorger Ponte Leccia, mais aussi de commencer à structurer la filière viande car il était aussi prévu un atelier de découpe, ce qui aurait grandement facilité la commercialisation sur place. Au lieu de cela, nos animaux partent sur la Sardaigne pour y être abattus et consommés sur place, ou exportés. Donc, on perd à la fois le marché local et le marché à l'export.

Enfin, dans un cadre plus large, peut-on espérer commencer à travailler à un véritable schéma de développement des filières viande dès le début de l'année 2022 ?

Pour notre part, nous appuierons toutes initiatives prises en concertation avec tous les acteurs des filières et les élus des territoires concernés visant à faciliter le travail de nos éleveurs, développer une agriculture de production et aller vers une autonomie alimentaire que nous appelons de nos vœux.

Je vous remercie.

M. Hyacinthe VANNI

Merci. Cathy COGNETTI.

Mme Catherine COGNETTI-TURCHINI

Merci, M. le Président.

Je voulais évoquer le problème de l'abattoir de Ponte Leccia, puisqu'il est sur ma commune, et remercier Paul-Jo CAITUCOLI, qui a permis à des personnes de résider sur place et de pouvoir continuer cette activité qui nous pénalisait fortement et l'ensemble des agriculteurs, pour la rapidité de son intervention.

M. Hyacinthe VANNI

Merci. D'autres demandes d'intervention ? Jean BIANCUCCI.

M. Jean BIANCUCCI

Quelques mots. Paul-Jo n'est pas là, mais je voulais le remercier et le féliciter parce qu'il a été amené à gérer des problèmes que vous avez évoqués et sur lesquels on peut être d'accord. Et, bien évidemment, il l'a fait avec pugnacité et il a été extrêmement présent, je le sais, et Cathy COGNETTI l'a dit, à la satisfaction de tout le monde.

Ça n'est pas facile. Gérer le SMAC et même gérer un abattoir tout simplement, ça n'est pas simple. J'en parle en connaissance de cause, puisque sur Cuttoli, il y a un abattoir et même si je ne suis pas directement les travaux et les évolutions de l'abattoir, je me tiens quand même, en tant que maire, un peu au courant.

Les deux aides qui sont demandées sont des aides, bien entendu, qui sont nécessaires. Je pense que l'ODARC, et M. LIVRELLI, notre ami, dans sa présentation, a bien expliqué qu'il fallait répondre à la fois à une demande qui s'est faite au gré de la crise avec, bien entendu quand il s'agit de cela, des hauts et des bas, c'est-à-dire qu'on ne sait jamais précisément où on en est. Et les aides visent justement à répondre, celles de 200 000 € et 150 000 €, à ces problématiques, à ces besoins.

Plus largement, le problème qui est posé, celui de la DSP ou celui de la régie, on peut en discuter, ça n'est pas un problème, mais jusqu'à présent il y a eu des formules qui ont été mises en œuvre et qui donnaient satisfaction, sachant qu'il y a aussi obligation de. C'est-à-dire qu'on ne se peut pas en même temps avoir une politique agricole incitative et ne pas aider les filières. Ce sont des logiques que l'on retrouve en matière économique et qui ont forcément des conséquences financières.

Donc là, on nous demande simplement d'aider financièrement, mais il est vrai que ce dossier des abattoirs, parce qu'il ne s'agit pas que de celui de Ponte Leccia, ou même celui de Portivechju, ou celui de Cuzzà, c'est la problématique générale des abattoirs et on aura sans doute, en tout cas j'espère que Paul-Jo continuera à s'investir dans ce dossier, comme il l'a fait.

En tout cas, le groupe que je représente s'associe à ce que vous avez dit, Mme COGNETTI, et je crois qu'on doit le remercier au niveau de l'Assemblée, parce qu'il a fait un travail qui est extrêmement ingrat, il faut le dire.

Voilà, c'est tout ce que j'avais à dire.

M. Hyacinthe VANNI

Merci, M. BIANCUCCI, est-ce qu'il y a d'autres demandes d'intervention ?

Il n'y en n'a pas. M. le Conseiller exécutif, vous avez la parole pour répondre.

M. Dominique LIVRELLI

Pour répondre à M. LACOMBE, en ce qui concerne les 150 000 euros, l'engagement se fera au fur et à mesure de la présentation de justificatifs, il ne se fera pas autrement. Il n'y a pas de souci de ce côté-là, peut-être l'estimation a été surévaluée, mais elle se fera en fonction de présentation de justificatifs.

En ce qui concerne la question de Mme LE BOMIN sur l'opportunité d'une régie, oui. Aujourd'hui, oui, l'opportunité d'une régie par rapport à la réactivité qu'a eue le SMAC, en ayant cet abattoir en régie, oui.

En ce qui concerne la question que vous avez posée sur les analyses, en ce qui concerne les services vétérinaires, par le biais de Paul-Jo CAITUCOLI qui s'est impliqué dans cette affaire de l'abattoir de Ponte-Leccia, le laboratoire d'analyses a doublé dans ce domaine-là.

Maintenant, nous sommes en train de préparer le schéma territorial de l'abattage. Il faut savoir aussi que la semaine dernière, vous parliez que les éleveurs étaient tenus par un quota d'abattage, ce quota n'a plus lieu. Il a eu lieu pendant la période COVID, au jour d'aujourd'hui, il n'a plus lieu, depuis 15 jours, il n'a plus lieu parce que nous nous trouvons confrontés à des réservations de 200 porcs et nous n'avons que 80 et 100 porcs à abattre.

Il est vrai que cette semaine, vous avez eu raison de poser la question par rapport aux petits ruminants, il est vrai que cette semaine la priorité est donnée aux petits ruminants, pendant la période de Noël.

En ce qui concerne le pôle viande de Vescovato, il a été acté sur un terrain de la Collectivité à Vescovato. Nous ferons une réunion début janvier avec les opérateurs et c'est en très bonne voie. Merci.

M. Hyacinthe VANNI

Merci. Je vais mettre aux voix ce rapport avec un vote en énumérant les noms...

Mme Marie-Anne PIERI

Président, s'il-vous-plaît, juste avant de voter, je voudrais savoir si les administrateurs et les suppléants votent.

M. Hyacinthe VANNI

Je ne sais pas si les administrateurs ne votent pas, d'habitude ils votent. C'est les présidents et les vice-présidents qui ne votent pas, de ce qui se fait en général.

Alors, si più nimu ùn vota, ci n'andemu tutti. De ce qui été fait, je pense que ce sont les présidents et les vice-présidents, mais les administrateurs de Air Corsica ou les chemins de fer ou ailleurs, en général votent.

Je me tourne vers la sagesse de Jean BIANCUCCI, pour ne pas dire que c'est le plus ancien, mais quasi. Quel est l'usage, M. le doyen en termes d'années d'élection ?

M. Jean BIANCUCCI

Il faudrait demander à Serge, je ne suis pas le gardien des tables de la loi, même si je suis le doyen. Donc, je crois simplement que ceux qui sont titulaires ne votent pas et les suppléants sont libres de voter.

M. Hyacinthe VANNI

Donc, les administrateurs du SMAC ne votent pas. Jean-Jacques LUCCHINI, Paola MOSCA, Véronique ARRIGHI, Chantal PEDINIELLI, Pierre GHIONGA, Pierre POLI et Paul QUASTANA.

M. Paul-Félix BENEDETTI

Alors, je te prends l'exemple, quand on vote le budget de la CdC, on vote les enveloppes financières de tous les organismes satellites, ça veut dire qu'on ne vote pas le budget.

M. Jean BIANCUCCI

Ce n'est pas pareil.

M. Paul-Félix BENEDETTI

Après dans le budget on vote une enveloppe, par exemple, à un autre organisme, après un office... On vote des enveloppes budgétaires sur tous ces organismes satellites, ça veut dire que si on met un à un tous ceux qui sont en incompatibilité parce qu'ils sont administrateurs, on ne vote plus rien, a mi pensu. Moi j'ai la procuration de Paul, je vote pour lui.

M. Hyacinthe VANNI

Je suis assez d'accord avec vous, mais je me cale à la sagesse et aux expertises, M. le Président du Conseil exécutif.

M. le Président Gilles SIMEONI

Moi, j'ai une réponse qui peut paraître une réponse de bon sens à ce qui vient d'être évoqué. De toute façon par définition, les élus de l'Assemblée de Corse siègent à titre de titulaires ou de suppléants. Alors, je pense que le mieux c'est de demander au Secrétaire général de l'Assemblée de Corse pour éviter toutes difficultés, je crois qu'il doit être dans le couloir, il nous confirmera, à mon avis, que les administrateurs ne prennent pas part au vote et que les autres votent.

Mais je vous suggère respectueusement d'interroger le Secrétaire général de l'Assemblée de Corse.

M. Hyacinthe VANNI

Donc, interrogeons le Secrétaire général de l'Assemblée de Corse qui n'est pas loin, mais d'après ce qu'on me dit sur ma droite, le Président ne vote pas, mais en général les administrateurs votent, ce qui s'est toujours fait.

Donc, je propose que le Président ne vote pas mais que les administrateurs votent.

Donc, je mets aux voix le rapport. M. le Président du groupe « Fà populu in seme », Paul-Jo CAITUCOLI étant absent.

M. Jean BIANCUCCI

Pour le groupe « **Fà populu in seme** », dont les noms suivent, présents ou représentés : Jean-Félix ACQUAVIVA, Danielle ANTONINI, Véronique ARRIGHI, Jean BIANCUCCI, Jean-Marc BORRI, Françoise CAMPANA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Vannina CHIARELLI LUZI, Anna Maria COLOMBANI, Romain COLONNA, Frédérique DENSARI, Muriel FAGNI, Petru Antone FILIPPI, Eveline GALLONI d'ISTRIA, Jean-Charles GIABICONI, Lisa FRANCISCI, Ghjuvan'Santu LE MAO, Jean-Jacques LUCCHINI, Don Joseph LUCCIONI, Sandra MARCHETTI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Paula MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Jean-Paul PANZANI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO DI BORGO, Anne-Laure SANTUCCI, François SORBA, Joseph SAVELLI, Hervé VALDRIGHI, Hyacinthe VANNI, votent **POUR**.

Mme Marie-Anne PIERI

Pour le groupe « **Un soffiu novu** », présents ou représentés, dont les noms suivent : Didier BICCHIERAY, Valérie BOZZI, Cathy COGNETTI-TURCHINI, Christelle COMBETTE, Santa DUVAL, Pierre GHIONGA, Pierre GUIDONI, Xavier LACOMBE, Laurent MARCANGELI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Georges MELA, Jean-Martin MONDOLONI, Chantal PEDINIELLI, Jean-Michel SAVELLI, Jean-Louis SEATELLI, Charlotte TERRIGHI et Marie-Anne PIERI votent **POUR**.

M. Jean-Christophe ANGELINI

Pour le groupe « **Avanzemu** », présents ou représentés, dont les noms suivent : Vanina BORROMEI, Vanina LE BOMIN, Saveriu LUCIANI, Antoine POLI, Pierre POLI, Julia TIBERI, Jean-Christophe ANGELINI, Josepha GIACOMETTI-PIREDDA en tant qu'apparentée, votent **POUR**.

M. Paul-Félix BENEDETTI

Pour le groupe « **Core in fronte** », présents ou représentés, dont les noms suivent : Jean-Baptiste ARENA, Serena BATTESTINI, Marie-Claude BRANCA, Véronique PIETRI, Paul QUASTANA et Paul-Félix BENEDETTI, votent **POUR**.

M. Hyacinthe VANNI

Le rapport N° 453 est ADOPTE à l'unanimité.¹⁶

Absent : M. Paul-Joseph CAITUCOLI.

¹⁶ Délibération N°21/230 AC

Donc, est-ce vous préférez qu'on suspende où est-ce que vous préférez qu'on continue avec un rapport à votre convenance, M. le Président ?

M. le Président Gilles SIMEONI

Je peux passer les rapports financiers.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS reprend la présidence de l'Assemblée.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS.

Si M. le Président de l'exécutif veut passer le rapport n° 433 relatif à la DM n° 2 de l'exercice 2021, je crois qu'il faut un petit recalage pour être sûr que tout le monde sera en mesure de pouvoir voter et signer aussi. Est-ce que l'on a besoin d'un délai particulier ? Le secrétariat général a besoin de 10 minutes, me dit-on.

Donc, nous passons un autre rapport.

RISORSE UMANE / RESSOURCES HUMAINES

* **Raportu n° 449** : Prisentazione di u raportu suciale unicu rilativu à u persunale di a Cullettività di Corsica.

* **Rapport n° 449** : Présentation du rapport social unique relatif au personnel de la Collectivité de Corse.

M. le Président Gilles SIMEONI

Merci.

Le rapport social unique se substitue au bilan social biannuel qui existait jusqu'à aujourd'hui et qui devait être présenté au comité technique.

Le rapport social unique est annuel et doit être soumis à votre Assemblée après l'avoir été au CT, ce qui a été le cas.

Le principe de ce document a été institué par la fameuse loi de transformation de la fonction publique d'août 2019. Il vise, à travers la présentation d'un certain nombre de

chiffres et de ratios à être un outil de dialogue social permettant à la fois de constater et de préparer l'évolution de la gestion des ressources humaines au sein des collectivités.

C'est un moment important puisque c'est aujourd'hui le premier rapport social unique qui vous est présenté, en suite de l'adoption de la loi de 2019.

Alors simplement un mot, ne soyez pas étonnés du fait que certains chiffres diffèrent entre le RSU et, par exemple, l'annexe budgétaire, notamment sur le nombre d'emplois, il y a une différence de 97 agents entre le RSU 2020 et l'état du personnel de l'année budgétaire. Cet écart est lié au fait que la RSU comptabilise 9 vacataires, 73 assistantes familiales et 15 collaborateurs de groupes d'élus, non pris en compte dans l'état du personnel, en application des règles de la DGCL. Une différence et une analyse de ces différences qui sont synthétisées en annexe n° 1.

Alors, sans alourdir trop l'exposé, dire quand même que c'est un document, me semble-t-il qui est précieux pour mieux appréhender l'organisation des ressources humaines à travers les principaux indicateurs qui sont ainsi mis à disposition. Je remercie, bien sûr, le service placé sous l'autorité de Matthieu VALENTINI, pour le travail qui a été effectué.

Alors, les grands ratios, les plus importants, d'abord un effectif 2020 qui est de 4 517 agents, avec un impact fort l'année dernière de la crise sanitaire qui a imposé le recours à des contractuels permanents, plus 101 agents, pour remplacer des titulaires indisponibles ou pour des vacances temporaires d'emplois, notamment dans les EPLE, et des contractuels non permanents, 39 agents avec 223 agents au 31 décembre 2020, avec 74 contractuels pour surcroît temporaire d'activité dont 1/3 affectés en EPLE.

Donc en tout, contractuels permanents : 330 agents ; contractuels non permanents : 223 agents.

Le ratio de la Collectivité de Corse est un ratio satisfaisant, y compris d'un point de vue, je dirai, de la lutte contre la logique de précarité puisque nous avons 88 % de fonctionnaires et 12 % de contractuels sur la base de la nomenclature DGCL, RSU. Pour mémoire, en 2018, le ratio était de 84 % de fonctionnaires et 16 % de contractuels dans les régions, donc on est sur un taux plus haut de fonctionnaires.

La différence est encore plus marquée avec les départements où il y a un taux de 76 % de fonctionnaires et 24 % de contractuels, notamment dans le domaine de l'action sociale que nous avons récupérée.

Donc, globalement nous avons un taux de présence de fonctionnaires qui est extrêmement satisfaisant.

Deuxième remarque, le taux de féminisation dans la fonction publique de la Collectivité de Corse a progressé de 1 % puisqu'il est passé de 47,04 % en 2019 à 48 % en 2020. Donc, pratiquement la parité dans le domaine.

La part des femmes en catégorie A reste très élevée en raison des compétences médicosociales de la Collectivité, ce sont des carrières qui traditionnellement attirent plus les femmes que les hommes. Nous sommes à 70,8 % de femmes en catégorie A, contre 59,8 % dans les régions en moyenne et 67 % dans les départements.

Les femmes sont également majoritaires sur les fonctions d'encadrement intermédiaire et de direction, cheffe et directrice.

En ce qui concerne la part d'agents à temps partiel, elle est de 4,15 % d'effectifs permanents, contre 21,6 % dans l'ensemble des trois fonctions publiques en 2018.

Alors, le taux particulièrement bas d'activité à temps partiel, est le corollaire direct du travail de fond qui a été mené sur l'organisation du temps de travail, puisque vous savez que nous un temps de travail différencié et qui permet d'intégrer les différentes situations individuelles, et notamment qui permet aux mères de familles, par exemple, de concilier engagement familial et activités professionnelles. En conséquence, comme on a un temps de travail qui est bien organisé, on a une part faible d'agents à temps partiel.

L'âge moyen des agents est de 46,5 ans, à peu près équivalent à la moyenne de la fonction publique territoriale, à un an près, avec quand même, à noter, 44 % des agents permanents qui ont plus de 50 ans. Donc, si l'âge de retraite reste le même, il y aura, de façon prévisible, un nombre de départs importants à un horizon d'environ 15 ans.

En matière d'évolution professionnelle, on note une progression de 43 % d'agents promus en avancement d'échelon, avec une limite importante, c'est sur les catégories B, mais nous sommes tributaires de contingentements qui sont fixés au plan national.

En ce qui concerne la rémunération brute mensuelle moyenne, celle-ci a augmenté de 6,3 % pour les titulaires et 7 % pour les contractuels permanents. La comparaison entre la rémunération moyenne pour les agents de la Collectivité de Corse par rapport à la moyenne française est à l'avantage de la Collectivité de Corse, je le redis, je l'avais dit lors de notre dernière session, mais c'est important. Alors, on sait qu'il un

coût de la vie qui est plus important en Corse qu'ailleurs, on sait qu'il y a un différentiel de salaire dans le privé avec des salaires qui sont plus bas que la moyenne française.

En ce qui concerne la CdC, la moyenne pour un agent de catégorie C c'est 2 708 euros bruts mensuels, alors que la moyenne française est de 2 218 euros, autrement dit 22 % de plus pour la Collectivité de Corse par rapport à la moyenne française.

Catégorie B, la même différence : 23 %. Donc, 3 568 euros bruts à la CdC, là où la moyenne nationale est de 2 907 euros.

Et, l'écart se resserre pour les catégories A puisque même s'il y a encore un différentiel positif, la rémunération moyenne pour un agent de catégorie A à la Collectivité de Corse est de 4 456 euros bruts, là où elle n'est que de 4 152 euros en France, soit plus 7 % par rapport à la moyenne globale.

En ce qui concerne les écarts salariaux entre les femmes et les hommes, le régime indemnitaire a permis de réduire cet écart, il n'est plus que de 3,03 % en 2020 contre 10,18 % en 2019. Là, je suis plutôt content bien sûr de ce résultat. Je précise que le différentiel est dû au fait qu'il y a des métiers largement masculinisés dans le domaine technique, qui permettent d'avoir des heures supplémentaires et des astreintes auxquelles n'ont pas accès celles et ceux qui ne sont pas dans ces métiers techniques. Mais comme il y a une surreprésentation masculine dans ces métiers techniques, ça explique le différentiel. Mais grosso-modo, on est pratiquement à une égalité salariale entre les femmes et les hommes, et je crois que c'est important.

Le régime indemnitaire, vous savez qu'on a fait un gros travail, il représente 32 % de la rémunération globale. Il a fait l'objet d'une augmentation globale importante dès 2019, l'effet inflationniste de la fusion a été constaté partout. Nous avons essayé de le comprimer, tout en étant dans une politique sociale avantageuse.

La moyenne d'augmentation par agent concerné par le nouveau régime indemnitaire est de 178 euros. Donc, c'est quand même une progression significative. Et, vous savez que nous sommes particulièrement fiers d'avoir rattrapé le retard historique des ATTE qui ont vu leur régime indemnitaire augmenter à hauteur de 287 euros de rémunération mensuelle. Donc, un geste social extrêmement important. Un montant moyen mensuel de 984 euros en 2020, contre 858 euros en 2019 et 1 151 euros pour les contractuels permanents contre uniquement 797 euros en 2019.

Donc, les contractuels permanents ont vu leur régime indemnitaire proportionnellement plus augmenté pendant cette période pour rattraper le déséquilibre qui était initialement existant.

Nous avons fait un travail conséquent sur la baisse du volume d'heures supplémentaires, une baisse de 18 %, soit une économie de 272 171 euros sur l'année 2020, avec quand même un effet de bord dû au COVID certainement.

Le taux d'absentéisme global à lui augmenté en 2020, 16,5 % contre 11,3 % en 2019. Je pense que plus de 6 % d'augmentation c'est lié directement aux ASA COVID, 93 747 jours recensés en 2020.

Un taux d'absentéisme médical qui diminue légèrement et qui passe de 9,86 % en 2019 à 9,70 %, alors on est un peu au-dessus du taux moyen en région qui est de 8,42. Et la maladie ordinaire reste la première cause d'absence et affiche un taux en diminution de 4,35 % contre 4,85 % en 2019, à peine plus haut que la moyenne française de 3,91 %.

Alors là, il y a une statistique qui nous inquiète un peu, en tout cas qui nécessite un point de vigilance et des études précises qui sont d'ailleurs engagées, on a une part importante d'accidents du travail, de maladies professionnelles, 2,59 points contre 1,87 points dans les régions.

Du fait de la crise COVID, annulation de nombreuses formations avec l'effet corollaire, la baisse du nombre d'agents formés, une baisse du nombre de jours de formation, une baisse d'environ 50 %.

Et pour finir, en matière de protection sociale complémentaire, hausse de 3,7 % des dépenses en matière de participation employeur en santé et prévoyance, c'est le travail que l'on a fait pour aller chercher des agents qui ne souscrivaient pas de façon individuelle à la complémentaire. Vous savez que nous allons prendre une protection d'ordre collectif, c'est le rapport que nous avons proposé.

En santé, le nombre de bénéficiaires de la protection actuelle est de 2 821 agents, 2 558 agents en prévoyance, soit un taux d'agents bénéficiaires de 62,5 %, je me tourne notamment vers Jean-Paul PANZANI qui connaît bien ce domaine et qui s'y intéresse. Donc, un taux de bénéficiaires actuellement de 62,5 % en santé, 56,74 en prévoyance, ça veut dire qu'il y en a quand même beaucoup qui ne sont pas couverts. On espère augmenter de façon très significative ce taux de couverture avec la mise en place, dès l'année prochaine, de la future mutuelle de groupe.

Voilà donc ce que je voulais vous dire pour présenter de façon relativement synthétique ce rapport qui globalement confirme par les chiffres et les indicateurs le dynamisme et l'efficacité de la politique sociale menée au sein de la Collectivité de Corse.

C'est un rapport qui est présenté pour prise d'acte et pas pour vote, présentation obligatoire devant l'instance délibérante.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci M. le Président. Il n'y avait pas les services au moment où était prévue la commission des finances et de la fiscalité, donc du coup, il n'y a pas eu l'examen en commission.

Il n'en demeure pas moins que la parole à est celui qui la demande, si quelqu'un veut s'exprimer sur ce rapport. Jean-Martin MONDOLONI pour « Un soffiu novu ».

M. Jean-Martin MONDOLONI

Très rapidement, c'est un rapport tellement dense qu'il peut avoir plusieurs portes d'entrée. Moi, j'en choisirai une qui est en cohérence par rapport à nos préoccupations.

Il apparaît, si vous voulez, qu'on tourne toujours autour des 4 400, 4 500 agents. On a quand même du mal, lorsque l'on est sur les bancs de l'opposition, qu'on n'a pas l'ingénierie nécessaire, à quantifier le nombre. Il va bien falloir qu'à un moment donné, on trouve une méthode de calcul qui, avant la fin de la mandature, nous permette d'être plus au cœur là-dessus.

Ce qui est clair par contre et ce qui nous tourmente par rapport aux précédents exercices, c'est que c'est quand même une centaine d'agents de plus cette année et votre effort jusqu'à présent c'était de dire, en gros : il n'y a pas de création sèche mais on profite des départs à la retraite. Nous, on vous a toujours dit précisément, il fallait être en situation de tirer le bénéfice des départs à la retraite pour maîtriser les charges de fonctionnement.

Donc on ne sait pas comment vous calculez, mais pour nous il y a eu 80 créations sèches. Alors, on n'y voit plus très clair.

Je pense, encore une fois, que ce n'est pas un travail d'assemblée délibérante qu'on initie à 19 h 27, c'est un travail de commissions. Expliquez-nous, en ETP comment vous procédez aux calculs, et je répète toujours cet exemple, quand un agent est en maladie, en réalité on paye deux fois. La question ce n'est pas combien il y a d'ETP, de gens employés par la Collectivité, la question c'est en masse salariale ce que ça représente.

Je pense qu'on a tous besoin d'être rassurés sur ce sujet.

Toujours sur la perspective des retraites, dans le rapport on voit bien ce que donne la pyramide des âges, pourquoi ? Parce que c'est une collectivité qui est jeune, qui date des années 80, des lois de décentralisation, donc ce sont des gens qui finissent leur carrière. Donc il y a une opportunité aujourd'hui si on veut rester dans la doctrine Klopfer, on l'appelait comme ça, telle qu'elle nous avait été présentée, à juste titre, au début de votre prise de fonctions, qui doit nous permettre de recoller à cette trajectoire que, de notre point de vue, nous avons quittée depuis longtemps.

Et enfin, puisqu'il s'agit toujours d'effectifs en marge de ce rapport proprement dit, à quand une consolidation des effectifs en y intégrant agences, offices et toutes les croissances qui dépendent peu ou prou de notre Collectivité ?

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci, M. le Conseiller. Y-a-t-il d'autres interventions sur ce rapport social ? Paul-Félix BENEDETTI pour « Core in fronte ».

M. Paul-Félix BENEDETTI

Le rapport social, c'est la réalité, mais on fait une comparaison avec les autres collectivités et on essaye d'admettre que le volant des contractuels est dans la rationalité. On en a 550, dont une grosse partie qui occupe des temps pleins fonctionnels, qui ne sont pas sur des remplacements de personnes en maladie. Ça veut dire que structurellement, on est dans une logique à moyen terme de stabilisation d'emplois, de créations d'emplois et de validation de contrats en stagérisation permanente.

Ca, je pense qu'il faudrait qu'on ait une planification, qu'on n'ait pas, comme ça s'est passé sur les dernières séances, des créations de postes pour dire : on stagérise, c'est un surcoût d'activités, c'est lié au COVID et c'est lié à la fusion des trois collectivités.

Je pense qu'il faut que quand on a une telle amplitude, pour moi de précarité, et je mets entre guillemets, car la moyenne des salaires des contractuels, et c'est le paradoxe de la Collectivité de Corse, il est supérieur de 7 à 8 % au salaire moyen des agents de la Collectivité. Ça veut dire que peut-être qu'il y a beaucoup de hauts salaires dans les contractuels et qu'il faudrait avoir, pour ces personnes, s'il y a des fortes compétences, qui normalement sont le corollaire d'une rémunération, on ait une vision statutaire d'ensemble. Moi, quand je regarde froidement ce rapport social, je le redis, c'est un rapport de précarité d'emplois, il y a en a trop.

Et ensuite, dans la globalité des paiements, et je l'ai dit en comité technique, je le redis en séance plénière et publique, tous ceux qui sont agents de la Collectivité de Corse,

ont la chance d'y être. Il y a un salaire moyen qui est quand même pratiquement 20 % au salaire moyen territorial français, on a une moyenne à 3 150 euros, la moyenne française est à 2 500.

Ça veut dire que derrière, on est en droit d'attendre un vrai projet d'entreprise, un projet de construction d'une nation. On est en droit de demander de la rationalité. Et je vais dire que c'est un projet d'entreprise, plus qu'un projet de construction d'une administration territoriale et on a le droit de le dire.

Par contre, il y encore des scories de la fusion avec encore quelques pans d'activités où il y a des disparités de rémunération à compétence, à formation et à travail égal, mais là, il faut qu'on se donne un an ou deux pour le solder définitivement.

Je pense que ça doit être quelque chose du domaine du faisable. Je sais qu'il y a pas mal de disparités encore dans certains postes spécialisés du social. Quand on est, pas aux commandes, mais qu'on peut s'exprimer, on est le réceptacle de beaucoup de doléances. J'essaye de faire la part des choses, de la trier, de ne pas faire d'individualisations des demandes, mais il y en a pas mal.

Donc, cela doit faire partie chantier et on ne doit pas laisser le sentiment qu'il y a encore des injustices, il y a beaucoup d'efforts qui ont été faits, ça s'est traduit par une très forte augmentation de la masse salariale, par des rééquilibrages par le haut. Il faut l'expliquer.

Il faut aussi maintenant qu'on s'attelle à consommer de l'emploi plein sur les départs en retraite parce que vous avez annoncé l'année 2020 qu'il y a eu 140 départs, 76 à la retraite, 20 qui sont en fin de contrat, une quinzaine en dispo, il en manque une quarantaine pour arriver à 140. Ça veut dire que globalement on doit pouvoir, sur ce qu'on peut appeler le G négatif, avoir de la disponibilité pour faire une résorption de la masse salariale, parce que les augmentations qu'il y a eu en 2019 et 2020, c'est-à-dire dès que vous avez été déplafonnés réglementaires, vous êtes passée en moyenne à 4,5 % par an. On ne peut pas aller sur les 5 prochaines années à 4,5 par an, la masse salariale va prendre une amplitude d'augmentation qui va nous amener si on continue sur cette rampe-là, à un plus 50 % dans les 7 ou 8 ans qui viennent.

Donc, il faut mettre un taquet, il faut qu'on ait une directive cadre qui soit la nôtre.

Président, je le redis, c'est ne pas se caler sur les anomalies françaises, qu'on ait notre propre doctrine et qu'on ait la volonté de créer des emplois pleins. On ne peut pas, en permanence, gérer 150 à 180 emplois annoncés sur des postes permanents, mais avec

des CDD. On le sait, si on en a besoin, il faut acter, il faut préparer des lignes d'embauche pour que des personnes qui, par anticipation, aient la possibilité de préparer des concours et de répondre à des offres, parce qu'il ne faudrait pas rentrer dans le système déviant qui ferait du CDD le tremplin permanent au recrutement et à la stagérisation. On va pénaliser par le bas, par un manque de compétences la Collectivité de Corse. Il faut qu'on fasse une liste ferme de tous les postes et qu'on ait une adéquation entre compétences, formations, critères sociaux et besoins d'emplois.

Et je le redis, pareil pour les offices et agences, moi je voudrais que l'exemple qui avait été donné à l'office hydraulique où les syndicats avaient obtenu une commission de recrutement qui permette de rééquilibrer les choix d'embauche avec à la fin un système discrétionnaire au Président pour les trois derniers, continue à prévaloir. Mais qu'il n'y ait pas le système sournois qui permet de recruter par voie interne, un contrat à durée déterminée qui est n'importe où dans un des organes satellites de la Collectivité de Corse. Ça, ça permet en permanence de titulariser des CDD sur des postes stratégiques et de haute compétence. On est en train de déclasser si en continue comme cela.

Donc, sur la politique de l'emploi, sur la politique de la compétence, moi j'espère qu'à échéance de 5 ans, le volume des CDD à la Collectivité de Corse sera circonscrit au remplacement des agents malades.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci, M. le Conseiller. Donc, Jean-Christophe ANGELINI pour « Avanzemu ».

M. Jean-Christophe ANGELINI

Merci, Mme la Présidente.

Chers collègues, j'interviendrai brièvement dans le sillage des orateurs précédents et conformément à ce que notre groupe a développé jusqu'à ce soir dans ce domaine-là.

Je pense qu'il y a plusieurs niveaux d'enjeux, il faut distinguer le passage au rapport social unique, moi j'ai eu l'occasion de le mettre en œuvre par ailleurs dans une collectivité municipale, en l'occurrence Portivechju, on en a pas mal discuté, les choses se sont mises en place. Donc, je vois à peu près en termes de méthode et en termes d'enjeu, de quoi on peut parler.

Donc, je pense qu'il faut distinguer ce débat-là du débat au fond tel qu'il a été ouvert par les précédents orateurs et qui, à mon avis, est un débat fondamental. Donc, sur le RSU, ça été dit par le Président du Conseil exécutif, on est sur un vote qui n'est même pas un vote « plein », il s'agit de prendre acte d'un projet, d'une trajectoire. Sur le fond néanmoins, ça nous donne une opportunité pour revenir sur un ou deux sujets qui, je crois, nous tiennent à cœur à toutes et à tous.

Alors très vite, pour avoir été dans la majorité de 2015 à 2021, j'aurais mauvaise « grâce », entre guillemets, de contester un certain nombre d'ajustements et de tant d'intégrations, notamment pour ce qui a regardé les collectivités anciennement départementales. On se souvient tous de ce qui s'est passé au Conseil départemental de la Corse-du-Sud en toute fin de mandature, avant la fusion, on se souvient tous d'un certain nombre de difficultés inhérentes au fonctionnement de la Collectivité Territoriale. Et donc, il a bien fallu que ce temps-là débouche sur une forme d'intégration globale.

Ce que je crains, c'est qu'au moment où nous parlons, et vous nous proposez le principe de ce rapport social unique, nous n'ayons pas déterminé avec assez de précision la volumétrie de l'ensemble des personnels qui dépend de la Collectivité. Quand on est dans une collectivité locale, et on est un certain nombre ici à savoir comment elle fonctionne, il n'y a pas de difficultés, vous avez des services, mais qui tous dépendent d'une seule et même collectivité. A la Collectivité de Corse, on a quantité de satellites avec des agents qui parfois dépendent de nous parce que mis à disposition, parce que demandant des mutations, etc., et quantité d'autres qui dépendent de contrats de travail de régime qui ne sont pas les mêmes.

Alors j'ai déjà eu l'occasion d'intervenir à ce sujet, j'y reviens ce soir, je pense véritablement que ce débat-là, il est attendu par les agents et, plus généralement, par nous-mêmes. Ça c'est le premier point.

Deuxième point, et très vite, je l'ai déjà dit, il est question, à court ou à moyen termes, d'une décision concernant les chambres consulaires. J'étais donc à l'installation, comme d'autres élus ici présents, de la chambre de commerce unifiée, par exemple, où il a été vivement question d'un rattachement à la Collectivité de Corse. On est là sur un petit millier ou un peu plus peut-être, d'agents concernés, un gros millier même. Donc, je ne voudrais pas que vous nous disiez, avec de bonnes raisons ou de mauvaises, dans quelques années que le temps qu'il nous a fallu collectivement pour réussir la mutation des trois collectivités à la collectivité unie, eh bien soit de nouveau nécessaire pour d'autres types d'ajustements, même si d'après ce qui revient, on ne serait pas sur une intégration comparable mais sur un rattachement qui laisserait auxdits agents un certain nombre de prérogatives plus autonomes.

Donc, ces questions sont pendantes et j'aimerais qu'à l'occasion d'une session dédiée, comme nous l'avons déjà demandée et pourquoi pas à l'aune de la mise en œuvre du rapport social unique, dans les temps qui viennent, nous puissions de nouveau en parler avec deux objectifs finaux à ce stade, qui sont des questions que nous remettons en débat et qui, à mon avis, doivent donner lieu à un échange le plus large possible : premièrement, avez-vous un objectif politique en termes de non remplacement de départs à la retraite ? Il en a été question. En clair, est-ce que vous avez fixé le nombre d'agents dont vous considérez qu'ils n'ont pas vocation à être « remplacés » ?

Et petit deux, quels seraient les besoins de services et donc de recrutement qui, à l'aune de cette décision, pourraient continuer à intervenir ?

Je pense que l'on a maintenant besoin de ces réponses-là et que ce rapport social unique nous permet aussi d'ouvrir ce genre de discussion. Je vous remercie.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Alors, Mme COGNETTI veut intervenir pour « Un soffiu novu ».

Mme Catherine COGNETTI-TURCHINI.

Merci, Mme la Présidente.

Brièvement, juste pour reprendre les propos du Président, la crise sanitaire a engendré une baisse des formations dispensées pour les agents. Donc, je suppose qu'il y a eu moins de passages d'agents proposables à l'échelon supérieur, et donc ça a eu une incidence sur la gestion des carrières et la valorisation des compétences des agents.

Je voulais savoir s'il y avait eu une réactivité de la Collectivité, des différents services, pour accéder et mettre en place différentes formations auprès du CNFPT ou autres, pour permettre à ces agents d'accéder, s'ils sont valorisés, à l'échelon supérieur.

Je vous remercie.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci, Mme la Conseillère. Est-ce qu'il y a d'autres demandes d'intervention ?
Hyacinthe VANNI

M. Hyacinthe VANNI

Excusez-moi, j'étais absent, j'ai pris un peu en cours. Juste pour dire qu'il s'agit d'un rapport déjà pour permettre aux gens d'avoir leur promotion interne.

Après j'attire votre attention, M. le Président, sur des secteurs en tension qu'il faut absolument renforcer très rapidement. On le voit à chaque fois qu'on est en commission technique paritaire, on le voit souvent quand on est en CHS, dommage que ma collègue et amie Chantal PEDINIELLI ne soit pas là. Aujourd'hui, il y a des secteurs qui sont vraiment en tension, le secteur social, le secteur des routes où on a du mal, et je me tourne vers la DGS, à boucler notre viabilité hivernale parce qu'il manque des agents. Et, il y a aujourd'hui des secteurs comme la Balagne qui sont complètement dépourvus d'agents.

Ce matin, suite à une question orale, on a vu aussi que chez les forestiers sapeurs il faut aujourd'hui mettre les effectifs à niveau et nous donner les moyens de nos ambitions. Il est très difficile aujourd'hui d'assurer la viabilité hivernale, c'est-à-dire tout ce qui est salage, tout ce qui est intervention dans le domaine du déneigement, puisqu'on est en tension sur les effectifs où il manque dans des équipes quelquefois les trois-quarts des équipes.

Donc, il faut bien se poser sur ce problème-là, et il en va après de faire travailler dans gens dans des bonnes conditions d'heures de travail, d'heures de repos, c'est quelque chose de très complexe, et aujourd'hui on est vraiment en tension.

Alors, on est en tension dans le social, on est en tension chez les forestiers, on est en tension sur les routes. On peut toujours critiquer quand on crée des postes, mais aujourd'hui il faut absolument en créer et les représentants du personnel nous l'ont fait remarquer. Quand ça vient des représentants du personnel, je pense qu'il faut aussi les prendre en compte.

Bien sûr, après c'est le jeu de l'opposition, bien entendu. Mais je pense que tout le monde doit prendre conscience aujourd'hui qu'on est en manque d'effectif dans des secteurs vraiment qui sont des secteurs très importants, pour qu'on remplisse nos missions et nos missions avec une sécurité que l'on doit à nos agents aussi. Aujourd'hui, si on est dans des épisodes vraiment, je dirai, de neige ou de verglas, on va se trouver dans des situations un petit peu compliquées.

Donc, moi j'attire votre attention sur le fait de remettre les équipes à niveau, de créer les postes là où il les faut, bien entendu en concertation avec les représentants de cette administration qui sont des gens sérieux, qui nous alertent là-dessus.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci, M. le Conseiller. Donc, s'il n'y a pas d'autre intervention, je repasse la parole à l'Exécutif.

M. le Président Gilles SIMEONI

Rapidement. Merci pour vos interventions.

On a acté ensemble déjà l'idée selon laquelle nous allons nous voir dans un cadre dédié pour que nous puissions travailler et apporter des réponses aux questions que se pose légitimement l'Assemblée de Corse. Donc, on le fera dès le début de l'année 2022 et je vous propose qu'on discute en conférence des Présidentes de la modalité qui paraîtra la plus adaptée, la plus efficace.

Ensuite, deuxième observation, je remarque quand même, c'est normal que vous mettiez l'accent sur les éléments d'interrogation, d'inquiétude, etc., mais globalement dans ce rapport, nous avons des indicateurs qui sont extrêmement encourageants et extrêmement positifs. Je pense que personne ne le conteste.

Troisièmement, c'est une matière d'une complexité extrême. Il faut poser un certain nombre de principes, il faut avoir de la rigueur, il faut réfléchir sur le court, sur le moyen et sur le long terme, mais il faut aussi prendre la mesure de l'hétérogénéité des problématiques, des situations et donc nécessairement, la diversité des réponses à apporter.

Alors, pour essayer de répondre aux interrogations principales qui ont été exprimées, me tournant d'abord vers Jean-Martin MONDOLONI, les 100 en plus c'est la différence de nomenclature. Si on regarde d'un exercice à l'autre, en prenant les mêmes ratios, par exemple les chiffres de la DGCL, nous avons diminué de 5 emplois par rapport à l'année précédente. Donc, nous sommes sur le respect de nos objectifs qui sont de dire : on ne veut pas augmenter de façon importante les recrutements, etc.

Après, il y a un objectif théorique, pour me tourner vers Jean-Christophe ANGELINI, qui est effectivement de ne pas systématiquement remplacer les départs à la retraite, dans la mesure où c'est une des façons d'empêcher une augmentation, qui pourrait devenir insupportable, de la masse salariale. Mais il est évident que ce principe doit se décliner, et tout le monde en conviendra, en incluant aussi d'autres nécessités. Par exemple, le principe de non renouvellement ne peut pas conduire à un affaiblissement de la qualité du service public. Premièrement.

Deuxièmement, lorsqu'il y a des secteurs qui sont structurellement en tension ou pourvus de façon insuffisante pour des raisons x, y ou z, nous sommes tous d'accord sur la nécessité de recruter. Trois exemples : les travailleurs sociaux où on a eu des grèves, des situations de burn out, on en a parlé souvent. L'opposition m'avait interpellée parce que c'est normal, les agents dans les instances paritaires ou dans les relations personnelles ou politiques qui peuvent être les nôtres, s'adressent à leurs interlocuteurs et les élus, qu'ils soient de la majorité ou de l'opposition, services sociaux on sait qu'il y avait un besoin, ForSap, j'ai été saisi ce matin d'une question orale de « Core in fronte », on sait que si j'écoute la direction, on a besoin de créer 100 postes de ForSap. Mais ce n'est possible, même sur trois ans, ce n'est pas possible, c'est peut-être nécessaire dans l'absolu, mais ce n'est pas possible. Donc, à un moment donné, il faut avoir une vision globale.

Troisième exemple, sur les routes où pourtant, je dirai, c'est le cœur de métier et la Collectivité territoriale hier et des deux conseils départementaux, on a fusionné et on se rend compte qu'on se retrouve avec des carences importantes.

Donc, on va avoir besoin de recruter dans ces domaines-là.

Me tournant vers Paul-Félix BENEDETTI, on ne peut pas dire aujourd'hui qu'on a structure d'emploi qui soit celle de la précarité, vous l'avez dit vous-même d'ailleurs à travers l'évocation de tous les autres ratios. Quand on prend notre politique sociale, quand on prend l'organisation du régime indemnitaire, lorsque l'on prend le niveau moyen de rémunération, etc., on est très haut et c'est un choix qu'on a fait ensemble et on l'assume. Ce choix, et je vous remercie de l'avoir dit, il ne peut pas nous conduire à la démagogie. Il faut entendre, et je le répète, qu'aujourd'hui, et je le dis très clairement, c'est vrai que notre pourcentage de dépenses de fonctionnement est trop élevé. C'est trop élevé. Donc, il va falloir réduire impérativement parce que si on reste ce train-là, qui est inférieur à la moyenne de l'augmentation des dépenses de fonctionnement des régions qui ont fusionnées. Mais on ne peut pas se consoler d'être moins mauvais que les autres si on est au-dessus de ce qui va préserver notre capacité d'investissement.

Donc, il va falloir diminuer les dépenses de fonctionnement. Mais je rappelle encore, vous vous le savez, mais s'il y a encore à cette heure-ci des Corses qui nous écoutent, les dépenses de fonctionnement ce n'est pas que la masse salariale. Les dépenses de fonctionnement, c'est ce que l'on donne aux organismes, c'est les SIS qui nous demandent de prendre en compte des dépenses de fonctionnement qui elles-mêmes augmentent, c'est la dotation que nous versons à nos agences et offices, etc., etc.

Donc, pour comprimer nos dépenses de fonctionnement, ça va être quelque chose d'extrêmement complexe, avec des choix politiques à faire et après des déclinaisons techniques. Mais y compris sur la masse salariale, je me tourne vers Paul-Félix

BENEDETTI, c'est vrai que vous l'avez dit en CT, après on va avoir la discussion sur les ratios d'avancement et de grade. Ce n'est pas qu'une considération salariale qui nous fait refuser les demandes de ratios à 100 % que développent les syndicats, mais c'est aussi cela. Si on fait des ratios à 100 %, on augmente de beaucoup l'augmentation mécanique salariale. Donc, on ne peut le faire. Et de la même façon, on doit avoir une politique très fine en matière de recrutements, etc.

Une fois qu'on a dit cela, sur les contractuels, je viens en une seconde, aujourd'hui on est au-dessous des ratios et des régions et des départements. On voit que les départements ont un ratio de contractuels de 25 %. Pourquoi ont-ils un ratio de contractuels de 25 % ? Parce que les départements ont la compétence sociale et la porte d'entrée dans les professions sociales pour devenir titulaire, c'est de rentrer comme contractuel et ensuite de passer un concours, mais un rythme de concours qui est un rythme très espacé. Donc, on a structurellement, dans le domaine social, des gens qui sont des contractuels.

Ensuite, on a des difficultés à recruter, on le sait, je l'ai dit moi-même, on a un effort à faire sur la formation, on a passé, je me tourne vers Bianca, dans le domaine social et médicosocial, on a travaillé, y compris avec l'hôpital de Sartène, etc., sur les formations dans le domaine social et médicosocial parce qu'on a besoin aujourd'hui de former des gens qui vont pouvoir se positionner ? Y compris sur les emplois que l'on propose. Pour l'instant, on ne peut pas faire autrement souvent, de prendre des contractuels et de prendre souvent des contractuels qui viennent d'ailleurs. On préférerait pouvoir recruter sur place, mais ce n'est pas comme ça que ça se passe. Donc c'est une situation complexe.

Ensuite, on a des réformes de structures à mener, on le sait. La chambre régionale des comptes vient nous dire : il faut que vous réformiez les agences et offices, etc., etc. Elle ne nous dit pas comment on va faire, elle ne le dit pas. Mais vous, parce que vous êtes des élus expérimentés, pour certains d'entre vous vous avez été ou des syndicalistes dans les agences et au offices, ou en situation de responsabilités comme Présidente ou Président, vous savez très bien que pour demain éventuellement faire fusionner agences et offices, c'est un chantier politique, pour harmoniser notamment avec des conventions collectives qui ont été passées, avec des engagements qui ont été pris, avec des niveaux de rémunération qui sont extrêmement hétérogènes, harmoniser, le dire c'est bien, mais le faire ça va être autre chose, même s'il faut le faire, on va le faire, on va le faire dans la concertation. Mais c'est un chantier qui est considérable.

Les CCI, aujourd'hui historiquement on a des opérateurs, la CCI désormais régionale, qui a un savoir-faire, qui gère les ports et les aéroports, on s'est positionné. Partout en France, les CCI vont disparaître. Qui va gérer les ports et les aéroports ? Des structures souvent privées.

Nous sommes une île, pouvons-nous remettre la gestion de nos ports et aéroports, qui sont stratégiques, entre les mains de grands groupes privés ? On a toujours dit non ensemble, et on continue à la dire. La CCI, on a fait le choix, c'est un établissement public, qui sera demain un établissement public rattaché à la Collectivité de Corse, il y a 800 personnes, 800 familles qui sont concernées. On va mener ce rattachement, on va le mener dans les conditions qui nous permettront de maintenir un niveau social qui a été acquis, mais sans doute aussi de faire évoluer les choses, parce que les fusions, les réorganisations, les rapprochements et les rattachements, ils ne peuvent pas se faire en permanence par le haut, ils peuvent se faire par le haut, avec un niveau médian. Et puis aussi, à un moment donné, à mon avis, avec les personnes qui vont être recrutées à partir du temps x, avec une harmonisation qui sera sûrement une harmonisation à la baisse par rapport à ce qui est aujourd'hui le plus favorable dans telle agence ou tel office.

Donc, tout cela il va falloir le construire et nous allons le faire ensemble.

Je termine, Cathy COGNETTI, oui sur la formation il y a eu un effort considérable pour rattraper le retard lié au COVID.

Hyacinthe VANNI vous vous êtes faits l'écho des inquiétudes, de l'exaspération aussi, vous avez mené en direct les négociations sur la voirie hivernale. On sait que c'est un enjeu important, on veut le faire avec le respect de l'esprit social qui nous aime, avec un souci de rationalisation, que ça soit un gagnant-gagnant pour tout le monde. Ça passe aussi, dans certains secteurs, par des recrutements.

Je termine par l'essentiel, il faut qu'on passe de la logique de place, aujourd'hui que les gens nous entendent, il n'y a plus de places à distribuer pour personne, il y a une gestion la plus rationnelle possible, humaine, sociale à faire, dans une logique de compétences. Il faut que les gens qui tapent à la porte de la Collectivité de Corse, qu'ils soient catégorie C, catégorie B, catégorie A, ils comprennent que c'est aussi un engagement au service de la Corse et de l'intérêt général, et que si on est à la Collectivité de Corse on a des droits, mais on a aussi des devoirs et moi je pense qu'il y a un énorme effort. Je l'ai dit en CT, je pense très sincèrement, et je ne pointe personne du doigt, mais je pense très sincèrement qu'aujourd'hui on n'a pas une production qui correspond à ce que pourrait produire 4 500 agents.

Donc, il faut identifier où est-ce que ça dysfonctionne, il faut se le dire tranquillement, il faut se donner les moyens d'améliorer.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS.

Merci, M. le Président.

Nous allons simplement prendre acte en espérant que les choses s'améliorent tant du point de vue social, qu'on valorise tous les points positifs que vous avez mis en valeur, que vous avez mis en exergue et que nous essayons collectivement de corriger ce qui ne va pas.

L'Assemblée de Corse A PRIS ACTE de la présentation de ce rapport N° 449 à l'unanimité.¹⁷

Nous passons au rapport suivant. Est-ce que pour l'examen de la DM nous sommes prêts côté services ? Oui, très bien.

Très bien, M. le Président, vous pouvez continuer sur la RH, pour plus de cohérence thématique.

M. le Président Gilles SIMEONI

On finit sur la RH ? Rapport 430. On peut y aller ?

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Moi, je vous attendais, telle Pénélope ! Donc, je fais, je défais, je refais. Je vous attends ! Au sens symbolique bien sûr !

M. le Président Gilles SIMEONI

J'avais compris ! Comme tout le monde...

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Donc, allez-y.

M. le Président Gilles SIMEONI

Merci Pénélope !

Mme la Présidente, j'en perds mon latin ! Le grec aussi !

¹⁷ Délibération N°21/231 AC

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Plutôt que d'attendre, je reprends le micro et je préfère que nous passions la proposition de dérogation au régime ordinaire des temps de travail pour les personnels qui ont déjà dépassé le temps requis.

Je ne fais pas tout relire, vous connaissez la dérogation à laquelle nous devons nous plier, cet exercice de dérogation auquel nous devons nous plier parce qu'on a dépassé le quota horaires et l'horaire aussi. Je tiens à vous préciser que ce dépassement aujourd'hui étant essentiellement causé par l'examen de rapports à portée administrative et politique majeure, en particulier le règlement intérieur qui a nécessité une réunion de la commission permanente instructive. Ça a pris deux très bonnes heures et puis la DM2 que nous attendons encore.

Je soumetts à votre approbation cette proposition de dérogation. Quelqu'un est-t-il contre ? Non. Qui s'abstient ? Personne.

Merci, le régime dérogatoire est à l'œuvre et légalement stabilisé.

M. le Président, après votre grand tour en Méditerranée !

* **Raportu n^u 430 : Ditarminazioni di i parcintuali appiighevuli par l'avanzamentu di gradu à a Cullittività di Corsica pà u 2021**

* **Rapport n° 430 : Détermination des ratios d'avancement de grade au sein de la Collectivité de Corse pour l'année 2021**

M. le Président Gilles SIMEONI

Ce rapport des ratios d'avancement et de grades qui nous donne une déclinaison très opérationnelle de ce que je viens d'évoquer, notamment sur l'équilibre à trouver entre d'un côté, une politique sociale forte, volontariste, et de l'autre, la nécessité de ne pas être dans la démagogie et de rappeler que nous devons notamment être vigilants sur l'augmentation de la masse salariale qui est une composante importante des dépenses de fonctionnement.

Rappeler d'abord sur les ratios d'avancement et de grade que nous avons été sur des ratios à 100 % les premières années. C'était la conséquence d'une décision qui avait été prise d'abord à l'époque par les 2 présidents de conseils départementaux, que nous avons validé ensemble avec un alignement de la Collectivité territoriale de Corse là-dessus et la reconduction de ces mêmes ratios la première année en insistant auprès des syndicats qu'il

s'agissait d'une mesure exceptionnelle et qu'il ne pouvait pas être question d'avoir des ratios à 100 % de façon systématique.

Les ratios à 100 % ont été demandés à nouveau par les syndicats cette année, notamment pour les catégories C par la plupart des syndicats. Ce n'est pas le choix qui a été retenu par l'autorité territoriale. Ce refus d'aller sur un ratio à 100 % est l'explication essentielle du vote contre qu'ont fait un certain nombre de syndicats lorsque ce dossier est passé devant le CT.

Je vais vous expliquer comment ce sont construites les propositions de ratio. Je rappelle qu'en 2018 puis en 2019, nous avons fixé une enveloppe de 800 000 euros annuelle pour contribuer au déroulement de carrière à travers les ratios d'avancement et de grade pour faire face aux conséquences financières d'un ratio à 100 %, un ratio à 100 % qui a particulièrement bénéficié aux agents de catégorie C qui étaient également ceux qui ont les rémunérations les plus faibles.

Aujourd'hui, je vous rappelle que la masse salariale annuelle représente environ 230 millions d'euros et qu'elle a augmenté en 2021 de 8,486 millions d'euros, soit plus 3,69 %, un ratio qui est donc trop élevé par rapport au ratio global que nous devons nous assigner en matière de dépenses de fonctionnement.

Que représentera la part des avancements et promotions si l'Assemblée de Corse vote les ratios qui sont proposés ? Elle représentera 640 000 euros, une diminution de 160 000 euros par rapport à l'année précédente. Nous sommes donc dans un phénomène de décrue qui est normal puisque nous étions partis de très haut.

Je précise également qu'il n'y a pas que des considérations salariales qui font qu'on ne peut pas accepter de façon systématique un ratio de 100 %. C'est aussi que si on met un ratio de 100 % et qu'on considère que tout le monde est promouvable, c'est la logique même de l'avancement qui perd son sens ; l'avancement doit être aussi, même si on a construit des critères différenciés, il doit être la récompense d'un investissement et du mérite de la personne qui en bénéficie.

Qu'avons-nous proposé comme ratio ?

Nous avons de façon systématique proposé et nous vous proposons des ratios d'avancement importants qui sont dans tous les cas égaux ou supérieurs à 50 %.

Pour mémoire, même si comparaison n'est pas raison, quels sont les ratios en nouvelle Aquitaine ? Ratio catégorie C : 20 à 30 % ; de 0 à 100 %, catégorie B ; de 0 à 20 % catégorie A.

Ile-de-France, les ratios s'établissaient globalement de 20 à 30 % jusqu'à 50 % maximum.

Qu'avons-nous proposé et que proposons-nous en ce qui concerne la CAP de cette année ?

Après discussion avec les membres du comité technique, les ratios ont été fixés à hauteur de 100 % en catégorie B, mais j'allais dire que c'est normal, parce que les catégories B ouvrent très peu de postes, 19 postes. Donc, nous avons considéré que toutes les personnes promouvables devaient pouvoir l'être.

En ce qui concerne la catégorie A, nous avons fixé un ratio à 50 % et 60 % en catégorie C, arrondi aux postes supérieurs en intégrant d'autres éléments favorables aux bénéficiaires : par exemple le fait, lorsqu'il y a un contingent de moins de 15 personnes, de porter le ratio à 60 %, ce qui permettra de soutenir un certain nombre d'agents.

Nous sommes sur une trajectoire financière où il y a une diminution de l'enveloppe consacrée aux avancements de grades tout en restant beaucoup plus haut que la moyenne de ce qui se fait dans les autres collectivités locales.

Cette proposition a fait l'objet de votes contre de la part de la CGT, du STC et du SNT, d'une abstention de la CFDT et enfin d'un vote favorable à l'unanimité des représentants de la Collectivité. Ce sont donc ces ratios d'avancement de grades que je vous propose d'entériner pour l'année 2021.

J'ai oublié de parler des assistants sociaux éducatifs de classe exceptionnelle, c'est important. C'est un grade qui avait été créé en 2019. On a proposé cette année un ratio de 51 %. Nous avons pris un engagement en 2019 auprès de ces agents de porter une attention particulière pour le déroulement de carrière de ces métiers dont on sait qu'ils sont en tension.

Nous avons en trois exercices organiser la nomination d'environ 115 agents sur un effectif global de 200 agents et en gros, les ratios que nous avons mis en oeuvre ont permis de débloquer le déroulement de carrière de l'ensemble de ces agents et de leur offrir à tous une perspective d'avancement sur un délai qui est relativement bref de quelques années.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci, M. le Président. Est-ce qu'il y a des interventions sur ces ratios ? Paul-Félix BENEDETTI pour « Core in fronte ».

M. Paul-Félix BENEDETTI

C'est à l'heure des choix qu'on est souvent très indécis. C'est sûr que lorsqu'on a une liste d'aptitude et qu'on doit en prendre que 1 sur 2, les mécontentements sont bien plus importants que les satisfactions parce que celui qui est promu considère que c'est un dû, par contre celui qui n'y est pas, considère que c'est une sanction et il crie à l'infamie.

Notre réalité économique aujourd'hui, c'est qu'on est sur ce que vous aviez fait par le passé et ce que vous continuez à faire, sur des valeurs d'avancement qui sont quand même hautes, même si aujourd'hui ça apparaît comme une réduction drastique, c'est-à-dire de passer de 100 % de promouvables à 50 %.

Vous êtes, j'ai regardé, annuellement sur un volant de promouvables en gros de $\frac{1}{4}$ de l'effectif total de la CdC, à peu près 1100 agents et ceux qui sont retenus cette année, je n'ai pas fait le compte exact, mais 287, 19 et 218, ça fait 520 ou 530, donc la moitié, un peu moins.

Vous l'avez dit, M. le Président, c'est quand même plus du double de ce qui se fait dans les autres collectivités, en sachant qu'il y a un salaire moyen qui a déjà été revalorisé et qui est plus de 20 % au-dessus des salaires moyens des autres collectivités similaires, entre autre de la totalité de la fonction publique territoriale.

Le message qu'on doit donner politiquement, c'est qu'on va chercher à rentrer dans une logique de compétitivité, de compétences, de récupérer des transferts qu'on n'a pas encore, qui sont encore dévolus à l'Etat et qu'on va essayer au mieux de favoriser des synergies d'action et de gestion, avec des regroupements de services, des modulations pour pouvoir faire des transferts de postes qui, aujourd'hui, sont des postes dormants vers des postes à valeur ajoutée. Vous avez des postes socialement et économiquement utiles.

On a une grande marge de manœuvre. Plus qu'une marge financière, c'est une marge de redéploiement. Par contre, il faut que l'ensemble des salariés, des fonctionnaires de la Collectivité de Corse, ils y adhèrent et qu'ils n'aient pas dans l'idée qu'on est dans la sanction et qu'ils sont i paganacci, et que les mauvaises politiques antérieures qui ont conduit à un déséquilibre économique, est exclusivement répercuté sur le contingentement des évolutions de carrières.

A un moment donné, il faut expliquer qu'on va faire des efforts généralisés dans l'ensemble entre autres de tout ce qui est dévolu au fonctionnement et qu'il y a une rampe en diminution, mais qu'il y aura encore plus d'efforts sur tout ce qui est à porter et qu'il n'y a pas que le contingentement de la masse salariale. Sinon, ça va apparaître comme une injustice et ça ne va pas être une politique juste.

A l'échelle de la Collectivité territoriale, on pourrait continuer à être à 100 %, ça ne fait jamais qu'un ticket à 1 million d'euro. On n'est plus à ça près quand on discute d'amende à 100 millions d'euros. Mais c'est vrai, c'est le 1, plus 1, plus 1, plus 1 qui à la fin, font que... Eh bien, parce que ce qu'il faut expliquer globalement, c'est que la marge de manœuvre de la Collectivité territoriale, ce n'est pas le fameux budget qu'on affiche facticement à 1,4 milliard.

La réalité, c'est la disponibilité qu'on a en transfert possible entre le budget de fonctionnement et notre capacité d'investissement et de politique nouvelle. Ce n'est jamais que 135 millions d'euros. Ça veut dire que chaque fois qu'on gagne 1 million, on incrémente quasiment à 1 % notre capacité opérationnelle et notre capacité pour des politiques nouvelles. C'est pour ça que quand on a une dette à payer, même si elle finit qu'à 40 millions d'euros pour la Collectivité territoriale, même si on la paye sur 4 ans, 10 millions d'euros par an, c'est 10 millions sur 130 millions d'euros de cash qu'on a annuellement, c'est quand même énorme.

En masse salariale, si on continue avec une rampe en GVT à 4 %, dans 7 ans, il y a 40 % de masse salariale en plus. Mais 40 % de 230 millions d'euros, c'est 50 millions d'euros. Ça veut dire que dans 7 ans, notre capacité en politique nouvelle va passer de 130 millions d'euros à 80. On ne peut plus parce que les recettes nouvelles, on le voit, il n'y en a pas. On est adossés sur les pétroles et sur les tabacs essentiellement et sur une partie de la fiscalité qui revient par les ventes et autres. On les répercute généralement en transfert direct sur les communes. On ne fait que boîte aux lettres sur tout ce qui est fiscalité annexe. Après, on a quoi ? On a la taxe sur les transports. Mais la marge manœuvre, le reste c'est quoi ? C'est la dotation d'Etat. Si en plus, maintenant, on nous oppose la non-fongibilité de l'enveloppement de continuité territoriale, on va perdre encore 10 ou 15 millions d'euros tous les ans.

Donc, à l'échelle des politiques, je pense qu'il faut avoir une explication fondamentale générale, mais il faut donner la garantie à tous les fonctionnaires de la Collectivité de Corse que l'effort sera généralisé. On leur demande, aujourd'hui, oui, par rapport aux politiques des années d'avant, on reprend 1 million d'euros sur la masse salariale.

Ce qu'on fait en ce moment, c'est ça, mais on le fait parce que stratégiquement, on ne peut pas faire autrement. C'est pour ça que je dis « on », parce que j'y adhère, mais on doit montrer l'exemple partout ailleurs sur la gestion de tous les moyens, de toutes les consommations, de tout ce qui peut permettre d'engranger et peut-être à terme, de revenir à une grande générosité dans la gestion des carrières.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci. Y a-t-il d'autres interventions ? M. le Président de l'exécutif.

M. le Président Gilles SIMEONI

Je partage totalement ce qui a été dit et si nous réussissons à être tous d'accord là-dessus, je pense que ça donnera de la force. Il faut en discuter notamment dans les instances représentatives où les élus sont toujours, majorité ou opposition, extrêmement présents, engagés. On a des interlocuteurs qui sont les syndicats, des interlocuteurs institutionnels. Il faut en parler aussi, y compris de façon informelle, avec l'ensemble des agents que nous connaissons par ailleurs, sò i nostri amichi, i nostri paisani, i nostri vicini et il faut essayer de répandre le plus possible cet esprit et être dans cette cohérence d'ensemble. J'en suis tout à fait d'accord.

Vous disiez, quand il y en a 1 sur 2, mais parfois, on en parle souvent, il y a 3 postes pour 400, 3 possibilités de promotion pour 400. Imaginez un peu le degré de frustration et aussi le degré de pression amicale, pression sociale on va dire, pas du tout de pression... lorsque revient la CAP.

Ça me permet aussi de faire le lien avec les lignes directrices de gestion où on a mis en place un système, je l'ai dit la dernière fois, il me semble que c'est le moins bon mais à l'exception de tous les autres, un peu comme la démocratie pour Churchill, sûrement un système qu'on va devoir améliorer.

Mais ce que vous disiez, c'est vrai, et il faut à un moment donné aussi valoriser. D'abord, il faut avoir un projet de transformation de l'administration et un projet de transformation de la société dans lequel notre administration et ses agents se reconnaissent. C'est un vrai challenge que de le construire ensemble. Ça, c'est la première chose.

Deuxièmement, je pense qu'il faut valoriser celles et ceux au sein de l'administration qui s'engagent fortement, qui prennent des responsabilités et qui veulent le faire. Ça, c'est les lignes directrices de gestion, vous le savez, on a essayé de fixer 3 critères : l'ancienneté, critère objectif auquel certains syndicats sont très attachés ; deuxièmement, la cotation du poste, on a 180 métiers dans la Collectivité et donc, imaginez la difficulté à avoir une cotation qui soit à la fois exhaustive et équitable. C'est un travail de cotation qui a été fait, qui peut être contestable ou améliorable à la marge, mais qui existe aujourd'hui. Après, il y a la manière de servir qui implique aussi une part de subjectivité, ça fait peur et on le comprend, mais ça implique aussi un encadrement intermédiaire qui prend ses responsabilités et qui est capable de dire..., si tout le monde

est noté au plus haut et qu'on veut valoriser la manière de servir, on ne peut pas s'en sortir. Donc, tout ça se construit.

Je dis ça pourquoi ? Parce qu'il va y avoir la CAP. La CAP, tous les ans, c'est un moment extrêmement difficile parce qu'il y a beaucoup d'appelés, peu d'élus. On essaie de donner le maximum de lisibilité et d'équité au détriment de ce qu'est le pouvoir discrétionnaire du président qui, de tradition dans toutes les collectivités, est largement utilisé. Moi, avec vous, nous avons fait un choix différent, un choix dans lequel l'autorité se lie par des critères largement, même si in fine, il y a toujours la possibilité d'y déroger. Mais il faut bien sûr y déroger que dans des conditions qui sont des conditions justifiables, y compris sous le contrôle du juge.

Mais j'ai tendance à considérer, même si ce système génère de la frustration, qu'il est quand même meilleur que celui de critères qui sont totalement évanescents et où, in fine, c'est un arbitrage incompréhensible. Hier, pour arbitrer avec les syndicats lorsqu'on avait une CAP qui était une CAP, certes, non décisionnelle, mais qui avait vocation à se prononcer, ça a été aujourd'hui supprimé. On a mis en place une instance consultative, cette année tous les syndicats ne veulent pas y participer, on verra si ça fonctionne mieux après.

Mais je pense qu'il faut essayer de donner cette lisibilité, y compris pour que chacun puisse comprendre pourquoi il n'a pas été retenu, même si quelquefois, c'est difficile à accepter. Il y a des gens qui sont des agents de très grande qualité et qui se retrouvent, en application des critères que nous avons définis, mécaniquement 15^{ème}, 20^{ème} ou 30^{ème}. Ça crée des situations qui sont difficiles. Ça ne peut se corriger qu'avec le temps et en améliorant notre système.

Je partage cette idée-là selon laquelle la thématique et la problématique des droits et des devoirs de règles, de fonctionnement équitable dans l'accès à la fonction publique, dans l'avancement, dans la rémunération, dans les changements de grades, etc. C'est un système que nous avons commencé à construire, qui reste perfectible, il faut essayer de le faire ensemble le mieux et le plus vite possible.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci. On va pouvoir passer au vote. Je vais demander à chaque président de groupe d'intervenir successivement.

M. Hyacinthe VANNI

Pour le groupe « **Fà populu in seme** », dont les noms suivent, présents ou représentés : Jean-Félix ACQUAVIVA, Danielle ANTONINI, Véronique ARRIGHI, Jean BIANCUCCI, Jean-Marc BORRI, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Vannina CHIARELLI LUZI, Anna Maria COLOMBANI, Romain COLONNA, Frédérique DENSARI, Muriel FAGNI, , Petru Antone FILIPPI, Lisa FRANCISCI, Eveline GALLONI d'ISTRIA, Jean-Charles GIABICONI, Ghjuvan'Santu LE MAO, Jean-Jacques LUCCHINI, Don Joseph LUCCIONI, Sandra MARCHETTI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Paula MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Jean-Paul PANZANI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO DI BORGO, Anne-Laure SANTUCCI, François SORBA, Joseph SAVELLI, Hervé VALDRIGHI, Hyacinthe VANNI, votent **POUR**.

Mme Marie-Anne PIERI

Pour le groupe « **Un soffiu novu** », présents ou représentés, dont les noms suivent : Didier BICCHIERAY, Valérie BOZZI, Cathy COGNETTI-TURCHINI, Christelle COMBETTE, Santa DUVAL, Pierre GHIONGA, Pierre GUIDONI, Xavier LACOMBE, Marie-Thérèse MARIOTTI, Georges MELA, Jean-Martin MONDOLONI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Jean-Michel SAVELLI, Jean-Louis SEATELLI Charlotte TERRIGHI et Laurent MARCANGELI : **NON-PARTICIPATION**.

M. Jean-Christophe ANGELINI

Pour le groupe « **Avanzemu** », présents ou représentés, dont les noms suivent : Vanina BORROMEI, Vanina LE BOMIN, Saveriu LUCIANI, Antoine POLI, Pierre POLI, Julia TIBERI, Jean-Christophe ANGELINI, Josepha GIACOMETTI-PIREDDA en tant qu'apparentée, **NE PARTICIPONS PAS AU VOTE**.

M. Paul-Félix BENEDETTI

Pour le groupe « **Core in fronte** », présents ou représentés, dont les noms suivent : Jean-Baptiste ARENA, Serena BATTESTINI, Marie-Claude BRANCA, Véronique PIETRI, Paul QUASTANA et Paul-Félix BENEDETTI, votent **POUR**.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Le rapport N° 430 est ADOPTE à l'unanimité¹⁸.

25 non-participations.

RISORSE UMANE / RESSOURCES HUMAINES

* **Raportu n° 425** : **Mudifica di u tavulellu di l'effettivi di a Cullettività di Corsica.**

* **Rapport n° 425** : Modification du tableau des effectifs de la Collectivité de Corse.

M. le Président Gilles SIMEONI

Ce rapport est largement corrélé au rapport sur les avancements de grades puisque lorsqu'on crée des postes liés à l'avancement de grades, lorsqu'on prévoit des avancements de grades, il faut créer les postes reliés à cet avancement de grades et il faut supprimer ceux que les personnes promues occupaient avant leur promotion.

Donc, en ce qui concerne d'abord les opérations d'avancement, pour les besoins en matière d'avancement de grades, il convient de créer pour les besoins en matière d'avancement de grade, les postes suivants :

En catégorie A : 1 poste d'administrateur général, 2 postes d'Attaché hors classe, 14 postes d'Attaché principal, tenus pour lus, si vous en êtes d'accord.

Il est précisé que les cadres d'emplois occupés jusqu'alors par les agents seront supprimés lors de leur titularisation. C'est la même chose pour les besoins en matière de promotion interne.

Même chose concernant les opérations liées à la nomination des agents lauréats de concours.

Même chose en ce qui concerne les agents souhaitant bénéficier d'un changement de filière.

¹⁸ Délibération N°21/232 AC

Opération liée à la modification du temps de travail d'un agent à temps non complet. Cet agent est désormais favorable à occuper un poste d'agent complet.

Point n° 7, en ce qui concerne les recrutements externes, il est nécessaire de procéder aux créations suivantes :

- 1 poste de collaborateur auprès du Conseiller exécutif en charge de la culture, du patrimoine, de l'éducation et de la formation.
- 1 poste de chargé de mission CSIRI CyberCorsica relevant du cadre d'emploi. Je rappelle que c'est un co-financement que nous avons eu avec l'Etat dans le cadre du dispositif France Relance.
- 1 poste de Directeur (trice) adjoint(e) en charge du logement en remplacement d'un agent mis à disposition d'un établissement public.
- 1 poste de travailleur social.
- 1 poste de Directeur des grands projets.

Ça, c'est une innovation, c'est une demande de renforcement du secrétariat général du Conseil exécutif. Je vous en avais déjà parlé. Le Conseil exécutif qui n'a pratiquement pas évolué en termes de poste alors que le volume de dossiers a été multiplié par 3 depuis la fusion. Il y a au-delà de cet aspect qualitatif, un aspect quantitatif. Nous avons aujourd'hui un certain nombre d'opérations de portée stratégique qui vont être engagées en ce début de mandature, qui ont vocation à être concrétisées. Il est important que le secrétaire général du Conseil exécutif, Norbert PANCRAZI et le secrétaire général adjoint puissent avoir à leurs côtés un cadre supérieur qui aura notamment pour mission de porter de façon transversale au soutien des différents conseillers et conseillères exécutifs la mise en oeuvre de ces projets stratégiques. Et également d'organiser également l'articulation entre le conseil administratif et l'administration, notamment à travers les DGS et différents DGA.

Concernant deux postes ayant déjà fait l'objet d'une délibération de l'Assemblée de Corse, il est nécessaire de créer des cadres d'emplois surnuméraires : poste de chef (fe) de service des transports routiers Cismonte et poste d'adjoint au Chef de Rughjoni de Bastia Capu Golu.

Enfin, il est nécessaire de procéder à la modification de l'intitulé d'un poste ayant fait l'objet de la délibération n° 21/065 AC. Ainsi, le poste *d'Assistante sociale*,

service de l'insertion sociale à Sartè est transformé en poste d'assistante sociale PTS Valincu.

Je vous informe, pour faire suite à une demande notamment de Paul-Félix BENEDETTI, j'avais indiqué que j'étais tout à fait favorable à ce que toutes les créations de postes soient présentées pour information au comité technique. Ça a été le cas de ces créations de postes. Elles ont fait l'objet d'une position de principe favorable à l'unanimité des organisations syndicales et pour cause, la plupart de ces postes ont été créés à la demande, et des syndicats, et des services concernés.

Je précise enfin que je suis moi aussi en demande, et je me tourne vers M. VALENTINI, je suis en demande d'un document global qui nous permette de planifier direction générale adjointe par direction générale adjointe, d'avoir une vision d'ensemble des besoins, de planification, etc. Je ne méconnaissais pas la difficulté extrême de l'exercice. Je vous ai demandé de le mener à bien depuis longtemps. Je sais que c'est ce que vous faites avec votre équipe. Mais vous avez entendu comme moi qu'il y a une demande forte de l'Assemblée de Corse, que je considère légitime parce qu'on a besoin d'un outil global de pilotage. Cette demande politique est actée, vous le savez.

Je dis aussi publiquement que vous travaillez et que vous travailliez beaucoup dessus et que nous aurons l'occasion début janvier de vous expliquer de façon détaillée ce que sont les difficultés concrètes auxquelles se heurte la direction générale adjointe qui est placée sous votre autorité pour réaliser ce document. Mais il est important que nous l'ayons plutôt que d'avoir effectivement des créations qui peuvent paraître intervenir au fil de l'eau, même si elles sont à mon sens totalement incontestables, il vaut mieux que ces créations-là s'inscrivent dans un schéma global à propos duquel nous ayons une visibilité d'ensemble aussi bien en ce qui concerne le Conseil exécutif que l'Assemblée de Corse.

C'est en tout cas ce que nous allons nous attacher à faire dans les meilleurs délais.

M. Hyacinthe VANNI

Merci, M. le Président.

Il y a un avis de la commission des finances.

M. Joseph SAVELLI

Avis favorable avec une non-participation du groupe « Un soffiu novu ».

M. Hyacinthe VANNI

Merci. Y a-t-il des demandes de prise de parole ? Il n'y en a pas, je vais mettre aux voix le rapport.

M. Jean BIANCUCCI

Pour le groupe « **Fà populu in seme** », dont les noms suivent, présents ou représentés : Jean-Félix ACQUAVIVA, Danielle ANTONINI, Véronique ARRIGHI, Jean BIANCUCCI, Jean-Marc BORRI, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Vannina CHIARELLI LUZI, Anna Maria COLOMBANI, Romain COLONNA, Frédérique DENSARI, Muriel FAGNI, , Petru Antone FILIPPI, Lisa FRANCISCI, Eveline GALLONI d'ISTRIA, Jean-Charles GIABICONI, Ghjuvan'Santu LE MAO, Jean-Jacques LUCCHINI, Don Joseph LUCCIONI, Sandra MARCHETTI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Paula MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Jean-Paul PANZANI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO DI BORGO, Anne-Laure SANTUCCI, François SORBA, Joseph SAVELLI, Hervé VALDRIGHI, Hyacinthe VANNI, votent **POUR**.

Mme Marie-Anne PIERI

Pour le groupe « **Un soffiu novu** », présents ou représentés, dont les noms suivent : Didier BICCHIERAY, Valérie BOZZI, Cathy COGNETTI-TURCHINI, Christelle COMBETTE, Santa DUVAL, Pierre GHIONGA, Pierre GUIDONI, Xavier LACOMBE, Marie-Thérèse MARIOTTI, Georges MELA, Jean-Martin MONDOLONI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Jean-Michel SAVELLI, Jean-Louis SEATELLI Charlotte TERRIGHI et Laurent MARCANGELI : **NON-PARTICIPATION**.

M. Jean-Christophe ANGELINI

Pour le groupe « **Avanzemu** », présents ou représentés, dont les noms suivent : Vanina BORROMEI, Vanina LE BOMIN, Saveriu LUCIANI, Antoine POLI, Pierre POLI, Julia TIBERI, Jean-Christophe ANGELINI, Josepha GIACOMETTI-PIREDDA en tant qu'apparentée, **NON-PARTICIPATION**.

M. Paul-Félix BENEDETTI

Pour le groupe « **Core in fronte** », présents ou représentés, dont les noms suivent : Jean-Baptiste ARENA, Serena BATTESTINI, Marie-Claude BRANCA, Véronique PIETRI, Paul QUASTANA et Paul-Félix BENEDETTI, vote **FAVORABLE**.

M. Hyacinthe VANNI

Merci.

Le rapport N° 425 est ADOPTE à l'unanimité.¹⁹

25 non-participations.

**RAPORTI DI A PRESIDENTE DI L'ASSEMBLEA DI CORSICA / RAPPORTS DE
LA PRÉSIDENTE DE L'ASSEMBLÉE DE CORSE**

* **Raportu n° 447** : Raportu di a Signora Presidente di l'Assemblea di Corsica relativu à a revisione di u regulamentu internu di l'Assemblea.

* **Rapport n° 447** : Rapport de Mme la Présidente de l'Assemblée de Corse relatif à la révision du règlement intérieur de l'Assemblée.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Un dernier effort pour que je puisse vous transmettre les résultats de la commission permanente instructive qui a débattu et pris également des décisions concernant le règlement intérieur. Un petit effort à tous. Il est 20 h 30.

Est-ce que vous avez tous reçu le recueil des amendements qui sont le résultat du travail que nous avons réalisé tout à l'heure, travail qui s'est effectué dans la plus grande collégialité, dans le respect des avis des uns et des autres ? Je pense qu'on a quand même plutôt bien convergé.

Je vais être très pragmatique à cette heure tardive. Je vais vous lire les amendements. Il y a des amendements que j'ai déposés, il y a des amendements de la commission permanente sur lesquels nous sommes tombés d'accord ou des sous-amendements. Il y a aussi des amendements des groupes. Je ne veux pas monopoliser la parole, loin de là, surtout pour un document qui a été réalisé à plusieurs mains, d'ailleurs avec celles de tous les groupes. Je vais vous demander de présenter quand même vos amendements au moment où ils interviennent dans le fil du recueil.

Tout le monde est au clair ? On va essayer de prendre un bon rythme et d'avancer comme cela.

¹⁹ Délibération N°21/233 AC

A chaque fois j'invite à conserver la numérotation de l'amendement et celle de l'article auquel il se réfère.

Amendement n° 15 de moi-même.

Un amendement qui porte sur l'article premier. Je prends le texte original en même temps. Article premier, il était écrit dans le document qui vous avait été soumis : « l'Assemblée de Corse instance représentative du peuple corse (dans la diversité de ces composantes) est la garante de ses intérêts matériels et moraux ». Nous proposons d'enlever : « dans la diversité de ses composantes » et d'ajouter après le verbe être : « avec le Conseil exécutif de Corse, la garante de ses intérêts matériels et moraux ».

La nouvelle rédaction est la suivante : « l'Assemblée de Corse et le Conseil exécutif de Corse sont les garants des intérêts matériels et moraux du Peuple Corse ».

L'amendement a été sous-amendé avec un avis favorable à l'unanimité.

Je soumetts mon amendement et le sous-amendement réalisé en séance de la commission permanente au vote.

M. Jean BIANCUCCI

On vote comment, par groupe ?

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Il y a lecture de tous les participants au vote. Je vous évite de lire à chaque fois, pour chaque amendement et sous-amendement, la liste des membres du groupe qui votent. On est au clair. Donc, les présidents de groupes ou le représentant du président s'expriment.

Concernant l'amendement n° 15 qui est contre ?

M. Jean BIANCUCCI

Favorable.

Mme Marie-Anne PIERI

Favorable.

M. Jean-Christophe ANGELINI

Favorable.

M. Paul-Félix BENEDETTI

Favorable.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Je sou mets maintenant au vote l'amendement sous- amendé.

M. Jean BIANCUCCI

Favorable.

Mme Marie-Anne PIERI

Favorable.

M. Jean-Christophe ANGELINI

Favorable.

M. Paul-Félix BENEDETTI

Favorable.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

L'amendement n° 15 sous-amendé est adopté à l'unanimité.

Amendement n° 14.

C'est l'amendement qui a été déposé par le groupe « Fà populu ». Qui le présente ?

M. Romain COLONNA

Merci, Présidente.

Il nous semblait de bon ton d'intervenir au niveau linguistique pour préciser la nature de nos débats et dire simplement que les langues des débats de l'Assemblée de Corse sont le corse et le français de manière indifférente.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Je précise que la commission a donné un avis favorable à l'unanimité. Nous passons au vote en séance plénière.

M. Jean BIANCUCCI

Favorable.

M. Jean-Martin MONDOLONI

Favorable.

M. Jean-Christophe ANGELINI

Favorable.

M. Paul-Félix BENEDETTI

Favorable.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

L'amendement n° 14 est adopté à l'unanimité

Amendement n° 10 qui a été proposé par le groupe « Avanzemu ». Est-ce que vous voulez l'exprimer ?

M. Xavier LUCIANI

Non, c'est clair. Retirer de l'article 14, la 4^{ème} modification proposée soit la mention : en proportion de leur représentation au sein de l'Assemblée de Corse.

On persiste et on signe.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Il y a eu un avis défavorable au sein de la commission avec « Fà populu » qui est contre. Pour : « Un soffiu novu » et « Core in fronte ». Je soumetts au vote cet amendement.

M. Jean BIANCUCCI

Défavorable.

M. Jean-Martin MONDOLONI

Favorable.

M. Jean-Christophe ANGELINI

Favorable.

M. Paul-Félix BENEDETTI

Favorable.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

L'amendement n° 10 n'est pas retenu.

M. Paul-Félix BENEDETTI

Il y a tous les pouvoirs constitués ? Si ghjoca à unu ?

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Ne t'inquiète pas. Dans le travail très collégial que nous avons réalisé, l'amendement de « Avanzemu » nous a quand même permis de progresser et de proposer au sein de la commission permanente, dans l'amendement n° 10 bis, nous avons complété le 3^{ème} alinéa de l'article 14 en ajoutant après : en proportion de la représentation au sein de l'Assemblée de Corse, qui posait problème à « Avanzemu », : en application des dispositifs de l'article 54, parce que l'article 54 explique parfaitement quelle est la nature de la proportionnalité qui est utilisée.

Cet amendement de la commission permanente a été adopté à l'unanimité.

Je sou mets l'**amendement 10 bis** à votre approbation.

M. Jean BIANCUCCI

Favorable.

M. Jean-Martin MONDOLONI

Favorable.

M. Jean-Christophe ANGELINI

Favorable.

M. Paul-Félix BENEDETTI

Favorable.

L'amendement 10 bis est adopté à l'unanimité.

Amendement n° 18.

C'est un amendement qui a été déposé par « Core in fronte » qui concerne la taille des groupes. La proposition initiale dans le rapport concerne le seuil pour composer un groupe qui est 2. « Core in fronte » a proposé au moins 3 groupes, c'est-à-dire de garder les choses en l'état. Est-ce que vous voulez prendre la parole là-dessus ?

M. Paul-Félix BENEDETTI

Oui, peut-être que nos amis peuvent changer d'avis. De rester sur 3, je pense que c'est une bonne logique. De sous-entendre qu'on peut avoir des groupes à 2, c'est légitimer la balkanisation de la politique, c'est faire la politique autour d'une notion de groupe et pas autour d'une notion d'idées, ce n'est pas faire de la politique, c'est faire de la pulitichella. Je crois que 3 qui est 5 % de l'assemblée plénière, c'est le quantum de toutes les assemblées délibérantes, y compris l'Assemblée nationale française. C'est quelque chose qui me semble dans la rationalité.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Je ne reprends pas tous les débats de la commission permanente, vous en lirez les PV.

La commission permanente a donné un avis défavorable avec « Fà populu » contre, « Core in fronte » pour, « Un soffiu novu » pour. La proposition est de rester à 2.

Je soumetts cet amendement n° 18 avec un avis défavorable de la commission à votre approbation.

M. Jean BIANCUCCI

Défavorable.

M. Jean-Martin MONDOLONI

Favorable

M. Jean-Christophe ANGELINI

Favorable.

M. Paul-Félix BENEDETTI

Favorable.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

L'amendement n° 18 est rejeté.

Vous avez bien compris qu'un groupe peut être un couple, eh oui, 2, comme à l'Assemblea di a ghjuventù me souffle la jeune personne qui est à ma gauche.

Je continue.

Amendement n° 1 de la commission permanente. C'est une mise en cohérence de l'article 15 qui explique la diffusion des réunions de la commission permanente sur le site Internet de la Collectivité.

Au dernier alinéa de l'article 15, il faut remplacer : ses réunions sont publiques sauf décision contraire de la majorité de ses membres, de même qu'elles sont diffusées sur le site Internet de la Collectivité, remplacer par : sauf décision contraire de la majorité de ses membres, ses réunions sont publiques auquel cas, elles sont diffusées en direct sur le site Internet de la Collectivité.

L'avis de la commission est favorable à l'unanimité. Je vous soumetts cet amendement.

M. Jean BIANCUCCI

Favorable.

M. Jean-Martin MONDOLONI

Favorable

M. Jean-Christophe ANGELINI

Favorable.

M. Paul-Félix BENEDETTI

Favorable.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

L'amendement n° 1 est ADOPTE

Amendement n° 6.

C'est un amendement qui a été déposé par « Un soffiu novu » mais qui a été retiré. Donc, je n'en donne pas lecture. Vous nous confirmez bien le retrait de l'amendement ? Très bien. C'est confirmé.

Amendement n° 6 retiré.

Amendement n° 19 porté par « Core in fronte ».

Je vais laisser son auteur l'exposer.

M. Paul-Félix BENEDETTI

En profitant de la création d'une nouvelle commission qui va être de la fusion de 2 commissions, il y avait 14 membres et 14 membres. On en a profité pour avoir une réflexion sur la représentation légitime des petits groupes et quel est le seuil. On est partis de la loi qui crée le vote pour la Collectivité de Corse avec le seuil à 7 %.

Un seuil à 7 % donne 4 élus minimum. Donc, nous, on a regardé quelle est la disposition en nombre qui permet à un groupe de 4 élus d'être automatiquement associé à une commission sans attendre la logique du reste et de la chance des mathématiques. Ce chiffre, c'est 16. On demande donc à ce que toutes les commissions ad hoc constituées par l'Assemblée de Corse soient portées à 16, c'est-à-dire la nouvelle qui est créée par fusion et les 3 autres déjà créées.

A partir de là, ça ferait une représentation dans notre situation actuelle où, nous, « Core in fronte », on passerait de 1 à 2 ; « Avanzemu » resterait à 2 ; le groupe « Un soffiu novu » resterait à 4 et le groupe « Fà populu in seme » passerait de 7 à 8. Ça ne changerait pas l'équilibre global. Avant, c'était 7, 7 et là, c'est 8, 8.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci, M. le Conseiller.

Je rappelle qu'effectivement, cet amendement sur la volumétrie des commissions thématiques intervient dans un contexte où on fusionne, parce que ça, ça n'a pas été dit et il faut que les conseillers en premier lieu le sachent, on fusionne la commission des compétences législatives et réglementaires et la commission de l'évolution statutaire.

A cette occasion, cet amendement a reçu un avis favorable à l'unanimité de la commission permanente. Je vous le sou mets.

M. Jean BIANCUCCI

Favorable.

M. Jean-Martin MONDOLONI

Favorable.

M. Jean-Christophe ANGELINI

Favorable.

M. Paul-Félix BENEDETTI

Favorable.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

L'amendement n° 19 est adopté à l'unanimité.

Amendement n° 20 déposé par « Core in fronte ».

C'était la possibilité de pouvoir assister ou pas à une commission dont il n'est pas membre pour tout conseiller, y compris la commission permanente. Avis défavorable de la commission. Pour : « Un soffiu novu », « Avanzemu » et « Core in fronte ». Contre : « Fà populu »

M. Paul-Félix BENEDETTI

Je ne désespère pas qu'il y ait un vote de sagesse parce que dans les faits, en fait, c'est parce que « Core in fronte » est souvent venu en binôme parce qu'il est seul, pour pouvoir avoir un rôle initiatique et formateur pour que le conseiller territorial qui, l'an prochain, se verrait confier une telle charge, ne tombe pas des nues et découvre un système où il est totalement étranger.

A l'arrivée, il y a une vision catastrophe qui sous-entendrait que toute l'Assemblée pourrait venir à la commission permanente. Je pense que chaque chose a sa rationalité. Ou le problème, ce n'est que Mme PIETRI, ou on veut voir un problème là où il n'y en a pas. S'il n'y a pas de problème, je crois qu'on peut laisser Mme PIETRI continuer à venir à la commission permanente. C'est tout le fond du problème.

Je maintiens mon amendement.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

L'amendement est maintenu par « Core in fronte ». On ne va pas refaire le débat de la commission permanente.

Je sou mets l'amendement à votre approbation.

M. Jean BIANCUCCI

Défavorable.

M. Jean-Martin MONDOLONI

Favorable.

M. Jean-Christophe ANGELINI

Favorable.

M. Paul-Félix BENEDETTI

Favorable.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

L'amendement n° 20 est rejeté.

Evidemment, il n'y a aucun problème avec Mme PIETRI ou qui que ce soit, vous l'avez bien compris.

Amendement n° 11.

C'est un amendement déposé par le groupe « Avanzemu ». Est-ce que vous voulez le présenter ?

M. Xavier LUCIANI

Je pense qu'il est clair. En gros, on demande à ce que l'examen d'un rapport peut être renvoyé à un ordre du jour ultérieur dans la mesure où il y aurait un non-respect des délais en partie, à la demande d'au moins un cinquième des conseillers, histoire de donner un peu de souffle aussi à l'opposition.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

L'amendement a reçu un avis défavorable : « Fà populu » contre ; « Core in fronte », « Un soffiu novu », « Avanzemu » pour. Ça avait été débattu, je me permets de le préciser, bien débattu en commission permanente lundi dernier et dans une réunion de travail.

Il y a un avis défavorable. Je sou mets à votre approbation cet amendement.

M. Jean BIANCUCCI

Défavorable.

M. Jean-Martin MONDOLONI

Favorable.

M. Jean-Christophe ANGELINI

Favorable.

M. Paul-Félix BENEDETTI

Favorable.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

L'amendement 11 est rejeté.

Amendement n° 16 que j'ai déposé.

C'est un amendement qui vise à assurer une pleine coopération entre les organes délibérants et exécutifs pour garantir la faisabilité des préconisations contenues dans les rapports des commissions de l'Assemblée.

Dans le rapport, page 26, article 47, ajouter, après « être inscrits à l'ordre du jour de l'Assemblée ».

Je rappelle l'article 47 : « les commissions peuvent dans le cadre de leurs attributions définies aux articles 23 et suivants, être saisies par la Présidente de l'Assemblée en vue de produire des rapports pouvant, le cas échéant, être inscrits à l'ordre du jour d'une session de l'Assemblée ».

Là, il convient d'ajouter : « Pour le cas où ces rapports contiennent des préconisations ayant des incidences notamment budgétaires, juridiques, en termes de ressources humaines ou d'organisation des services, sur la mise en œuvre des politiques publiques de la Collectivité de Corse, ils sont transmis au Président du Conseil exécutif de Corse aux fins d'instruction desdites préconisations par les services et/ou agences et offices de la Collectivité. Le Président du Conseil exécutif soumet ensuite dans un délai de trois mois maximum un rapport à l'Assemblée précisant les conditions de faisabilité des propositions, assorti, le cas échéant, d'un projet de délibération. »

Je précise que ledit amendement a eu un avis favorable par la commission permanente.

Je le soumetts à votre approbation.

M. Jean BIANCUCCI

Favorable.

M. Jean-Martin MONDOLONI

Favorable.

M. Jean-Christophe ANGELINI

Favorable.

M. Paul-Félix BENEDETTI

Favorable.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

L'amendement n° 16 est adopté à l'unanimité.

Amendement n° 7 déposé par « Un soffiu novu » et reprecisé par un autre amendement. Cet amendement a été retiré, sauf si vous voulez l'expliquer encore à nouveau.

Amendement retiré.

Jean-Martin MONDOLONI confirme le retrait de l'amendement.

Amendement n° 2 de la commission permanente connexe à celui évoqué il y a un instant.

C'est une mise en cohérence avec les usages courants. Article 52, c'est ce que nous faisons en fait à chaque fois sans que ce soit précisé dans le règlement, vous allez comprendre. « La Présidente de l'Assemblée de Corse ouvre et lève les séances. Elle peut, si elle l'estime nécessaire, prononcer une allocution d'ouverture ». Il faudrait rajouter : « et proposer au président du Conseil exécutif de faire de même ».

En fait, c'est la coutume qui est entérinée par le règlement intérieur.

Il y a eu un avis favorable à l'unanimité. Je sou mets à votre approbation cet amendement.

M. Jean BIANCUCCI

Favorable.

M. Jean-Martin MONDOLONI

Favorable.

M. Jean-Christophe ANGELINI

Favorable.

M. Paul-Félix BENEDETTI

Favorable.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

L'amendement n° 2 est adopté à l'unanimité.

Amendement n° 12 déposé par le groupe « Avanzemu ».

M. Xavier LUCIANI

Ça a un rapport avec le premier amendement qu'on avait déposé concernant la répartition du temps de parole. Donc, on fait une proposition pour essayer de revenir un peu à un système qui ressemble à celui d'aujourd'hui notamment, quand on sait qu'on dispose d'un peu plus de temps, plus de 10 minutes pour les principaux documents budgétaires notamment. Donc, on proposait de modifier avec la version suivante :

« Puis chaque groupe politique dispose d'un temps de parole défini par la commission permanente. Le temps de parole alloué à chaque groupe, 10 minutes, sera doublé lors de l'examen de principaux documents budgétaires (comptes administratifs, etc.). »

Essayer donc de rester dans une proportionnelle équilibrée.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci, M. le Conseiller.

C'est un amendement qui a reçu un avis défavorable parce qu'il y a eu une proposition qui avait été faite en commission permanente de répartition des temps de parole, on y reviendra tout à l'heure.

Avis défavorable, notamment de « Fà populu in seme » à l'amendement de « Avanzemu ».

Etaient pour « Core in fronte » et « Un soffiu novu ».

Je soumets à votre approbation cet amendement n°12.

M. Jean BIANCUCCI

« Fà populu in seme » : défavorable

M. Jean-Martin MONDOLONI

« Un soffiu novu » : favorable

M. Paul-Félix BENEDETTI

« Core in fronte » : favorable

M. Pierre POLI

« Avanzemu » : favorable.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

L'amendement n° 12 est rejeté.

***Amendement n° 13 du groupe « Avanzemu »**

M. Saveriu LUCIANI

Il est particulier. Dans le temps de parole, dans la mesure où on estimait que la Présidente, en l'occurrence vous, votre temps de parole soit comptabilisé sur le temps de

parole du groupe, dans la mesure où vous interviendriez sur le fond d'un rapport, en dehors de vos interventions traditionnelles.

Toujours dans un souci d'essayer de retrouver une visibilité dans le temps de parole des groupes de l'opposition.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Je ne vous remercie pas bien sûr, caru amicu...

C'est un amendement qui a été rejeté à l'unanimité.

Je le soumets maintenant à votre approbation.

M. Jean BIANCUCCI

« Fà populu in seme » : défavorable

M. Jean-Martin MONDOLONI

« Un soffiu novu » : défavorable

M. Paul-Félix BENEDETTI

« Core in fronte » : défavorable

M. Pierre POLI

« Avanzemu » : favorable.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

J'ai le plaisir de vous dire que cet **amendement n° 13 est rejeté.**

***Amendement n° 3 de la commission permanente**

Il vise à rationaliser l'organisation des débats et travaux de l'Assemblée. C'est désormais un amendement de la commission permanente qui a été adopté à l'unanimité.

Je rends à César ce qui lui appartient : à l'origine, c'est Jean-Martin MONDOLONI d'ailleurs qui l'avait évoqué en commission permanente, et on l'a retenu.

L'idée, c'est que les interruptions de séance ne durent pas plus de 45 minutes.

Brouhaha.

Et personne ne rigole s'il-vous-plaît ! Nous aurons d'ailleurs des moyens techniques prochainement pour appliquer cela.

Donc, à l'article 58, il faut remplacer « 1 h 30 » par « 45 minutes », hors travaux de commissions bien sûr ! Hors travaux de commissions !

Amendement adopté à l'unanimité.

Je mets aux voix l'amendement.

M. Jean BIANCUCCI

« Fà populu in seme » : favorable

M. Jean-Martin MONDOLONI

« Un soffiu novu » : favorable

M. Paul-Félix BENEDETTI

« Core in fronte » : favorable

M. Pierre POLI

« Avanzemu » : favorable.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

L'amendement n° 3 est adopté à l'unanimité.

***Amendement n° 8 du groupe « Un soffiu novu »**

Jean-Martin, vous confirmé son retrait ?

M. Jean-Martin MONDOLONI

Tout à fait.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Il a été retiré. Néanmoins, il a permis d'établir un 8bis repris par la commission permanente.

***Amendement n° 8bis de la commission permanente**

C'est important, écoutez tous ! C'est un amendement qui vise à positionner une norme de dépôt des amendements en amont de la séance publique, à l'ordre du jour de laquelle est inscrit le rapport concerné. L'idée, c'est de faciliter l'instruction préalable en commission.

Evidemment, il ne faut pas remettre en cause, et là je suis tout à fait d'accord, l'exercice du droit parlementaire d'amender, mais il est préférable d'éviter que les amendements soient pour la plupart déposés pendant la discussion générale. C'est surtout le cas pour les grands rapports stratégiques et structurants où il y aura beaucoup d'amendements.

Donc, nous avons proposé de remplacer donc les trois derniers alinéas de l'article 62 par l'alinéa suivant :

« Les amendements doivent faire l'objet d'un examen préalable par la commission compétente dans la mesure du possible, notamment lorsqu'ils portent sur un rapport de fond et s'avèrent potentiellement nombreux... », je me permets de dire, exemple le PADDUC, « ..., ils sont déposés au plus tard 48 h avant l'ouverture de la session. Ils sont alors instruits par les commissions, soit dans le cadre de la réunion ordinaire la semaine précédente, soit dans le cadre de réunions supplémentaires la veille de la session.

Lors de la mise au vote, les amendements déposés dans ces conditions sont abordés en priorité sur les autres avec le même objet. »

Et cet amendement, le 8bis, a reçu un avis favorable à l'unanimité.

Je sou mets cet amendement à l'approbation des groupes.

M. Jean BIANCUCCI

« Fà populu in seme » : favorable

M. Jean-Martin MONDOLONI

« Un soffiu novu » : favorable

M. Paul-Félix BENEDETTI

« Core in fronte » : favorable

M. Pierre POLI

« Avanzemu » : favorable.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

L'amendement n° 8Bis est adopté à l'unanimité.

***Amendement n° 4 déposé par la commission permanente.**

Il s'agit de permettre à l'ensemble des groupes de faire connaître leur avis lors du vote de chaque amendement.

Au lieu d'avoir le système un orateur pour/un orateur contre, ce qui ne fait du coup que 2 orateurs, nous remplaçons par un orateur par groupe, mais dans la limite de 2 minutes chacun, c'est-à-dire qu'on ne refait pas un débat d'une demi-heure.

Cet amendement a reçu un avis favorable à l'unanimité.

Je vous le propose donc.

M. Jean BIANCUCCI

« Fà populu in seme » : favorable

M. Jean-Martin MONDOLONI

« Un soffiu novu » : favorable

M. Paul-Félix BENEDETTI

« Core in fronte » : favorable

M. Pierre POLI

« Avanzemu » : favorable.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

L'amendement n° 4 est adopté à l'unanimité.

***Amendement n° 23 déposé par la commission permanente**

Je précise un point important de ce règlement intérieur, c'est que nous créons une conférence de coordination entre l'Assemblée de Corse, le Conseil exécutif, auxquels sont associés la conférence des présidents, de fait, elle est incluse, et les présidents des commissions.

Cette conférence de coordination, inspirée du rapport MASTOR, nous permettra de mieux programmer l'année, de mieux débattre et de mieux envisager l'ensemble des rapports et aussi le rythme de l'année parlementaire.

Nous allons tout simplement remplacer, c'est l'objet de l'amendement, « programmer » par « débattre » et adapter ensuite la cohérence de la suite de la rédaction.

Adopté à l'unanimité en commission.

Je demande votre avis.

M. Jean BIANCUCCI

« Fà populu in seme » : favorable

M. Jean-Martin MONDOLONI

« Un soffiu novu » : favorable

M. Paul-Félix BENEDETTI

« Core in fronte » : favorable

M. Pierre POLI

« Avanzemu » : favorable.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

L'amendement n° 23 est adopté à l'unanimité.

***Amendement n° 5 déposée par la commission permanente**

La commission a proposé qu'à l'article 87, concernant l'ordre de passage des questions orales d'un groupe (c'était à l'origine un amendement de Paul-Félix BENEDETTI), c'est le président du groupe qui détermine l'ordre de passage des questions posées par les membres de celui-ci pour chaque réunion.

Donc, en fait, il réaffirme l'importance du président du groupe dans le choix de passage des questions de son groupe.

Favorable à l'unanimité.

Je demande votre avis.

M. Jean BIANCUCCI

« Fà populu in seme » : favorable

M. Jean-Martin MONDOLONI

« Un soffiu novu » : favorable

M. Paul-Félix BENEDETTI

« Core in fronte » : favorable

M. Pierre POLI

« Avanzemu » : favorable.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

L'amendement n° 5 est adopté à l'unanimité.

***Amendement n° 9 du groupe « Un soffiu novu ».**

Il a été **retiré**. Vous confirmez son retrait ?

M. Jean-Martin MONDOLONI

Je confirme.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Donc, confirmation du retrait.

***Amendement n° 21 du groupe « Core in fronte »**

L'amendement n°21 concerne les questions orales et je vous prie de tendre l'oreille. Il a été retiré également.

Je demande à Paul-Félix BENEDETTI s'il veut faire un commentaire sur cet amendement qu'il a accepté de retirer et ensuite, je présenterai le suivant.

M. Paul-Félix BENEDETTI

On est tombé sur un consensus qui correspondait à ce qu'on demandait.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci. Donc, confirmation du retrait de cet amendement et je vous lis donc désormais la procédure d'organisation du temps de parole autour d'une question orale.

A l'article 87, les troisième et quatrième alinéa du « 1. » sont remplacés par l'alinéa suivant : « Le temps de parole consacré à chaque question ne peut excéder 2'30. Dès lors que l'auteur respecte ce temps de parole, il dispose d'un temps pour faire valoir son appréciation sur la réponse obtenue dans la limite de 30 secondes. La réponse du Conseil exécutif ne peut excéder 4 minutes, sauf lorsqu'elle est faite par son président. Elle fait l'objet d'une diffusion écrite aux membres de l'Assemblée ».

L'amendement a été adopté à l'unanimité.

M. le Président Gilles SIMEONI

Ce n'est plus Pénélope, c'est Cruella !...

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

On n'a jamais raconté en fait ce qu'il était advenu ensuite de la scène de ménage entre Pénélope et Ulysse, on n'en sait rien, on ne sait pas ce qu'il s'est passé...

Favorable à l'unanimité, mais j'espère que tout le monde a bien compris comment ça allait se passer désormais concernant le temps de parole dont vous pouvez user, Chers conseillers, et les temps de parole du Conseil exécutif, mais aussi de ce droit d'appréciation, on appelait ça aussi « le droit de réplique à l'oral », mais c'est plus joli « un droit d'appréciation ».

Je crois que c'est quand même une avancée importante pour les droits de l'opposition, c'est à souligner.

Donc, avis favorable à l'unanimité. Je vous demande votre avis.

M. Jean BIANCUCCI

« Fà populu in seme » : favorable

M. Jean-Martin MONDOLONI

« Un soffiù novu » : favorable

M. Paul-Félix BENEDETTI

« Core in fronte » : favorable

M. Pierre POLI

« Avanzemu » : favorable.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

L'amendement n° 9Bis est adopté à l'unanimité.

Je vais avoir des outils techniques pour le faire appliquer aussi, je précise.

***Amendement n° 22 du groupe « Core in fronte ».**

Il concerne l'article 105. M. le Conseiller, je vous invite à le présenter.

M. Paul-Félix BENEDETTI

Il avait été proposé une questure avec seulement 2 membres opposition/2 membres majorité. De fait, ça nous excluait, donc on a demandé à ce que la parité soit faite entre tous les groupes, opposition et minorité, et le groupe majoritaire.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Cet amendement a été adopté à l'unanimité, c'est important de le dire aussi. Donc, consensus total.

Je demande leur avis aux groupes.

M. Jean BIANCUCCI

« Fà populu in seme » : favorable

M. Jean-Martin MONDOLONI

« Un soffiu novu » : favorable

M. Paul-Félix BENEDETTI

« Core in fronte » : favorable

M. Pierre POLI

« Avanzemu » : favorable.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

L'amendement n° 22 est adopté à l'unanimité.

Un acquis supplémentaire pour l'opposition.

***Amendement n° 17 déposé par moi-même et ce sera le dernier.**

C'est un amendement, en fait, qui vise à ce que nous nous donnions un peu de temps de rodage et de test sur ce nouveau règlement intérieur, donc au cours de l'année, pour voir s'il y a lieu d'amender encore certaines choses.

Je vous ai dit, lors de mon intervention tout à l'heure, que nous aurions d'abord des annexes techniques en complément du document principal, du corps du texte et surtout, nous allons avancer sur le travail mené conjointement par l'Assemblée avec la commission des compétences législatives et réglementaires et le Conseil exécutif sur l'amélioration du fonctionnement de l'Assemblée de Corse, à la suite du rapport MASTOR.

Donc, en cours d'année, il va y avoir encore de nouvelles choses. Donc, on se donne un temps de rodage d'amélioration, bien évidemment, et nous aurons donc une procédure de revoyure, c'est pour cela que j'ai souhaité que l'on rajoute un article 110, c'est l'objet de cet amendement :

« Le présent règlement intérieur fera l'objet d'une première évaluation à échéance du 30 juin 2022, notamment en ce qui concerne l'impact de ces nouvelles dispositions sur le fonctionnement de l'Assemblée et ses relations avec les autres organes de la Collectivité.

Cette évaluation pourra, le cas échéant, conduire à toute révision utile, dans le respect des dispositions du code général des collectivités territoriales rappelées en préambule du présent règlement.

Cet amendement a été sous-amendé. Plutôt que de fixer une date telle que le 30 juin impérativement, on ne sait jamais ce qu'il peut se passer, mais au plus tard à la fin de sa première année d'application. Je dis bien « au plus tard de sa première année d'application ».

Cet amendement a été adopté à l'unanimité.

Il y avait aussi une petite coquille, une erreur de frappe : ce n'est pas le titre 11, c'est le titre 9.

Je sou mets ce dernier amendement à votre approbation.

M. Jean BIANCUCCI

« Fà populu in seme » : favorable

M. Jean-Martin MONDOLONI

« Un soffiu novu » : favorable

M. Paul-Félix BENEDETTI

« Core in fronte » : favorable

M. Pierre POLI

« Avanzemu » : favorable.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

L'amendement n° 17 ainsi amendé est adopté à l'unanimité.

Tous les amendements ont été analysés.

Je passe la parole aux groupes s'ils veulent intervenir. Ce n'était finalement qu'un rapport de la commission, comme d'habitude.

Est-ce que les groupes veulent intervenir ?

Je souhaiterais quand même renouveler d'abord tous mes remerciements au groupe de travail, tous les groupes ayant participé, qui a permis d'arriver jusqu'à ce document qui est un document, certes avec quelques compromis, mais pas tant que ça et encore une fois les bonnes idées de tous ont été retenues, je le précise.

Je tiens particulièrement à remercier les services, parce que c'est une matière quand même ardue, qui nous ont fortement accompagnés dans toutes les réunions de travail que nous avons eues.

Je me félicite également de la qualité des interactions qui ont eu lieu et des débats.

Je pense que c'est un document qui est certainement perfectible, mais on a un processus de revoyure. En tout cas, au-delà d'un règlement intérieur, c'est aussi un acte politique important en début de mandature. D'abord, il y a une référence explicite au peuple corse, la langue corse est retenue comme une langue d'usage dans nos débats.

Politiquement, il me semble quand même que beaucoup de propositions de l'opposition ont été retenues.

Nous avons convergé sur la question des questions orales et de la possibilité d'apprécier la réponse qui est faite par le Conseil exécutif.

Je rappelle aussi, pour ceux qui n'ont pas participé aux réunions, que les temps de parole désormais des groupes ont une forme de proportionnalité. Donc, les groupes inférieurs à 10 membres ont 10 minutes d'intervention pour un rapport, 15 minutes pour les groupes compris entre 10 et 20 membres, et pour les groupes supérieurs à 20 membres, 20 minutes.

Donc, 10, 15, 20.

Que pour les questions orales, on a 2, 3 et 4 respectivement.

Donc, là encore, vous voyez bien que, concernant l'opposition, il y a quand même un certain nombre d'avancées.

Concernant la questure, on en a parlé tout à l'heure, tout le monde est représenté dans la questure. Et puis, on a la possibilité de créer un groupe à 2.

Il y a aussi le fait, on ne l'a pas dit parce que tout le monde avait convergé et c'est normal, il est acté désormais que la commission de contrôle échoit à l'opposition ; c'est stipulé de manière claire, nette et précise, ça ne l'était pas.

Donc, on a quand même des avancées importantes.

Je précise également que les relations avec le Conseil exécutif sont quand même bien formalisées aussi, éclaircies, formalisées et que les instances consultatives que sont le CESEC, l'Assemblée de la jeunesse, la Chambre des territoires et le comité d'évaluation des politiques publiques reçoivent de manière explicite tout un chapitre sur leur fonctionnement et sur les relations avec nous autres dans l'état d'esprit très collégial, dans le respect des idées des uns et des autres qui a prévalu dans le cadre de ces débats.

Il y a évidemment des éléments qui concernent l'efficacité de l'institution, et surtout de l'activité parlementaire que nous avons.

Je précise que désormais la session commencera le mercredi après-midi avec les commissions permanentes notamment, mais aussi les rencontres et les événements. On va éviter d'avoir le jeudi et le vendredi ponctués par des arrêts liés à des événements, des rencontres, etc.

Donc, on passe tout cela de préférence le mercredi après-midi.

Les motions, c'est 7 jours avant, sauf motion d'urgence.

Les amendements, on n'en a parlé, 48 heures à l'avance, sans altérer le droit parlementaire d'amender avec des amendements de compromis qui sont possibles aussi en séance, après la discussion générale et les commissions.

Les commissions ont été revues, notamment la fusion que nous avons évoquée tout à l'heure. La commission des politiques de santé est maintenue et la commission cohésion sociale, éducation, formation, etc., couvrira en fait les enjeux sociétaux. Ce qui permettra, par exemple, de faire en sorte que la commission ad hoc violence soit

chapeauté par cette commission-là, ou un groupe de travail, par exemple, sur les phénomènes addictifs que nous avons évoqués hier.

Le grand acquis, c'est quand même la pause de 45 minutes, pas plus.

Voilà ce que je voulais vous dire. Merci à tous.

Maintenant, il faut voter. Il faut que vous lisiez les noms des membres qui votent.

M. Hyacinthe VANNI

Pour les élus du groupe « **Fà populu in seme** », présents et représentés : ACQUAVIVA Jean-Félix, ANTONINI Danielle, ARRIGHI Véronique, BIANCUCCI Jean, BORRI Jean-Marc, CAITUCOLI Paul-Joseph, CAMPANA Françoise, CASANOVA-SERVAS Marie-Hélène, CHIARELLI-LUZI Vannina, COLOMBANI Anna Maria, COLONNA Romain, DENSARI Frédérique, FAGNI Muriel, FILIPPI Petr'Antone, GALLONI-D'ISTRIA Eveline, GIABICONI Jean-Charles, FRANCISCI Lisa, LE MAHO Ghjuvan'Santu, LUCCHINI Jean-Jacques, LUCCIONI Don Joseph, MARCHETTI Sandra, MOSCA Paola, NIVAGGIONI Nadine, PANZANI Jean-Paul, PONZEVERA Juliette, POZZO di BORGO Louis, SANTUCCI Anne-Laure, SAVELLI Joseph, SORBA François, VALDRIGHI Hervé, VANNI Hyacinthe, Mme la Présidente MAUPERTUIS Marie-Antoinette votons **POUR** !

M. Jean-Martin MONDOLONI

Pour les élus du groupe « **Un soffiu novu** » présents et représentés dont les noms suivent : BOZZI Valérie, COGNETTI TURCHINI Catherine, COMBETTE Christelle, DUVAL Santa, MARIOTTI Marie-Thérèse, PEDINIELLI Chantal, TERRIGHI Charlotte, BICCHIERAY Didier, GHIONGA Pierre, GUIDONI Pierre, LACOMBE Xavier, MARCANGELI Laurent, MELA Georges, MONDOLONI Jean-Martin, SAVELLI Jean-Michel, SEATELLI Jean-Louis et moi-même, nous votons **POUR**.

M. Paul-Félix BENEDETTI

Pour les élus du groupe « **Core in fronte** » présents et représentés : BENEDETTI Paul-Félix, QUASTANA Paul, BRANCA Marie-Claude, BATTESTINI Serena, ARENA Jean-Baptiste votons **POUR**.

M. Jean-Christophe ANGELINI

Pour les élus du groupe « **Avanzemu** » présents ou représentés : Vanina LE BOMIN, Tony POLI, Saveriu LUCIANI, POLI, Julia TIBERI, Vanina BORROMEI et Josepha GIACOMETTI élue apparentée, faisons **NON-PARTICIPATION**.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Le **RAPPORT N° 447 AMENDE** est **ADOPTÉ** ²⁰à une large majorité des suffrages exprimés.

Donc, le **REGLEMENT INTERIEUR** est **ADOPTÉ** à l'**unanimité** des suffrages exprimés.

Merci beaucoup !

Vous en aurez une version définitive très prochainement pour l'apprendre par cœur pendant les vacances de Noël.

M. Xavier LACOMBE

Mme la Présidente, je pensais que le Président de l'Exécutif voulait terminer par un dernier rapport budgétaire sur la décision modificative.

Brouhaha.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Demain matin, 9 heures.

Deuxième chose, pour la nouvelle commission que nous avons créée (commission des compétences législatives et réglementaires et de l'évolution statutaire), il faut redésigner des membres, sachant qu'elle passe à 16.

Donc, réfléchissez d'ici demain, parce qu'il faut voter demain sur cette nouvelle composition pour qu'on puisse retravailler dès le mois de janvier sur le rapport MASTOR.

M. le Président Gilles SIMEONI

Présidente, 9 h 30 demain ? C'est Noël, Pénélope !...

²⁰ Délibération N°21/234 AC

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

9 h 30 précises, ça commence ! Donc à 15, vous êtes là !

Ghjè u vostru affare ! 9 h 30 précises, ça commence !

La séance est suspendue à 21 h 25.

A N N E X E S

COLLECTIVITÉ DE CORSE**ASSEMBLÉE DE CORSE**

**5^{EME} SESSION EXTRAORDINAIRE
16 ET 17 DECEMBRE 2021**

**RAPPORT DE Mme LA PRESIDENTE
DE L'ASSEMBLEE DE CORSE PORTANT SUR
LA REVISION DU REGLEMENT INTERIEUR DE
L'ASSEMBLEE**

Rapport n° 447

AMENDEMENT N° 1

DEPOSE PAR : LA COMMISSION PERMANENTE

EXPOSE DES MOTIFS :

Cet amendement vise à mettre en cohérence le dernier alinéa de l'article 15 du règlement intérieur, disposant ainsi que la diffusion des réunions de la Commission Permanente sur le site internet de la Collectivité demeure corrélée à leur caractère public.

PROPOSITION D'AMENDEMENT :

Au dernier alinéa de l'article 15 :

REEMPLACER

« Ses réunions sont publiques, sauf décision contraire de la majorité de ses membres ; de même qu'elles sont diffusées sur le site internet de la Collectivité. »

PAR

« Sauf décision contraire de la majorité de ses membres, ses réunions sont publiques ; auquel cas elles sont diffusées en direct sur le site internet de la Collectivité. »

*** AVIS DE LA COMMISSION**

FAVORABLE unanimité

*** DECISION DE L'ASSEMBLEE**

ADOPTE (unanimité)

COLLECTIVITÉ DE CORSE**ASSEMBLÉE DE CORSE****5^{EME} SESSION EXTRAORDINAIRE
16 ET 17 DECEMBRE 2021****RAPPORT DE Mme LA PRESIDENTE
DE L'ASSEMBLEE DE CORSE PORTANT SUR
LA REVISION DU REGLEMENT INTERIEUR DE
L'ASSEMBLEE***Rapport n° 447***AMENDEMENT N° 2****DEPOSE PAR : LA COMMISSION PERMANENTE****EXPOSE DES MOTIFS :**

Cet amendement a pour objectif de mettre en cohérence l'article 52 avec les usages courants.

PROPOSITION D'AMENDEMENT :**A l'article 52 :**

Après « Elle peut, si elle l'estime nécessaire, prononcer une allocution d'ouverture. »

AJOUTER

« et proposer au Président du Conseil exécutif de faire de même ».

*** AVIS DE LA COMMISSION****FAVORABLE (unanimité)***** DECISION DE L'ASSEMBLEE****ADOPTE (unanimité)**

COLLECTIVITÉ DE CORSE

ASSEMBLÉE DE CORSE

**5^{EME} SESSION EXTRAORDINAIRE
16 ET 17 DECEMBRE 2021**

**RAPPORT DE Mme LA PRESIDENTE
DE L'ASSEMBLEE DE CORSE PORTANT SUR
LA REVISION DU REGLEMENT INTERIEUR DE
L'ASSEMBLEE**

Rapport n° 447

AMENDEMENT N° 2

DEPOSE PAR : LA COMMISSION PERMANENTE

EXPOSE DES MOTIFS :

Cet amendement a pour objectif de mettre en cohérence l'article 52 avec les usages courants.

PROPOSITION D'AMENDEMENT :

A l'article 52 :

Après « Elle peut, si elle l'estime nécessaire, prononcer une allocution d'ouverture. »

AJOUTER

« et proposer au Président du Conseil exécutif de faire de même ».

*** AVIS DE LA COMMISSION**

FAVORABLE (unanimité)

*** DECISION DE L'ASSEMBLEE**

ADOPTE (unanimité)

COLLECTIVITÉ DE CORSE

ASSEMBLÉE DE CORSE

**5^{EME} SESSION EXTRAORDINAIRE
16 ET 17 DECEMBRE 2021**

**RAPPORT DE Mme LA PRESIDENTE
DE L'ASSEMBLEE DE CORSE PORTANT SUR
LA REVISION DU REGLEMENT INTERIEUR DE
L'ASSEMBLEE**

Rapport n° 447

AMENDEMENT N° 4

DEPOSE PAR : LA COMMISSION PERMANENTE

EXPOSE DES MOTIFS :

Cet amendement vise à permettre à l'ensemble des groupes de faire connaitre leur avis lors du vote de chaque amendement.

PROPOSITION D'AMENDEMENT :

Au second alinéa de l'article 63 :

REEMPLACER

« un orateur pour et un orateur contre. »

PAR

« un orateur par groupe dans la limite de deux minutes chacun. »

*** AVIS DE LA COMMISSION**

FAVORABLE (unanimité)

*** DECISION DE L'ASSEMBLEE**

ADOPTE (unanimité)

COLLECTIVITÉ DE CORSE

ASSEMBLÉE DE CORSE

**5^{EME} SESSION EXTRAORDINAIRE
16 ET 17 DECEMBRE 2021**

**RAPPORT DE Mme LA PRESIDENTE
DE L'ASSEMBLEE DE CORSE PORTANT SUR
LA REVISION DU REGLEMENT INTERIEUR DE
L'ASSEMBLEE**

Rapport n° 447

AMENDEMENT N° 5

DEPOSE PAR : LA COMMISSION PERMANENTE

Cet amendement vise à intégrer au règlement intérieur les usages de l'Assemblée.

PROPOSITION D'AMENDEMENT :

A l'article 87 :

A la fin de l'alinéa 1^{er}, **AJOUTER**

« le Président de groupe détermine l'ordre de passage des questions posées par les membres de celui-ci pour chaque réunion. »

*** AVIS DE LA COMMISSION**

FAVORABLE (unanimité)

*** DECISION DE L'ASSEMBLEE**

ADOPTE (unanimité)

COLLECTIVITÉ DE CORSE**ASSEMBLÉE DE CORSE****5^{EME} SESSION EXTRAORDINAIRE
16 ET 17 DECEMBRE 2021****RAPPORT DE Mme LA PRESIDENTE
DE L'ASSEMBLEE DE CORSE PORTANT SUR
LA REVISION DU REGLEMENT INTERIEUR DE
L'ASSEMBLEE***Rapport n° 447***AMENDEMENT N° 6****DEPOSE PAR : LE GROUPE « UN SOFFIU NOVU / UN NOUVEAU SOUFFLE POUR LA
CORSE »****PROPOSITION D'AMENDEMENT :**

A la fin du 1^{er} paragraphe de l'article 22, les mots « et les vice-présidents de l'Assemblea di a Ghjuventù » sont supprimés.

*** AVIS DE LA COMMISSION****RETIRE***** DECISION DE L'ASSEMBLEE****/**

COLLECTIVITÉ DE CORSE**ASSEMBLÉE DE CORSE****5^{EME} SESSION EXTRAORDINAIRE
16 ET 17 DECEMBRE 2021****RAPPORT DE Mme LA PRESIDENTE
DE L'ASSEMBLEE DE CORSE PORTANT SUR
LA REVISION DU REGLEMENT INTERIEUR DE
L'ASSEMBLEE***Rapport n° 447***AMENDEMENT N° 7****DEPOSE PAR : LE GROUPE « UN SOFFIU NOVU / UN NOUVEAU SOUFFLE POUR LA
CORSE »****PROPOSITION D'AMENDEMENT :**

L'article 52 est complété comme suit :

« qui peut être suivie d'une prise de parole par les différents groupes politiques ».

*** AVIS DE LA COMMISSION****RETIRE***** DECISION DE L'ASSEMBLEE****/**

COLLECTIVITÉ DE CORSE

ASSEMBLÉE DE CORSE

**5^{EME} SESSION EXTRAORDINAIRE
16 ET 17 DECEMBRE 2021**

**RAPPORT DE Mme LA PRESIDENTE
DE L'ASSEMBLEE DE CORSE PORTANT SUR
LA REVISION DU REGLEMENT INTERIEUR DE
L'ASSEMBLEE**

Rapport n° 447

AMENDEMENT N° 8

DEPOSE PAR : LE GROUPE « UN SOFFIU NOVU / UN NOUVEAU SOUFFLE POUR LA CORSE »

PROPOSITION D'AMENDEMENT :

A l'article 62, les trois derniers paragraphes (« Les amendements doivent faire l'objet... ou le Rapporteur de celle-ci ») sont supprimés et remplacés par le paragraphe suivant :

« Tout projet d'amendement doit être déposé au plus tard avant la fin de la discussion générale du rapport concerné. Et tout sous-amendement avant l'examen de l'amendement qu'il modifie. Les amendements peuvent être déposés en amont de l'instruction des rapports concernés dans les commissions organiques compétentes ».

*** AVIS DE LA COMMISSION**

**RETIRE au profit
du N° 8 Bis**

*** DECISION DE L'ASSEMBLEE**

/

COLLECTIVITÉ DE CORSE**ASSEMBLÉE DE CORSE****5^{EME} SESSION EXTRAORDINAIRE
16 ET 17 DECEMBRE 2021****RAPPORT DE Mme LA PRESIDENTE
DE L'ASSEMBLEE DE CORSE PORTANT SUR
LA REVISION DU REGLEMENT INTERIEUR DE
L'ASSEMBLEE***Rapport n° 447***AMENDEMENT N° 8 Bis****DEPOSE PAR : LA COMMISSION PERMANENTE****EXPOSE DES MOTIFS :**

Cet amendement vise à positionner une norme de dépôt des amendements en amont de la séance publique à l'ordre du jour de laquelle est inscrit le rapport concerné, de façon à faciliter leur instruction préalable en commission. Sans remettre en cause l'exercice de ce droit parlementaire, il est apparu préférable d'éviter que les amendements soient pour la plupart d'entre eux déposés pendant la discussion générale ; ce qui, notamment lorsqu'ils sont nombreux et concernent des rapports de fond, ne va pas sans désorganiser la session et complexifier leur instruction en « temps réel ».

PROPOSITION D'AMENDEMENT :**A l'article 62:****REPLACER les trois derniers alinéas**

De « Les amendements doivent faire l'objet... » jusqu'à «...ou le rapporteur de celle-ci ». »

PAR l'alinéa suivant :

« Les amendements doivent faire l'objet d'un examen préalable par la commission compétente. Dans la mesure du possible, notamment lorsqu'ils portent sur un rapport de fond et s'avèrent potentiellement nombreux, ils sont déposés au plus tard 48 heures avant l'ouverture de la session. Ils sont alors instruits par les commissions, soit dans le cadre de leurs réunions ordinaires la semaine précédente, soit dans le cadre de réunions supplémentaires la veille de la session. Lors de la mise au vote du rapport, les amendements déposés dans ces conditions sont abordés en priorité sur les autres ayant le même objet. »

*** AVIS DE LA COMMISSION**

FAVORABLE (unanimité)

*** DECISION DE L'ASSEMBLEE**

ADOPTE (unanimité)

COLLECTIVITÉ DE CORSE

ASSEMBLÉE DE CORSE

**5^{EME} SESSION EXTRAORDINAIRE
16 ET 17 DECEMBRE 2021**

**RAPPORT DE Mme LA PRESIDENTE
DE L'ASSEMBLEE DE CORSE PORTANT SUR
LA REVISION DU REGLEMENT INTERIEUR DE
L'ASSEMBLEE**

Rapport n° 447

AMENDEMENT N° 9

DEPOSE PAR : LE GROUPE « UN SOFFIU NOVU / UN NOUVEAU SOUFFLE POUR LA CORSE »

PROPOSITION D'AMENDEMENT :

A l'article 87 :

- Au 3^{ème} item du 1/, les mots « deux minutes et demie » sont remplacés par les mots « trois minutes » et les mots « trois minutes et demie » sont remplacés par les mots « trois minutes, à l'exception du Président du Conseil exécutif ».
- Au 4^{ème} item du 1/, les mots « n'est pas suivie de débats » sont remplacés par les mots « peut être suivie d'une réaction de 20 secondes de la part de l'auteur de la question ».

*** AVIS DE LA COMMISSION**

**RETIRE au profit du
N° 9 Bis**

*** DECISION DE L'ASSEMBLEE**

/

COLLECTIVITÉ DE CORSE**ASSEMBLÉE DE CORSE****5^{EME} SESSION EXTRAORDINAIRE
16 ET 17 DECEMBRE 2021****RAPPORT DE Mme LA PRESIDENTE
DE L'ASSEMBLEE DE CORSE PORTANT SUR
LA REVISION DU REGLEMENT INTERIEUR DE
L'ASSEMBLEE***Rapport n° 447***AMENDEMENT N° 9 Bis****DEPOSE PAR : LA COMMISSION PERMANENTE****PROPOSITION D'AMENDEMENT :**

A l'article 87, les 3^{ème} et 4^{ème} alinéas du 1/ sont remplacés par l'alinéa suivant :

« le temps de parole consacré à chaque question ne peut excéder 2 minutes et demie. Dès lors que l'auteur respecte ce temps de parole, il dispose d'un temps pour faire valoir son appréciation sur la réponse obtenue, dans la limite de 30 secondes. La réponse du Conseil exécutif ne peut excéder 4 minutes, sauf lorsqu'elle est faite par son Président. Elle fait l'objet d'une diffusion écrite aux membres de l'Assemblée.

*** AVIS DE LA COMMISSION****FAVORABLE (unanimité)***** DECISION DE L'ASSEMBLEE****ADOPTE (unanimité)**

COLLECTIVITÉ DE CORSE

ASSEMBLÉE DE CORSE

**5^{EME} SESSION EXTRAORDINAIRE
16 ET 17 DECEMBRE 2021**

**RAPPORT DE Mme LA PRESIDENTE
DE L'ASSEMBLEE DE CORSE PORTANT SUR
LA REVISION DU REGLEMENT INTERIEUR DE
L'ASSEMBLEE**

Rapport n° 447

AMENDEMENT N° 10

DEPOSE PAR : LE GROUPE « AVANZEMU »

EXPOSE DES MOTIFS :

A l'article 14, la proposition visant à instaurer une proportionnalité dans les temps de parole entre les groupes ne nous parait pas nécessaire mais prématurée à ce stade du document.

PROPOSITION D'AMENDEMENT :

Retirer de l'article 14 la 4^{ème} modification proposée soit la mention « en proportion de leur représentation au sein de l'Assemblée de Corse »

*** AVIS DE LA COMMISSION**

DEFAVORABLE
Pour : « Un Soffiu Novu »
« Core in Fronte »
« Avanzemu » »
Contre : « Fà Populu »

*** DECISION DE L'ASSEMBLEE**

REJETE

COLLECTIVITÉ DE CORSE**ASSEMBLÉE DE CORSE****5^{EME} SESSION EXTRAORDINAIRE
16 ET 17 DECEMBRE 2021****RAPPORT DE Mme LA PRESIDENTE
DE L'ASSEMBLEE DE CORSE PORTANT SUR
LA REVISION DU REGLEMENT INTERIEUR DE
L'ASSEMBLEE***Rapport n° 447***AMENDEMENT N° 10 BIS****DEPOSE PAR : LA COMMISSION PERMANENTE****PROPOSITION D'AMENDEMENT :**

Compléter le 3^{ème} alinéa de l'article 14 en ajoutant après « en proportion de leur représentation au sein de l'Assemblée de Corse » : « en application des dispositions de l'article 54 »

*** AVIS DE LA COMMISSION****FAVORABLE (unanimité)***** DECISION DE L'ASSEMBLEE****ADOPTE (unanimité)**

COLLECTIVITÉ DE CORSE**ASSEMBLÉE DE CORSE****5^{EME} SESSION EXTRAORDINAIRE
16 ET 17 DECEMBRE 2021****RAPPORT DE Mme LA PRESIDENTE
DE L'ASSEMBLEE DE CORSE PORTANT SUR
LA REVISION DU REGLEMENT INTERIEUR DE
L'ASSEMBLEE***Rapport n° 447***AMENDEMENT N° 11****DEPOSE PAR : LE GROUPE « AVANZEMU »****EXPOSE DES MOTIFS :**

Les délais de transmission des rapports aux conseillers de l'Assemblée de Corse doivent leur permettre une instruction de qualité qui réponde aux exigences qu'imposent les responsabilités exercées. En ce sens, le non-respect de ces délais doit pouvoir être sanctionné

PROPOSITION D'AMENDEMENT :

Ajouter, à la fin de l'article 43, le paragraphe suivant :

« L'examen d'un rapport peut être, de droit, renvoyé à un ordre du jour ultérieur dès lors que le non-respect des délais ci-dessus mentionnés est établi et que l'urgence dudit rapport n'est pas reconnue à l'unanimité, sur demande d'au moins un cinquième des conseillers. »

*** AVIS DE LA COMMISSION**

DEFAVORABLE
Pour : « Core in Fronte »
« Soffiu Novu »
« Avanzemu »
Contre : « Fà Populu »

*** DECISION DE L'ASSEMBLEE**

REJETE

COLLECTIVITÉ DE CORSE**ASSEMBLÉE DE CORSE**

**5^{EME} SESSION EXTRAORDINAIRE
16 ET 17 DECEMBRE 2021**

**RAPPORT DE Mme LA PRESIDENTE
DE L'ASSEMBLEE DE CORSE PORTANT SUR
LA REVISION DU REGLEMENT INTERIEUR DE
L'ASSEMBLEE**

Rapport n° 447

AMENDEMENT N° 12

DEPOSE PAR : LE GROUPE « AVANZEMU »

EXPOSE DES MOTIFS :

Concernant la répartition des temps de parole évoquée à l'article 54, la proposition nous paraît démesurée, d'autant qu'elle avantage considérablement le temps de parole du groupe majoritaire dont l'avis et la doctrine sont déjà largement développés par le Conseil Exécutif qui n'est pas assujéti à un temps de parole limité.

Une telle disproportion ne saurait être équitable lors d'un débat au cours duquel une confrontation d'arguments se dessinerait amenant, de fait, de multiples réponses. Elle ne l'est pas plus dans le cadre d'un exercice démocratique qui entend permettre à chaque tendance élue une expression claire et complète de ses opinions.

En outre, il conviendrait de préciser que le temps de parole de la Présidente de l'Assemblée doit être comptabilisé sur le capital temps de son groupe lorsqu'elle s'exprime sur le fond des dossiers présentés.

PROPOSITION D'AMENDEMENT :

Conserver, à l'article 54, en substitution des modifications proposées au ^{4^{ème}} paragraphe, la formulation actuellement en vigueur qui alloue le même traitement dans les temps de parole pour l'ensemble des groupes, à savoir :

« Puis, chaque groupe politique dispose d'un temps de parole défini par la Commission Permanente. Le temps de parole alloué à chaque groupe (10 minutes) sera doublé lors de

l'examen des principaux documents budgétaires (budget et compte administratif notamment). »

*** AVIS DE LA COMMISSION**

DEFAVORABLE
Pour : « Core in Fronte »
Avanzemu » « Soffiu
Novu »
Contre : « Fà Populu »

*** DECISION DE L'ASSEMBLEE**

REJETE

COLLECTIVITÉ DE CORSE**ASSEMBLÉE DE CORSE****5^{EME} SESSION EXTRAORDINAIRE
16 ET 17 DECEMBRE 2021****RAPPORT DE Mme LA PRESIDENTE
DE L'ASSEMBLEE DE CORSE PORTANT SUR
LA REVISION DU REGLEMENT INTERIEUR DE
L'ASSEMBLEE***Rapport n° 447***AMENDEMENT N° 13****DEPOSE PAR : LE GROUPE « AVANZEMU »****EXPOSE DES MOTIFS :**

Concernant la répartition des temps de parole évoquée à l'article 54, la proposition nous paraît démesurée, d'autant qu'elle avantage considérablement le temps de parole du groupe majoritaire dont l'avis et la doctrine sont déjà largement développés par le Conseil Exécutif qui n'est pas assujéti à un temps de parole limité.

Une telle disproportion ne saurait être équitable lors d'un débat au cours duquel une confrontation d'arguments se dessinerait amenant, de fait, de multiples réponses. Elle ne l'est pas plus dans le cadre d'un exercice démocratique qui entend permettre à chaque tendance élue une expression claire et complète de ses opinions.

En outre, il conviendrait de préciser que le temps de parole de la Présidente de l'Assemblée doit être comptabilisé sur le capital temps de son groupe lorsqu'elle s'exprime sur le fond des dossiers présentés.

PROPOSITION D'AMENDEMENT :

Ajouter, à l'article 54, à la suite du texte faisant l'objet de l'amendement précédent, la phrase suivante :

« Le temps de parole de la Présidente de l'Assemblée est comptabilisé sur le temps de parole alloué au groupe dont elle est issue dès lors qu'elle se prononce sur le fond d'un rapport. »

*** AVIS DE LA COMMISSION**

DEFAVORABLE (unanimité)
Pour : « Avanzemu
Contre : « Soffiu Novu » Fa
Populu » « Core in Fronte »

*** DECISION DE L'ASSEMBLEE**

REJETE

COLLECTIVITÉ DE CORSE

ASSEMBLÉE DE CORSE

5^{EME} SESSION EXTRAORDINAIRE
16 ET 17 DECEMBRE 2021

RAPPORT DE Mme LA PRESIDENTE
DE L'ASSEMBLEE DE CORSE PORTANT SUR
LA REVISION DU REGLEMENT INTERIEUR DE
L'ASSEMBLEE

Rapport n° 447

AMENDEMENT N° 14

DÉPOSE PAR : LE GROUPE « FA POPULU INSEME »

PROPOSITION D'AMENDEMENT :

A la fin de l'article 1er du règlement intérieur, **AJOUTER** un quatrième alinéa ainsi rédigé :
« Les langues des débats de l'Assemblée de Corse sont le corse et le français »

* AVIS DE LA COMMISSION

FAVORABLE (unanimité)

* DECISION DE L'ASSEMBLEE

ADOPTE (unanimité)

COLLECTIVITÉ DE CORSE

ASSEMBLÉE DE CORSE

5^{EME} SESSION EXTRAORDINAIRE
16 ET 17 DECEMBRE 2021

**RAPPORT DE Mme LA PRESIDENTE
DE L'ASSEMBLEE DE CORSE PORTANT SUR
LA REVISION DU REGLEMENT INTERIEUR
DE L'ASSEMBLEE**

Rapport n° 447

AMENDEMENT N° 15

DEPOSE PAR : LA PRESIDENTE DE L'ASSEMBLEE DE CORSE

EXPOSE DES MOTIFS :

Assurer la complémentarité de la représentation des intérêts matériels et moraux du peuple corse entre l'Assemblée de Corse et le Conseil exécutif de Corse.

PROPOSITION D'AMENDEMENT :

Dans le rapport, page 8, article 1^{er} :

Enlever les parenthèses au membre de phrase : « *dans la diversité de ses composantes* », et ajouter, après « est » : « *avec le Conseil exécutif de Corse* », la garante de ses intérêts matériels et moraux.

- **Sous-amendé**

Nouvelle rédaction : « *L'Assemblée de Corse et le Conseil exécutif de Corse sont les garants des intérêts matériels et moraux du Peuple Corse* »

*** AVIS DE LA COMMISSION**

**FAVORABLE
sous-amendé (unanimité)**

*** DECISION DE L'ASSEMBLEE**

ADOpte (unanimité)

COLLECTIVITÉ DE CORSE

ASSEMBLÉE DE CORSE

**5^{EME} SESSION EXTRAORDINAIRE
16 ET 17 DECEMBRE 2021**

**RAPPORT DE Mme LA PRESIDENTE
DE L'ASSEMBLEE DE CORSE PORTANT SUR
LA REVISION DU REGLEMENT INTERIEUR
DE L'ASSEMBLEE**

Rapport n° 447

AMENDEMENT N° 16

DEPOSE PAR : LA PRESIDENTE DE L'ASSEMBLEE DE CORSE

EXPOSE DES MOTIFS :

Il s'agit d'assurer une pleine coopération entre les organes délibérant et exécutif, pour garantir la faisabilité des préconisations contenues dans les rapports des commissions de l'Assemblée

PROPOSITION D'AMENDEMENT :

1/ Dans le rapport, page 26, article 47 :

Ajouter, après « être inscrits à l'ordre du jour de l'Assemblée » :

« Pour le cas où ces rapports contiennent des préconisations ayant des incidences notamment budgétaires, juridiques, en terme de ressources humaines ou d'organisation des services, sur la mise en œuvre des politiques publiques de la Collectivité de Corse, ils sont transmis au Président du Conseil exécutif de Corse aux fins d'instruction desdites préconisations par les services et/ou agences et offices de la Collectivité. Le Président du Conseil exécutif soumet ensuite dans un délai de trois mois maximum un rapport à l'Assemblée précisant les conditions de faisabilité des propositions, assorti, le cas échéant, d'un projet de délibération. »

*** AVIS DE LA COMMISSION**

FAVORABLE (unanimité)

*** DECISION DE L'ASSEMBLEE**

ADOpte (unanimité)

COLLECTIVITÉ DE CORSE

ASSEMBLÉE DE CORSE

**5^{EME} SESSION EXTRAORDINAIRE
16 ET 17 DECEMBRE 2021**

**RAPPORT DE Mme LA PRESIDENTE
DE L'ASSEMBLEE DE CORSE PORTANT SUR
LA REVISION DU REGLEMENT INTERIEUR
DE L'ASSEMBLEE**

Rapport n° 447

AMENDEMENT N° 17

DEPOSE PAR : LA PRESIDENTE DE L'ASSEMBLEE DE CORSE

EXPOSE DES MOTIFS :

Permettre une adaptation éventuelle du règlement intérieur après une période d'expérimentation de ses nouvelles dispositions

PROPOSITION D'AMENDEMENT :

1/ Dans le rapport, page 51

Ajouter un TITRE IX : intitulé : « DE LA REVISION DU REGLEMENT INTERIEUR »

ARTICLE 110 :

« Le présent règlement intérieur fera l'objet d'une première évaluation à échéance du 30 juin 2022, notamment en ce qui concerne l'impact de ses nouvelles dispositions sur

le fonctionnement de l'Assemblée et ses relations avec les autres organes de la Collectivité. Cette évaluation pourra, le cas échéant, conduire à toute révision utile, dans le respect des dispositions du code général des collectivités territoriales, rappelées en préambule du présent règlement. »

- Sous-amendé :

Remplacer « du 30 juin 2022 » par « au plus tard à la fin de sa première année d'application »

*** AVIS DE LA COMMISSION**

**FAVORABLE
sous-amendé (unanimité)**

*** DECISION DE L'ASSEMBLEE**

ADOPTE (unanimité)

COLLECTIVITÉ DE CORSE

ASSEMBLÉE DE CORSE

**5^{EME} SESSION EXTRAORDINAIRE
16 ET 17 DECEMBRE 2021**

**RAPPORT DE Mme LA PRESIDENTE
DE L'ASSEMBLEE DE CORSE PORTANT SUR
LA REVISION DU REGLEMENT INTERIEUR
DE L'ASSEMBLEE**

Rapport n° 447

AMENDEMENT N° 18

DEPOSE PAR : LE GROUPE « CORE IN FRONTE »

PROPOSITION D'AMENDEMENT :

ARTICLE 19 : Un groupe doit comporter au moins 3 membres.

*** AVIS DE LA COMMISSION**

DEFAVORABLE
Pour : « Core in Fronte »
« Un Soffiu Novu »
« Avanzemu »
Contre : « Fà Populu »

*** DECISION DE L'ASSEMBLEE**

REJETE

COLLECTIVITÉ DE CORSE**ASSEMBLÉE DE CORSE****5^{EME} SESSION EXTRAORDINAIRE
16 ET 17 DECEMBRE 2021****RAPPORT DE Mme LA PRESIDENTE
DE L'ASSEMBLEE DE CORSE PORTANT SUR
LA REVISION DU REGLEMENT INTERIEUR
DE L'ASSEMBLEE***Rapport n° 447***AMENDEMENT N° 19****DEPOSE PAR : LE GROUPE « CORE IN FRONTE »****EXPOSE DES MOTIFS :****ARTICLE 25 ET SUIVANTS 28 :**

La composition de chaque commission ad hoc est majorée de 14 à 16 pour assurer une meilleure représentation des « petits groupes ». De fait une liste peut siéger à la Collectivité de Corse si elle recueille au minimum 7% des suffrages. Ce résultat électoral garantit une représentation de 4 élus. Par conséquent, les organes et commissions créés par la CDC doivent garantir la représentation au scrutin proportionnel d'un groupe de 4 élus.

Pour le collège de 16 commissaires, pour 63 conseillers le quotient électoral est $63/14 = 3,94 < 4$.

Dans une composition à 16 membres sur la base des groupes de la présente mandature, la représentation serait la suivante :

GROUPES	COMMISSION À 14	COMMISSION À 16
FÀ POPULU INSEME (32)	7	8
UN SOFFIU NOVU (17)	4	4
AVANZEMU (7+1)	2	2

CORE IN FRONTE (6)	1	2

PROPOSITION D'AMENDEMENT :

ARTICLE 25 : « Une commission contrôle composée de 16 membres ».

ARTICLE 26 : « Une commission des compétences législatives et réglementaires composée de 16 membres ».

ARTICLE 27 : « Une commission des affaires européennes des relations internationales et méditerranéennes composée de 16 membres ».

À L'ARTICLE 28 : « Une commission des politiques de santé composée de 16 membres ».

ARTICLE 35 :

" Tout conseiller peut assister à une commission dont il n'est pas membre, sans participer au vote ; y compris la commission Permanente sous forme CO ou CD."

ARTICLE 87 :

" le temps de parole consacré à chaque question peut exercer 7 minutes :

- 2,50 minutes pour la question

- 4 minutes pour répondre

-0,50 minutes pour répondre

ARTICLE 105 :

La questure de l'Assemblée de Corse est une instance collégiale composée d'un membre de chaque groupe ou minoritaire et un nombre de membres équivalents le groupe majoritaire.

*** AVIS DE LA COMMISSION**

FAVORABLE (unanimité)

*** DECISION DE L'ASSEMBLEE**

ADOPTE (unanimité)

COLLECTIVITÉ DE CORSE

ASSEMBLÉE DE CORSE

**5^{EME} SESSION EXTRAORDINAIRE
16 ET 17 DECEMBRE 2021**

**RAPPORT DE Mme LA PRESIDENTE
DE L'ASSEMBLEE DE CORSE PORTANT SUR
LA REVISION DU REGLEMENT INTERIEUR
DE L'ASSEMBLEE**

Rapport n° 447

AMENDEMENT N° 20

DEPOSE PAR : LE GROUPE « CORE IN FRONTE »

PROPOSITION D'AMENDEMENT :

Article 35 :

« Tout conseiller peut assister à une commission dont il n'est pas membre, sans participer au vote ; y compris la Commission Permanente sous sa forme Commission Organisationnelle ou Commission Délibérante ».

*** AVIS DE LA COMMISSION**

DEFAVORABLE
Pour : Soffiu Novu » « Core
in Fronte » « Avanzemu »
Contre : « Fà Populu »

*** DECISION DE L'ASSEMBLEE**

REJETE

COLLECTIVITÉ DE CORSE

ASSEMBLÉE DE CORSE

**5^{EME} SESSION EXTRAORDINAIRE
16 ET 17 DECEMBRE 2021**

**RAPPORT DE Mme LA PRESIDENTE
DE L'ASSEMBLEE DE CORSE PORTANT SUR
LA REVISION DU REGLEMENT INTERIEUR
DE L'ASSEMBLEE**

Rapport n° 447

AMENDEMENT N° 21

DEPOSE PAR : LE GROUPE « CORE IN FRONTE »

PROPOSITION D'AMENDEMENT :

Article 87 :

« Le temps de parole consacré à chaque question ne peut excéder 7 minutes :

- 2, 50 minutes pour poser la question
- 4 minutes pour répondre
- 0,50 minute pour prendre acte de la réponse.

*** AVIS DE LA COMMISSION**

**RETIRE au profit du
N° 9 Bis**

*** DECISION DE L'ASSEMBLEE**

/

COLLECTIVITÉ DE CORSE

ASSEMBLÉE DE CORSE

**5^{EME} SESSION EXTRAORDINAIRE
16 ET 17 DECEMBRE 2021**

**RAPPORT DE Mme LA PRESIDENTE
DE L'ASSEMBLEE DE CORSE PORTANT SUR
LA REVISION DU REGLEMENT INTERIEUR
DE L'ASSEMBLEE**

Rapport n° 447

AMENDEMENT N° 22

DEPOSE PAR : LE GROUPE « CORE IN FRONTE »

PROPOSITION D'AMENDEMENT :

Article 105 :

« La questure de l'Assemblée de Corse est une instance collégiale paritaire composée d'un membre de chaque groupe d'opposition ou minoritaire et un nombre de membres équivalent pour le groupe majoritaire. »

*** AVIS DE LA COMMISSION**

FAVORABLE (unanimité)

*** DECISION DE L'ASEMBLEE**

ADOPTÉ (unanimité)

COLLECTIVITÉ DE CORSE**ASSEMBLÉE DE CORSE****5^{EME} SESSION EXTRAORDINAIRE
16 ET 17 DECEMBRE 2021****RAPPORT DE Mme LA PRESIDENTE
DE L'ASSEMBLEE DE CORSE PORTANT SUR
LA REVISION DU REGLEMENT INTERIEUR
DE L'ASSEMBLEE***Rapport n° 447***AMENDEMENT N° 23****DEPOSE PAR : LA COMMISSION PERMANENTE****PROPOSITION D'AMENDEMENT :**

A l'article 81, (Conférence de coordination) remplacer « **programmer** » par « **débattre** » et adapter en cohérence la suite de la rédaction.

*** AVIS DE LA COMMISSION****FAVORABLE (unanimité)***** DECISION DE L'ASSEMBLEE****ADOPTE (unanimité)**